

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE

GATINAIS

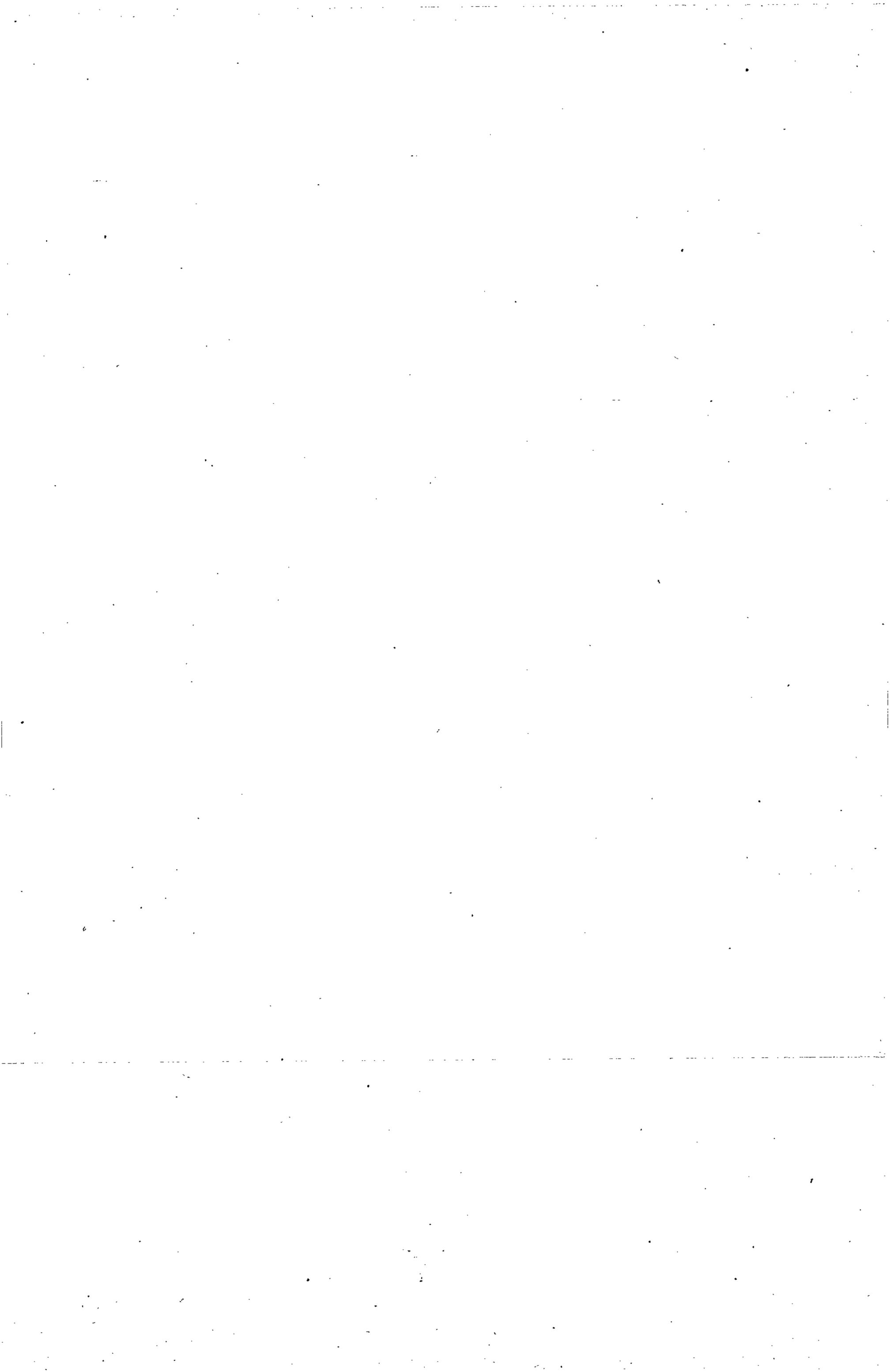
TOME TRENTE-SEPTIÈME

FONTAINEBLEAU

IMPRIMERIE BREVETÉE RENÉ CUENOT-BOURGES

32 — Rue de l'Arbre-Sec — 32

1924





L'ABBAYE DE LA NOZAYE



ISE dans la paroisse de Nonville¹, l'abbaye de La Nozaye, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée par Henri de France, fils du roi Louis VI le Gros et frère du roi Louis VII le Jeune. Ce personnage embrassa l'état ecclésiastique; il reçut la tonsure en 1134, et le sous-diaconat en 1136; il fut archidiacon d'Orléans, chanoine de Notre-Dame de Paris, trésorier de Saint-Martin de Tours, abbé de Saint-Spire de Corbeil, de la Chartre à Paris, de Notre-Dame d'Étampes, d'autres abbayes encore². En 1145, attiré sans doute par l'éclatante renommée de saint Bernard, il abandonna tous ses bénéfices pour prendre l'habit de simple religieux à Clairvaux.

C'est de là qu'on vint le tirer, en 1149, pour être évêque de Beauvais, puis plus tard (1162) archevêque de Reims.

Les auteurs sont d'accord pour affirmer qu'Henri de France fonda La Nozaye avant de se faire moine, c'est-à-dire avant 1145.

1. Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau canton de Nemours.

2. Le Père Anselme. — *Gallia christiana*.



Br. 80

42417

Le seul abbé connu de cet établissement religieux se nommait Geoffroy. En raison du peu de ressources qu'offrait son monastère insuffisamment doté, il dut en faire la remise entre les mains d'Hugues de Toucy, archevêque de Sens.

Ce dernier, avec l'assentiment de Geoffroy, en fit don à Garnier, premier abbé consacré de Saint-Séverin, à Château-Landon. Le fait se passait, paraît-il, vers 1150 (*ante 1151*).

L'histoire de La Nozaye, telle que je viens de l'exposer succinctement d'après la *Gallia christiana*, paraît simple et bien courte, puisqu'elle est renfermée dans un bref espace de cinq années. Pourtant, d'après quelques renseignements puisés à d'autres sources, cette histoire n'est peut-être ni aussi dépourvue d'intérêt, ni aussi limitée dans le temps qu'on pourrait le croire à première vue.

D'abord, dans deux chartes de Preuilly, datées du 30 juin 1153, nous rencontrons comme témoin Geoffroy, abbé de La Nozaye, monastère soi-disant supprimé vers 1150; l'un des deux actes mentionne même un moine de La Nozaye nommé Gautier.

La première pensée qui s'offre à l'esprit, après la lecture de ces pièces, est qu'il faut rajeunir de quelques années la date assignée à la donation de La Nozaye à l'abbaye de Saint-Séverin; le texte n'étant pas daté, il est en effet permis de penser que l'époque à laquelle il a été rédigé fut arbitrairement avancée par les auteurs de la *Gallia*. L'hypothèse est parfaitement admissible; mais une autre, quoique peut-être moins plausible, peut séduire davantage. Elle est fondée sur l'observation de deux menus

faits: 1° en un espace de temps très restreint (sept années), cinq abbés se succédèrent à l'abbaye de Saint-Séverin. Le cas n'a rien de fort extraordinaire; il est en effet des circonstances dans lesquelles, comme dit la ballade allemande, les morts vont vite, et les chefs d'abbaye n'échappent point à cette loi intermittente; 2° mais ce qui est plus rare, c'est que les cinq abbés susvisés aient porté alternativement les mêmes prénoms. Ainsi, le premier abbé consacré de Château-Landon, celui même qui reçut La Nozaye des mains d'Hugues de Toucy, se nommait Garnier; le second fut Geoffroy, « peut-être le dernier abbé de La Nozaye¹ », dit la *Gallia*, dont les auteurs ont eu, en partie du moins, la même intuition que moi; le troisième s'appelait Garnier, le quatrième Geoffroy et le cinquième Garnier.

Cette succession, avec une rapidité un peu déconcertante, des trois Garnier et des deux Geoffroy n'amène-t-elle pas naturellement à penser: d'abord que ces cinq abbés doivent en réalité se ramener à deux, Garnier, premier abbé consacré de Château-Landon, et Geoffroy de la Nozaye; puis, que ce dernier, tant qu'il vécut, fut en quelque sorte co-abbé de Saint-Séverin? Cette disposition l'aurait fait apparaître dans les actes alternativement ou simultanément peut-être avec Garnier; elle avait aussi pour lui l'avantage de ne point le faire déchoir de sa situation antérieure.

Reste à savoir si cette dernière supposition n'a pas contre elle les règles ou tout au moins les usages

1. Et sans doute le seul, aurait-on pu ajouter.

adoptés par l'Église en matière d'abbatiate. S'il n'existe pas, dans d'autres monastères, d'exemples de coabbatiate, il y a bien des chances pour que cette hypothèse soit erronée. J'ai toutefois jugé intéressant de l'exposer, et, s'il faut l'abandonner, on pourra toujours se rallier à la précédente, consistant, en ce qui concerne La Nozaye, dans le rajeunissement de l'acte de sa donation à Saint-Séverin.

Ici pourrait encore se clore l'histoire de La Nozaye si un autre texte, du XIII^e siècle cette fois, ne venait soulever de nouvelles difficultés sur l'époque de sa disparition en tant qu'abbaye. Ce texte est tiré du *Livre des Reliques de Saint-Pierre-le-Vif*, par Geoffroy de Courlon. Cet annaliste rapporte que son oncle Geoffroy, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, était fils de Gui de Montigny-Lencoup, chevalier; neveu de Normand, abbé de Saint-Remi de Sens, et *d'un certain abbé de La Nozaye¹ ordre de Cîteaux*; cousin de Guillaume Jutard, d'abord abbé de Morigny, puis de Saint-Remi de Sens; cousin aussi des deux frères Gautier et Gilon Cornu, et de leurs neveux, Henri et Gilon Cornu, tous quatre archevêques de Sens.

Par ce que nous savons de quelques-uns de ces personnages, essayons de fixer au moins approximativement l'époque à laquelle se placent ces parentés. Gui de Montigny laissa dans les actes des traces de son activité entre 1172 et 1214; il paraît être mort après 1235². Son fils Geoffroy fut abbé de Saint-Pierre-le-Vif de 1240 à 1281.

¹ Malheureusement non dénommé.

² Albert Catel, *Montigny-Lencoup* (inédit).

Normand ne figure point dans la *Gallia* parmi les abbés de Saint-Remi de Sens ; ce doit être le nom de famille d'un abbé dont le prénom seul figure dans la nomenclature abbatiale. Pendant la seconde partie du XII^e siècle, il existait des Normand à Bray-sur-Seine, à Marolles-sur-Seine, à Montereau ; il peut s'agir ici d'un de leurs descendants.

Guillaume Jutard paraît également inconnu des auteurs de la *Gallia*. On trouve cependant trace d'un Guillaume, abbé de Morigny, de 1239 à 1246, et aussi d'un Guillaume, abbé de Saint-Remi de Sens de 1255 à 1264 ; suivant toute apparence ces deux personnages n'en font qu'un en réalité, celui désigné par Geoffroy de Courlon. Son nom de famille Jutard est connu dans notre région et se retrouve dans le nom de lieu La Haie-Jutard¹.

En ce qui concerne les quatre Cornu, leurs archi-épiscopats s'échelonnent de 1223 à 1292. On le voit, les parents de Geoffroy de Montigny, abstraction faite de son père appartenant à une époque un peu antérieure, sont du milieu du XIII^e siècle, terme moyen. L'abbé de La Nozaye, dont il est question vers ce temps, ne peut être celui qui est nommé dans quelques documents entre 1145 et 1153, et l'on ne peut raisonnablement conclure du texte de Geoffroy de Courlon que l'abbaye de La Nozaye a, malgré un autre texte formellement contraire, continué son existence jusqu'au milieu du XIII^e siècle. Je suis convaincu que l'annaliste de Saint-Pierre-le-Vif a faussement attribué à l'établissement religieux de

1. Commune de Chalautre-la-Reposte (Seine-et-Marne).

Nonville un titre auquel il n'avait point droit, n'étant plus à cette époque qu'un simple prieuré. Il n'est guère admissible, en effet, qu'un silence complet se soit établi pendant cent ans sur une abbaye même d'importance médiocre.

On m'objectera que ce n'est là qu'une nouvelle conjecture. J'en conviens. Le chartrier de Château-Landon, qui aurait pu nous fixer sur ce point douteux, a, je le sais, complètement disparu. Mais nos devanciers l'ont connu, et particulièrement les rédacteurs de la *Gallia*, puisqu'ils y ont précisément puisé le titre de donation de La Nozaye à Saint-Séverin, et, s'ils assignent une fin au monastère qui nous occupe, c'est que cette fin a eu lieu en réalité, et à l'époque même qu'ils ont fixée, c'est-à-dire au milieu du XII^e siècle.

En résumé j'estime :

1^o Que La Nozaye a perdu son titre d'abbaye, soit avant 1151, et dans ce cas son abbé Geoffroy est devenu co-abbé de Saint-Séverin, soit en 1153 au plus tôt, si cette dernière hypothèse n'est pas fondée ;

2^o Qu'à plus forte raison au milieu du XIII^e siècle La Nozaye n'avait plus droit au titre d'abbaye, titre qui lui fut à ce moment donné à tort par Geoffroy de Courlon.

Pour terminer, un mot sur l'étymologie du vocable La Nozaye. Il est tiré d'un mot bas-latin qui signifie lieu planté de noyers. En latin correct de la bonne époque on disait *Nucelum*. Mais on forgea au moyen-âge des termes multiples ayant un sens analogue.

C'est ainsi que je relève dans le glossaire de Ducange : *Nogadera, Nogaderia, Nogareda, Nogueria, Noiarius, Nojeria, Nucarium, Nucelletum, Nuscentum*. Houzé¹, Cocheris², l'abbé Lebeuf³ citent en outre les formes *Nogaredum, Nogeyum, Nooreium, Nucereium, Nugaretum* ; dans les *Obituaires* de Molinier, on trouve un *Nuerelum*, et j'en oublie certainement. Malgré le nombre élevé des graphies qui précèdent, la liste n'en est pourtant pas complète, puisqu'il y manque précisément les formes par lesquelles on désigne l'abbaye de La Nozaye dans les chartes de Preuilly en 1153 et dans l'acte de donation à Saint-Séverin, à savoir *Noeria* et *Nuceria*.

Si l'on passe aux anciennes formes françaises, les auteurs déjà cités, auxquels il y a lieu d'ajouter Longnon⁴, nous fournissent les mots ci-après : Noeray, Noereiz, Noeroi, Noeroie, Noeroy, Noe Roy, Noeroie, Nooreiz, Nooroi, Noouroi, Noroy, Noueroi, Noueroie, Nouoroi, Nouroye, Noverey, Noyeraie, Nozé, Nozet, Nozey, Nozoi, etc.

Cocheris donne la liste suivante des noms de lieux français actuels tirés de *Nucelum*, et de ses dérivés : Noroy (Oise) ; Norrat (Ariège) ; Norrey (Calvados) ; Norray (Meurthe) ; Nozay (Seine-et-Oise) ; La Nozaye (Seine-et-Marne) ; Les Nozées (Yonne) ; Nozeroy (Jura) ; Nozeyrolles (Haute-Saône) ; Nozières (Gard) ; Nogaret (Lozère) ; Nogarède (Haute-Garonne).

1. *Étude sur la signification des noms de lieux en France.*

2. *Origine et formation des noms de lieux.*

3. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris.*

4. *Documents sur le comté de Champagne et de Brie.*

Il en existe certainement d'autres qu'a dû déterminer M. Auguste Longnon, mais je n'ai pas sous les yeux la partie de son cours de toponomastique traitant des noms de lieux d'origine végétale.

ALBERT CATEL.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Ante 1151¹

*Hugo archiepiscopus abbatiam Noerie concedit canonicis
Castris Nantonis.*

Hugo, Dei gratia Senonensis archiepiscopus, venerabili fratri Garnerio, abbati Sancti Severini Castris Nantonis cunctisque successoribus suis in perpetuum. Quoniam quae temporaliter fiunt temporaliter transeunt, restat ut quod volumus servare in memoria scripto committere studeamus, quatenus eodem inter nuntio quod factum est valeat ad notitiam posterorum pervenire. Ego igitur Hugo, Dei gratia Senonensis archiepiscopus, notum facio cunctis praesentibus et futuris qualiter Gaufredus, dictus abbas de Noeria, ad nos veniens, locum et monasterium dimisit curamque ipsius loci et abbatiam in manu nostra refutavit. Cum autem eum rogarem ut persisteret et pro paupere Jesu Christo, qui nos paupertate sua ditavit, paupertatem loci sustineret, ipse et qui cum eo erant fratres sui dicebant et attestabantur quoniam locus regimini et necessitati fratrum nequaquam poterat ministrare, sed omnimodo vitam et institutionem canonicam sua intolerabili inopia perturbabat. Quod nos sane audientes et, ut ipsi attestabantur, ita esse attendentes et cognoscentes, locum et monasterium ab eis refutantibus suscepimus in manu nostra. Communicato denique fratrum nostrorum consilio, idem monasterium et quicquid ad ipsum pertinebat,

1. Cette date, fixée par les auteurs de la *Gallia*, doit vraisemblablement être reportée à 1153 au plus tôt (voir plus haut).

assentientibus tamen prædicto Gaufrido et fratribus suis, contulimus atque perpetuo habere concessimus venerabili fratri Garnerio ecclesiæque beati Severini, cui idem Garnerius præerat primus abbas ordinatus, nosterque et Senonensis ecclesiæ subjectus et professus.

Quod idcirco facere maluimus, quoniam locus ille possessionibus beati Severini vicinus et contiguus erat, et religio ecclesiæ adhuc tenera et novella hoc consolationis adjumento et beneficii incremento plurimum indigebat. Factum fuit hoc et concessum in præsentia nostra ab utroque parte. Testes quoque affuerunt in rei testimonium, quorum nomina et signa subscribi fecimus.

Signum Guillelmi Senonensis archidiaconi, S. Hervæi præpositi et Gastinensis archidiaconi, S. Simonis thesaurarii, S. Odonis decani, S. Matthæi præcentoris, S. Simonis cellerarii et Stampensis archidiaconi, S. Stephani Milidunensis archidiaconi, S. Hugonis Pruviniensis archidiaconi. Ne autem aliquis imposterum huic rei calumniam vel reclamationem inferre præsumeret, sigilli nostri autoritate et impressione quod factum est fecimus roborari et muniri.

Original perdu.

Publ. : *Gallia christiana*, t. XII, *Instrumenta*, col. 37-38.

II

Mardi 30 juin 1153

Anseau de Venisy donne à l'abbaye de Preuilly ce qu'il a en fief dans la paroisse de Blennes.

(Extrait)

.....
Hujus rei testes sunt:
Gaufridus, abbas de Noeria, et Galterus, monachus ejus.
.....

Original perdu.

Copie incomplète : Bibl. nat., ms. latin 5469, p. 39 (d'après l'original).

Publ. : Catel et Lecomte, *Chartes et documents de l'abbaye cistercienne de Preuilly*, p. 30.

Analyse : Arch. de Seine-et-Marne, H 328, p. 906.

III

Mardi 30 juin 1153

Robert de Montchardon donne à l'abbaye de Preuilly le bois du fais d'Amaury, faisant partie de son domaine de Villafros dans la forêt de Brusglande.

(Extrait)

.....
Testes
Gaufridus, abbas de Nuceria.

Original perdu.
Copie incomplète : Bibl. nat., ms. latin 5469, p. 92 (d'après l'original), avec mention : *scel perdu*.
Publ. : Catel et Lecomte, *Chartes et documents de l'abbaye cistercienne de Preuilly*, p. 31.
Analyse : Arch. de Seine-et-Marne, H 328, p. 996.

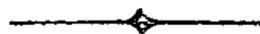
IV

Milieu du XIII^e siècle

Parenté de Geoffroy de Montigny-Lencoup, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.

.....
Filius fuit cujusdam militis de Montigniaco Lancout nomine Guidonis. Nepos fuit domni Normanni, Sancti Remigii abbatis, et *cujusdam abbatis de Norrais ordinis Cysterciensis*; consanguineus domni Guillermi Jutardi, abbatis primo Morigniaci et postea Sancti Remigii Senonensis, et consanguineus Galteri, Gilonis fratrum, Henrici et Gilonis nepotum Cornutorum, Senonensium archiepiscoporum

.....
Original : Bibl. nat., nouv. acq. latines 311.
Publ. : Julliot et Prou, Geoffroy de Courlon, *Le livre des reliques de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, p. 83.



ADDENDUM

Le travail ci-dessus était terminé depuis longtemps et même composé par l'imprimeur lorsque j'ai découvert deux nouveaux actes ayant trait au même objet.

Il existe aux archives de l'Yonne un *vidimus* — ou plutôt une copie certifiée — d'un privilège du pape Adrien IV en faveur de l'archevêché de Sens ; cet acte, daté du 3 des ides d'avril 1156, mentionne encore l'abbaye de la Nozaye, dont un autre acte pourtant, ainsi que nous l'avons observé précédemment, annonçait la suppression vers 1150. A noter en passant que ce privilège, publié par Quantin¹, porte, dans la transcription faite par ce dernier, *abbatia de Nucervis*. Mais un nouvel examen de la pièce fait à ma prière par M. Porée, archiviste actuel de l'Yonne, m'a confirmé dans l'opinion qu'il faut lire *abbatia de Nuceria*².

Bien plus, une copie d'une autre bulle du même pape, datée du 14 des calendes d'avril 1157 et conçue dans les mêmes termes que la précédente, signale de nouveau l'abbaye de la Nozaye comme soumise à la juridiction des archevêques de Sens. Il convient d'observer que le texte porte cette fois *abbatia de Miceria* ; mais il y a là une erreur manifeste du scribe et il faut lire encore *Nuceria*.

1. *Cartulaire général de l'Yonne*, t. I, p. 537.

2. L'erreur de Quantin provient de ce qu'au xvii^e siècle certains s terminaux avaient la forme d'un *a*.

L'existence de ces deux documents n'infirmes en rien la conclusion hypothétique que j'ai tirée des chartes de Preuilly. Elle rapproche seulement un peu de nous l'époque à laquelle La Nozaye a cessé de porter le titre d'abbaye. Il y aura donc lieu de lire, dans mon résumé de la discussion, 1157 au lieu de 1153.

Un privilège du pape Alexandre III, daté de 1163 et identique aux deux précédents, ne fait pas mention de La Nozaye ; c'est là une preuve irréfutable qu'à cette époque elle est descendue d'un rang dans la hiérarchie conventuelle.

A. C.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Privilège du pape Adrien IV en faveur de l'archevêché de Sens.

11 avril 1156.

Parmi les abbayes soumises, d'après cet acte, à la juridiction de l'archevêque de Sens on remarque *abbatia de Nuceria*.

Copie certifiée de l'an 1627 : Arch. de l'Yonne, fonds de l'archevêché de Sens.

Publ. : Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, I, p. 537.

II

18 avril 1157.

Autre privilège du même pape conçu dans les mêmes termes.

Mention : Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, I, p. 540.



L'INVASION

A MONTEREAU ET AUX ENVIRONS

EN FÉVRIER 1814

TROISIÈME PARTIE

18 Février

La Bataille

LA MATINÉE. — LES ORDRES DE NAPOLEON.



NAPOLEON, installé au château de Nangis, ne reçut que le 18, à trois heures du matin, le courrier du maréchal Victor lui annonçant que, dans l'attente de nouveaux ordres devant sans doute lui prescrire de se diriger le 18 sur Donnemarie, il n'avait pas quitté Montigny.

L'irritation de Napoléon, fort violente le 17 au soir, ne pouvait que croître. L'empereur s'emporta en apprenant la façon dont ses ordres avaient été interprétés.

— C'est le trop commode quartier de Montigny qui a arrêté ce maréchal, s'écria-t-il ¹.

Aussi, à trois heures et demie, au comble de l'exaspération, il écrivait au major-général :

1. Général comte de Ségur, *Du Rhin à Fontainebleau*.

« Mon cousin, envoyez au duc de Bellune un de vos aides de camp, qui aille vite lui donner l'ordre de porter sur le champ à Montereau les troupes qu'il a à Salins... Vous lui ferez connaître que je suis extrêmement mécontent qu'il ne soit pas arrivé hier au soir à Montereau, puisque j'aurais eu l'espérance de voir mon pont rétabli dans la nuit; toutefois, il est important qu'il y soit de sa personne avec son infanterie avant six heures du matin, et qu'on travaille sans aucun retard à rétablir le pont ».¹

Quelques instants après, le prince de Wagram expédiait cette lettre :

« Nangis, trois heures et demie du matin.

» L'Empereur ordonne, M. le duc de Bellune,
» que vous fassiez porter sur le champ à Montereau
» les troupes que vous avez à Salins, et de les faire
» partir à cet effet à six heures du matin. Vous diri-
» gerez également tous les sapeurs et marins de la
» garde, tout le génie et les batteries de douze, parce
» qu'il est de la plus grande importance de raccom-
» moder sur le champ le pont.

» Sa Majesté me charge de vous faire connaître
» que Donnemarie est évacuée. Le duc de Tarente,
» qui est à Villeneuve, s'y portera de même à la pointe
» du jour, mais il ne trouvera personne, l'ennemi
» ayant pris la fuite dans toutes les directions.

» L'Empereur a vu avec peine que vous ne soyez
» pas arrivé hier soir à Montereau, puisqu'il aurait
» eu l'espérance de voir son pont rétabli dans la nuit;
» toutefois il est important que vous y soyez de votre

1. *Correspondance de Napoléon 1^{er}*, tome XXVII lettre 21289.

» personne avec votre infanterie à six heures du ma-
» tin, et qu'on travaille sans aucun retard à rétablir
» le pont. Après avoir rétabli le pont sur la Seine, il
» faudra rétablir le pont d'Yonne.

» Le général Bordesoulle ¹, qui a couché à l'É-
» cluse, y sera aussi de bonne heure. Il est important
» que nous puissions nous jeter sur le champ sur
» l'autre rive afin de poursuivre l'ennemi qui a enco-
» re bien des colonnes en arrière.

» Le général Allix et le général Charpentier avec
» 10 à 12000 hommes sont partis à deux heures de
» Melun pour Fontainebleau. Si vous entendez du
» canon de ce côté, vous ne devrez pas être inquiet.

» Le comte de Valmy est rentré à Provins où il n'y
» a personne, tout ce qu'il y avait se sauvant en hâte
» sur Nogent ».

Le Prince-vice connétable,
ALEXANDRE².

Vraisemblablement cette lettre parvenait un peu avant six heures du matin au maréchal. Au lieu de marcher aussitôt de sa personne sur Montereau, ainsi que le lui prescrivait l'empereur, il était encore à sept heures au château de Montigny d'où il traçait lui-même, d'une petite écriture ronde, une coléreuse réplique aux reproches que l'empereur lui avait adressés, d'abord à une heure du matin, puis à trois heures et demie.

1. Ce n'est pas le général Bordesoulle, mais le général Pajol, ou, plus exactement, le général du Coëtlosquet, qui avait couché à l'Ecluse. Le général Bordesoulle, suivant le rapport du duc de Bellune, était dans la nuit du 17 au 18, avec lui, à Montigny-Lencoup. Cette confusion de nom figura dans la lettre de Napoléon; Berthier l'a copiée sans y rien changer.

2. Registre de Berthier, Ordres et Lettres. (Archives Guerre.)

« Le 18 février, Marigny-Lencoup' (*sic*),
» 7 heures du matin.

» Monseigneur,

» Je vous ai fait connaître les raisons qui m'ont
» empêché d'arriver hier à Montereau avec mes trou-
» pes ; une partie s'y est rendue d'après mes ordres ;
» ce sont les dragons du général Lhéritier et ses sa-
» peurs. Mais ils ont été obligés de revenir à Salins,
» ayant trouvé l'ennemi en très grandes forces au
» pont de Montereau. Le rapport que le général
» Lhéritier m'a adressé est ci-joint.

» Quant à l'accusation que renferme votre lettre,
» sur ce que les troupes de mon commandement se
» plaignent qu'on ne peut jamais me trouver et de
» ne pas recevoir de moi d'ordres positifs sur le champ
» de bataille, je la regarde comme un outrage que
» m'adressent ceux qui sont trop lâches pour oser ve-
» nir où je suis, dans une action où je commande. Je
» m'en rapporte aux généraux qui servent avec moi
» pour me justifier relativement aux instructions que
» je leur donne. Je suis encore accusé de ne pas avoir
» mis assez de vigueur dans l'attaque de Villeneuve.
» J'ai cependant forcé 10000 hommes avec 3000
» mauvais soldats et cela parce que à leur tête je leur
» donnai l'exemple ; du reste je n'ai fait que mon de-
» voir, mais j'avoue que je ne m'attendais pas à re-
» cevoir des insultes pour récompense.

» Ces inculpations sont trop violentes et trop in-
» justes, Monseigneur, pour que je puisse servir plus

1. Montigny-Lencoup.

» longtemps Sa Majesté; je prie Votre Altesse de la
» supplier de me permettre de me retirer chez moi.

» Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de
» mon respect.

» Le maréchal

DE BELLUNE¹. »

Nous verrons plus loin la décision que prit Napoléon lorsqu'il eut connaissance de cette lettre. Toute la nuit l'empereur transmettait des ordres au major-général; celui-ci les transcrivait et les expédiait aussitôt. A trois heures, c'était au général de division comte Sorbier, premier inspecteur général de l'artillerie, chambellan de l'empereur et à l'intendant général Marchand; Berthier leur prescrivait de prendre les mesures nécessaires pour que le grand quartier-général partît de Guignes à sept heures et se rendît à Nangis². Même ordre était donné au maréchal Ney, à qui, de plus, il demandait à quelle heure il arriverait³.

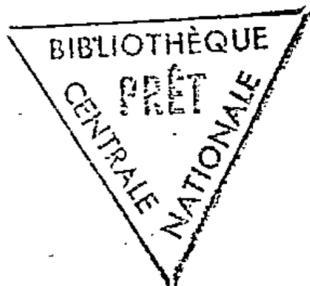
Il adressait au duc de Tarente l'ordre d'envoyer, à quatre heures du matin, un parti de 200 chevaux à Donnemarie pour savoir ce qui s'y passait. Il l'avisait que le 18 ses troupes marcheraient dans cette direction et que l'empereur se rendrait à Villeneuve-les-Bordes pour le soutenir; et Berthier ajoutait: « Il paraît que c'est sur Bray que s'est spécialement retiré l'ennemi⁴ ».

1. Archives Guerre, Correspondance, Campagne de France.

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, Lettre 21287; Registre de Berthier, Ordres et lettres. (Archives Guerre.)

3. Ibidem.

4. *Correspondance de Napoléon Ier*, Lettre 21287; Registre de Berthier, Ordres et lettres, 18 février, Nangis, trois heures du matin. (Archives Guerre)



Ainsi, à trois heures, Napoléon croyait encore que le gros des coalisés s'était replié sur Bray et que là il rejoindrait Macdonald pour forcer ce passage de la Seine que défendaient les Bavares de Wrède.

Il supposait, et espérait, que le duc de Bellune et le général Pajol feraient rapidement bon marché des Wurtembergeois retranchés à Montereau; que tous deux rétabliraient, dans cette ville, les passages sur la Seine et l'Yonne, puis qu'ils s'élanceraient sur la route de Moret pour barrer la retraite à la division du 1^{er} corps (Bianchi), aventurée sur Fontainebleau et poursuivie par Charpentier et Allix. Alors Napoléon, avec toute la réserve, la garde et Macdonald, forcerait à Bray le passage de la Seine, et de là, se jetant au travers de l'armée de Bohême, la couperait en deux avant qu'elle battît en retraite sur Troyes.

Et puis, dans l'esprit de l'empereur, l'ennemi était déconcerté; il en avait la preuve dans l'envoi, de la part de Schwarzenberg, d'un parlementaire pour demander une suspension d'armes¹. Aussi, à cinq heures

1. Un des aides de camp du généralissime, le comte de Par, avait apporté dans la nuit du 17 au 18, aux avant-postes de Macdonald, une lettre dans laquelle Schwarzenberg déclarait que, croyant à la signature immédiate des préliminaires de paix, il avait donné à ses troupes l'ordre d'arrêter les hostilités.

Macdonald renvoya le comte de Par, et reçut, à ce sujet, les félicitations de Napoléon.

Nangis, 18, 6 heures.

Monsieur le duc de Tarente, l'empereur est très content et vous approuve que vous ayez renvoyé l'aide de camp du prince de Schwarzenberg après avoir reçu sa dépêche. Si on se présentait pour demander la réponse, vous diriez qu'on m'a renvoyé la lettre du côté de Châlons où je suis avec l'empereur. Cela prouve que l'ennemi est embarrassé. Je dois vous recommander de ne vous laisser amuser par aucune démarche de supposition de paix ou de signature de préliminaires; nous avons fait trop de campagnes avec les Autrichiens pour ne pas connaître leurs ruses, surtout

et demie, il faisait écrire à Grouchy de se réunir au duc de Raguse pour marcher de concert « contre Wrède et de battre les Bavares comme il faut », et, « que Grouchy fera là comme à Vauchamps et enlèvera toute cette division bavaroise¹ ».

Il ordonnait au général Ismert, commandant la seconde brigade des dragons d'Espagne, arrivée le 17 au soir à Corbeil avec une batterie d'artillerie légère, de se rendre à Montereau² par Melun.

A huit heures, il expédiait des ordres pour que le duc de Reggio et le comte de Valmy arrivassent à Provins. « Que le duc de Reggio marche ferme, écrivait-il à Berthier, et m'envoie des nouvelles³. »

Enfin, avant de quitter Nangis, il détaillait au ministre de la guerre les instructions utiles à la création de vingt-huit batteries d'artillerie⁴. A Eugène, vice-roi d'Italie, à Volta, il écrivait une lettre que Tascher de la Pagerie porterait et dans laquelle il lui disait : « La cavalerie ennemie est à bas; leurs chevaux sont morts de fatigue; ils sont considérablement diminués.

quand ils sont battus. Il paraît qu'ils mettent beaucoup d'importance à savoir où est l'Empereur.

ALEXANDRE.

(Registre de Berthier, Ordres et lettres, Archives Guerre.)

Quant à Napoléon, il jugeait ainsi la démarche de Schwarzenberg :

Nangis, 18 février 1814.

Mon frère, le prince de Schwarzenberg vient enfin de nous donner signe de vie. Il est difficile d'être lâche à ce point !... Ces misérables, au premier échec, tombent à genoux ! Heureusement qu'on n'a pas laissé entrer l'aide de camp du prince de Schwarzenberg. Je n'ai reçu que sa lettre, à laquelle je répondrai à mon aise. Je n'accorderai aucun armistice qu'ils n'aient purgé mon territoire...

(Napoléon au roi Joseph, *Correspondance*, lettre 21293.)

1. *Correspondance de Napoléon 1^{er}*, lettre 21291.

2. Registre de Berthier, Ordres et lettres. (Archives Guerre.)

3. *Correspondance de Napoléon 1^{er}*, lettre 21292.

4. *Ibidem*, lettre 21294.

D'ailleurs ils sont trop étendus. Il est donc possible, si la fortune continue à nous servir, que l'ennemi soit rejeté en grand désordre de nos frontières¹.... ».

A sept heures du matin, la deuxième division de cavalerie de la garde, commandée par le général baron Guyot², colonel en second des chasseurs à cheval, se mettait en route vers Villeneuve-les-Bordes³; elle était suivie de la division d'infanterie de vieille garde forte de 4500 baïonnettes et commandée par le général Friant⁴, des 22 bouches à feu de la garde sous le commandement du général de division Dulauloy, puis de la troisième⁵ division de cavalerie de la garde, du général La Ferrière-Lévêque⁶.

Napoléon quittait Nangis dans la matinée, vers neuf heures, pour Villeneuve-les-Bordes, où toute la garde devait faire halte. Il faisait un temps splendide; il gelait, le ciel était d'un bleu pur, pas un nuage à l'horizon, l'air était vif et transparent⁷.

1. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, lettre 21295.

2. Claude Etienne Guyot, né à Villevieux (Jura), le 5 septembre 1768, « de Claude Etienne Guyot, laboureur de la Villevieux, et de Sébastienne Maillot, mari et femme », mort à Paris le 28 novembre 1837.

3. Le major-général à Drouot, aide-major de la garde impériale, Nangis 18 février, cinq heures du matin, (Registre de Berthier, Archives Guerre.)

4. Louis, comte Friant, né à Morlancourt (Somme) le 18 septembre 1758, mort à Guillonet (Seine-et-Oise) le 24 juin 1829.

5. La première division, sous le général Edouard Colbert, était sur la Marne avec le maréchal Mortier.

6. Lévêque de la Ferrière, né à Redon le 9 avril 1776 de « noble homme François-Marie Lévêque, sieur de la Ferrière, négociant en cette ville, et de dame Françoise-Agathe Hervé ». Pair de France en 1832, conseiller général de l'Yonne, il mourut au château de Valléry (Yonne) le 21 novembre 1834.

7. Récit de madame veuve Legrand, née Adélaïde Gauthier habitante de Varennes. (Communication de M. Gaucher.)

POSITIONS DES WURTEMBERGEOIS

A Montereau, le 18 vers deux heures du matin, le maître de poste Beltante était requis d'aller de suite, avec quatorze chevaux garnis et quatre postillons, recevoir les ordres de S. Exc. Monseigneur le prince de Wurtemberg logé chez M. Jauvet, premier adjoint au maire¹. Pendant la nuit, le prince royal de Wurtemberg avait achevé de concentrer autour de Montereau 14 bataillons, 16 escadrons, 4 batteries du IV^e corps et 5 bataillons, 5 escadrons, 4 batteries et une compagnie de pionniers autrichiens du 1^{er} corps de Bianchi, représentant un effectif total d'environ 18000 hommes.

Un peu plus de 9500 hommes, 1000 chevaux et 52 bouches à feu devaient être, dès le début de la journée, affectés à la défense des abords de Montereau².

Le 18, au matin, le prince royal avait ainsi réparti les troupes placées sous son commandement.

L'aile gauche était tenue par la brigade wurtembergeoise du général baron Stockmayer ; les deux bataillons du régiment d'infanterie légère n° 10, colonel Landenberger, gardaient le hameau et les jardins des Ormeaux³. Un bataillon du régiment de chasseurs n° 9 s'établissait dans les vignes parallèlement à l'avenue de Surville jusqu'au chemin de Boulains. Placés en potence, face au couchant, et sur deux

1. Archives départementales de Seine-et-Marne, 3 R 51.

2. Commandant Weil, *La campagne de 1814* d'après les documents des archives impériales et royales de la guerre à Vienne, t. II, p. 297.

3. Commandant Weil, *ouv. cité*, t. II, p. 297, d'après : *Das Commando des Kronprinzen von Württemberg in den Feldzügen 1814 und 1815*.

rangs, la gauche se prolongeant jusqu'en arrière du petit parc, ces trois bataillons encadraient deux pièces de 6 de la batterie à cheval, pointées dans un pli de terrain, sur la ferme de Plat-Buisson¹,

Le 1^{er} bataillon du régiment d'infanterie autrichienne Joseph Colloredo, de la brigade Schaeffer, s'organisait dans une position redoutable, entre la grande route et les Ormeaux², dans les vignes et dans le petit parc entouré de haies vives d'une épaisseur extraordinaire³. En avant de ce bataillon et à l'extrême gauche de la ligne de bataille, le régiment de chasseurs à cheval wurtembergeois n° 5, du colonel Mylius, se tenait en travers de la grande route⁴. Quatre escadrons de hussards Archiduc-Ferdinand, postés à l'entrée du bois de Valence, faisaient face au nord; l'autre demi-batterie à cheval prenait position sur le pavé impérial⁵.

Le second bataillon du régiment Joseph Colloredo s'établissait en avant de Surville, sur le côté où le plateau s'abaisse vers Forges, prolongeant ainsi la ligne des tirailleurs de Stockmayer et bordant le ravin à droite des Ormeaux⁶. Sur la hauteur, des Ormeaux à la Seine, on avait commencé à creuser des tranchées qui, d'ailleurs inachevées, ne rendirent aucun service⁷.

1. Paul Quesvers, *La Bataille de Montereau*, p. 35.

2. Pajol, t. III, p. 143; — Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 298.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 34.

4. Commandant Weil, *ibidem*.

5. Commandant Weil, *ibidem*.

6. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 298.

7. *Ibidem*.

Au centre les trois bataillons du 15^e régiment d'infanterie autrichienne, baron de Zach (brigade Schaeffer) se tenaient en deuxième ligne¹, au château et dans le parc de Surville. Le bataillon de gauche, sous les ordres du major Collard, devait plus particulièrement servir de réserve et de soutien²; il était protégé par une redoute placée à l'angle nord-ouest du vieux parc, d'où étaient braquées deux pièces d'une batterie autrichienne de six canons de 6. Cette batterie et une seconde, de six pièces de 12, prenaient position dans l'intervalle des bataillons de Zach en avant de Surville; derrière une berge du chemin de Boulains, un canon de 12 et deux forts obusiers battaient la plaine dans la direction de Plat-Buisson³.

A l'aile droite, les postes s'échelonnaient du village de Forges au nord, et du hameau de Gardeloup, au nord-est, par le vallon du Four-à-Chaux⁴ et l'avenue de Forges, jusqu'à la ferme de Luat⁵. Pour défendre l'abord du pont de Seine par la route de Nangis⁶, un bataillon du régiment de chasseurs à pied n^o 9, de la brigade Stockmayer, mis sous les ordres du général Schaeffer, s'était établi au bas de la ferme de Saint-Martin⁷, sur le chemin de Montereau à For-

1. Général de Vaudoncourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 387.

2. Commandant Weil, *ouvr. cité*.

3. *Pajol*, t. III, p. 143; — Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 298; — Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 33.

4. Aujourd'hui détruit, le Four à Chaux se trouvait entre l'avenue de Forges et le chemin de Nangis.

5. Aujourd'hui détruite, cette ferme était située face à Merlange, à l'ouest de l'avenue de Forges.

6. Général de Vaudoncourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 387.

7. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 32. Général de Vaudoncourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 387.

ges¹, et occupait quelques maisons isolées². Une centaine de tirailleurs s'étaient logés dans les empilages de bois de corde du port de Courbeton³.

Les postes de cavalerie occupaient les principaux points culminants de la déclivité qui s'étendaient de la ferme du Luat à Saint-Jean. Le 5^e escadron de hussards Archiduc-Ferdinand fournissait les avant-postes, en arrière du château de Courbeton⁴, en haut du chemin de la Pioche.

La brigade du prince Hohenlohe-Kichberg, régiment d'infanterie wurtembergeoise n° 4, colonel d'Imhoff, et régiment n° 6, en tout quatre bataillons et une batterie à pied de six pièces; la brigade de cavalerie wurtembergeoise du général Jett, régiment de dragons n° 3 Prince royal, régiment de chasseurs à cheval n° 2 duc Louis, régiment de chasseurs à cheval n° 4 Prince Adam, de chacun quatre escadrons; et une batterie à cheval de six pièces formaient la réserve et avaient pris position sur la rive gauche à peu de distance du faubourg Saint-Maurice, ayant derrière elle la ferme de Motteux. De cette artillerie, quatre pièces furent envoyées de l'autre côté du fleuve entre l'église et la grange de Saint-Jean et deux escadrons de cavalerie en arrière du chemin des Processions⁵, leur gauche en tête et leur droite appuyée à la grange. Sur la rive gauche de la Seine, deux

1. Passant derrière le cimetière actuel et appelé chemin de la Trinité.

2. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 298.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 33.

4. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 298.

5 P. Quesvers, *La Bataille de Montereau*, p. 32.

batteries de position autrichienne de l'arrière-garde du corps de Bianchi¹ flanquaient, l'une de huit pièces de 12 livres, la droite de l'armée et commandait la route de Salins et de Laval, l'autre de huit pièces de 6, la gauche devant le village de Varennes et face au Port-Pendu.

Enfin, suivant les ordres du généralissime, la brigade wurtembergeoise du général Dœring, comprenant les régiments d'infanterie n^{os} 2, 3 et 7, plus une batterie de 6, avait été dirigée sur La Tombe. Le prince royal de Wurtemberg ayant, de grand matin, parcouru toute sa ligne, fut frappé de la faiblesse numérique des troupes qui défendaient la position².

Aussitôt il fit revenir à Montereau³ la brigade Dœring, disposa chacun des deux bataillons des 2^e et 7^e régiment en réserve derrière les Ormeaux, dans les tuileries, aux abords du faubourg Saint-Nicolas et sur le plateau de Montégazes⁴, avec l'artillerie pointée vers le chemin de la Grande-Paroisse, au-delà du ravin du Ru-du-Bateau⁵. Il fit placer le régiment n^o 3 à cheval sur la route des Ormeaux, le 1^{er} bataillon à gauche, le 2^e à droite⁶ un peu en avant du hameau⁷, entre le vieux chemin de Paris et celui des Chevaliers, en longeant la rue d'Enfer dont l'escar-

1. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 299 ; — Pajol, *ouvr. cité*, t. III, p. 143. Général de Vaudoncourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 388.

2. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 298.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 57 « Les renforts successivement reçus jusqu'à midi, et dont la plus grande partie arriva par la route de Bray... »

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 36.

5. Ibidem.

6. Pajol, t. III, p. 143.

7. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 299.

pement septentrional les couvrait jusqu'à mi-corps¹.

Le village de Varennes fut débarrassé des ennemis au grand matin. Une estafette remit les ordres et aussitôt on cria : aux armes ! Au moment de partir², les troupes étant rassemblées, le commandant de la colonne réclama un guide. Personne ne se présentant, l'officier désigna un habitant de Varennes, nommé Cocardon, pour en remplir l'office. Le malheureux tremblait de tous ses membres, il dut cependant marcher en tête, à côté du cheval de l'officier. La femme de Cocardon se lamentait, et sur la place de l'église elle criait : Mon pauvre mari, où l'ont-ils emmené, que vont-ils en faire ? Elle geignait encore lorsque, à l'ébahissement de tous, Cocardon arriva en courant ; tout essoufflé il raconta qu'il venait de leur jouer un tour de sa façon. Au bois de la Fontaine des Noues, il avait fait comprendre au chef qu'il se sentait pressé par un besoin naturel. Comme on le laissa s'enfoncer dans le bois, il se coucha à plat ventre, rampa et parvint ainsi à gagner un chemin de traverse qui lui permit de regagner Varennes.

Le prince de Wurtemberg « que Napoléon avait maltraité jadis, que l'empereur Alexandre au contraire comblait de caresses, et auquel il destinait en mariage sa sœur la grande-duchesse Catherine, ce prince spirituel et brave, cherchait à se distinguer, et à racheter par des services rendus à la coalition le

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 34.

2. Récit fait par madame veuve Legrand, née Adélaïde Gauthier, habitante de Varennes. (Communication de M. Gaucher.)

long dévouement de son père à l'empire français ¹ ». Aussi était-il décidé, au risque de se faire culbuter de la colline de Surville dans la Seine, à résister jusqu'à ce que la division légère d'Ignace Hardegg (1^{er} corps Bianchi), engagée au delà de Fontainebleau, pût rétrograder jusqu'au sud de Moret, et assurer ainsi sa retraite.

MARCHE DE PAJOL

A quatre heures du matin, l'officier d'ordonnance du général Pajol, le capitaine Biot, montait à cheval et se rendait à l'Ecluse, avertir de l'heure du départ le général du Coëtlosquet, qui commandait la 1^{re} brigade légère de cavalerie.

Immédiatement cet officier général faisait faire la soupe aux hommes, manger l'avoine aux chevaux, et demandait une demi heure pour se mettre en marche. Biot l'engagea à se hâter pour regagner le temps perdu ; d'autant plus, lui dit-il, que la jonction avec le duc de Bellune aurait dû être opérée la veille².

Biot s'en fut ensuite porter le même ordre à la brigade Jacques Delort. Le général était prêt ; il réclama, en brave soldat, la faveur de marcher en tête de la colonne à la place du général du Coëtlosquet qui, la veille, avait fait former l'avant-garde.

Le capitaine Biot lui répondit que : « le général Pajol comptait assez sur la bonne harmonie existant entre ses chefs de brigade pour les laisser maîtres de régler leurs préséances au combat ». Comme la brigade était prête, elle se mit en route la première.

1. A. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, p. 347

2. Colonel Biot, *Souvenirs anecdotiques et militaires*, p. 174.

Le général Pajol avait disposé ainsi ses troupes :

Une forte avant-garde des chasseurs à cheval éclairait la marche et fouillait le terrain suivie de toute la brigade Delort.

Derrière, en colonne par pelotons, marchait la cavalerie du général du Coëtlosquet, puis les 800 vieux et solides gendarmes à pied venus d'Espagne et rassemblés à Auch sous le commandement du capitaine Dourtrel. Ils étaient immédiatement suivis par une compagnie d'artillerie légère à cheval de 8 canons.

Ensuite venait la troisième brigade de dragons du général Grouvel, comprenant trois régiments provisoires de cavalerie à deux escadrons, à l'effectif chacun de 75 sabres environ.

Enfin, la division Pacthod forte de 3755 gardes nationaux organisés en 30 bataillons¹. Dans l'ordre de marche, juste au centre de ces bataillons, avait pris place la deuxième compagnie d'artillerie légère montée².

Soit 1400 cavaliers et 4550 fantassins. En tout près de 6000 hommes et 16 canons s'avançaient dans la direction de Valence-en-Brie.

Avec ces forces Pajol devait attaquer l'avant-garde wurtembergeoise, l'occuper et la retenir devant lui conformément aux instructions précises de Napoléon qui lui avait fait dire « de ne point s'épargner, qu'un brillant succès était certain, puisqu'à la même heure

1. *Pajol*, par son fils aîné, t. II, p. 139, indique 3000 gardes nationaux, 30 bataillons. Les états de situation, voir 2^e partie, p. 144, indiquent que cette division comprenait 15 bataillons formés en 3 brigades.

2. *Pajol*, par son fils aîné, t. III, p. 140; — Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 175.

l'irruption du duc de Bellune sur Montereau lui en répondait¹ ».

Pajol avait la certitude que le maréchal Victor possédait Montereau et, pour cette raison, il supposait libre le territoire entre cette ville et Le Châtelet. Aucun tirailleur n'éclairait les flancs de sa petite armée², le général pensant que les chasseurs à cheval de Delort suffiraient à fouiller la campagne. Cette confiance faillit le perdre. Du Châtelet à Valence la marche de la colonne, au milieu d'un terrain plat et découvert, ne présenta aucune difficulté ; l'ennemi eût été aperçu de trop loin pour pouvoir oser l'inquiéter. Elle traversa sans encombre l'Ecluse, Pamfou, la Courtille et Valence où les meubles épars, les futailles défoncées et à moitié vides, témoignaient de l'occupation ennemie³.

A la sortie de Valence, la route descend légèrement, puis remonte à l'entrée de la forêt qui commence à deux kilomètres de ce village ; à cet endroit il se produisit un arrêt venant de la tête de colonne. Biot s'y porta aussitôt⁴.

Les éclaireurs ayant cru entendre des commandements allemands, Delort envoya des patrouilles pour fouiller les bois. Le général profita du temps d'arrêt, en attendant le retour de ces patrouilles, pour faire reconnaître par ses soldats les nouveaux officiers mis à sa disposition. De ce nombre faisait partie le major

1. Général comte de Ségur, *Du Rhin à Fontainebleau*.

2. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 175.

3. *Pajol*, t. III, p. 140.

4. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 176.

Bro qui avait reçu le commandement d'un régiment provisoire¹.

Les coureurs n'ayant rien rencontré et le bois étant libre, on se remit en mouvement, couvert cette fois par trois pelotons d'avant-garde : le premier, précédé de quelques cavaliers, marchait sur la grande route, à une bonne distance de la tête ; les deux autres venaient ensuite très espacés, mais réunis au milieu de l'intervalle, de manière à apercevoir toujours le premier peloton sans cesser d'être en vue de la colonne. Les tirailleurs d'avant-garde cheminaient en file et le long du bois sur les flancs de la tête de la brigade Delort. Un peu plus en arrière venait le gros de cette cavalerie.

Il était environ huit heures lorsque les cavaliers débouchant de la forêt furent salués par la batterie légère de six pièces de l'avant-garde wurtembergeoise. « Heureusement, au lieu de se rabattre sur la troupe qui le suivait, le peloton eut l'excellente idée de s'éparpiller dans les bois, à droite et à gauche de la route² ». La colonne entière fit halte³. Le général Pajol avait ordonné au capitaine Biot de se poster, dès la première détonation, à la tête du détachement. Biot rendit compte au général que l'ennemi avait complètement abandonné la forêt et lui demanda les gendarmes pour en garnir la lisière⁴. Le 2^e régiment de lanciers qui essaya, en vain, d'enlever les canons

1. *Souvenirs du colonel Biot*, p. 176.

2. *Souvenirs du colonel Biot*, p. 176.

3. Pajol, *ouvr. cité*, t. III, p. 141.

4. *Souvenirs du colonel Biot*, p. 177.

wurtembergeois perdit environ trente chevaux¹. Biot plaça immédiatement en embuscade les gendarmes à pied et, pendant que ces intrépides attiraient sur eux toutes les décharges de l'artillerie et de l'infanterie ennemies, Pajol prit ses dispositions de combat².

Biot avait reconnu, à gauche de la sortie du bois, vers Plat-Buisson, un ancien ermitage d'où l'on pouvait se mettre en batterie : il en informa le général³. La première compagnie d'artillerie légère se porta en avant, et Biot indiqua au capitaine l'emplacement qu'il avait trouvé propice, sur une petite éminence, entre les bois de Valence et Plat-Buisson⁴.

La deuxième fut établie près du hameau du Dragon-Bleu, sous la garde des gendarmes à pied⁵ ; elle était placée de façon à ce que son feu prît l'ennemi en écharpe⁶.

Pajol fit déboucher sa cavalerie dans la plaine en la dissimulant sous bois par des chemins de traverse⁷. La brigade Du Coëtlosquet et celle du général Grouvel prirent à gauche et s'établirent entre Plat-Buisson et Forges ; la première en bataille, la seconde en deuxième ligne, à grande distance et formée en colonne serrée⁸.

La cavalerie du prince de Wurtemberg, qui flanquait l'aile gauche, fit obstacle, et la brigade Du

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 42.

2. *Pajol*, t. III, p. 144.

3. *Souvenirs du colonel Biot*, p. 177.

4. *Ibidem*.

5. *Pajol*, t. III, p. 144.

6. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 177.

7. *Ibidem*.

8. *Pajol*, t. III, p. 144.

Coëtlosquet ne put avancer ; pendant toute la matinée elle eut de forts brillants engagements tout à l'honneur de ses jeunes recrues. Cet arrêt détermina Pajol à attendre la coopération de la division d'infanterie du général Pacthod qui, débouchant de Valence, avait suivi par la droite à travers les bois, passant aux Bordes, La Maison-Brûlée et Brimbois¹. Ce détour et la nature du chemin qu'elle suivait avait retardé sa marche de trois quarts d'heure. Enfin vers dix heures et demie, elle sortit des bois en face de la ferme de La Mare-Grand-Champ², entre Rubrette et le Dragon-Bleu. Le général Pajol disposa aussitôt les trente bataillons de gardes nationaux. Huit furent dirigés vers Plat-Buisson pour soutenir les quatre pièces de la première compagnie d'artillerie légère ; les tirailleurs occupèrent le parc de Plat-Buisson. Les sept autres bataillons du premier groupe Pacthod prirent position à l'extrémité du bois, c'est à-dire derrière les Courreaux et Plat-Buisson. Les quinze bataillons du second groupe constituèrent la réserve ; ils furent placés en échelons le long de la route de Valence, à l'intérieur de la forêt, où ils occupaient des positions avantageuses³.

L'ennemi, ne voyant pas devant lui une masse considérable, chercha à l'accabler du feu de ses batteries. Mais Pajol avait pris la décision de tenir ; il résista hardiment au tir de l'artillerie. Les boulets faisaient ravage dans les rangs des gendarmes à pied. Ces

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 43.

2. Ibidem.

3. Pajol, t. III, p. 144. — Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 177.

braves, placés sur la lisière du bois, en avant, constituaient, dit Biot dans ses Mémoires, la seule ressource sérieuse en infanterie ; et les officiers généraux ne comptaient guère sur les bataillons de garde nationale. « Il fallait que ces intrépides gendarmes eussent un bras ou une jambe emportés pour cesser le feu. Ils ne regardaient plus les balles comme dignes de leur attention¹ ; » et cependant, elles y pleuvaient, car l'ennemi avait fait avancer de l'infanterie soutenue par du canon. Pajol se désespérait de voir ses gendarmes si maltraités et d'être obligé de diriger les blessés sur Melun pour obtenir un pansement, puisqu'aucun officier de santé n'existait dans ce corps². Il envoya le capitaine Biot auprès du général Pacthod pour le prier de faire entrer en ligne un de ses bataillons afin de soutenir et de soulager les gendarmes.

— Je ne demande pas mieux, lui dit Pacthod, mais je n'ai pas aperçu mon aide de camp.

— Si vous voulez me désigner un bataillon, lui répondit Biot, je me charge de lui porter vos ordres.

— Prenez le bataillon qui vous conviendra, fit le général Pacthod, et donnez-lui l'ordre en mon nom.

Un seul bataillon était uniformément habillé de la capote, du shako et équipé du sac, c'était celui d'E u-

1. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 178.

2. Le 18 février 1814, ordre avait été donné de faire expédier sur le champ trois divisions d'ambulances renfermant chacune les moyens de pansement nécessaires pour 10000 blessés, savoir : 1 sur Meaux, 1 sur Soissons, 1 sur Montereau. (Archives nationales.) Cette ambulance n'arriva pas à Montereau.

re-et-Loir. L'aide de camp de Pajol le remarqua et transmit l'ordre au chef de ce bataillon¹.

Arrivé à la lisière du bois, Biot plaça un homme entre deux gendarmes; il économisait ainsi un tiers de ces derniers. Son intention était d'en relever successivement la totalité, pour leur accorder quelque repos, mais Biot n'était pas arrivé au dernier gendarme que le premier garde national placé n'était déjà plus à son poste. Ils voyaient le feu pour la première fois et l'affaire était chaude²!

La ligne de bataille de Pajol se trouvait ainsi établie : au centre les gendarmes, le bataillon d'Eure-et-Loir et l'artillerie; à l'aile gauche huit bataillons d'infanterie et deux brigades de cavalerie; à l'aile droite, sept bataillons et la brigade des chasseurs à cheval; quatorze bataillons en réserve³.

Vers onze heures, lorsque le corps du duc de Bellune attaqua depuis Courbeton jusqu'aux Ormeaux l'effort de l'ennemi se trouva attiré plus à l'est; Pajol en profita pour se développer, puis saisit l'occasion où la cavalerie ennemie se concentrait pour emporter la position qui lui barrait la route⁴. Il fit avancer deux canons et leurs caissons et déploya ses troupes à l'ouest du Dragon-Bleu : l'artillerie et l'infanterie à droite et à gauche de la grande route, la cavalerie aux ailes, et les réserves débouchant du bois⁵.

1. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 179.

2. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 179.

3. *Pajol*, t. III, p. 144.

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 51.

5. *Pajol*, t. III, p. 145.

L'empereur, qui avait quitté Nangis et venait d'arriver à Villeneuve-les-Bordes, expédiait successivement et sans interruption auprès de Pajol des officiers qui l'engageaient à prendre patience et à tenir ferme¹. L'un d'eux le prévenait que le corps de Gérard allait, sur sa gauche, déboucher du village de Forges.

DÉLIVRANCE DE FONTAINEBLEAU ET DE MORET

Le 17, dans l'après-midi, à l'heure où Pajol quittait Melun par la route du Châtelet, les troupes des généraux Allix et Charpentier, suivant les instructions impériales, s'étaient déjà rassemblées et, dès minuit, commençaient leur mouvement de Melun sur Fontainebleau. Allix marchait en tête, soutenu par Charpentier et les troupes de Montbrun. La division de jeunes-gardes formait le gros de la colonne.

Arrivé à la lisière de la forêt, Allix fut accueilli par quelques coups de fusil des tirailleurs ennemis ; il fit halte.

D'accord avec le général Charpentier, il fut décidé de ne pas s'engager plus avant en attendant le jour. A six heures du matin, le 18 février, ils pénétrèrent sous bois ; arrivé à la hauteur en avant de la Croix d'Augas, Allix rencontra 500 ennemis tant infanterie que cavalerie ; il les refoula, leur faisant subir de lourdes pertes. A huit heures, il parvenait en vue de Fontainebleau². Le colonel autrichien Simony, com-

1. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 179.

2. Georges Lioret, *1814 et 1815 à Moret et dans les environs*. (Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, t. XXII, année 1894, p. 62.)

mandant les hussards de Hesse-Hombourg, se retranchait dans la ville ; avec vigueur on se fusilla de part et d'autre.

A la mairie, l'état-major autrichien se dépêchait, en usant de violence envers le maire, M. Dubois d'Arneville, d'obtenir une forte contribution en argent ; mais celui-ci demeurait ferme devant les menaces¹.

Pendant ce temps l'avant-garde française, divisée en deux files, progressait en se glissant le long des maisons de la Grande-Rue. Le bruit de la fusillade s'entendait distinctement de la mairie ; si bien que M. d'Arneville, s'adressant aux officiers autrichiens, s'écria avec énergie : — « Messieurs, retirez-vous, ou je vous fais à mon tour prisonniers ». Ils se précipitèrent au dehors et s'enfuirent avec le poste qui les gardait².

» A neuf heures, le corps principal d'Allix entra en ville dans le meilleur ordre. Le retour des Français à Fontainebleau fut un véritable triomphe, en même temps qu'un spectacle attendrissant : la population rangée sur leur passage les accueillit avec des vivats et des acclamations enthousiastes ; citoyens et soldats pleuraient de joie³. « Des particuliers armés de fusils se joignaient à la troupe. Ces effusions retardèrent un peu la marche. Les ennemis en profitèrent pour

1. Georges Lioret, *ouvr. cité*, p. 63.

2. *Ibidem* (d'après le manuscrit d'Alexis Durand).

3. Allix à Drouot, Moret, 18 février, 7 heures du soir ; Archives nationales, A F IV 1659 : « Je n'ai jamais vu de spectacle plus attendrissant ; citoyens et soldats, tous pleuraient de joie, et c'est peut-être à ce spectacle qui m'a fait perdre un quart d'heure, que l'ennemi doit de ne pas avoir éprouvé de plus grandes pertes ».

se rallier au point où ils avaient installé leurs bivouacs, c'est-à-dire dans l'avenue Maintenon, près de la porte Dorée. Un détachement français, qui s'était frayé un chemin par les écuries, se préparait à prendre l'ennemi à revers, lorsque celui-ci se retira avec une extrême rapidité dans la direction de Moret¹. »

Le comte Ignace Hardegg, renforcé depuis plusieurs jours par l'arrivée de deux bataillons de fusiliers, et relié par sa gauche aux cosaques de Platow, avait eu connaissance du mouvement de Napoléon vers la Seine². Dès qu'il apprit à son quartier général de Moret l'approche des Français, il dépêcha un officier à Fontainebleau pour porter au colonel Simony l'ordre de se replier. Cette estafette arriva juste à temps pour éviter aux Autrichiens de voir leur retraite coupée³.

Allix s'élança à la poursuite de l'ennemi. Arrivé à l'obélisque, il dut pourchasser quelques pelotons hongrois. Renforcé de trois bataillons et d'un gros de cavalerie, il poussa le colonel Simony jusqu'à Moret⁴. Ces trois bataillons, parmi lesquels se trouvaient un certain nombre d'habitants de Fontainebleau, s'étendirent jusqu'aux Sablons, tandis qu'Allix, avec ses 1800 braves, pénétrait dans Moret. Il était onze heures du matin.

A ce moment, le général Charpentier fit parvenir

1. Georges Lioret, *ouvr. cité*, p. 64.

2. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 310.

3. Georges Lioret, *ouvr. cité*, p. 64.

4. Archives Guerre. Charpentier à Berthier,

à Montereau, au prince Alexandre Berthier, la lettre suivante :

« Fontainebleau, 18 février, 11 heures matin.

» Monseigneur,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis
» entré ce matin à 10 heures à Fontainebleau. Le
» général Allix s'est porté sur Moret; conformément
» à ses instructions, je l'ai fait soutenir par trois ba-
» taillons, qui rentreront ici dès que le mouvement
» sera exécuté. La majeure partie des troupes sont
» bivouaquées à la Pyramide. J'ai envoyé un parti
» de cavalerie pour éclairer la route de Paris. Un
» habitant de cette ville, nommé Burdel, médecin,
» qui avait obtenu un sauf-conduit pour se rendre à
» La Chapelle¹ m'a assuré qu'un général Schloff,
» commandant 5 à 6000 cosaques, était encore ce
» matin à La Chapelle; ces troupes font partie du
» corps de Platow.

» Le général Hardegg, Autrichien, avec 3000
» hommes était ici; il avait 600 hommes d'infanterie;
» parmi la cavalerie on compte un régiment de hus-
» sards de Hesse-Hombourg et quelques dragons.
» Nous avons trouvé l'ennemi à moitié chemin de
» Melun à Fontainebleau; il a fui précipitamment
» sur Moret.

» Le palais a été respecté. On a enlevé des écuries
» du Carrousel 80 à 100 couvertures, des tentures
» d'alcôve et quelques rideaux de vitrage. Le portier

1. La Chapelle-la-Reine.

» du carrousel a été pillé. On a demandé des tableaux
» des conquêtes de S. M. que le prince de Schwarzenberg
» avait vus, on a répondu qu'il n'y en avait
» point.

» La bibliothèque et le conservatoire sont intacts;
» on a demandé plusieurs fois et très instamment
» des cartes de Cassini, qu'on n'a pas données.

« Deux courriers de Châtillon viennent d'arriver
» de Paris à Essonne, ce qui me paraît croire que
» cette route est libre.

» Notre entrée à Fontainebleau a été un spectacle
» attendrissant; le peuple bordait haie dans les rues
» en criant: « Vive l'Empereur ». Les habitants
» s'empressaient d'offrir aux soldats du pain et du
» vin. Les Cosaques sont exécrés; les Autrichiens
» ne se sont pas mal comportés.

» On n'a pas fait de proclamation; on a répandu l'an-
» cienne de Schwarzenberg, du 31 décembre 1813.
» J'attends ici vos ordres.

» CHARPENTIER. »

A Moret, Hardegg avait réquisitionné toutes les voitures disponibles; il les fit charger et filer dans la direction de Montereau. Il se retrancha derrière le canal du Loing, plaça une autre partie de ses forces et de son artillerie sur la montée de Saint-Lazare et sur les hauteurs voisines, d'où il fit canonner la ville pendant plusieurs heures¹.

Malheureusement Allix échoua dans ses différentes tentatives pour franchir le canal². Hardegg, grâce à

1. *Journal de l'Empire*, rapport du maire de Moret.

2. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II. p. 310.

son sang-froid et son habileté, réussit à tenir le passage du pont de Bourgogne, se rendant compte que s'il cédait, Allix se jetterait à Fossard dans le flanc des Wurtembergeois¹.

INFRUCTUEUSES ATTAQUES DE VICTOR

Du 2^e corps du duc de Bellune, la deuxième division, sous les ordres du général de brigade Châtaux qui remplaçait le général Forestier blessé mortellement le 29 janvier à Brienne, marchait en avant-garde. Elle quittait Salins au petit jour, c'est-à-dire vers six heures du matin²; une demi-heure plus tard ses avant-postes refoulaient, dans Forges, ceux du général Walsleben bivouaqués à l'est du hameau de Gardeloup³. Puis elle s'avancait sur le village. Le ciel était pur, pas un nuage à l'horizon, le gros disque rouge du soleil apparaissait lentement. Près des fossés du château de Forges la fusillade s'engagea, l'ennemi fut débusqué de sa position, et, par un prodigieux effort, à travers un terrain couvert de clôtures, mené battant jusqu'à mi-chemin de l'avenue, à la hauteur du Four-à-Chaux. Secourus par le poste établi en avant de la ferme du Luat⁴, et appuyés par deux pièces de campagne en batterie dans la ferme, les Wurtembergeois contre-attaquèrent. Sans aucun soutien, l'infanterie de Châtaux ne put tenir le choc; elle fut rejetée en désordre au-delà de For-

1. Georges Lioret, *ouvr. cité*, p. 67.

2. Lieutenant Labouche, *Histoire du 18^e régiment d'infanterie de ligne*, p. 256.

3. Paul Quesvèrs, *ouvr. cité*, p. 37.

4. A Montereau on prononçait: "Loir".

ges dont l'ennemi s'empara, négligeant toutefois d'occuper le château et les bâtiments de service¹. Ce combat acharné et meurtrier dura une demi-heure²; le 18^e de ligne dont le colonel³, le baron Voirol, avait pris le commandement de la brigade, y fit là des prodiges, mais subit de lourdes pertes; 7 officiers étaient atteints, dont le lieutenant Benoît tué, les capitaines Cassier et Chatillon blessés⁴. Une centaine d'hommes de troupes étaient mis hors de combat.

Pendant cette violente action, la troisième division du 2^e corps, sous les ordres du général baron Duhesme, un vieux manœuvrier des temps héroïques de la Révolution, avait quitté Salins et s'avancait par la grande route. Le maréchal Victor suivait cette division⁵; il était alors neuf heures. Une colonne obliquait à droite, par Fontaine-Froide et Merlange, pour tourner le parc de Courbeton⁶ et attaquer le coteau à sa pente la moins escarpée⁷.

Depuis le 15 janvier, le 5^e corps de cavalerie du général comte Milhaud était sous les ordres du maréchal Victor⁸; fort d'environ 3500 combattants, il comprenait une division de cavalerie légère sous Piré et deux divisions de dragons sous Briche et

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 38.

2. Lieutenant Labouche, *Historique du 18^e régiment d'infanterie de ligne*, p. 256.

3. Le colonel baron Voirol commandait le 18^e régiment de ligne depuis le 2 février 1814.

4. Lieutenant Labouche, *ouvr. cité*, p. 379.

5. A. Thiers, *ouvr. cité*, t. XVII, p. 349.

6. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 38.

7. A. Thiers, *ouvr. cité*, t. XVII, p. 349.

8. Raoul Dupuy, *Historique du 3^e régiment de hussards de 1764 1887*, p. 59.

L'héritier. L'une des brigades de la cavalerie légère, avec le général Piré et la 1^{re} division de dragons (général Briche) qui, la veille, avaient poursuivi l'ennemi jusqu'à Maison-Rouge et couché à Meigneux, recevaient, le 18, l'ordre de remonter la Seine vers Bray et de s'établir au Plessis, en face de cette ville¹. L'autre brigade de cavalerie légère (général Subervic²) et la 2^e division de dragons (général L'héritier³) flanquaient l'aile droite de l'infanterie de Duhesme; elles suivaient le chemin de Salins à Forges, par le hameau du Grand-Buisson⁴.

L'artillerie était également à droite dans la même direction, partie sur la route de Forges, partie dans les terres⁵ durcies par la gelée.

Duhesme attaqua; à ce moment, Châteaux chassait à nouveau les Wurtembergeois de Forges; ceux-ci se repliaient sur le Luat, quand, renforcés une

1. Le général baron Auguste Pétiét, *Souvenirs militaires*, p. 101.

2. La brigade Subervic { 3^e de hussards, chef d'escadrons Roux
comprenait { 27^e de chasseurs, major Muteau.

3.	Le général de brigade b ⁿ de Lamotte	{	18 ^e de dragons, 218 hommes	
			colonel Dard.	
2 ^e division de dragons Le général de division baron L'Héritier	Le général de brigade Collaert	{	19 ^e de dragons, 247	»
			colonel Mermet.	
			20 ^e de dragons, 154	»
			colonel Désargus.	
Le colonel baron Soubeiran chef d'état-major	Le général de brigade Collaert	{	22 ^e de dragons, 283	»
			chef d'esc ^{ons} Adam.	
			25 ^e de dragons, 263	»
			chef d'es ^{ons} Casenar.	
			Total	1164 hommes

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 38.

5. Ibidem.

seconde fois, ils refoulèrent les Français au-delà du village¹. Dans la crainte que le gros de l'infanterie de Châtaux, par le vallon du Four-à-Chaux, ne les prit de flanc et les coupât de leur réserve, les Wurtembergeois abandonnèrent Forges une fois de plus.

Châtaux prit alors position en avant d'un petit bois², au nord de la ferme du Luat qu'il fit écraser par son artillerie, tandis que Lhéritier et ses dragons chevauchaient dans la direction des Ormeaux.

La colonne de droite de la division Duhesme était arrivée vers dix heures à l'entrée du chemin d'Enfer. Ses tirailleurs, après avoir fouillé les parcs de Courbeton et de Merlange, débouchaient par les nombreuses brèches des murs. Ils se répandaient de tous côtés, prenaient à revers les défenseurs du Luat et débusquaient l'escadron des hussards Archiduc-Ferdinand déployé en haut de la route de la Pioche. Cette cavalerie battit en retraite par le chemin des Processions sur l'église Saint-Jean³. La colonne de gauche de la division Duhesme, après avoir délogé les avant-postes wurtembergeois établis à Saint-Germain-Laval, arrivait à neuf heures en haut de la rampe de la Prison, à l'angle sud-est du parc de Courbeton⁴. Les avant-postes ennemis, ralliés à Courbeton et soutenus par l'escadron des hussards Archiduc-Ferdinand, se ressaisirent ; ils s'abritèrent derrière les murs du parc et des jardins qui bordent

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 38.

2. *Ibidem*.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 39.

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 39.

la route des deux côtés. Ayant fouillé le grand parc, et protégés par les taillis, les tirailleurs français s'avançaient à courte portée et « par un feu de flanc bien » nourri, ils contraignirent l'ennemi à continuer son » mouvement de retraite jusqu'au gros de leurs for- » ces, près de l'église Saint-Jean. Les Français » s'arrêtèrent dans le château et les jardins de Cour- » beton abandonnés et, de là, harcelèrent l'ennemi, » sans avoir à redouter son feu dont les murs les » garantissaient. De la terrasse du château qui longe » la rive droite de la Seine, les Français, par un feu » plongeant, éloignaient les tirailleurs qui s'étaient » logés dans les empilages de corde du port de » Courbeton. Par la grande route qui passe entre le » château et le parc, et placés derrière les murs, ils » fusillaient ainsi la cavalerie ennemie. Les hussards » de l'archiduc Ferdinand, très exposés, essayèrent » de débusquer l'infanterie de Duhesme, mais celle- » ci, grossie à chaque instant par les troupes restées » en arrière, les repoussa avec perte jusqu'à leur » première position. Dans cette partie de l'action, » on vit des tirailleurs français pousser l'audace jus- » qu'à dépouiller, sous le feu de l'ennemi, deux hus- » sards tombés dans la poursuite¹ ».

Ces deux premières attaques partielles sur Saint-Jean et les Ormeaux n'avaient pas encore décidé du succès; une troisième, cette fois dirigée avec une autre sur la route de Valence par Pajol contre le flanc gauche du général Stockmayer, fut alors engagée.

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 40.

Pour cette nouvelle tentative les Français concentrèrent leurs efforts sur les Ormeaux¹.

— Il ne nous reste plus qu'à écraser ces gens-là ou à mourir ici², avait dit le duc de Bellune à son gendre le général Châtaux.

Aussi ce dernier, que rien ne décourageait, et qui « montrait une extrême impatience de réparer la faute que Napoléon venait de blâmer si sévèrement³, » laissait en réserve une de ses brigades, et tentait par un mouvement tournant d'atteindre le faubourg Saint-Nicolas⁴. Sa colonne d'avant-garde se rallia derrière les murs de Courbeton⁵; elle attendait le gros du corps d'armée pour avancer. D'abord elle avait été arrêtée dans sa marche par les huit pièces autrichiennes de 12 livres en batterie, à la Bosse-Boutillier, sur la rive gauche de la Seine, entre le faubourg Saint-Maurice et Motteux. Ces canons tiraient à boulets dans les appartements du château de Courbeton. De plus, un bataillon du 9^e régiment de chasseurs à pied wurtembergeois retranché dans les vignes, sur le coteau de Saint-Martin, et soutenu par du canon et les hussards autrichiens Archiduc Ferdinand, persévéraient dans la défense et tenaient ferme.

Le général Châtaux — il était environ 10 heures — laissait un poste à Courbeton pour défendre la route et remontait la côte derrière le parc.

1. Commandant Weil, *ouvr. cité*, p. 301.

2. M. J. G. Bordot, *Napoléon en Champagne*, p. 184.

3. A. Thiers, *ouvr. cité*, t. XVII, p. 348.

4. *Victoires et Conquêtes*, t. XXIII, p. 117. — Commandant Weil, *ouvr. cité*, p. 301.

5. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 40.

Parvenu au sommet, il engageait, dans le chemin de la rue d'Enfer, une de ses colonnes à l'attaque des Ormeaux de concert avec le groupe de droite de la division Duhesme. Puis il redescendait prendre le commandement des troupes qui se concentraient à Courbeton. Il refoulait d'abord sur Saint-Jean les hussards autrichiens qui s'étaient avancés au milieu des vignes jusque sur la hauteur de Bellefeuille¹. Ayant mis deux canons de campagne en batterie, il démontra dès les premiers coups une des pièces wurtembergeoises tandis qu'une partie de l'artillerie de Duhesme, en position au-dessus de Saint-Germain-Laval, sur les hauteurs de Tréchy, faisait subir aux Wurtembergeois des pertes assez sensibles.

La cavalerie légère et celle de Lhéritier, déployées en bataille au nord du chemin du Luat, dans l'angle formé par celui de Boulains, entre la ferme et les Ormeaux, entraient en action par le chemin de la Croix-Courtois. Elles cherchaient à tourner l'ennemi par sa gauche². Le 3^e de hussards se fit remarquer en chargeant à trois reprises plusieurs escadrons de l'Archiduc-Ferdinand³. Dans l'une de ces charges, le sous-lieutenant Van Wesel reçut un coup de feu à la cuisse droite⁴.

En un instant l'infanterie française s'empara de la ferme du Luat⁵. L'ennemi battit en retraite sur Mon-

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 41.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 41.

3. Raoul Dupuy, *Historique du 3^e Régiment de hussards*, p. 59. (L'étendard du 3^e hussards porte dans ses plis les noms glorieux de : *Iéna, Eylau, Friedland et Montereau*.)

4. Raoul Dupuy, *ouvr. cité*, p. 133.

5. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 41.

tereau par le chemin encaissé de la Trinité et le fond du vallon des Rougeaux, où une partie de la colonne française le suivait en tirillant¹, tandis que le gros, avec Duhesme, engagé dans le chemin d'Enfer, marchait à l'attaque des Ormeaux. Les Wurtembergeois en retraite devant les troupes du général Châtaux se ralliaient sur tous les sommets où ils parvenaient à se maintenir et d'où il fallait les déloger². Les tirailleurs français se répandaient dans les chemins creux, couronnaient tous les points culminants des vignes et du bois des Rougeaux, gagnant et perdant alternativement du terrain³. Ils avançaient irrésistiblement dans les chemins de terre défoncés par le passage des troupes. Dans les ornières profondes d'une terre calcaire, grasse, blanchâtre, jaunâtre, ils enfonçaient jusqu'aux genoux. Au milieu des chaussées, des trous creusés par le fer des chevaux étaient remplis d'eau sous la glace brisée. Le général Châtaux parvenait ainsi jusqu'à la ferme de Saint-Martin, c'est-à-dire à quelques centaines de mètres de Montereau. Tandis que Duhesme attaquait les Ormeaux, Châtaux, à la tête de ses tirailleurs, se glissait dans le faubourg Saint-Nicolas, pour s'emparer du pont de Seine et prendre l'ennemi entre deux feux ; il allait y réussir, quant, arrivé au carrefour, entre la Grande-Rue du faubourg et l'entrée du pont, il reçut à bout portant une balle qui lui fracassa le bras droit près

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 41.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*, p. 45.

4. Paul Triaire, *Dominique Larrey*, p. 629. — Rapport du Baron Larrey, Montereau, le 20 février 1814. (Archives nationales, A F IV 1668.)

de l'épaule¹. Le général fut aussitôt transporté chez Pierre-Edme Briard, épicier, au coin de la rue de Provins et du carrefour¹. On pénétrait dans cette boutique par une porte à contre-huis, et après avoir gravi trois énormes marches de grès. C'est là que le général Châtaux reçut les premiers soins. Ce funeste accident nuisit à l'ensemble de l'attaque ; les soldats hésitèrent, puis s'arrêtant, reculèrent en désordre. Le prince royal profita de ce flottement pour lancer sur eux le 3^e régiment d'infanterie qui, conduit par le général Dœring en personne, rejeta les troupes françaises dans la vallée et fit prisonnier le colonel Lecouteulx², aide de camp du prince Berthier, envoyé le matin en reconnaissance. Cet intrépide jeune homme eut son cheval tué sous lui³. Quatre officiers et soixante hommes furent également faits prisonniers et les Wurtembergeois s'emparèrent de 3 canons⁴.

« Le prince royal de Wurtemberg n'avait pas encore quitté son logement en ville, mais vers onze heures du matin, environné de son état-major, précédé et suivi de cavaliers d'ordonnance de toutes armes, il se porta à gauche du château de Surville, derrière le vieux parc. Il n'y resta que quelques instants. Soit qu'il n'y trouvât pas assez de sécurité,

1. Paul Quesvers, *Le général Châtaux*, Journal de Montereau, année 1899.

2. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 301. — Journal d'opération de la grande armée (*der Haupt-Armee im Monate Februar*).

3. Moniteur du lundi 21 février 1814. — Le colonel Lecouteulx était le fils du sénateur auditeur au conseil d'Etat.

4. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 301.

soit que les feux français qui semblaient se rapprocher l'inquiétassent, il descendit du plateau et vint se placer au revers de la montagne, sous la protection d'une roche calcaire qui se trouvait au-dessus du Calvaire¹. Ce fut de ce lieu, d'un assez difficile accès, qu'il expédiait les ordonnances dans toutes les directions et où il recevait celles qui lui étaient adressées². »

HALTE DE NAPOLÉON A VILLENEUVE-LES-BORDES

La colonne impériale que nous avons vu quitter Nangis à sept heures du matin était arrivée, en face de Villeneuve-les-Bordes, au carrefour des routes de Donnemarie et de Montereau. Là elle faisait halte, attendant les ordres de l'empereur qui, suivant les circonstances, devait se diriger sur Bray ou sur Montereau.

Napoléon était parti de Nangis après huit heures. « Il s'avavançait à cheval. L'esprit et l'oreille tendus vers Montereau, il écoutait, s'étonnant déjà de ne rien entendre³. » Vers dix heures, lui et son état-major atteignaient Villeneuve-les-Bordes, lorsqu'il croisa la division Guyot, des chasseurs à cheval de la garde⁴.

Le soir de Vauchamp, le 14, le capitaine Mancel,

1. Croix de fer dédiée à saint Roch, qu'il ne faut pas confondre avec une autre croix de bois sculpté, plantée sur une roche, un peu plus haut, le long d'un sentier qui traversait le parc.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, pp. 43 et 44.

3. *Du Rhin à Fontainebleau*, Mémoires du général comte Philippe de Ségur.

4. *Ibidem*.

qui commandait la 6^e compagnie d'une batterie de la garde, attachée aux chasseurs de Guyot, restait en position jusqu'à la nuit; en rejoignant la division il tomba, dans les bois, sur un bivouac de cavalerie ennemie.

Mancel attira les ennemis sur une fausse piste, tandis que le lieutenant Coessin sauvait l'artillerie, à l'exception de deux canons qui versèrent dans un fossé en faisant demi-tour¹. — A la vue de la batterie mutilée Napoléon s'arrêta, mit pied à terre et marchant avec agitation fit appeler le général². Dès qu'il l'aperçut il éclata. D'une voix entrecoupée et suffoquée par la colère il lui cria³ :

— C'est donc vous qui laissez enlever votre artillerie⁴? Sacré nom de Dieu! vous mériteriez d'être destitué! Laisser prendre l'artillerie de ma garde⁵!

Et il jeta son chapeau à terre, puis le releva avec un mouvement de rage. Et comme le général d'un ton mal assuré cherchait à s'excuser en disant :

— Sire, ce n'est pas de ma faute si ce malheur est arrivé; j'avais indiqué au capitaine de cette compagnie où il devait me rejoindre; il s'est maladroitement égaré⁶...

1. *Mémoires du général Griois*, t. II, p. 293.

2. Baron Fain, *Manuscrit de 1814*, pp. 132, 133. — Beauchamp, *Campagne de 1815*, t. I, p. 314.

3. Philippe de Ségur précise que l'incident eut lieu à Villeneuve-les-Bordes; Fain et Beauchamp le fixent également au 18 février. Le général Griois indique qu'il eut lieu le 15 février avant d'arriver à Meaux. Peut-être Griois fait-il erreur, parce que le général Guyot fut destitué de son commandement le 18 février et remplacé le même jour par le général Exelmans.

4. Philippe de Ségur, *Mémoires*, t. III, p. 237.

5. *Mémoires du général Griois*, t. II, p. 294.

6. *Ibidem*.

— Non, monsieur, interrompit l'empereur, il n'y a pas d'excuses! Nos canons, c'est le rempart, le salut du pays, l'honneur de l'armée! En les perdant on perd l'honneur. Tout leur doit être sacrifié. Est-ce à ma Garde de l'ignorer? Pourquoi serait-elle donc ma Garde¹?

Alors sa colère redoubla de violence.

— « C'est votre faute, sacré nom de Dieu; lui aviez-vous donné des guides, une escorte? Vous vous êtes contenté de lui donner un simple ordre verbal, voilà le lieutenant de cette compagnie qui l'affirme. Foutre! laisser prendre mon artillerie, de braves gens! Je destituerai le premier de mes généraux qui laissera prendre une seule pièce! On l'abandonne, cette brave artillerie, on la laisse sans escorte, et c'est à vous que cela arrive! vous qui me devez tout et que j'ai fait ce que vous êtes! »

Suivant le général Griois, major de l'artillerie à cheval de la garde, il ponctuait ses phrases de « bougre » et de « foutre », tandis qu'il lançait à terre son chapeau. Il accusa même Guyot d'avoir causé la perte de la bataille de Brienne.

— ... « Si toutefois je l'ai perdue, ajouta Napoléon d'un ton tout particulier. Vous avez abandonné l'artillerie du pauvre Marin² et l'avez laissé prendre !

1. Comte Philippe de Ségur, *Du Rhin à Fontainebleau* ; Mémoires, t. III, p. 237.

2. J.-M. Dubuard, dit Marin, commandant une batterie de la garde. Connu de Napoléon qui, à Saint-Jean d'Acre, lui avait décerné une grenade d'honneur, il était dévoué jusqu'à la mort à son empereur. — « Trou-pier renforcé, écorcheur impitoyable de notre langue, mais bon enfant, d'une gaité triviale, parfois amusante, et d'un empressement sans bornes à se rendre utile et agréable. » Boulart, *Mémoires*, p. 177.

J'aurais mieux aimé avoir perdu mon bras gauche que cette artillerie! Vous commandez la division de grosse cavalerie de la vieille garde qui, jour et nuit, devrait m'entourer. Eh bien! je ne la trouve jamais quand j'en ai besoin.

J'envoie un officier d'ordonnance la chercher, on me répond: *elle mange!* (l'empereur en prononçant ces mots, prenait un ton particulier et ouvrait grandement la bouche).

Et moi, pendant ce temps, je suis aux avant-postes. L'autre jour encore, *elle mange* pendant que je me trouve à Champaubert entouré de Cosaques. C'est ce pauvre maréchal Lefebvre qui se voit obligé d'aller en éclaireur devant moi et, cependant, la cavalerie de la vieille garde est spécialement chargée de ma sûreté, elle en répond à la France entière! »

ANDRÉ ALLAIRE.

(A suivre.)





LE PEINTRE LANTARA¹

(1729-1778)



ANNÉE dernière, avant de vous parler du peintre Lazare Bruandet, parisien venu chercher directement des inspirations dans la forêt privilégiée qui entoure la royale demeure de Fontainebleau, je rappelais qu'à trois siècles d'intervalle deux grandes écoles de peinture sont nées et se sont formées ici : l'une dans le château parmi l'accumulation de chefs d'œuvre d'Italie et des Flandres rassemblés par nos rois depuis François I^{er} ; ce fut l'école dite de Fontainebleau ; et cette autre école, plus libre et plus vivante, qu'offrit voici un siècle aux peintres, romantiques et naturalistes, la forêt, unique et attirante.

Je vous disais aussi qu'il n'était ni juste ni exact de dater vers 1830 la naissance de cette nouvelle école et d'attribuer à Théodore Rousseau, arrivé seulement en novembre 1833 à Chailly-en-Bière, la qualité de premier peintre qui se soit inspiré des beautés sylvestres de nos cantons et en ait fait jaillir ce qui devint la grande école des paysagistes français au XIX^e siècle et je tentais de vous montrer en Bruan-

1. Communication faite à la séance du 29 avril 1923.

det une sorte de précurseur à la fin du XVIII^e siècle et dans les premières années du XIX^e.

L'enquête poursuivie depuis m'a permis d'évoquer la colonie artistique qui séjourna en 1821 et 1822 à Chailly-en-Bière et à Barbizon, les deux villages classiques pour ainsi dire dans l'histoire de la peinture française. Les gorges d'Apremont et le Bas-Bréau étaient déjà des ateliers fréquentés. Si Brassat, Philippe Budelot qui fut élève de Bruandet et exposa de 1793 à 1841, si Bertin, Aligny, Enfantin, Lapito, Mercey, les trois Ledieu (Pierre, Alexis et Philippe, furent *peut-être* de cette première colonie artistique dans le XIX^e siècle, on peut être certain que les deux élèves de David vinrent à Chailly et à Barbizon en 1821 et 1822 ; ce sont le grec Stalmati Bulgari, déjà « forestier », ici en 1808 mais comme cartographe, et Michallon, le premier des Grands prix de Rome pour le paysage historique ; tous deux cherchant à se dégager de la superstition de l'antique imposée par leur maître commun David, et à retourner à la nature, à l'observation.

La forêt, suivant qu'elle est vue et interprétée par les artistes de l'une ou l'autre de ces trois époques, XVI^e siècle, époque de l'école de Fontainebleau, XVIII^e siècle, époque des précurseurs de l'école française du XIX^e siècle, enfin XIX^e siècle, époque des Rousseau, des Diaz, des Millet, n'a pas un aspect parfaitement identique. Les trois reproductions qui vont passer sous vos yeux montrent, chez l'interprète du XVI^e siècle une raideur assez disgracieuse dans les arbres comme dans les animaux ; la *vue* de la forêt, d'après une estampe gravée par J.-C. Boc-

quet sur un dessin de Lantara, pour le XVIII^e siècle est une aimable composition un peu arrangée peut-être, mais nullement entachée de conventionnel; l'inspiration directe de la nature est évidente et sincère. Le dessin à la plume de Théodore Rousseau, *Les Grands Chênes du vieux Bas-Bréau*, daté de 1857 est un précieux témoignage d'une magnifique compréhension de la nature, celle de la grande école des paysagistes français du XIX^e siècle.

Sans doute la période des guerres impériales troubla des traditions, il est possible qu'alors les peintres n'aient pas eu le loisir de promener leurs palettes et planter leurs chevalets parmi nos taillis et nos clairières; mais entre Bruandet qui s'y plaisait encore au déclin du XVIII^e siècle, et Stamati Bulgari, qui faisait de même dès 1808, bien peu d'années s'écoulaient. Ces deux artistes servaient comme lien entre les inspirés de la forêt au XVIII^e et les grands inspirés de la forêt au XIX^e siècle. Bruandet, je vous l'ai dit, vint ici sur les conseils peut-être d'un peintre estimable et curieux, Lantara, qui connaissait très bien le pays et dont je vais aujourd'hui vous dire la carrière.

Mathurin-Simon Lantara — dont le nom devrait plus exactement s'écrire Lantarat, ainsi que l'a montré M. Stein — naquit à Oncy, à 2 kilomètres de Milly en Gâtinais, le 24 mars 1729. Sa mère était Françoise Malvilain, et le père ne fut officiellement connu que trois ans plus tard — lorsque, le 25 février 1732, — Simon Lantara, vigneron et tisserand, épousa, non sans contrainte, Françoise Malvilain et reconnut l'enfant. De la modeste chaumière où il était né, les

derniers vestiges disparurent en partie voici trois quarts de siècle par l'élargissement de la route départementale n° 30, dans le village d'Oncy, au carrefour situé en face des bâtiments et du clos de l'ancien prieuré.

Le maître d'école du village s'occupa de l'enfant avec plus de soin peut-être que la mère, et beaucoup plus certainement que le père. La mort de cette femme força l'enfant, alors âgé de huit ans, à travailler et il entra, comme gardien de bestiaux, au service de Pierre Gillet, ancien avocat au parlement, puis bailli, juge civil, criminel et de police du bailliage de Milly, enfin échevin de la ville de Paris et propriétaire du château de la Renommière, sur la paroisse de Noisy-sur-École, tout près d'Oncy. Ce lieu était à souhait pour faire éclore le talent du jeune vacher. Il y puisa le goût et fit les premiers essais d'un art où il parviendra à se faire un nom. Muni, paraît-il, d'une provision de charbon de bois, pendant que ses vaches paissaient paisiblement, il s'exerçait à dessiner, sur quelques roches unies, les différents objets qui le frappaient le plus. On devine bien que ces premiers essais furent ses propres vaches et des rochers aux formes étranges et bizarres, des sapins à la silhouette régulière, des peupliers à la taille élancée.

Pour cette intelligence qui s'ouvrait d'elle-même à la vue des paysages pittoresques et jolis, les journées passées à paître les bestiaux étaient de longues suites de méditations, d'extases, lorsque le soleil couchant noyait de ses rayons rouges l'horizon rocheux ou que la lune répandait son amical silence.

Un moment employé comme garçon d'écurie dans

une auberge de Chailly-en-Bière, Lantara en eut bientôt orné les couloirs et les chambres ; un fragment de charbon était toujours son instrument, comme son fusain.

Son atelier était partout, comme son modèle ; un panneau de rocher, un pan de mur, lui servaient de toile. La sympathie venait de tous au jeune artiste. Les de la Renommière virent chez lui les prémices d'un talent qui ne demandait qu'à être développé. M. Gillet de Laumont, l'un des fils du châtelain de la Renommière, lui-même amateur d'art et admirateur des talents sincères, n'hésita pas à emmener avec lui à Paris le vacher de son père. L'enfant avait quatorze ou quinze ans. Il fut placé d'abord chez un peintre de Versailles, dont le nom est malheureusement resté inconnu. La rapidité de ses progrès lui suggéra bientôt d'aller à Paris et de se mettre au service personnel d'un artiste dont on regrette aussi d'ignorer le nom. Les gages consistaient uniquement dans les leçons du peintre que prenait le jeune homme.

Pour ses autres besoins, la bourse de Gillet de Laumont et celle aussi je crois de M. Hamouy, notaire à Malesherbes, s'ouvraient à sa convenance ; tous deux avaient alors le souci d'encourager les dispositions artistiques de l'ancien pâtre d'Oncy, le talent précoce qui s'était signalé par des esquisses hardies et précises.

La tradition rapporte par la bouche du notaire de Malesherbes un fait qui advint au jeune peintre chez son patron parisien. Celui-ci était un jour sorti après avoir expressément recommandé à Lantara de ne

laisser monter personne dans son atelier pendant son absence. Il travaillait, en effet, à un tableau qu'il voulait soustraire à tous les regards. Il n'en fallait pas davantage pour que Lantara, fort intrigué, voulût examiner tout à son aise un objet entouré d'un si grand mystère. Il y avait peut-être pour lui une utile leçon à prendre. Mais voici qu'obéissant à une étrange et soudaine inspiration, il saisit la palette et les pinceaux que l'artiste avait laissés là. En un clin d'œil, d'une touche prompte et sûre, il posa sur la toile une mouche d'un parfait naturel comme d'une inqualifiable indiscretion. Puis il s'en alla, heureux peut-être et craintif en même temps. Le peintre, à son retour, se hâte dans son atelier et, voyant une mouche impudemment posée sur le tableau, il fait de vains efforts pour la chasser. Il l'examine alors attentivement et constate, avec surprise, l'habile supercherie. Le mécontentement qu'il éprouve à la pensée d'une consigne forcée s'adoucit dans un étonnement inquiet. Lantara est appelé et avoue ingénument sa faute. « Tu appelles cela une faute, répliqua l'artiste en serrant la main de son élève étonné; tâche de n'en jamais commettre de plus grandes ».

Lantara fut heureux de conter cette anecdote à ses protecteurs qui n'avaient pas à regretter leur aide bienfaisante, et il continua de vivre, de peindre.

Mais pourquoi de son vivant fut-il si peu connu comme artiste peintre (n'étant pas de l'Académie, il n'exposait pas aux salons) et pourquoi se signala-t-il surtout par des aventures, sinon des frasques de bohème impénitent et par des couplets bien en rapport avec sa conception de la vie?

Il semble que son nom désigne un de ces êtres que la fantaisie a créés, un personnage de convention, un type que tous les amateurs, les marchands d'estampes et de bric à brac rappelleront à l'envi avec un gros rire, mais que les gens de lettres ne connaîtront pas, et dont Pidansat de Mairobert, le continuateur des *Mémoires Secrets* de Bachaumont, se contentera de noter qu'il était « presque ignoré ». Ignorée sa personne, oui ; mais point ses aventures que colportaient volontiers les joyeux viveurs qui s'approvisionnaient de nouvelles amusantes dans les registres tenus à jour chez Madame Doublet et que rappela l'aimable gouache de Briollin au Salon de 1868, l'*Écot de Lantara*.

Sa vie, toute contemplative, lui faisait rechercher la solitude, et ses habitudes d'enfance l'entraînaient dans une société de bas étage. Ce gueux habita longtemps, ô ironie des choses, rue de la Monnaie ; il en manqua presque toujours. Il logea aussi, dans de modestes chambres, rue du Chantre ; puis à la barrière du Temple, non loin de la fameuse foire Saint-Laurent ; ensuite dans la rue de la Vieille-Draperie ; et à l'hôtel de Genève, rue de Beauvais, paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois ; et l'année de sa mort, 1778, il était rue des Déchargeurs, tout près du marché des Innocents.

Pourtant, il aurait pu ne pas traîner une vie misérable, n'être pas besogneux, quelque sentiment du labeur aurait suffi ; d'autre part, sa famille n'était pas pauvre. La maison où il naquit lui advint en propre à la mort de sa mère ; les droits lui échurent à la mort de son père, survenue à Oncy en 1773 ; mais

lorsqu'il alla les discuter avec sa deuxième belle-mère, il était accompagné par un créancier peu confiant, Henri Cohegune, bourgeois de Paris, qui fit vendre toutes les récoltes de la succession pour se rembourser de ce qui lui était dû. Il restait au peintre des terres qu'il laissa en location à l'un de ses compatriotes, et surtout ses crayons, ses pinceaux, sa huppe, ses créanciers et 30 livres de rente qui formaient le fermage de 5 arpents 33 perches de terre. Il lui restait bien aussi ses tableaux, ses dessins, mais il n'en sut jamais faire le trafic.

La renommée de Lantara fut d'un caractère si étrange que nul ne s'étonna lorsque, le lundi soir 2 octobre 1809, au Vaudeville, on donnait la première d'une pièce en un acte intitulée *Lantara ou le peintre au cabaret*. Certes, notre homme n'en devint que plus populaire; d'ailleurs le vaudevilliste Picard lui avait donné un caractère noble et avait répandu dans la pièce du bon esprit, presque point de calembours, plusieurs traits de comédie et de fort jolis couplets dus à Barré, Radet et Desfontaines. Le caractère du peintre est noble, en effet, et désintéressé, car il est disposé, non pas à vendre, mais à donner ses dessins pour rien, même au marchand de tableaux, le Juif Jacob, qu'il rencontre dans l'établissement de M. Fribourg, le Suisse du Jardin des Plantes.

Généreux, Lantara l'était; gourmand aussi; etc'est grâce à quoi le limonadier Dalbot, près du Louvre, obtint avec des bavaroises et du café au lait une belle suite de dessins, et le propriétaire du peintre, rue du Chantre, en échange de petits pâtés, une collection de tableaux et de dessins qu'il eut le talent de

vendre très cher. Mieux encore : Lantara s'intéressait fort à un jeune homme sans fortune qui s'était épris de la fille d'un marchand de tableaux avec laquelle le peintre entretenait des relations commerciales ; il se hasarda à demander un jour la main de la fille pour son protégé ; sa proposition fut dédaigneusement rejetée. Alors, Lantara composa un charmant paysage de l'Ile-de-France et — comme il était inhabile à tracer les figures, fit représenter par un peintre ami, au premier plan, les deux amants, en parfaite ressemblance, se jurant une fidélité éternelle. Et Lantara menaça le père inexorable de porter le tableau chez un autre marchand, son voisin, s'il persistait dans son refus.

Le vaudevilliste n'ignorait pas cette anecdote vraie, bien qu'il l'eût transportée à la scène avec quelques libertés.

En tout cas, malgré le titre du vaudeville, Picard ne présente pas un ivrogne ; il met dans sa bouche des couplets à la gloire du vin, tandis que d'autres nous vantent sa délicate constitution, sa mélancolie, son habitude de se nourrir légèrement de petits gâteaux et de quelques gouttes de café ; d'autres encore, la sérénité douce et souriante de son ivresse. En vérité, Lantara avait des habitudes triviales, il avait conservé des goûts vulgaires, il aimait les fréquentations banales et le sans-gêne, plutôt que la table ou le salon d'un grand seigneur. Lantara un ivrogne ! mais Jacqueline, la joyeuse fruitière de la rue Saint-Denis, qui chantait sans cesse, aurait fermé le chemin de sa boutique et de son cœur à un ivrogne et l'on sait que Lantara l'aimait passionnément, qu'il

respecta sa mémoire et, dans sa plus grande détresse, refusa de vendre un paysage composé au temps où Jacqueline chantait. « Vous n'entendez donc pas chanter Jacqueline dans le paysage? » dit-il naïvement à l'amateur qui insistait.

Il n'aimait pas la contrainte des salons: « J'ai secoué mon manteau d'or, » s'écriait-il un jour en sortant de l'hôtel d'un grand seigneur.

Si le chevalier Alexandre Lantara, qui a personnellement et bien connu Lantara, ne s'élevait pas avec indignation contre le reproche d'ivrognerie lancé au peintre, on aurait tendance à voir comme une note autobiographique dans une chanson à la divine bouteille dont on lui attribue généralement la composition :

La bouteille est ma bonne amie,
Et je suis un amant constant.

Au fait, avouons-le: Lantara était friand d'habitudes fort communes, insouciant de la fortune, d'une sensibilité extrême et d'un esprit naturel très vif. Il avait bon cœur et le sentiment profond de la reconnaissance.

En souvenir des bons soins de Pierre Gillet de la Renommière à l'aider à développer ses talents, le peintre lui donna deux tableaux, un lever de soleil et un coucher de soleil, qui, dans la famille de son bienfaiteur, étaient appelés *Tableaux de la reconnaissance*. Le célèbre avocat Gerbier reçut de lui quelques toiles pour avoir défendu gratis l'artiste pauvre, peu de temps avant sa mort, dans un procès contre un fermier général, qui refusait de payer intégralement les 1800 livres convenues pour le prix de huit tableaux.

Lantara était d'estomac sensible: l'appétissante odeur du pot au feu chez Fragonard tenta quelquefois le gourmand qui n'eut jamais dans son logis table si bien garnie, atelier si réjoui de plaisirs. Aussi, allait-il jusqu'aux maisons de campagne de Fragonard, à Carrières, puis à Petit-Bourg, pour trouver l'un et l'autre.

Lantara, qui passait aux yeux de ses camarades pour le *Bias* de la peinture et n'aimait guère le monde, se trouva dans une étrange position certain jour où lui advint une invitation de la part du surintendant des bâtiments royaux, le délicat M. d'Angivilliers. Le brave cher homme consulta le peintre David qui comprit fort bien le scrupule de Lantara à cacher sa misère. Aussi, à l'appel discret de David, quelques amis rendirent présentable celui qui n'avait ni sou ni maille. L'un prêta un habit, l'autre un gilet, un troisième un chapeau, une épée, et, à l'heure convenue, les deux peintres entraient ensemble chez le comte. Peu de personnes se pressaient dans les salons; Lantara fit bonne contenance. Mais, lorsqu'il vit arriver les cordons bleus, les duchesses, les marquises, etc, il s'adressa à son introducteur: « Dis donc, David, est-ce qu'il ne serait pas égal à Monsieur d'Angivilliers de me donner mon dîner en argent? Je m'en irais chez le petit Flipo, où je serais sûr de trouver des connaissances, tandis que je m'embête ici avec toutes ces poupées et ces mannequins dorés? » David eut grand peine à détruire une pareille pensée et à dérider le pauvre Lantara.

L'artiste, évidemment, fit des dettes et concevait une curieuse manière de s'acquitter: ayant emprunté

deux louis, il trouva tout naturel et n'eut pas honte d'offrir deux sols d'acompte.

Nous ne connaissons rien du physique de Lantara si Louis Watteau (1731-1803), neveu de l'illustre Watteau de Valenciennes, n'en avait dessiné un portrait qui advint fort heureusement aux mains d'un biographe de Lantara, Emile Bellier de la Chavignerie. Car il ne faut compter pour rien le buste qui doit être encore à la bibliothèque de Fontainebleau et que le sculpteur Adam Salomon fit d'après un dessin qui n'était qu'une fantaisie d'artiste. Louis Watteau nous fait voir un personnage aussi négligé que l'intérieur où il figure. Il est assez petit de taille, vêtu d'une longue redingote froissée, qui n'avait pas été faite pour lui, et de culottes courtes. Sous son bras droit s'écrase le tricorne. Les souliers à boucles ont l'air trop grands. L'artiste est debout, fléchissant un peu sur les jambes, devant une table en bois vulgaire chargée de choses variées: un verre, deux flacons, un pain rond percé d'un couteau, une assiette, un paysage encadré. Une palette et deux pinceaux, une cuvette gisent sur le plancher. Dans le fond, un lit en désordre qui paraît formé d'un cadre en bois, très bas, alourdi d'une paille. Les regards de l'artiste se portent, par dessus un nez crochu et fort, vers deux perruches, à superbes huppées, qui s'agitent sur un perchoir dominant deux cages vides. Deci delà, des nippes en désordre sur une caisse et sur un chevalet. C'est bien l'intérieur bohème qui devait convenir à Lantara.

C'est un Lantara d'aspect moins vulgaire que l'on trouve dans un portrait moins ancien, par C. B., li-

thographié par Engelmann vers 1845 : l'artiste, vu de trois quarts à droite, tient de la main gauche un porte-crayon. Son nez long, un peu aplati, est celui du plus ancien portrait.

Lantara malade se réfugiait à l'hôpital de la Charité. En un premier séjour il y resta six semaines en convalescence et laissa au supérieur des dessins en échange de morceaux de sucre, de confitures et autres friandises. Un jour d'hiver, le 22 décembre 1778, sans ressources, il quitta son modeste logis de la rue des Déchargeurs et entra à midi à la Charité ; à six heures, il y expirait, âgé de 49 ans et 9 mois, dans les sentiments religieux les plus sincères.

Son oraison funèbre fut faite et c'est un bel esprit du temps qui s'en chargea dans un quatrain qui résume parfaitement une existence misérable et nonchalante.

Je suis le peintre Lantara,
La *Foi* m'a tenu lieu de livre ;
L'*Espérance* me faisait vivre ;
Et la *Charité* m'enterra.

J'ai pu cataloguer environ 80 œuvres de Lantara, chiffre maximum peut-être, car l'impossibilité de préciser quelques pièces permet de craindre des répétitions. Plusieurs toiles et dessins sont dans les musées du Louvre, de Besançon, Châteauroux, Nantes, Valenciennes, Grenoble, Rouen, Amiens, Poitiers, La Rochelle.

Plusieurs graveurs ont reproduit volontiers Lantara, ce sont Piquenot, J. P. Lebas et ses deux élèves Jean-François Ozanne et Marie-Jeanne Ozanne, P. J. Duret, Claude Fessard, Maillet, Roubillac, F.



Godefroy, Elvine Claris, Eugénie Lebrun, F. Noël, Beuglet, Timms, de Monchy, Née, Couché, Beaujean, J. C. Bocquet, le bijoutier aquafortiste, Guillaume Descamps, peintre d'histoire, etc.

Un ensemble fort intéressant se rencontre parfois, c'est une série d'environ 36 vues des environs de Paris gravées sous la direction de Lebas et rééditées par Mondhare et Jean.

De nobles collectionneurs ont accueilli Lantara ; le prince de Conti, Blondel de Cagny, le comte Dubarry, de Castelmore, duc de Choiseul-Praslin, duc d'Orléans, père de Louis-Philippe, Solirène, Vigneron, Robert de Saint-Victor, de la Perrière, Didot, Alphonse Giroux, Bonnefonds de la Vialle, Théodore Villenave, Delessert, Vassal de Saint-Hubert, etc.

Quelques prix sont assez élevés : la vue d'un *Château*, à la vente de Delessert, en 1869 fit 2000 fr. ; une *tempête* et un *effet de brouillard du matin* firent en 1823 à la vente Robert de Saint-Victor 700 fr. et 500 fr. ; un *paysage* en 1829 à la vente Vigneron 2400 fr.

Ce qui touche Lantara ne reste pas inaperçu : son portrait par Caliari a passé en 1868 à l'Hôtel Drouot dans la vente d'Espagnac et a trouvé acquéreur à 750 fr.

Les sujets qui figurent dans l'œuvre de Lantara sont assez variés et traités de manière intéressante et souvent curieuse. Je ne donnerai pas ici le catalogue minutieusement et amplement descriptif de son œuvre dont un grand nombre de pièces sont représentées par des reproductions gravées conservées en un

recueil à la Bibliothèque Nationale, cabinet des Estampes, cote Dc 15 a (76 pièces, y compris plusieurs états de quelques pièces). Une indication sommaire suffira.

Il traita les marines au point qu'une *Entrée de port* au lever de la lune, signée de lui en couleur blanche, fut jugée digne, à l'exposition rétrospective de Nancy en 1875 comme dans le cabinet de M. Butte, un collectionneur avisé, de faire pendant au *Martin* de Joseph Vernet dont il possède la légèreté et la transparence.

Il aimait à rendre les phénomènes naturels, les états du ciel; aussi le soleil levant, le soleil couchant, le clair de lune, le matin, le midi, la nuit, trouvèrent en lui un interprète remarquable; il semble que pour le clair de lune il ait préféré l'usage du dessin aux crayons noir et blanc sur papier bleu. Deux œuvres, *Eclipse de soleil 24 juin 1778*, *Eclipse de lune 4 décembre 1778*, sont typiques.

Il ne manquait point d'humeur et le montra dans ses *laveuses*, peinture ovale qui fut au duc d'Orléans, plus encore dans une série de sujets parfois menus, traités dans un large paysage, comme la *Rencontre fâcheuse* (brigands), le *Pêcheur amoureux*, le *Berger amoureux*, l'*heureux baigneur* (il se dirige à brasses précipitées vers une baigneuse à peine intimidée), le *temple de l'aurore*; le *Passage du gué*, le *Retour du marché* sont de petites scènes rurales vécues; mais l'artiste a le pinceau très malicieux dans deux pièces qui forment pendants: l'une, *Profitons du moment*, laisse voir un homme entraînant sous bois une femme et un petit chien; l'autre, spirituel-

lement intitulé *Le mal est sans remède*, laisse voir les mêmes personnages et l'inséparable petit chien et apercevoir un peu plus loin, sous bois, un homme âgé survenant et dont l'infortune est suffisamment soulignée par le voisinage d'un cerf aux bois magnifiques.

Il semble que Lantara voyagea en France et peut-être en Italie; J. Boquet a reproduit à l'eau forte ses *Environs de Béziers* et ses *Environs de Blois*; et ses vues du *Prieuré des Deux Amans* et de la *Tour des deux Amants* près de Rouen sont fort jolies; mais poussa-t-il jusqu'en Italie? Ses *Environs de Trieste*, ses *Vues de monuments antiques*, par leur caractère conventionnel, permettent d'en douter; il a pu trouver les modèles chez son ami Fragonard.

En tout cas, il a laissé des vues de Paris et de ses environs qui sont parfaitement documentaires, outre l'intérêt artistique qui s'y attache; pour Paris, *L'Arsenal et le magasin à poudre*, *Un coin de l'Arsenal*, le *Dôme du Val de Grâce* vu du côté de l'hôpital, une partie de *la Tournelle de Paris*, le *Couvent des Dames Sainte Marie à Chaillot*, *Saint-Etienne-du-Mont* vu du côté de la porte Saint-Bernard, une maison à côté de la *Barrière des Chartreux*, *La Pitié* à côté du Jardin du Roy, le *Jardin du Roy* (Jardin des Plantes), un *Pavillon de l'Arsenal* du côté de la Seine, *Le Louvre* vu en regardant le Pont Royal, *l'Observatoire de Paris*, *L'Enfant-Jésus Séminaire de l'Oratoire*, la *Barrière du petit Cour*, la *Barrière de Gentilly*, les abords du couvent de *Saint-Victor*, la *Porte de la Conférence* vue du côté de la Seine. De ses promenades dans la banlieue pa-

risienne, il rapporta de jolis dessins des *Environs de Bercy*, du *Pecq*, de *Suresne* vu du bois de Boulogne, du *Mont Valérien avec l'église des Hermites*, vus du même endroit, et de cet *Hermitage proche le calvaire*.

Nombre de ses œuvres, dont les sujets n'apparaissent pas conventionnels, ne sont pas localisés, ainsi son *Château en ruines* et son *Homme appuyé sur une muraille*, du musée de Grenoble, qui furent acquis en 1799 grâce à une souscription publique en cette ville et dont le second offre dans le lointain une chaîne de montagnes ; son *Abbaye*, du musée d'Amiens, son *Moulin à eau* du musée de La Rochelle ; son *Effet du matin* du musée de Poitiers, et son *Paysage, effet du matin*, du musée du Louvre, qui est une belle œuvre : au premier plan, à gauche, trois hommes, dont un tenant une ligne, sont réunis au bord d'une rivière sur laquelle passe, à droite, un pont qui mène à une ferme. Plus loin, sur le chemin, un paysan conduisant des ânes. Dans le fond, une plaine bornée par des montagnes. Comme dans le tableau du musée de Poitiers, le ciel est gris et fin et les bords de la rivière sont en demi teinte.

On connaît, surtout grâce à la reproduction qu'en a donnée Félix Herbet dans son *Dictionnaire de la forêt de Fontainebleau*, d'après l'eau forte de Bouquet, sa *Vue de la forêt de Fontainebleau*, composition peut-être arrangée mais susceptible de montrer comment, au XVIII^e siècle, on interprétait la nature.

L'artiste est mieux connu que l'homme. L'analogie de son talent avec le talent de Claude Lorrain a

frappé nombre d'observateurs. Même touche admirable dans les clairs de lune ; même exécution précise de tous les effets possibles de la lumière réfléchi dans les eaux ou produite par la couleur du ciel même ; même inhabileté aussi à peindre les figures. Une anecdote curieuse nous est parvenue à ce sujet : Un grand seigneur avait commandé à notre paysagiste, pour sa galerie, un paysage dans lequel devait se trouver une église. Lantara présenta bientôt à l' amateur un tableau dans lequel celui-ci admira la vérité du site, la fraîcheur du coloris et la simplicité de la touche. Mais, point de figures. « Monsieur Lantara, lui dit-il, vous avez oublié les figures dans votre tableau. — Monsieur, répondit naïvement le peintre, elles sont à la messe. — Eh bien ! répliqua l' amateur, je prendrai votre tableau quand elles en sortiront ». L'idée est fort amusante d'envoyer les bonshommes à la messe pour s'en débarrasser.

Il l'aurait eue souvent si des amis complaisants, Taunay, Demarne, Joseph Vernet, Demay, Berré, Bernard, Sulbach et Joseph Casanova ne lui avaient prêté le concours de leurs pinceaux pour la confection des figures. J'ai déjà signalé naguère la même particularité pour Bruandet, un jeune ami de Lantara.

L'entente de la perspective aérienne ne laisse rien à désirer dans les œuvres de Lantara ; il a parfaitement exprimé les différentes heures du jour, la ravissante fraîcheur des matins, la chaleur des après-midi, la mélancolie sereine des soirs, et cette vapeur des paysages que l'on admire déjà chez Claude Lorrain. Les horizons lumineux, les ciels empourprés du

soir, le soleil à tous les moments de la journée depuis la fraîcheur de l'aube jusqu'aux incendies du couchant : voilà ce qu'il peignait de préférence. Une grande vérité de site, un ciel merveilleusement nuagé, un feuilli agréable, des lointains légèrement touchés, un heureux effet de lumière : voilà ce qui distingue ses dessins.

Lantara eut toute sa vie la passion de la nature :

Observer et traduire l'ondulation des forêts sous le vent, le vol précipité des nues à l'approche de l'orage, les éclipses de soleil, l'éclair et les zigzags de la foudre pendant la tempête, la multiplicité des phénomènes aériens ainsi que l'étrangeté saisissante des météores, les suavités du matin et les splendeurs du soir, la lutte quotidienne, en plein firmament, du jour et de la nuit, les mélancolies charmantes du crépuscule alors que le soleil rayonne et que la lune se lève, les aubes printanières où l'étoile pâlit et s'efface lentement dans les gloires solaires : enfin, en un mot, étudier les innombrables et toujours diverses manifestations de la nature, source de toute inspiration et de toute originalité ; voilà qui valait infiniment mieux, dans la pensée de notre peintre, que copier les anciens et les modernes au fond d'un musée. On doit à la vérité de dire que Lantara, rempli de souvenirs, composa parfois à la lueur des quinquets.

Dans son œuvre, les dessins sont plus nombreux que les toiles : les uns et les autres sont jolis. Ses dessins, encore recherchés des amateurs, sont faits à la mine de plomb sur de petites cartes, à la pierre noire sur papier blanc, le plus souvent sur papier

bleu rehaussé de blanc; ses clairs de lune, pour la plupart admirables, sont toujours sur papier bleu. Quelques dessins sont légèrement estompés; on en trouve aussi à la plume, mais les plus beaux sont faits à l'estompe soutenue par deshachures. Un effet haut de crayon blanc produit parfois un effet plus piquant.

Dessinateur et coloriste excellent dans la reproduction des effets de lumière, ayant été à la même école que Claude Lorrain, c'est-à-dire à celle de la nature, il s'apparente assez bien à ce peintre fameux; mais c'est justice de trouver entre eux toute la distance qui sépare l'héroïque campagne de Rome de la familière banlieue de Paris, de la simple et douce Ile-de-France.

Sans doute, il n'était pas sans défauts: on lui voudrait un goût plus épuré, et, sur les premiers plans, moins de ces objets dont la petitesse fait disparate avec le reste de la composition.

Cependant, la postérité a ratifié ce qu'un chroniqueur écrivait de lui après avoir dit sa fin misérable et sa mort et vilipendé les faux amis qui exploitèrent son talent à leur avantage. « Pour terminer son éloge, je dirai que les plus habiles dans son genre avaient une grande estime pour ses ouvrages »¹.

MAURICE LECOMTE

1. Le catalogue de l'œuvre de Lantara sera publié ultérieurement.



L'INSTRUCTION
SOUS L'ANCIEN RÉGIME
DANS LE GATINAIS

I

BEAUNE-LA-ROLANDE



Beaune-en-Gâtinais, petite ville dépendant autrefois de l'abbaye de Saint-Denis, il y avait une école au commencement du XVII^e siècle, et son maître portait le titre de principal; ce qui semble bien indiquer qu'il devait être un grammairien, comme on disait alors, et par conséquent enseigner avec le français les éléments du latin.

Le 10 avril 1611 assistent à un mariage « M^e Thomas de l'Estoille, principal des écoles de Beaulne, et Perrette Driart, sa femme, oncle et tante de la future » Marie de Villiers, fille de défunt « François de Villiers, vivant tixier de toile ».

(Signé) : DELESTOILLE¹.

1. Arch. dép. du Loiret, E (Minutes de notaires de Pithiviers).

Les. 80

12417



II

BRIARE

La ville actuelle de Briare date de la création du canal qui porte son nom et n'est devenue une cité industrielle que de nos jours. Ce n'était à la fin du XVII^e siècle qu'un bourg qui avait cependant une école, ainsi que l'indique un marché conclu entre J.-B. de Saint-Marc, maître d'école, et la veuve du maître de poste de Belair¹.

Aujourd'huy seizième jour de juin mil six cent quatre-vingt-dix-sept, nous, Françoise Caillou, veuve feu honorable homme Anthoine Scard, vivant maistre de poste au lieu de Belair, et Jean-Baptiste de St-Marc, maistre d'écolle de la ville de Briarre, avons fait le traité qui ensuit, c'est à sçavoir que moy veuve Scard ay donné en pension audit de Saint-Marc Anthoine Scard, mon fils, pour luy apprendre à lire et escrire et ce que le dit de St-Marc jugera à propos luy apprendre suivant l'avancement qu'il fera aux sciences, et outre le nourrir et le reblanchir, et pour ce luy promets pour la dite instruction, nourriture et reblanchissage, donner pour un an la somme de quatre-vingt-cinq livres et six quartes de blé seigle, mesure de Gien, à commencer cejourd'huy et finir à pareil jour de l'année prochaine et payer de trois mois en trois mois et par advance; et moy de St-Marc susdit m'oblige de le nourrir, reblanchir et instruire à mon possible ausdits sciences et moyennant la dite somme et blé cy dessus, dont et de tout ce que dessus nous susdite veuve Scard et de Saint-Marc sommes demeurez d'accord.

Fait double sous nos seings privéz les jours et an que dessus.

(Signé) : F. CAILLOU; — DE SAINT-MARC.

1. *Arch. dép. du Loiret*, D 706 (liasse), n° 2. — Cf. P. Pinsseau, *Briare. Canal et ses seigneurs* (1923), p. 107.

III

DADONVILLE

Il existe aux archives départementales du Loiret deux pouvoirs imprimés délivrés à Jean Rabier, maître d'école à Dadonville, près de Pithiviers.

Le premier, daté du 12 juin 1779, accordé par Aignan Aignan, scolastique du diocèse d'Orléans, est visé par de Cypierre, intendant de la Généralité. Le second, délivré onze ans après, en 1790, au même maître (où à son fils portant les mêmes noms) est dit aussi originaire de Dadonville, mais non « homme marié » comme dans la première autorisation. L'usage dans la région pithiveraise étant en général que le premier né portât le même prénom que son père, pourrait expliquer la délivrance d'un nouveau pouvoir à un maître absolument de mêmes noms ; sinon il a dû y avoir interruption d'exercice.

La première autorisation du scolastique de tenir une école à Bourgneuf, principal hameau de la paroisse de Dadonville, où se trouve encore aujourd'hui les écoles, ayant été publiée par M. Bloch, ancien archiviste du département du Loiret, dans un article intitulé : *Règlement général des écoles du diocèse d'Orléans*¹, on jugera de la forme de ces documents par le deuxième pouvoir ainsi conçu² :

1. *Bulletin de la Société arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XIII, page 312.

2. *Arch. dép. du Loiret*, D 706 (liasse), n° 6.

Nicolas Joseph d'Anglebermes, prêtre, licencié es-lois, chanoine et scholastique de l'église d'Orléans, chancelier de l'Université de ladite ville, étant informé des bonnes vie, mœurs et capacité de la personne de Jenn Rabier, originaire de la paroisse de Dadonville, et qu'il professe la religion catholique, apostolique et romaine, nous lui avons donné et donnons par ces présentes pouvoir d'ouvrir et tenir une école de garçons dans la paroisse dudit Dadonville, de ce diocèse, pour y enseigner à lire et à écrire, à condition qu'il n'y recevra que les garçons; il aura principalement soin de les élever dans la piété et dans la religion catholique, apostolique et romaine; qu'il ne pourra tenir école ailleurs que dans la paroisse ci-dessus désignée sans une permission de nous par écrit, nous réservant le droit d'en faire la visite toutes les fois que nous le jugerons à propos; lui enjoignons en outre d'observer les avertissemens ci-joints; en foi de quoi nous avons signé les présentes, y avons fait apposer notre cachet et icelles fait contresigner par notre greffier; lesquelles ne vaudront qu'autant qu'il nous plaira seulement.

Donné à Orléans le quinzième jour du mois d'avril mil sept cent quatre-vingt-dix.

(Signé) : D'ANGLEBERMES.

Par le commandement de Monsieur le Scholastique,

(Signé) : PILLEBOUE.

Les avertissemens joints à l'autorisation, et publiés dans le règlement¹ cité plus haut, donnent une idée de ce qu'était l'enseignement primaire avant la Révolution. Ils étaient confessionnels et les 18 articles qu'ils renferment sont plutôt les instructions d'un évêque à ses collaborateurs que les conseils professionnels d'un recteur à ses subordonnés.

1. Voir *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XIII, p. 313-318.

IV

PITHIVIERS

D'après les *Archives scolaires de la Beauce et du Gâtinais*¹, le premier acte tiré des registres de la Mairie de cette ville se rapportant aux écoles remonte à l'année 1632 et concerne la nomination d'un régent de langue latine.

En 1684 une somme de 130 livres figure au budget de cette ville, dont 40 livres pour le loyer et les gages du maître et 90 livres pour la nourriture et l'entretien des maîtresses qui gratuitement enseignent aux petites filles de la ville et des environs.

Ce n'est que le 10 janvier 1689 qu'il est fait mention sur les registres paroissiaux d'un « maître aux petites écoles » ; Jean Bouchet y est cité au baptême de sa fille. Décédé en avril 1691, Jean Peltier demande le 13 mai de cette année aux habitants de la cité assemblés de vouloir bien le recevoir « maistre des escolles ». Il est « eslu pour par luy enseigner « la jeunesse » des « mystères de la religion catholique, lire et escrire et montrer les principes du latin, « à l'effet de quoi sera tenu d'avoir des professeurs, si « besoin il y a. Il jouira des privilèges, exemptions et « salaires accordés aux maistres ». Ce qui fut accepté par Peltier avec serment « de remplir dignement son employ ».

1. Publiées chez Berger-Levrault par M. Maggiolo (1877), in-8 de 56 p.

Le 9 octobre 1694, Peltier est remplacé par les nommés Soulongue et Poucher, élus par les habitants pour « montrer les petites escoles et par entre eux « jouir des privilèges de Peltier, sçavoir les deux « tiers à Soulongue et l'autre tiers à Poucher. Admis « à prêter serment, ils jurent de bien et fidèlement « instruire la jeunesse ». Mais si le bailli de Pithiviers approuve Soulongue, il fait des réserves pour Poucher.

A cette époque le taux de la rétribution scolaire « était de « 5 sols par mois pour lire, 10 pour écrire, « 12 pour ceux qui, en plus, apprennent l'orthographe « et l'arithmétique et 15 à l'égard des latins ».

Il est à croire que les réserves du bailli étaient fondées, car avant le 20 juillet 1696 on se plaint de Poucher, manchot, qui ne peut apprendre à écrire et n'a reçu aucun pouvoir du scholastique; les habitants rassemblés ce jour le destituent et décident que Soulongue seul jouira « des titres et gages du maître ».

Trois ans après, le 9 juin 1699, on destitue à son tour Soulongue et on prie un prêtre appelé Lofficial de diriger les écoles. Celui-ci accepte « sous la « réserve et le bon plaisir de Mgr le Cardinal (de « Coislin), seigneur spirituel et temporel de Pithiviers, » et « s'engage par escript et par serment à « instruire les enfants aux mêmes conditions que ses « prédécesseurs et d'enseigner gratuitement les pauvres ». Le 12 mars 1700, à propos d'un legs de 22 livres de rente données par un chanoine de Saint-Georges de Pithiviers au maître de l'école, il est reconnu très « digne et capable ».

De cette époque à la Révolution, et même après

on retrouve sur les registres municipaux de Pithiviers les noms des maîtres qui sans interruption ont tenu l'école primaire et latine. Parmi eux, le 11 septembre 1708, François Duchasselié présente une lettre du scholastique d'Orléans du 30 mai, approuvée le 13 juillet suivant par l'évêque, pour être second maître des écoles. Ce que l'assemblée des habitants, à l'unanimité « a consenti et consent », voulant ainsi que les ordres de son seigneur soient exécutés. Déjà le 5 mai précédent, l'assemblée générale des habitants avait décidé que le grammairien qui est « établi pour enseigner publiquement la langue latine ainsi que les maîtres et maîtresse d'escole établis par le seigneur évêque seront exempts tant de la capitation que de la taille et autres choses sujettes aux tarifs ».

Le 1^{er} février 1711, un sieur Benoiton, muni de lettres de M. le Scholastique, se présente à une assemblée des habitants de la ville pour succéder à Lofficial; admis par elle, il prête « serment en présence du procureur du roi, du maire et des échevins ».

Le 7 avril 1713, Jean Triboulaye est reçu « sous-maître » des petites écoles par les habitants sur la présentation des lettres du scholastique d'Orléans; depuis dix-huit mois qu'il enseignait la lecture et l'écriture, il était avantageusement connu de ceux-ci pour être pourvu de cet emploi.

Le 5 mars 1714, l'évêque d'Orléans envoie un nommé Cuperly pour enseigner gratuitement les matières¹ contenues aux lettres que lui a délivrées

1. Voir plus haut, art. III, Dadonville.

le scholastique et il autorise le maire de Pithiviers à prendre 250 livres sur le revenu de l'Hôtel-Dieu¹ et 40 livres sur les octrois. Le « procureur du roi approuve le projet » et le seigneur évêque est remercié, par les habitants réunis, de sa généreuse sollicitude.

Le 9 mars 1759, le maître d'école Rouveru, « qui a remercié », est remplacé par le sieur Brumeau, et les habitants de la ville prient le maire d'obtenir du scholastique des lettres de permission, et décident que ce nouveau maître « jouira des gages, avantages et logement accordés au maître par Sa Majesté » suivant l'état des charges de la ville ».

Ces diverses nominations de maîtres prouvent qu'à Pithiviers, depuis le XVII^e siècle, il existait une école primaire de garçons, à laquelle était annexée une classe de latinité. Mais c'est seulement en 1782 qu'il est question d'établir et de construire un établissement secondaire, ainsi que l'établissent les documents ci-après :

Aujourd'hui 30 juin 1782, bureau extraordinaire présidé par M. (Pierre) de Givès (chevalier, seigneur de Montguignard et autres lieux), maire, assisté de MM. (Laurent) Brossard et (Jean-Baptiste) Planson (procureur au bailliage et siège royal d'Yèvre-le-Châtel), échevins, où étaient Chenard-Fréville, conseiller de ville, et M. Galzin, prêtre, chanoine, député du chapitre (de St-Georges), Regnard, curé (de St-Salomon), Lebégue d'Oyseville, écuyer, Bertheau père et Bertheau fils, receveurs des impositions, Mercier d'Aubeville, président de l'Élection ; Brossard de la Cloche, député des marchands de drap ; Valade, député des chirurgiens ; Genest le jeune, député des apothicaires ; Venard, député des chirurgiens ; Perrinet

1. Depuis 1191 on nommait un chapelain à l'Hôtel-Dieu qui était chargé de préparer les clercs par l'étude du latin.

le jeune, député des marchands de toiles ; Martin, député des boulangers ; Pierre Poisson et Brossard d'Ezerville, secrétaire-greffier.

... M. de Givès, maire, a présentement fait faire lecture à la compagnie d'un plan d'éducation donné par le sieur Thibou, originaire de Nemours, maître de pension, tendant à l'instruction de la jeunesse comme la langue latine, le grec, les principes de mathématiques, l'arithmétique et l'écriture, lequel désirerait s'établir dans cette ville pour enseigner les sciences ci-dessus désignées, ce qu'il ne peut faire qu'avec l'agrément des habitans de cette ville.

M. de Givès a aussi fait lecture de sept certificats qui ont été donnés au dit sieur Thibou par plusieurs magistrats et qui sont MM. le marquis de Buimont, grand bailly de Gien et gouverneur de Nemours ; Olivier Dufay, maire de la ville ; Le Petit, lieutenant-général du bailliage de Nemours ; le lieutenant particulier du bailliage ; Castelnault du Plaisis, procureur du roy de ladite ville ; Thomé, prieur et curé de Nemours et de Vernoy, sept des personnes les plus apparentes de la ville de Nemours, qui attestent et certifient que le sieur Thibou est de bonnes vie et mœurs, qu'il professe la religion catholique, apostolique et romaine, qu'il est de bonne conduite, qu'il s'est toujours bien comporté depuis qu'il réside dans la ville de Nemours, et qu'il est dans l'état d'enseigner les sciences ci-dessus énoncées.

La matière mise en délibération, la compagnie a délibéré unanimement qu'elle voit avec plaisir que le sieur Thibou se présente pour établir une pension et travailler à l'éducation de la jeunesse et qu'elle désire qu'il vienne s'y établir. Dont et de tout ce que dessus a été dressé le présent acte et ont signé : Galzin, chanoine ; Régnard, curé ; Bertheau père, Bertheau fils, Mercier d'Aubeville, Lebègue d'Oyseville, Brossard de la Cloche, Valade, Perrinet le jeune, Genest le jeune, Poisson, Venard, Chenard-Fréville, Laurent Brossard, échevin ; Planson, Brossard d'Ezerville, de Givès¹.

1. *Archives dép. du Loiret*, Reg. des délibérations municipales de Pithiviers (12 fév. 1781-29 déc. 1786).

Thibou, maître-ès-arts, s'installa à Pithiviers, mais la construction d'une institution n'eut pas lieu, ainsi que le fait voir la délibération suivante :

Lundi 24 février 1783, à trois heures, assemblée générale à l'hostel commun, présidée par M. de Givès, maire, et assisté de MM. Planson et Genest l'aîné, échevins, où étaient MM. Galzin, prêtre et chanoine du chapitre de Saint-Georges; Regnard, curé de Saint-Salomon; Bertheau père, receveur des impositions; Mercier, notaire royal; Laurent Brossard, marchand; Valade, chirurgien; Genest le jeune, apothicaire; Perrinet, marchand; Prudhomme, boucher; Rouannet, boucher; Sévestre, taillandier; Lancelin, boucher; Hutteau, bourrelier; Martin, boulanger; Durand, marchand de blé; Rabier, meunier; Marteau, conseiller de ville; Chenard, procureur du roy; Brossard d'Ezerville, secrétaire-greffier; Gendrop, maréchal, et Daguet, serrurier.

M. de Givès représente à la compagnie que, relativement au remboursement de 150 livres au principal de 3000 livres, faisant de 300 dont la ville était chargée envers la fabrique Saint-Salomon, à prendre annuellement sur l'octroi de dix sols par poinçon (de vin) accordé à la ville pour l'établissement et construction (sic) d'un grammairien et maître de pension et de faire le bien et escolage des personnes qui s'en chargent, de donner annuellement une ferme, laquelle ferme serait prise et levée sur le produit annuel de 10 sols par poinçon; en conséquence il était propice de solliciter la continuation.

La matière mise en délibération, la plus grande partie des habitants ont été refusant et contraire, la continuation étant une charge pour ladite ville, de laquelle taxe elle désire être affranchie; et pour le bien et avantage du grammairien et maître de pension ladite compagnie a unanimement consenti que icelui fut exempt de taille et corvée annuellement. (Signé :) Regnard, curé; Galzin, chanoine député de St-Georges; Bertheau, Laurent Brossard, Mercier, Rouannet, Genest le jeune, Valade, J.F. Prudhomme, Perrinet, Chevillard, L. Daguet, Jandrop, Lié Sévestre, Lancelin, Pierre Lancelin, Hutteau, Ra-

bier, Durand, Martin, Martéau, Chenard-Fréville, Genest aîné, Planson, Chenard, de Givès et Brossard d'Ezerville.

Si la construction d'une école secondaire n'eut pas lieu, Pithiviers conserva cependant son maître de pension; mais Thibou cessa ses fonctions, ainsi qu'on le voit dans la délibération suivante du 27 février 1785 :

« Assemblée général en l'hôtel commun de Pithiviers, présidée par M. Le Bègue d'Oyseville, écuyer, maire, assisté de M. Genest l'aîné et (Salomon) Mercier, échevins; où étaient MM. Galzin, prêtre, chanoine de St-Georges, député du chapitre; Mercier d'Aubeville, président de l'Electon; Bertheau père, receveur des impositions; Perrinet, marchand; Martin, boulanger; Daguet, serrurier; Chenard, procureur du roy de cette ville; Brossard d'Ezerville, secrétaire-greffier.

... M. le Maire a dit que le s^r Thibou, maître ès-arts et de pension sous la protection de la ville, cessait de se dévouer pour l'éducation publique et propose un sujet pour le remplacer; qu'il a paru important à tous égards de perpétuer dans cette ville l'établissement d'une maison d'instruction; que cependant ledit sujet ne devait pas être arrivé; qu'il avait pris sur le s^r Parent, qui se présente, toutes les informations convenables contenues dans les certificats et lettres dont il allait donner connaissance.

Lecture faite, M. le Maire ajoute qu'il paraissait que le sieur Parent pouvait être admis et succéder au s^r Thibou, à jouir des privilèges accordés ci-devant au s^r Thibou; toutefois en soumettant à l'inspection des officiers municipaux et dirigeant son plan d'éducation de manière qu'il mérite leur approbation, sous peine de voir cesser les privilèges dont il doit jouir si dans l'éducation et la conduite il manque à ses engagements.

La matière mise en délibération, la compagnie admet le sieur Parent ci-dessus proposé pour remplacer le s^r Thibou et soumet le s^r Parent à la censure des officiers municipaux et diri-

geants, son plan d'éducation de manière qu'il mérite l'approbation ; et jouira des privilèges accordés au sieur Thibou, sous peine de voir cesser lesdits privilèges si dans l'éducation et la conduite il manque à ses engagements ».

Cet établissement a continué¹ et Pithiviers a eu depuis, sous le nom de pension, collège ou institution, une ou deux écoles secondaires, qui furent plus ou moins prospères suivant le temps et les circonstances, mais dirigées par de bons maîtres. Parmi eux on peut citer Hotte de Pontcharault, dont le portrait orne une des salles de l'Hôtel-de-Ville, comme bienfaiteur de la cité; Asselineau, originaire de Saint-Benoit-sur-Loire, d'abord instituteur à Orléans, Bernier..., Leron, Beaurieux avec qui l'institution eut un certain renom dans la région pithivéraise.

Quant à une école de filles à Pithiviers, on a vu plus haut qu'il en existait une et que « tout était assuré et garanti comme pour les écoles de garçons » ; mais ce n'est que la délibération du 22 novembre 1752² qui donne les noms des deux maîtresses.

La première, Marie Dardanville, maîtresse des grandes écoles, originaire de Châteauneuf-sur-Loire,

1. On lit au *Journal de l'Orléanais* : « M. Parant, principal de la pension de Pithiviers, donne avis que pour rendre l'établissement de son pensionnat utile à tous les individus de la société, il a établi dans la classe des compositions particulières d'écriture, de calcul et d'orthographe ; et que MM. les officiers municipaux, pour seconder son zèle et donner à la jeunesse plus d'ardeur pour acquérir des talents aussi utiles, ont établi en 1785 des prix d'émulation à cet effet, pour être distribués dans un exercice public qui se fait tous les ans à l'hôtel de ville dudit Pithiviers. Le dit sieur Parant tient pensionnaires et demi-pensionnaires, Cloître Saint-Georges, à Pithiviers. S'adresser à lui-même, Grand-Cloître, 21 mars 1788 ».

2. Maggiolo, *ouvr. cité*, p. 14.

était munie depuis le 18 août de lettres du scholastique d'Orléans; la seconde Marie Lamiel, de Saint-Marceau d'Orléans, également reçue par le scholastique le 15 novembre 1752, était chargée des petites écoles. Celle-ci fut remplacée le 16 juillet 1764 par Madeleine Jarry, femme Simon Pouzac (ou plutôt Poujet), sur la présentation des « lettres à elles accordées par le sieur scholastique ».

Quant à la maîtresse, étant après 23 ans de service trouvée « hors d'état par son âge et ses infirmités de remplir ses fonctions », une postulante demande sans son assentiment à lui succéder le 2 octobre 1775; mais la demoiselle Dardanville ne consent à cesser ses fonctions que le 4 mars 1776 et supplie la ville de nommer à son lieu et place la demoiselle Venard, qui est nommée et instituée par la ville, à condition qu'elle se conformera « aux uses, coutumes, lois et ordonnances », le maire devant demander pour elle des lettres de M. le Scholastique.

Cette nouvelle maîtresse fut remplacée à son tour par la demoiselle Vernade, ainsi que le prouvent les lettres de nomination accordées, le 27 mars 1782, à Félicité Cartier pour remplacer la seconde maîtresse, la veuve Poujet mentionnée ci-dessus; en voici la teneur:

Aignan Aignan, prêtre, licencié en droit, chanoine et scholastique de l'église d'Orléans, chancelier de l'Université de ladite ville, étant informé des bonnes vie, mœurs et expérience de la personne de Félicité Cartier et qu'elle professe la religion catholique, apostolique et romaine, nous lui avons donné et donnons par ces présentes le pouvoir d'ouvrir et tenir une école de filles dans la paroisse de Saint-Salomon, à Pithiviers,

de ce diocèse, aux enfans de la seconde classe seulement, et sous condition qu'elle agira en tout de concert avec Mlle Vernade, chargée de la première classe, pour y enseigner à lire et à écrire, à condition qu'elle n'y recevra que des filles, qu'elle aura principalement soin de les élever dans la piété et la religion catholique, apostolique et romaine, qu'elle enseignera le catéchisme du diocèse trois fois la semaine, qu'elle ne pourra tenir école ailleurs que dans la paroisse Saint-Salomon de Pithiviers, rue dans la ville sans une permission de nous par écrit, nous réservant d'en faire la visite toutes les fois que nous le jugerons à propos, et luy enjoignons en outre d'observer exactement les avertissemens suivans. En foi de quoi nous avons signé les présentes, y avons fait apposer le cachet et icelles fait contresigner par notre greffier, lesquelles ne vaudront qu'autant qu'il nous plaira seulement.

Donné à Orléans le 29^e jour du mois de mars mil sept cent quatre-vingt deux. Signé: Aignan, scholastique, scellé, et plus bas est écrit :

Par le commandement de M. le scholastique, signé: Boudet.

(Signé au registre :) DEBÈGUE, GENEST l'ainé, MERCIER, PLANSON, DE GIVÈS.

Sur cette autorisation, le dimanche 27 avril 1782, le Bureau tenant à l'hôtel commun présidé par M. de Givès, assisté de M. Planson, échevin, où étaient M. Genest l'ainé, conseiller de ville, Mercier, procureur du roy; M. de Givès représente que par le décès arrivé de la veuve Poujet, seconde maîtresse des petites écoles de cette ville, Félicité Cartier se seroit pourvue pour obtenir cette place, et en conséquence auroit obtenu des lettres de M. le scholastique d'Orléans à l'effet d'ouvrir et tenir une école de filles nécessaire aux enfans de la seconde (classe), dattées du 29 mars dernier et signées Aignan, scholastique, et plus bas Boudet; desquelles il avait fait préalablement lecture; que ladite Félicité Cartier désiroit jouir du bénéfice desdites lettres et se faire recevoir pour seconde maîtresse de ladite ville;

La matière mise en délibération, la compagnie, de concert avec le procureur du roy, a reçu et reçoit Félicité Cartier pour

seconde maîtresse des filles, pour enseigner les enfants de la seconde classe seulement, et sous la condition qu'elle agira en tout de concert avec Mile Vernade, chargée de la première classe, conformément auxdites lettres, et jouira de ladite place tout comme et de même qu'a joui ladite veuve Poujet; et pour ce recourrauxdites quand de bon sera; la compagnie a ordonné et requiert du procureur du roy qu'elles soient registrées¹.

(Signé :) MERCIER, GENEST, DE GIVÈS, PLANSON.

Ces documents complètent ceux qui ont été publiés en 1877 et donnent l'état du personnel scolaire à Pithiviers jusqu'à la veille de la Révolution.

Pour terminer ces renseignements sur les écoles de Pithiviers, voici la copie aussi exacte que possible d'un fragment du règlement des petites écoles de cette ville, précisément du même temps. Il est écrit en grosse ronde sur une feuille de parchemin mat, malheureusement détériorée à l'un des bords et dont la dernière partie a été coupée. En haut, à droite et à gauche, sont les armes de la ville de Pithiviers et celles de l'évêque d'Orléans Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, seigneur de la ville (1768-1788).

Règle

... (Il est recommandé)... d'osterson chapeau en entrant dans l'écolle, ainsi chaque fois qu'on entrera on (ôtera son) chapeau — on se mettra à genoux, on dira : Venez, Esprit saint, remplissez les cœurs de vos (fidèles et allumez) y le feu de votre divin amour pour recommander à Dieu ses études et de-

1. Même registre de 1781-1786, qui paraît continuer ceux qui sont cités dans un inventaire des archives de Pithiviers, publié par M. J. Devaux, dans l'*Annuaire de l'arrondissement de Pithiviers* de l'année 1900.

mander (lumières) au Saint-Esprit¹. Le (lundy et le jedy) à la classe du matin on ne répétera qu'une leçon (qui sera toujours dans le contract pour ceux qui y lisent et en français pour ceux qui ne sont qu'au et on travaillera à l'orthographe. On ne répétera de même qu'une leçon le (m)ardy et le vendredy, la classe de l'après-midy, et on répétera le (c)atéchisme. Tous les autres jours aux deux (séances) on répétera deux leçons et toujours la première dans le contract et la seconde dans le latin : le (samedy) la première leçon dans le contract et la seconde en français et au lieu du contract ceux (qui lisent la) civilité y liront la première leçon. On ne tiendra la classe que le matin le samedy, (on donnera) congé l'après-midy et on entrera en (c)lasse depuis huit heures jusqu'à neuf heures après...².

V.

PUISEAUX

La ville de Puisseaux, autrefois une des premières possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, a dû avoir de bonne heure des établissements scolaires, tout comme Bucy-le-Roi, — dans le même département, petit prieuré dépendant aussi de ce monastère, — avait depuis au moins 1684 sa petite école.

Cependant, en 1711, il n'y avait plus de maître d'école à Puisseaux, et la nécessité se faisait fortement sentir d'en trouver un. C'est ce que nous apprend le document suivant, extrait de minutes notariales de l'arrondissement de Pithiviers déposées aux Archives départementales du Loiret.

1. Cette invocation à l'Esprit-saint, qui figurait au Règlement des écoles de filles de Pithiviers avant 1789, s'est perpétuée dans la plupart des écoles de filles du département du Loiret pendant environ cent ans. Elle se faisait ordinairement à la rentrée en classe de l'après-midi et cet usage n'a disparu dans les écoles publiques qu'avec les lois laïques.

2. *Arch. dép. du Loiret*, D 708 (liasse).

Aujourd'hui jeudi 1^{er} janvier 1711, au banc de l'œuvre de l'église et paroisse Notre-Dame et cure de Puiseaux sont comparus devant nous Jean Trumeau, lieutenant et juge ordinaire du bailliage et chastellenie de Puiseaux, M^e Estienne Desroches, procureur de M^e Jacques Alix, bourgeois de Paris, adjudicataire des revenus de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, dont la recette de Puiseaux est dépendance, poursuite et diligence du s^r François Trézain, commis et préposé à ladite recette; M^e François Masson, procureur; Benoist de Villiers, Estienne Géault, et Louis Moinet, eschevins de ladite ville; lesquels nous ont remontré que depuis quelques mois environ Paul Goussard, ci devant recteur des escolles, les avait quitté, et que depuis ledit temps les enfans ont été chez divers particuliers pour estre enseigné, ce qui fut confirmé et ce qui donne lieu aux enfans d'être libertins et pervers, (de négliger) l'église. Comme il est temps pour le bien et avantage desdits enfans d'avoir un bon maître pour leur enseigner à lire et à escrire, comme il s'est pratiqué de tous temps en cette ville, et que Cantien Goussard, fils dudit Paul Goussard, se présente pour enseigner lesdits enfans, et qu'il est notoire aux habitans de cette ville qu'il escrit parfaitement bien et qu'il est de bonnes vie et mœurs, ils ont résolu de nous le présenter à cet effet pour le recevoir avec l'agrément de M. le Prieur et des habitans de ce lieu, étant reçu d'assemblée qu'ils ont fait; et convoquer à ce jourd'hui pour par ledit sieur prieur et habitans donner leur agrément à la réception aussy bien qu'à celle de Nicolas Boussaingault, l'un des habitans de ce lieu, pour chanter au lieu et place dudit Cantien Goussard pour ne le point distraire d'enseigner les enfans et pour que le service divin en soit plus solennel, et fixer sur tout gage et rétribution qui sera dû par lesdits sieur prieur et habitans qui seront jugés propres à donner audit Boussaingault.

A laquelle assemblée sont comparus devant nous sieurs Du Mez, M^e François Masson, Jean Chevillard, Jean Clouseau, Antoine de la Roche, Pierre Parfond, Michel Pellard, Pierre Duchesne, Jean Morin, Michel Parfond, Nicolas Lemoyne, Mathurin Héroulle, Jean Ballard, Nicolas Pierre, Marc Morin,

Pierre-Bordery, Noël Prouette, Jean Palfroy, Estienne Pacton, Jean Cornil, Estienne Goislon, Guillaume Gauthier, Jacques Vassort, Estienne Pannier, Estienne Brisemur, Guillaume Chassin, Pierre Tassin, Pierre Géault, Pierre Rousse, Charles-Morize, F. Boussaingault et plusieurs autres, lesquels sieur Prieur et habitans ont dit d'une unanime voix qu'ils souhaitent que ledit Cantien Goussard, présenté pour maistre des escolles par lesdits eschevins, soit par nous reçu et que deffences soient faites à toute personne autre que ledit Goussard de s'immiscer à montrer et enseigner aux garçons de cette ville, sous paine contre les contrevenans de payer une amende qu'il plaira arbitrer et à tous les habitans d'envoyer les garçons dans d'autres escolles que celle dudit Goussard, qui jouira des gages ordinaires accordés par Sa Majesté à prendre sur les recettes de cette ville. Et à l'égard dudit Boussaingault lesdits sieurs prieur, eschevins et les plus notables habitans de ce lieu ont esté d'avis qu'il soit pris et reçu chantre de cette ville, tant pour chanter les festes et dimanches, assister aux enterremens, processions, confrairies étably en cette église et généralement de tous offices qui se font dans ceste église, lequel aura les rétributions ordinaires et accoutumées qui sont et se paient tant pour les assistances et confrairies quand elles sont reconnues; et outre il luy sera payé annuellement par les marguilliers de ceste église la somme de 20 livres en deux paiemens égaux, savoir à commencer d'aujourd'hui et le second à la Saint Jean Baptiste, et de continuer pareillement de ce jour autant que ledit sieur prieur et les habitans le jugeront à propos. De laquelle somme de 20 livres lesdits marguilliers coucheront en dépense sur les comptes qu'ils rendront en ladite église et qu'il leur sera alloué. Sur quoy, et après avoir ouy le procureur fiscal de ce bailliage en ses conclusions, qui s'est conformé à l'avis desdits notables et habitans de ce requis, que ledit Cantien Goussard soit reçu recteur des escolles de cette ville et ledit Boussaingault pour chantre, et nous avons audit sieur prieur et habitans de ceste ville donné acte de leur comparution et des avis ci-dessus. En conséquence nous avons ledit Cantien Goussard pris et prenons, reçu et recevons recteur des escol-

les de cette ville au lieu et place de Paul Goussard, son père, après avoir de luy pris et reçu le serment et par lequel faisant il a promis et juré de bien fidèlement se comporter à ladite fonction de maître des écoles aux rétributions et gages accoutumés, tels et semblables qu'en ont jouy ses prédécesseurs, à l'exception néanmoins du droit de chambre où il ne pourra rien prétendre ; comme aussy ledit Boussaingault (avons) reçu et recevons chantre en ceste église pour par luy assister à tous les services et offices qui se feront en ceste église, aux rétributions et représentations telles et semblables que lesdits maîtres d'écoles ont jouy ou dû jouir, et outre avec les gages de 20 livres par chacun an quilui seront payés en deux termes par les marguilliers en charge de ceste esglise le jour de l'an et Saint Jean Baptiste, payés et garantis par les marguilliers en charge, et subséquemment tant que ledit Boussaingault sera et demeurera chantre il sera payé par le marguillier au jour marqué.

Nous, à cet effet et à la diligence du procureur fiscal, faisons deffense à autre personne, sous quelque prétexte que ce puisse estre, de s'immiscer et montrer les escolles aux garçons de ceste ville, sous peine de 20 livres d'amende pour la première fois en faveur de l'Hostel-Dieu et de plus grosse paine en cas de continuation, et à tous les habitans de ce lieu d'envoyer leurs dits garçons à autres que ledit Goussard, à peine de dix livres d'amande et en cas de continuation à plus. (Que ceux qui exercent depuis) quelques mois en ce lieu mettent fin (pour que) la haisne qu'il y a entre les escolliers de différentes escolles et l'insubordination que les enfans mettent dans l'esglise à cause des enfans qu'ils y envoient.

Et tout ce que dessus sous le bon plaisir de M. l'archevesque de Sens, de qui lesdits Goussard et Boussaingault se feront agréer.

(Signé :) P. MASSON, D. MERCIER, PLUMET, GEULT, MOINET, MASSON, N. BOUSSAINGAULT, GOUSSARD, TRUMEAU.

R. DUGUÉ.

LA GRANDE FOIRE DE GIEN



APRÈS les historiens locaux¹, ce fut Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, qui en 561 abandonna ses droits sur Gien à saint Aunaire, évêque d'Auxerre, après avoir doté cette localité d'une foire annuelle nommée « les Cours »².

La « foire des Cours », ou foire aux bestiaux, qui subsiste encore³, et qui se tient pendant le Carême, remonte donc à une haute antiquité. Mais, ce que l'on ne paraît pas savoir, c'est qu'elle ne durait à l'origine qu'un jour, le second lundi du Carême. A l'époque où le comté de Gien fut donné en apanage par Philippe le Bel à son frère Louis d'Évreux, en 1307, les nombreux marchands venant sans doute d'assez loin, qui fréquentaient cette foire, considéraient leurs bénéfices comme trop modiques et non proportionnés au coût de leurs déplacements ; ils souhaitèrent que la durée de cette foire fût prolongée : Louis d'Évreux acquiesça à leur requête, et décida qu'à l'avenir elle se tiendrait du lundi au

1. L.-A. Marchand, *Histoire de la ville, des seigneurs et du comté de Gien* (1885), p. 21 ; — P. Pinsseau, *Gien sous l'ancien Régime et la Révolution* (1922), p. 104.

2. Nous ne savons sur quel texte est basée cette affirmation.

3. Elle dure actuellement six jours (*Annuaire du Loiret* pour 1924), comme en 1810. Avant la Révolution elle se prolongeait pendant huit jours (*Calendrier historique de l'Orléanais*, 1781 et années suivantes).

vendredi suivant, soit cinq jours consécutifs. Aussi voit-on, au mois de novembre 1317, le roi Philippe V, pendant un séjour qu'il fait à Lorris, donner son agrément à cette modification en faveur de la « foire des Cours », pour le grand bien de la ville, par une charte dont nous croyons intéressant de reproduire le texte.

HENRI STEIN.

Prolungacio dierum nundinarum ville de Giemo. Philippus, gracia Dei Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod, cum carissimus patruus et fidelis noster Ludovicus, Ebroicensis comes, asserens quod in villa sua de Giemo super Ligerin nundine, que Cursus Giemi vulgariter nuncupantur, secunda die lune Quadragesime singulis annis per ipsam diem lune dumtaxat durantes consueverint ab antiquo tempore, quas quidem nundinas propter temporis brevitatem quo hactenus durarunt frequentare mercatores obmittunt, et propter hoc modici sunt valoris, nobis duxerit supplicandum ut de gracia speciali sibi pro se et successoribus suis dominis ville de Giemo predictae concedere dignaremur, quod non solum die lune predicta, sed martis, mercurii, jovis et veneris diebus immediate sequentibus teneantur et durent annis singulis imperpetuum nundine supradictae, nos, in hoc pensata utilitate publica totius patrie, supplicationi prefati patrum nostri condescendimus gracie, volentes et auctoritate regia concedentes ut in villa de Giemo predicta dicte nundine de cetero singulis annis, dictis lune, martis, mercurii, jovis et veneris diebus, durent et imperpetuum frequententur. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum, salvo in allis jure nostro et quolibet alieno. Datum Lorriaci, anno Domini millesimo CCC^o XVII^o, mense novembris¹.

1. Archives nationales, JJ 56, fol. 1.



L'INVASION

A MONTEREAU ET AUX ENVIRONS

EN FÉVRIER 1814

— SUITE —

HALTE DE NAPOLEON A VILLENEUVE-LES-BORDES

(Suite)

Sacré nom de Dieu ! laisser prendre mon artillerie ! Foutre !... Vous ne commanderez plus ma cavalerie. Général Nansouty, c'est le général Exelmans qui commandera ma grosse cavalerie de la vieille garde ; allez le faire reconnaître en cette qualité¹.

Tout l'état major gardait le silence, dans la crainte et l'étonnement ; Guyot ne prononça pas une seule parole.

Malgré le refus d'Exelmans, Napoléon le fit à l'instant même reconnaître en tête de la division².

1. Général Griois, *Mémoires*, p. 296. « Cette scène curieuse me frappa vivement et je puis assurer que j'ai rendu la plupart des phrases telles qu'elles ont été prononcées. C'était par saccades et comme par convulsions qu'il les jetait. Ses gestes étaient à l'unisson ; il semblait se soulager en jetant son chapeau et je crois qu'il aurait volontiers battu le général ».

2. Le général Guyot était fort attaché à son Empereur ; ce Jurassien, alors âgé de 44 ans, dévora son affront, mais resta à son poste de com-

« L'empereur se fit allumer un feu de bivouac sur un des côtés du grand chemin, au coin de l'avenue de Gurcy, près d'une rachée d'acacias¹ ». A quelques pas de là, on lui servit à déjeuner dans la modeste maison Lecomble², criblée de balles et de boulets et bâtie à l'intersection des routes de Villeneuve à Donnemarie et de Nangis à Montereau.

Les courriers envoyés par Pajol et par Victor ayant mis Napoléon au courant des difficultés rencontrées à Montereau, celui-ci envoyait officiers sur officiers presser l'attaque, comptant les instants, et voyant s'échapper l'occasion. A chaque minute son irritation croissait. Bientôt des rapports successifs l'augmentèrent³. L'empereur ne pouvait concevoir ce défaut d'ensemble.

A la halte prématurée de la veille, Victor avait joint une lenteur coupable dans l'attaque ; à ces fautes il en ajoutait une nouvelle, des efforts partiels, successifs, où il se faisait battre en détail. C'en était

bat Le 21 du même mois, le général Guyot qui depuis le 18 suivait le Quartier-impérial sans destination, obtint le commandement des escadrons de service qu'il avait eu précédemment, et le général Dautancourt, qui occupait cet emploi depuis le 15, rentra à son régiment des lanciers polonais de la Garde. (*Journal du général Dautancourt; notes sur les campagnes 1813 et 1814*, provenant de la vente de la bibliothèque de M. Monteil. Archives de la Guerre).

1. Comte d'Haussonville, *Ma Jeunesse*, p. 83.

2. Journal le « *Briard* », numéro du 18 février 1914. — A l'endroit où, en 1814, s'élevait la maison Lecomble, le comte d'Haussonville fit élever une petite pyramide. Elle se trouve actuellement dans le bois à l'est de la route de Bray et à 50 mètres du cimetière de Villeneuve. De forme triangulaire et haute d'un mètre cinquante environ, elle repose sur un socle. Chacune des trois faces de cette pierre porte une indication. Celle du sud : 18. FÉV^{re}, celle du nord : 1814, et sur celle de l'ouest, dans un petit cadre taillé au ciseau, deux palmes aux branches croisées sont sculptées.

3. Philippe de Ségur, *ouvr. cité*.

trop. La colère de Napoléon était à son comble. A sa voix brève et cassante, le général Dejean partait rapidement, porteur de l'ordre qui retirait au duc de Bellune le commandement du 2^e corps. Le maréchal reçut d'abord froidement cette dégradation.

— Ceci, dit-il en se retournant vers ses officiers, n'est que la suite de la lettre d'hier au soir.

Et il allait se rendre au Quartier impérial, lorsque quatre fois, coup sur coup, et par quatre officiers différents, cet ordre lui fut répété dans de tels termes qu'il n'osa plus ni demeurer, ni se présenter devant Napoléon, et qu'il abandonna le champ de bataille¹.

C'est au général Gérard que l'empereur confiait le commandement du 2^e corps et il lui faisait, sur le champ, parvenir cette nomination :

« Le major-général au général Gérard, au carrefour des routes de Montereau et de Donnemarie, le 18 février 1814.

« Monsieur le général Gérard, le maréchal duc de Bellune ayant demandé à se retirer chez lui, Sa Majesté vous confie le commandement du 2^e corps.

« Conservez tout l'état major attribué à ce corps, tous les papiers relatifs au service et les ordres que le duc de Bellune a reçus² ».

La présence de Napoléon à Montereau devenait nécessaire. Il lui fallait y arriver à temps pour arra-

1. Général comte Philippe de Ségur, *ouvr. cité*.

2. Par une bizarrerie du sort, l'ordre qui plaçait Gérard à la tête du 2^e corps, pris le 3 mars au pont de la Guillotière par les cosaques qui furent sur le point de s'emparer de Gérard, est actuellement au *Kriegs) Archiv. de Vienne*, II, 544. (Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 303.

cher l'indécise victoire et rétablir les passages sur la Seine et l'Yonne.

Mais Napoléon ne voulait pas continuer sa marche par le village de Salins situé sur la grande route, dans un fond, entre deux pentes très abruptes, parce que les Wurtembergeois auraient eu facilité de lui barrer la route en cet endroit. Il soutenait à ses officiers qu'il devait y avoir un moyen de se rendre à Montereau par de bons chemins de plaine.

Dans son état-major, raconte M. d'Haussonville qui a relaté¹ ce détail de la halte de Napoléon au coin de l'avenue de Gurcy, personne ne pouvait à cet égard lui donner une assurance positive.

— A qui sont ces bois ?

— A M. d'Haussonville, répondit M. de Mortemart qui remplissait à ce moment les fonctions d'officier d'ordonnance, et le château est à une demi-lieue d'ici.

— Allez-y prendre les informations dont j'ai besoin.

Mortemart partit, mais il fut reçu à coups de fusils par un groupe de Bavares qui, battus la veille à Valjouan, s'étaient dissimulés dans les bois de Malvoisine et, ayant intercepté le passage de l'avenue, devenaient audacieux contre un cavalier isolé. Mortemart revint.

Le comte d'Haussonville était fort connu de Napoléon ; il remplissait dans sa maison les fonctions de chambellan, et maintes fois avait eu à s'entretenir avec son souverain de questions de chasses.

¹, Comte d'Haussonville, *Ma Jeunesse*, p. 83.

— M. d'Haussonville est grand chasseur, dit Napoléon, il doit y avoir des gardes ici connaissant bien les environs. Qu'on aille les chercher.

L'un d'eux faisait justement partie des groupes de paysans qui regardaient curieusement l'empereur. Il s'avança et put affirmer qu'au rond de Montigny il trouverait une route de 30 pieds de large¹ allant à Valvins et passant au-dessus du village de Forges.

L'empereur remonta à cheval et, raconte Coignet, « furieux de ne pas entendre le canon de son armée, dit : Au galop ! »².

Tout son état-major et la vieille garde s'ébranlaient en hâte vers Montereau.

L'APRÈS-MIDI

LE GÉNÉRAL GÉRARD REMPLACE VICTOR

Le corps du général Gérard, appelé « *Réserve de Paris* », comprenait les divisions Dufour³ et Jean de la Hamelinaye; ce dernier malade avait été remplacé par l'adjudant commandant Lefebvre⁴. A midi⁵, ces troupes venant de Montigny-Lencoup se présentaient devant Montereau par Forges. Peu après le général Dejean⁶ remettait à Gérard⁷ l'ordre lui confiant le

1. Un arrêt de 1788 avait prescrit l'élargissement à 30 pieds de la route royale de Valvins aux bois de Montigny. A. Hugues, *Les routes avant 1789*, p. 64.

2. Lorédan Larchey, *Les cahiers du capitaine Coignet*, p. 244.

3. Dufour, François-Marie, baron, né à Fruges (Pas-de-Calais) le 5 décembre 1769, mort à Lille; le 14 avril 1815.

4. Charles-Stanislas Lefebvre, né le 24 janvier 1770 à Hirson.

5. Lieutenant Labouche, *Historique du 18^e régiment d'infanterie*, p. 256.

6. *Victoires et conquêtes*, t. XXIII, p. 118.

7. Gérard était en haute estime près de l'empereur, son coup d'œil

commandement du maréchal Victor. Ce dernier, avant de quitter le champ de bataille, écrivait à Napoléon :

« Au bivouac, près Montereau,
« le 18 février à une heure après-midi.

« J'ai servi Votre Majesté avec zèle, fidélité et désintéressement; le plus grand bonheur pour moi a été de mériter l'estime et la considération de V.M. Je croyais y avoir quelques droits, mais la lettre que S.A. le prince Alexandre m'a écrite cette nuit de la part de Votre Majesté est formelle et conçue en des termes qui me blessent dans mon honneur. Je me suis plaint. V.M. a pris connaissance de la lettre que j'ai écrite à ce sujet. Elle ne pouvait être modérée; l'agitation produite sur moi par des inculpations aussi graves ne m'a pas permis de choisir mes expressions. J'ai demandé à me retirer d'un service qui faisait mon ambition et ma gloire. V.M. a accédé à ma demande. Je vais donc chez moi dans une circonstance où je désirerais sacrifier ma vie pour son service. J'y regretterai que la calomnie et l'imposture m'ait privé du plaisir de faire ce sacrifice¹.

« Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le plus humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet.

« Le maréchal
« duc de BELLUNE ».

guerrier, sa valeur calme, sa sereine et simple droiture, lui rappelaient Desaix qu'il avait tant regretté. Si les victoires de Napoléon avaient pu rejeter l'ennemi au delà du Rhin, Gérard eût été fait maréchal sur l'un des champs de bataille de cette campagne (Général Philippe de Ségur, *Du Rhin à Fontainebleau*).

1. Archives nationales, AF IV 1668.

Le général Gérard prenait aussitôt la direction du combat. Il faisait rentrer les tirailleurs de Duhesme, mal engagés dans un terrain bas, et reformait¹ l'infanterie en vue d'une attaque d'ensemble. Constatant que l'artillerie wurtembergeoise incommodait² les nôtres et avait fait échouer les attaques du 2^e corps, le général réunissait toutes ses batteries ainsi que celles du 2^e corps, et dirigeait le tir de 60 pièces contre les Wurtembergeois. Cherchant à les ébranler par ce feu violent avant de les aborder avec l'infanterie, il préparait une action décisive. « Chaque volée était de onze coups à la batterie la plus rapprochée; une autre, un peu plus à droite, en fournissait huit et la plus éloignée, dans la direction de Plat-Buisson et des Courreaux, tirait inégalement jusqu'à vingt-deux coups. Les batteries alliées paraissaient à peu près de même force, mais généralement leurs feux étaient plus lents et moins nourris³ ».

Dans Montereau l'ennemi avançait ses réserves; la brigade d'infanterie du prince Hohenlohe-Kirchberg quittait la ferme de Motteux et se dirigeait vers le faubourg Saint-Maurice. Les 2^e et 7^e régiments d'infanterie wurtembergeoise et six pièces de 6 de la brigade Doering, ayant abandonné le village de La Tombe, revenaient à Montereau, puis entraient en ligne en arrière des Ormeaux et aux tuileries du faubourg Saint-Nicolas.

Une partie de la 2^e brigade, général Hirsch, du 1^{er} corps Bianchi, s'installait dans Montereau. Une

1. Commandant Weil, *ouvr. cité*, p. 303.

2. A. Thiers, *ouvr. cité*, p. 349.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 46.

grand'garde d'environ trois cents hommes d'infanterie autrichienne se postait au débouché du pont d'Yonne; une autre de pareille force au faubourg Saint-Maurice occupait le carrefour des deux ponts¹.

De notre côté, à midi et demi, le mouvement rétrograde de l'infanterie du 2^e corps était suspendu, les ailes se maintenaient dans leurs positions, le centre progressait sans cesse et de la ville on apercevait distinctement la fumée des batteries françaises et les mouvements de recul des lignes ennemies². Déjà les Wurtembergeois évacuaient leurs blessés. A cet effet, Beltante, le maître de poste de Fossard, était pour la dernière fois réquisitionné à une heure après midi avec trois chevaux et une charrette³.

Le tonnerre de l'artillerie, augmentant d'intensité, dura une grande heure⁴. La fusillade était vive et, à une heure de l'après midi, l'infanterie de la « *Réserve de Paris* », tout entière entrée en ligne, se déployait par sa droite. La division du général Dufour marchait pour appuyer celle de Duhesme⁵. « La cavalerie, alors en arrière, bordait le haut des grandes berges blanches des cassoires⁶, au-dessus du Clos-Dion. Le gros de l'infanterie couronnait les sommets en ondulant depuis les Ormeaux jusqu'à

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 46.

2. Ibidem. p. 52.

3. Archives départementales, 3 R 51.

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 46.

5. *Revue rétrospective*, 1903, Journal de l'adjudant-commandant Lefebvre, p. 337.

6. Mot local qui désigne l'emplacement sur lequel on étale et casse la terre argileuse destinée à fabriquer la tuile et la brique. (Note de Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 52.)

Surville¹ ». Un escadron de la garde impériale débouchait au nord de Forges et arrivait par le chemin de Boulains, précédant le parc de réserve que suivait la Garde à pied², et que flanquaient plusieurs détachements de cavalerie légère.

L'artillerie autrichienne de la brigade Schaëffer, une batterie de six pièces de 12, en position à l'angle nord-ouest du vieux parc, gênant la concentration des forces françaises, le général Gérard fit avancer quarante canons du parc de réserve³. Aussitôt ils entrèrent en action et causèrent un tel dommage que plusieurs pièces wurtembergeoises furent démontées et que l'infanterie recula.

Voulant se débarrasser de ce feu meurtrier, le général Dœring, à la tête du 2^e bataillon du 3^e régiment d'infanterie wurtembergeoise, se jeta sur les batteries françaises⁴. Le mouvement réussit d'abord, une pièce fut enlevée. Alors Gérard laissa approcher les Wurtembergeois, puis les ramena en désordre⁵, en se plaçant lui-même l'épée à la main à la tête d'un bataillon.

Les boulets et les obus des batteries françaises passant par-dessus le faubourg Saint-Nicolas tombaient parfois dans le fleuve. Un obus toucha si malencontreusement le quai de Seine, qu'il incendia

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 52.

2. Ibidem, p. 48.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 48. — Général Philippe de Ségur, *Du Rhin à Fontainebleau*.

4. Général Guillaume de Vaudoncourt, *Histoire des campagnes 1814-1815 en France*.

5. Général Guillaume de Vaudoncourt, *ouvr. cité*. — *Victoires et conquêtes*, t. XXIII, p. 118. — A. Thiers, *ouvr. cité*, p. 50.

la maison de Pierre Fontenelle, vigneron¹, un autre, celle de Mathieu, dit Légouiller². Un troisième tomba à l'angle de la rue de la Poterie et de la rue Dame-Ozanne, sur le grenier de la maison d'Augustin Dordron, et y fit plusieurs victimes³. D'autres projectiles tombèrent ou éclatèrent près du pont d'Yonne⁴. Quelques boulets ricochèrent dans l'intérieur de la ville, mais sans y causer de dommages⁵.

Beaucoup de cette mitraille n'était autre que des boulets ramés⁶ en usage dans la marine⁷ et modifiés

1. Elle brûla jusqu'après l'affaire; les habitants alors éteignirent le feu. Paul Quesvers, *La Bataille de Montereau*. — Les dégâts furent évalués à 5900 fr. (*Archives municipales*, H 2, 4). « A été incendié par l'explosion d'un obus, il a perdu sa maison en totalité, dépendances, tout son vin et mobilier, il est dénué de tout et sans ressources. Le 5 mai 1815, il recevait son bordereau de contributions de 40 fr. 60 qu'il lui fut impossible de payer. » (*Archives municipales*, H 2, 4)

2. Le mobilier fut brûlé et les dégâts évalués à 5500 fr. (*Archives municipales*, H 2, 10). Le 5 mai 1815, il recevait son bordereau de contributions, 36 fr. 83, qu'il fut dans l'impossibilité d'acquitter.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 49.

Six victimes, écrit Paul Quesvers; quatre, dit le chirurgien Larrey dans son rapport à l'empereur. Ces Monterelais s'étaient rassemblés dans la maison Dordron pour suivre les péripéties de la bataille. Marc Antoine Laurent Hocquet, l'ainé, marchand de chevaux, eut les deux jambes fracassées. Pierre Cyr Mathieu, sa femme et son fils furent grièvement blessés par les éclats du même obus.

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 50.

5. Un boulet s'encastra dans le pignon de la maison de M. Carré-Gauthier, marchand tanneur près du pont d'Yonne; un obus éclata à l'entrée de la même maison, il cassa le plâtre du parement de la porte, tua un officier autrichien et en blessa plusieurs.

6. Les boulets ramés, c'est-à-dire réunis par une tige de fer ou par une chaîne, brisaient, en tournoyant, les agrès des navires. En 1886, M. Paul Chaudron, trouva à peu de distance de la grange de Saint-Jean un de ces boulets, dont la tige avait été sciée afin de pouvoir être utilisée par l'artillerie de campagne. M. Paul Chaudron fit don de ce boulet à M. Antoine Guillois, gendre de M. Lenormand, ancien notaire à Montereau. « Quant au boulet que vous avez bien voulu me destiner, écrivait M. Guillois, et que j'ai examiné avec le colonel directeur du musée d'Artillerie, c'est certainement un boulet ramé réuni par une barre fixe; mais la fracture n'existe pas. Il y a l'attache, fer en Y, mais il est arrasé... »

7. Le 18 janvier, Napoléon écrivait au ministre de la guerre: « Tous

pour être employés dans l'artillerie de campagne.

A deux heures, la 2^e division de la Réserve de Paris entra en action. L'adjudant commandant Lefebvre recevait l'ordre d'envoyer les 82^e, 121^e et 125^e de ligne, en tout trois bataillons, pour soutenir la droite. Lefebvre restait seul à gauche avec les faibles bataillons des 26^e et 86^e et celui du 142^e, qui fut mis tout entier en tirailleurs près du faubourg Saint-Nicolas¹.

Pendant toute cette vigoureuse action menée par Gérard, Pajol de son côté ne restait pas inactif et remportait un éclatant succès aux Ormeaux.

nos ports doivent être pleins de mitraille. Les boulets de 6 sont ceux dont se sert la marine ; si la terre en manquait, la marine pourrait en fournir ».
(*Correspondance de Napoléon I^{er}*, lettre 21109.)

L'artillerie était pour Napoléon un appoint formidable, au moment où ses soldats d'élite diminuaient, il tenait d'autant plus à ses canons.

Le 18 janvier, il écrivait encore au ministre de la guerre (lettre 21111) : « Il faut m'organiser cent soixante pièces de la Garde et trois cent quarante de la ligne, de manière que j'aie cinq cents pièces à Châlons. Les pièces y sont. Les caissons, on en fait à Paris, il y en a sur les côtes, et je suppose que vous avez donné des ordres pour les faire venir.

Il faut avoir un double approvisionnement dans des caisses non attelées, qu'on aurait à Vincennes et qu'on ferait arriver par poste et par relais, pour remplacer nos consommations.

Si à Leipzig j'avais eu 30000 coups de canon le 18 au soir, je serais, aujourd'hui le maître du monde.

Pour 300 pièces, il me faut 3 ou 400000 coups de canon. Je ne sais pas si l'artillerie s'est occupée sérieusement de cela. »

Et le 23 janvier, il écrivait au général Ruty, commandant l'artillerie de l'armée (lettre 21130) : « Il y aura donc à l'armée quatre cents bouches à feu attelées et approvisionnées, savoir : la Garde, 170 ; les quatre batteries parties le 22 de Douai, 32 ; les quatre batteries de la réserve du général Gérard, 28 ; les deux batteries à cheval des généraux Pajol et Bordesoulle 12 ; les batteries des corps d'armée, 90 ; et enfin les 72 que vous allez organiser au parc ».

1. Charles-Stanislas Lefebvre, *ouvr. cité*, p. 337.

LE GÉNÉRAL PAJOL S'EMPRE DES ORMEAUX

Nous avons laissé le général Pajol au moment où, soulagé en partie par les attaques du duc de Belune, il faisait avancer l'infanterie de Pauthod en face de la ferme de La Mare, à gauche en avant du Dragon-Bleu¹.

L'arrivée des gardes-nationaux déterminait les alliés à se replier légèrement en arrière entre la sortie du bois et le Dragon-Bleu². Là ils tinrent solidement, et, malgré les charges que le général Jacques Delort poussait jusque sur les batteries, l'impossibilité de s'étendre au-delà du bois, en face et par la gauche, paralysait le mouvement en avant de Pajol³. Pendant une heure, il fut contenu dans cette désagréable situation. A midi, au moment de l'entrée en ligne de la « Réserve de Paris » de Gérard, la résistance de l'ennemi devenant moins énergique, les cavaliers de Delort déblayaient le terrain, permettant ainsi à l'infanterie de Pauthod de s'avancer à la suite jusqu'à la Seine⁴. A cet effet, un bataillon de gardes nationaux bretons, en chapeaux ronds et en sabots, suivi de gendarmes à pied d'Espagne, s'élançait en colonne par le chemin de Port-Pendu, puis par des sentiers et à travers les vignes. Ce détachement franchissait les Judas, le chemin creux de Cutesson appelé La Pisserote, arrivait au nord du

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 43 — *Pajol*, t. III, p. 145.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 44.

3. *Ibidem*.

4. *Pajol*, t. III, p. 145.

ru du Bateau, et enfin au bas du coteau des Montégazes¹.

L'ennemi aperçut ce mouvement qui menaçait de tourner les Ormeaux par le sud. Aussitôt une partie du 1^{er} bataillon du régiment autrichien de Colloredo, en réserve aux tuileries de Saint-Nicolas, se portait à la rencontre des Français.

Les coalisés établissaient une batterie de deux pièces et un obusier sur le versant ouest du plateau des Montégazes², au pied duquel passe le ravin du ru du Bateau. Il était trop tard et soudain, quand la batterie fit feu, les Bretons, parvenus au fond du ravin, gravissaient la côte. Les projectiles passaient au-dessus de leur tête et une bombe atteignait malheureusement un bateau chargé de faïence qui coula en quelques instants³.

Les Bretons s'emparaient des canons ennemis avant qu'ils fussent rechargés⁴; ils les précipitaient d'abord dans le ravin puis les emmenaient à travers les vignes⁵, tandis que les gendarmes à pied s'élançant à la baïonnette contre les Autrichiens les obligeaient à reculer. Toutefois les coalisés accourant en force, les gars de Bretagne et les gendarmes ne purent pousser plus avant de ce côté⁶.

Au centre l'artillerie ennemie débusquée de ses positions ne tirait plus que de rares coups⁷.

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, pp. 45 et 51.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 51. — *Pajol*, t. III, p. 145.

3. Ce bateau appartenait à MM. Merlin neveu et Hall; la perte fut évaluée à 20000 fr.

4. *Pajol*, t. III, p. 145.

5. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 52.

6. *Ibidem*.

7. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 53.

Avant deux heures, l'aile gauche de Pajol parvenait à chasser successivement les Wurtembergeois des Courreaux et de la ferme de Plat-Buisson¹, puis elle se heurtait au petit parc des Ormeaux dont une haie vive² et un fossé défendaient l'accès. En forme de rectangle, bordé au sud par le sentier de la maison Garnier, à l'est par la grande route, ce parc abritait des tirailleurs ennemis³. Les têtes de colonne de Pajol s'approchèrent de la haie sans pouvoir la franchir malgré les prodiges des plus braves⁴.

On allait faire appel au canon pour enfoncer cette haie ; mais Pajol ne possédait que deux compagnies d'artillerie ; il entrevit le temps perdu par ce déplacement qui arrêtait le feu de ses pièces. « Alors, rugissant comme un lion :

— Il faut que j'arrive, s'écriait-il⁵ ».

Et il allait se précipiter à la tête de sa colonne pour emporter la haie de vive force, lorsqu'à travers les balles et la mitraille M. Moreau, maire de Montereau, qui suivait l'armée depuis le 14 février, parvenait aux côtés du général et lui enseignait deux sentiers latéraux permettant de tourner cette formidable position.

1. Ibidem, p. 54.

2. Une pièce de terre de 5 arpents, située au midi de la nouvelle résidence du seigneur des Ormeaux fut close de haies vives et devint le nouveau jardin parc de la petite seigneurie ; avec le temps et l'entretien, ces haies devinrent d'une grande épaisseur et en quelque sorte impénétrables. (Tondu-Nangis, *Essais historiques sur Villaron*.)

3. *Pajol*, t. III, p. 145.

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 54.

5. Tondu-Nangis, *Souvenirs de 1814*. (Journal de Montereau, n° du 25 janvier 1840.)

Entendre l'avis et l'exécuter ne firent qu'un.

— Tournez la position par la droite, s'écria Pajol aux chefs de colonne, M. Moreau va nous guider.

M. Moreau, armé d'un fusil de chasse à deux coups, se plaça à la tête¹ des troupes d'assaut composées de gardes nationales de la Sarthe, qui s'élançaient au pas de course, baïonnette en avant. Ils prirent la position à revers en passant entre les jardins, au sud des Ormeaux, coupant ainsi la retraite des Wurtembergeois. En un instant, tout fut culbuté, tué, ou mit bas les armes. Les gars de la Sarthe se regardaient étonnés de leur audace et quelques-uns, montrant les cadavres entassés le long de la haie, s'écriaient avec orgueil :

— Hein ! As-tu vu mon tas ?

Les Ormeaux étaient entièrement au pouvoir des troupes de Pajol ; malheureusement, cinq à six maisons avaient été la proie des flammes². Il était trois heures ; les troupes occupaient une ligne perpendiculaire à la route de Paris qui joindrait la source du ru du Bateau aux Ormeaux³.

Ce fut le prince royal de Wurtemberg qui, le premier, abandonna le champ de bataille. Sa voiture et son escorte, composée de deux bataillons de husards Archiduc-Ferdinand, l'attendaient depuis une demi-heure à la barrière de Paris, c'est-à-dire face à la rue de Boulains, quand il quitta le rocher du Cal-

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 55.

2. Lettre de M. de Montginot à M. le Préfet de Seine-et-Marne. Surville, près Montereau, le 23 novembre 1814.

3. *Pajol*, t. III, p. 145.

vaire. Le prince descendit la côte à pied, monta en voiture¹, et s'en alla par la route de Bray.

Le service d'ambulances des alliés était à peu près nul ; cependant ils n'abandonnèrent point leurs blessés ; ceux-ci furent portés, ainsi que le plus grand nombre des morts, sur des voitures de fermier réquisitionnées de toutes parts et rassemblées dans le faubourg Saint-Maurice. Aussitôt chargées, les voitures étaient évacuées sur Bray, puis même au delà et sur Pont-sur-Yonne, par Barbey, Misy, Vinneuf².

Ces succès donnaient confiance aux troupes de Pajol qui, par quelques bonnes charges de cavalerie et de vigoureux mouvements de l'infanterie, repoussaient l'aile gauche des coalisés sur le faubourg Saint-Nicolas³.

Peu après trois heures de l'après-midi, le feu des batteries ennemies se reportait sur l'infanterie de Gérard ; Pajol mit à profit cet arrêt pour faire relever la première compagnie d'artillerie légère dont quelques pièces étaient démontées⁴. Il ordonna de faire avancer la deuxième compagnie ; elle se plaça au coude de la grande route impériale, face au chemin des Ormeaux, et de là mitraillait les masses ennemies entassées dans le faubourg Saint-Nicolas⁵.

Au carrefour, deux longues colonnes de fuyards se rejoignant s'immobilisaient, tandis que des renforts,

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 47.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 47.

3. *Pajol*, t. III, p. 146.

4. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 180.

5. *Pajol*, t. III, p. 146.

qui de l'autre rive se présentaient devant le pont de Seine, augmentaient l'encombrement¹.

NAPOLÉON SUR LE CHAMP DE BATAILLE

Vers trois heures, on signalait l'arrivée de Napoléon sur le champ de bataille où la cavalerie de la garde l'avait déjà précédé. De formidables clameurs retentissaient de toutes parts et, au milieu de l'agitation et des mouvements de curiosité de l'armée, le cri de : « Vive l'Empereur » dominait.

— Napoleone! s'exclamaient Autrichiens et Wurtembergeois s'enfuyant précipitamment et descendant la côte par groupes, en désordre, et au pas de course².

L'empereur se mit à la tête des troupes avec son état-major³; il ralentit un instant la marche⁴ et ordonna de former quatre colonnes d'attaque auxquelles il indiquait comme objectif le plateau de Surville et Montereau. La première colonne, celle de Pajol, qui marchait par la route de Valence, devait se déployer en avant du bois et chercher à gagner du terrain avec sa cavalerie; la deuxième s'avancait par les Ormeaux; la troisième en direction du château de Surville. Quant à la quatrième, elle se tiendrait dans la vallée, déboucherait par le chemin de Salins et attaquerait l'aile droite du IV^e corps dans le faubourg

1. Général Philippe de Ségur, *Du Rhin à Fontainebleau*.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 56.

3. Lefol, *Souvenirs sur le Prytanée de Saint-Cyr*, p. 28.

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 58.

de Saint-Nicolas. La garde se placerait en réserve devant Laval, à la hauteur de Forges. Le feu convergent de l'artillerie, dirigé sur le château de Surville, préparerait et faciliterait l'attaque¹.

L'artillerie du prince de Wurtemberg avait, à ce moment, la plus grande partie de ses pièces démontées ou hors de service². Menacé sur sa droite, un

1. Commandant Weil, *ouvr. cité*, p. 304.

2. Amédée Aufauvre, dans *Paris à Montereau et Troyes*, Troyes, 1848, cite concernant la mise hors de combat de l'artillerie wurtembergeoise un fait d'armes extrêmement brillant. Aufauvre dit tenir ce récit du général Drouot qui commandait l'artillerie de la garde. « .. Une batterie ennemie perchée sur un mamelon, dont une chèvre aurait tenté l'ascension à deux fois (A), faisait beaucoup de mal à la division de Gérard. Napoléon, à qui rien n'échappait, dit à un de ses aides de camp : « Faites-moi enlever ce plateau par un bon peloton de cavalerie ». L'aide de camp court au 6^e cuirassiers (B) : — Vingt bons b... pour faire taire ces gueulards de là-haut. — Choisissez, dit le colonel ! — Preuh ! fit un lieutenant de six pieds, je demande à commander les lapins.

Les lapins, pris au hasard dans le 6^e cuirassiers qui ne comptait que des braves, partent à fond de train ; la première décharge en laisse la moitié en chemin, mais le reste, arrivé au sommet du mamelon, sabre les artilleurs sur leurs pièces, encloue les canons, et revient au petit trot en chantant :

Vive l'empereur
Vive ce grand vainqueur !
etc...

Le lieutenant se présente devant Drouot. — Mon général, le tour est fait, enfoncée la batterie ! — Vous êtes grimpés là-haut ? — Un peu ! — Et vous avez sabré ? — Beaucoup ! — Et la batterie est tournée ? — Sens dessus dessous ! — Ah ça ! comment diable avez-vous fait ? — Ah ! je n'en sais rien, mais l'empereur l'avait dit. — Votre nom, lieutenant ? — Charles

(A). Sur le plateau de Surville, nous ne connaissons aucun mamelon abrupt.

(B). Le 6^e cuirassiers faisait partie de la cavalerie de Bordesoulle et n'était pas à Montereau, mais le *capitaine* Charles Parquin, commandant la 11^e compagnie du 2^e régiment de chasseurs à cheval de la Garde, suivit l'empereur à Montereau. Il peut se faire que ce soit ce brillant officier qui ait accompli cette action d'éclat. Charles Parquin passa au 11^e cuirassiers le 19 juin 1814 de là vient peut-être la confusion. Dans ses *Souvenirs* (Paris, 1892), Charles Parquin ne dit rien de ce fait d'armes.

peu après trois heures, par une colonne du 27^e chasseurs à cheval serrée en masse qui débouchait de Saint-Germain-Laval et du château de Courbe-ton, contre Saint-Jean et le faubourg Saint-Nicolas, il avait cherché à rompre le combat. Il s'assurait, dans les meilleures conditions possibles, une retraite que la configuration du terrain, la nature et la proximité du défilé rendaient particulièrement difficile et dangereuse¹. Les équipages commençaient à filer sur Bray et sur Sens²; la cavalerie et l'artillerie suivaient au trot, et arrivaient sur la rive gauche de la Seine sans avoir éprouvé de pertes trop sensibles³. Sur le plateau de Surville, les feux diminuaient d'intensité à chaque instant; « les tirailleurs français longeaient maintenant le parc du château, d'autres franchissaient les murs et, de ce point élevé, précipitaient, à coups de fusils, dans les cours entaillées au bas de la montagne, les alliés de toutes armes dispersés sur le versant⁴ ». Ceux qui parvenaient à s'échapper franchissaient le pont de Seine avec précipitation et se reformaient dans la plaine, au delà du faubourg Saint-Maurice⁵.

Parquin. — Jeune homme, vous avez du sang de héros dans les veines, votre père doit être un brave. — Oui, mon général, c'est un brave épicier, comme mon grand-père. — En vérité ! Eh bien, mon ami, cela prouve une chose, c'est que dans votre famille le courage n'est pas tombé en canelle.

1. Commandant Weil, *ouvr. cité*, p. 304. — Relation de la bataille de Montereau. (*K.K. Kriegs Archiv*, II; 54.)

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 55. — Charles-Stanislas Lefebvre, *ouvr. cité*, p. 337.

3. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 305.

4. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 56.

5. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 56.

Les 2^e, 3^e et 4^e régiments de cavalerie du général de Jett repassaient le fleuve et prenaient position au delà du faubourg, pour protéger la retraite. Le 5^e régiment de chasseurs à cheval wurtembergeois et les cinq escadrons des hussards autrichiens Archiduc-Ferdinand restaient en ligne¹.

La brigade autrichienne Schaëffer recevait l'ordre de tenir au centre, c'est-à-dire à Surville, pour donner aux ailes, formées des bataillons wurtembergeois, le temps de se replier et d'atteindre les ponts. Zach défendait le château, Colloredo couvrait la retraite². On posta encore quelques compagnies d'infanterie dans les vignes voisines de la route de Valence; l'ennemi essayait d'arrêter la manœuvre dirigée contre cette brigade entièrement en l'air et trop découverte par la retraite de la cavalerie³.

Les dragons de Lhéritier étaient rangés en bataille à l'angle du chemin des Brettes et de celui de Villaron à Plat-Buisson. Ils s'élançèrent à travers les vignes; leur figure martiale, hâlée encore du soleil d'Espagne, avait cet air imposant qui appartient aux troupes d'élite; leur bravoure était renommée.

Ils refoulèrent les Wurtembergeois au delà des Ormeaux, jusque sur le chemin de Boulains. Même quelques audacieux poussèrent leurs charges dans le faubourg. Une poignée du 3^e régiment de hussards de la brigade Subervic s'aventura à sabrer les fuyards jusqu'à la coupée du pont d'Yonne. La

1. Général Guillaume de Vaudoncourt, *ouvr. cité*.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 55. — Général Guillaume de Vaudoncourt, *ouvr. cité*.

3. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 305.

grand'garde autrichienne qui barrait la Grande-Rue, dès les premières maisons de la ville, tira sur les cavaliers, dont pas un ne parut atteint ; ils tournèrent bride et s'enfuirent au galop sous une grêle de balles¹.

Seize pontonniers autrichiens², sous la conduite d'un officier supérieur, se rendirent sur le pont d'Yonne pour couper les bordages de toues, qu'à leur arrivée à Montereau ils avaient placés au-dessus de la rupture du pont pour en rétablir le passage. Ils travaillaient avec précipitation, les uns s'efforçant de scier les lourdes planches, les autres frappant à grands coups de hache au milieu de la longueur de chaque plat-bord, diminuant ainsi, par les entailles qu'ils y faisaient en hâte et sans précaution, la force de résistance du plancher. Tout à coup, un craquement se fit entendre ; le poids des seize travailleurs portant sur le centre du premier plat-bord à moitié coupé³, celui-ci se rompit et les pontonniers, d'un seul bloc, en une véritable grappe humaine, furent

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 54.

2. Ils portaient un uniforme gris bleuté, avec ornements bleu foncé, un chapeau rond à haute forme dont un des côtés du grand bord était retourné à l'espagnole ; leur armement se composait d'une carabine tyrolienne, d'une hache et d'un sabre à poignée de cuivre, la lame légèrement concave et dont le dos servait de scie.

En 1849, lors du dragage opéré pour la fondation de la deuxième pile du pont d'Yonne, celle de droite de la grande arche, on a retiré un sabre de cette forme ayant appartenu à l'un des pontonniers autrichiens. Ce sabre, vendu par les ouvriers avec d'autre ferraille à un forgeron du faubourg Saint-Nicolas, a été racheté par M. Guignier, l'un des entrepreneurs des travaux de redressement du pont d'Yonne. (*Manuscrit de Tondu-Nangis. Reconstruction pour le redressement de la partie de rive droite du pont de l'Yonne de la ville de Montereau pendant les années 1848-49-50. Ingénieur Dajot*) Communiqué par M. G. Zanote.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 53.

précipités dans l'Yonne. Nageant avec aisance, ils reprirent terre tous les seize au Port des Fossés. Préférant leur salut à la destruction du pont, ils suivirent le mouvement de retraite sur Cannes¹, abandonnant leurs travaux à la garde de l'officier resté sur le pont.

Bientôt le passage de la masse des fuyards rendit impossible la destruction des bordages de toues, et, grâce à cet incident imprévu, la poursuite contre l'ennemi en fuite devenait plus facile.

Les bataillons wurtembergeois de Stockmayer, talonnés par la division de l'héroïque et regretté Châteaux, se retiraient des Ormeaux en échelon, cherchant à atteindre Surville. Attaqués, ainsi que le régiment autrichien du baron Zach, par les soldats de Duhesme, ils se trouvèrent en grand danger d'être coupés de Montereau, d'autant plus que le mouvement général ordonné par l'empereur se dessinait de plus en plus contre le centre et la droite du prince royal. L'infanterie ennemie poussée et pressée par les colonnes françaises précipitait sa retraite avec une telle hâte que celle-ci se changeait en déroute. Hors d'état de se rallier pour tenter un nouvel effort, elle rétrogradait en désordre vers le faubourg et les ponts, essayant de gagner au plus vite les pentes escarpées du versant méridional du plateau de Surville². Napoléon avait fait appuyer le mouvement de Duhesme par deux bataillons de gendarmerie de la vieille garde

1. Manuscrit Tondu-Nangis.

2. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 305, d'après la relation du prince royal de Wurtemberg et le journal d'opération de la Grande-armée.

qui se ruèrent sur les coalisés, la baïonnette en avant¹.

La *Réserve de Paris* poursuivait également l'ennemi, le délogeant du revers du coteau de la ferme Saint-Martin, l'acculant aux premières maisons, lui faisant beaucoup de prisonniers et lui arrachant deux pièces en batterie à l'entrée du faubourg Saint-Nicolas². Peu après trois heures, Surville était enlevé à la baïonnette par les fantassins de Gérard³ et les alliés poursuivis jusqu'aux ponts où, là, ils perdirent beaucoup de monde en cherchant à repasser les deux rivières⁴.

Tandis que Gérard coupait et culbutait les Autrichiens de Zach et de Colloredo défendant Surville, Napoléon se dirigeait vers le château⁵. « Ayant mis pied à terre, il fit avancer et mettre en batterie, sur le cavalier qui domine la ville et la plaine, une pièce de fort calibre qu'on alla chercher au parc de réserve⁶ ». Puis, du sommet du plateau, il fit braquer les batteries de la garde⁷. Au bruit de la mitraille, pas une

1. Général Guillaume de Vaudoncourt, *Histoire des campagnes 1814 1815 en France*. — Général Philippe de Ségur, *Du Rhin à Fontainebleau*.

2. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 307.

3. *Journal de l'adjutant-commandant Charles-Stanislas Lefebvre. Revue rétrospective*, année 1903, p. 337.

4. *Ibidem*.

5. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 58.

6. *Ibidem*. — Il y avait au parc d'artillerie de la garde un obusier de 24 monté sur affut ; il s'agit probablement de cette pièce. Le parc général d'artillerie du comte Sorbier comprenait 23 obusiers de 24, mais à 4 heures le parc général ne devait pas encore être à Surville.

7. Général Philippe de Ségur, *Du Rhin à Fontainebleau*. — Pajol, *ouvr. cité*, t. III, p. 147.

des vitres du petit château de Surville ne résistait à la commotion¹.

Profitant de ce que l'attention de l'ennemi se portait aux deux extrémités du faubourg Saint-Nicolas, « un gros de chasseurs de la garde et du 5^e régiment de cette arme descendait de Surville² » par le Gri-pot³, sentier des plus escarpés. Dans cette descente fantastique, la tradition veut que pas un cheval ne s'abattit. Les cavaliers se lancèrent en trombe sur les Autrichiens qui, à coups de sabre, furent taillés en pièces ou faits prisonniers.

ANDRÉ ALLAIRE.

(A suivre.)

1. Baron Fain, *Manuscrit de 1814*, p. 131.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 56. — Tondu-Nangis ne fait-il pas erreur dans son manuscrit en désignant le 5^e de chasseurs à cheval ? Ce régiment de la division Jacquinet, 3^e corps de cavalerie, sous le comte de Valmy (Kellermann fils), avait passé la nuit à Villeneuve-les-Bordes et le 18 février au matin s'était dirigé vers Donnemarie et Bray.

3. Appelé aussi Montée de Surville.





AUTOUR D'UNE ÉNIGME GÉNÉALOGIQUE

LES PAVIOT DE BOISSY-LE-SEC

ET

LES PAVIETTE DE LORRAINE

SUR le vaste et monotone plateau de Beauce, à huit kilomètres d'Étampes et non loin de la grande route de Chartres, le village de Boissy-le-Sec, qui compte aujourd'hui 500 habitants à peine, groupe ses maisons basses et ses fermes autour d'un château, en partie moderne, mais dont une tour d'angle et quelques bâtiments indiquent l'origine médiévale. L'église, de modeste apparence, remonte par certains détails de sa décoration aux dernières années du XIII^e siècle.

Au nord-ouest, deux hameaux, le Rotoir et Venant, qui comprennent seulement quelques feux, sont bâtis à l'origine de petites vallées creusées par des ruisseaux tributaires de l'Orge, qui entament en ce point la terre beauceronne.

C'est dans le château, entouré d'un beau parc,

seul refuge d'ombre de ce grand pays muet, qu'a vécu pendant près de cinq cents ans la famille des Paviot dont nous voudrions retracer l'histoire.

Cette maison a compté quelques personnages d'une certaine importance et sa généalogie nous révélera un curieux problème de filiation.

*
*
*

Il n'a pas existé moins de six familles nobles portant le nom de Paviot ¹:

1° — Une famille originaire des environs de Rouen, qui portait : *palé et contrepalé d'or et d'azur* ;

2° — Une famille de Bourgogne, qui portait : *d'or à trois lêtes de pavot de sinople posées 2 et 1* ;

3° — Une famille du Dauphiné, qui portait : *d'azur à un griffon d'argent langué de gueules à la bande du même, chargée de trois étoiles d'or brochant sur le tout*² ;

4° Une famille de Picardie, qui portait : *d'azur au griffon d'argent à la bande de gueules chargée de deux étoiles d'or* ;

5° — Les Paviot de Beauce, qui font l'objet de cette étude, portant : *d'argent à l'aigle de sable, couronné et lampassé d'or, l'aile dextre d'azur chargée de six annelets d'or posés 2, 2 et 2* ;

6° Enfin, une sixième famille, originaire de Lor-

1. Biblioth. nat., ms. français, dossiers bleus, n° 513.

2. Alias : ... à la fasce de ... chargés de trois croisettes de gueules
Biblioth. nat., ms. français, Pièces originales 2217.

raine, nommée *Paviette*, puis *Paviot* dont nous aurons à parler plus loin.

La confusion a été faite parfois entre ces différentes familles, qu'il est cependant assez facile de distinguer. C'est ainsi que les armes des Paviot du Dauphiné ont été attribuées à des Paviot de Beauce, et qu'on a rattaché à la maison du Dauphiné des membres de la famille de Boissy-le-Sec¹.

Le premier des Paviot de Beauce dont nous ayons connaissance est Jean Paviot ou de Paviot, chevalier, seigneur de Boissy-le-Sec, qui entra en foi et hommage de la terre et seigneurie de Boissy envers la comtesse d'Alençon, à cause de son château d'Étampes, en 1349².

Un terrier inédit de Souzy-la-Briche³, daté de 1685, nous donne la même indication, provenant également des titres de la famille de Paviot au XVII^e siècle.

Ce Jean Paviot était, d'après Montrond⁴, chevalier banneret ; c'est lui, dit cet auteur, lequel ne cite pas ses sources, qui aurait bâti le château de Boissy en 1339. Montrond ajoute que la forteresse de Boissy fut cédée aux Anglais par le traité de Brétigny en 1360, mais rachetée peu après par la ville de Paris, avec l'autorisation du régent (depuis, Charles V).

1. Gaudeffroy-Penelle, Métais et du Temple de Rougemont. *Armorial chartrain*. Chartres, 1909, in-8°, t. III, p. 142.

2. Généalogie de MM. de Paviot, etc., dressée sur les titres qui en restent aujourd'hui par Julien Delimoges, notaire royal à Boissy-le-Sec, le 18 janvier 1695. Biblioth. nat., ms. français, Carrés d'Hozier, n° 484.)

3. Minutes de Delimoges, notaire royal à Boissy-le-Sec. — Souzy-la-Briche, canton d'Étampes.

4. Maxime de Montrond, *Essais historiques sur la ville d'Étampes*. Étampes, Fortin, 1837 ; in-8°, t. II, p. 169.

Nous ne connaissons pas le nom de la femme de Jean de Paviot. La généalogie, dressée en 1695 par le notaire de Boissy, indique seulement qu'il fut tuteur des enfants de Luc de Varennes, écuyer, du temps de Charles-Quint (Charles V).

Son fils aîné, dit notre généalogie, fut Pierre, sur qui nous possédons plus de renseignements.

En 1395, en effet, nous trouvons Pierre Paviot, échanson de Louis duc d'Orléans, frère de Charles VI. Il est ainsi qualifié dans une lettre de rémission¹ accordée à l'un de ses serviteurs, Raoulin Fouet, dit *Paviot* comme son maître, inquieté à cause d'un meurtre commis aux portes d'Étréchy². Nous avons publié déjà une analyse de cette pièce³.

Au moment du meurtre (août 1395), Pierre Paviot résidait en « un ostel qu'il possédait à moins d'un quart d'une lieue d'icelle ville » (Étréchy). Il y a toute apparence qu'il s'agit du Roussay : en effet, nous trouvons, au XV^e siècle, les Paviot seigneurs de ce fief, dont on voit des ruines aujourd'hui encore, à un kilomètre environ d'Étréchy.

Mais Pierre Paviot possédait également des terres en Normandie. Le 4 mai 1400, « remise lui est faite de 300 livres d'or, dus au roi sur la coupe et vente de bois sis au Mesnil-Paviot à Périers⁴ » (Perriers-sur-Andelle, canton de Fleury-sur-Andelle, Eure). Sans doute, il voyageait fréquemment d'une

1. Archives nationales, JJ 148, fol. 74, pièce 132.

2. Canton et à 8 kil. d'Étampes.

3. *L'Abeille d'Étampes*, n° du 31 mai 1924.

4. Pièces originales, 2217.

de ses terres à l'autre et il emmenait avec lui ses serviteurs préférés, car Raoulin Fouet, qui était allé « besogner pour son maître à Étréchy le samedi avant la feste de Saint-Laurent » de l'année 1395, était originaire de la paroisse de Perriers-sur-Andelle.

En 1400 également, Pierre Paviot rend hommage au duc de Berry à cause de son comté d'Étampes¹.

Le 12 juin 1402, il intervient avec Jean de Varennes, tous deux comme seigneurs de Boissy, dans un accord passé avec les marguilliers de l'église de Boissy². Cette pièce nous apprend que la nièce de Pierre Paviot avait épousé messire Yon de Maintennon, dit le Borgne de la Queue, maître d'hôtel de Charles VI³.

Non loin de Boissy-le-Sec, à Richarville⁴, Pierre Paviot possédait un « ostel », où il se rendait quand il chassait (fig. 1).

Il semble avoir été un veneur déterminé. Le 2 mai 1394 et le 24 août 1401, il rappelle ses droits de chasse dans la « forêt » de Montbardon (aujourd'hui réduite à un simple boqueteau) et son droit de suite dans la forêt de Dourdan, appartenant au comte d'Étampes⁵. « J'ay droit, dit-il dans cet hommage, et usage de chasser, vener à cor et à cry et laisser courre mes chiens et à toutes bestes et oyseaux... toutefois qu'il me plaist à ce faire ou faire faire par moy ou mes gens de moy advoués ».

1. Généalogie de Delimoges, *loc. cit.*

2. Archives nationales, X 1 c 87 b, pièce 197.

3. Sur ce personnage, cf. J. Pichon et G. Vicaire, *Le Viandier de Guillaume Tirel dit Taillevent* (Paris, Techener, 1892), pp. 143 et 149.

4. Canton de Dourdan.

5. Archives du Loiret, A 1217.

Il ne possédait pas le droit de justice sur les forêts de Montbardon et de Dourdan qui relevaient du comte d'Étampes. Aussi a-t-il soin de revendiquer le droit « de prendre ou de faire prendre, par mes gens, prisonniers toute manière de gens qui par moy et mes gens seront trouvés chassant ou tendant à bestes ou oyseaux et de les mener prisonniers au chastel de mondit seigneur à Étampes

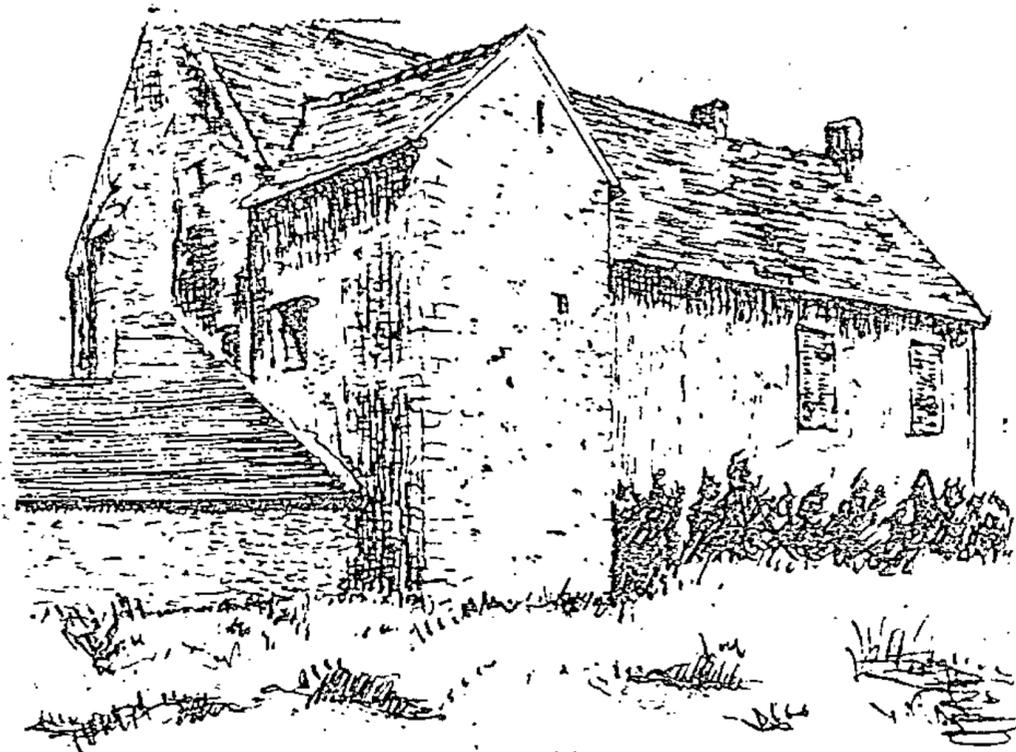


Fig. 1. — L' « ostel » de Pierre Paviot à Richarville.

pour estre puznis par luy ou ses officiers de telle pugnition comme il est accoustumé de pugnir ceux qui chassent en garenne jurée ».

L'hommage de 1401 nous donne à penser que la femme de Pierre Paviot possédait des biens dans cette région de Dourdan, car, en demandant le droit de suite en forêt de Dourdan pour toutes « bestes fortraites ou non fortraites venant des boys de Richarville ou de Montbardon », Pierre Paviot réclame

le droit d'entrer en forêt « le long des buissons de Guymprée de ma femme' ».

Il faut ici mentionner un Perrinet Paviot, écuyer, qui donna quittance à Tours, le 7 septembre 1371, de 30 livres d'or sur ses gages et ceux de trois écuyers de sa compagnie en la compagnie et sous le gouvernement de M. de Blainville². Peut-être s'agit-il d'un frère de Pierre Paviot qui était, dit Delimoges, l'aîné des enfants de Jean de Paviot.

Pierre Paviot, dont nous ne connaissons pas la femme, eut comme fils :

Jacques Paviot, échanson du roi Charles VI en 1401, seigneur du Mesnil et de Boissy³, qui épousa le 24 juillet 1401, Alix de Montagu, fille de Gérard de Montagu et de Biote Cassinel, suivant les uns⁴, de Jean de Montagu et de « Madame d'Achère » et nièce de Jean de Montagu, évêque de Chartres, d'après les autres⁵. Selon Delimoges, Jean de Montagu était grand maître de France.

1. Le droit de chasse dans Montbardon et Dourdan demeura attaché à « l'ostel » de Richarville alors que ce fief n'appartenait plus aux Paviot. C'est ainsi que les Cugnac-Dampierre, qui furent seigneurs de Richarville du xvi^e au xviii^e siècle, le revendiquent en 1539, dans les termes mêmes de l'hommage de Pierre Paviot (Dom Fleureau, *Les Antiquités de la Ville d'Estampes* Paris, Coignard, 1683, in-4^o, p. 59). On voit aujourd'hui encore, à Richarville, un logis à demi ruiné dont la construction peut remonter au temps de Pierre Paviot. La décoration intérieure, fort délabrée, est en grande partie du xviii^e siècle, mais deux hautes cheminées, à larges hottes en pierre, ont pu abriter le foyer où l'échanson du duc d'Orléans venait se chauffer, au retour de ses courses derrière ses « chiens et lévriers ».

2. Dossiers bleus, n^o 513.

3. Le P. Anselme, *Histoire général. et chronol. de la maison royale de France. etc.* Paris, 1733, VI, 378 B.

4. Ibid.

5. Chanoine Hubert (Bibliothèque d'Orléans, ms. 608, fol. 226).

De ce mariage, serait né Louis ou plutôt Loys Paviot qui joua un certain rôle dans les guerres de son temps et que plusieurs documents nous font connaître. Mais ici nous relevons quelques invraisemblances dans les dates que donnent nos généalogistes. En effet, Loys Paviot se serait marié avant l'âge de 14 ans, aurait donné quittance comme gouverneur de villes à 16 ans et aurait été tué à 21 ans après avoir occupé des charges importantes. Nous pensons qu'une erreur a dû être faite sur la date du mariage de son père, Jacques Paviot, et que l'union de celui-ci avec Alix de Montagu dut être antérieure à 1401, à moins que Loys Paviot eût été un frère et non un fils de Jacques Paviot.

Quoiqu'il en soit, nous savons que Loys Paviot, seigneur de Boissy-le-Séc, épousa le 15 avril 1415, Marie de Beaumont¹, fille du comte de Beaumont, « laquelle étoit descendue en ligne directe d'Éléonore de France, fille légitime de Philippe III de France et sœur de Philippe le Bel, » dit le notaire de Boissy qui prend soin de nous informer qu'il a « collationné ces extraits à leurs originaux étant en papier sain et entier d'écriture qui pour ce faire lui ont été remis ès-mains par Messire Charles de Paviot, etc. ». Cette collation, nous venons de le voir, n'a pas empêché le bon notaire de commettre quelques erreurs. D'après Hubert, Jean de Beaumont était seulement chevalier, seigneur d'Armeville.

En 1417, le 11 octobre, Loys Paviot est cité à l'occasion d'une montre, reçue à *Yenville* (Janville,

1. Généalogie de Delimoges, *loc. cit.*

arrondissement de Chartres), par Pierre de Montizambert¹. Ce dernier se rend à Janville « pour illec voir et recevoir la monstre de Loys Paviot, escuyer, et de vingt trois gentilzhommes du pays d'illec environ en sa compagnie pour servir mon dict seigneur le duc du dict pays (Orléans) partout où métier et requis... ».

Le 12 juin 1418, Loys Paviot, qui est alors « gouverneur et capitaine d'Etampes et de *Peuthiviers* », donne quittance au receveur général des finances du comte de Vertus, de quatre vingt neuf livres tournois « en recompensacion des despens... en la garde de *Peuthiviers*... et aussi pour aider à soudoier les compaignons dudit lieu de *Peuthiviers*² ».

Les archives municipales d'Orléans contiennent également des renseignements sur Loys Paviot, dans les registres des comptes de ville. On y voit notamment qu'il fut chargé de quérir quatre bombardes qui étaient à Pithiviers, que la ville d'Orléans lui offrit un cadeau de vin en 1421 et qu'il se rendit à Blois, par devers le chancelier d'Orléans et son Conseil, pour leur exposer les maux que les gens du vicomte de Narbonne ont faits dans le duché (1422)³.

Enfin, nous savons que Loys Paviot trouva la mort dans les guerres contre les Anglais. Le dimanche 5 avril 1422, il s'était emparé du pont de Meulan, mais il ne put conserver longtemps

1. Archives du Loiret, A 2191.

2. Bibl. nation., ms. franç. nouv. acquis. 3641, n° 723.

3. Nous devons ces indications ainsi que les cotes des deux pièces précédentes à l'aimable obligeance de M. Devaux.

cette position : attaqué aussitôt par le comte de Salisbury, il fut contraint de rendre le pont le 15 avril¹ et « s'en parti, dit Cousinot, avec ses biens ». Meulan devait lui être fatal, car au deuxième siège de cette ville, quelques mois plus tard, Loys Paviot, qui commandait la garnison, fut tué d'un coup de canon². S'il faut en croire Cousinot³, Loys Paviot, qui « de tout le pays d'Orléans fut amé et tenu chier », avait été trahi par Tanneguy du Châtel, qui, au lieu de secourir la place de Meulan, dissipa « en achats de vaisselle comme de joyaux et pierreries » les deux mille écus que « ceulx d'Orléans » avaient donnés pour payer les troupes qui devaient délivrer Paviot.

Loys Paviot laissait de son mariage avec Marie de Beaumont :

Pierre II^e du nom ; et Alix, qui épousa Colinet de Prunelé, seigneur de Jodainville⁴.

Pierre Paviot, comme son père, fut mêlé aux événements politiques de son époque. Nous le trouvons en 1464, maître d'hôtel du duc Charles de Berry, frère de Louis XI⁵, ainsi qu'écuyer d'écurie du roi, aux appointements de 240 livres comme maître d'hôtel et de 400 livres comme écuyer. Il tenait du roi

1. *Chronique de la Pucelle*, publ. par Vallet de Viriville. Paris, Delahaye, 1859, in-8°, p. 184.

Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1449), éd. Tuetey. Paris, Champion, 1881, in-8°, p. 168.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 190.

3. Sur la valeur historique de la Geste des nobles de Cousinot, d'où est extraite la *Chronique de la Pucelle*, cf. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, pp. ix-x.

4. Hubert, *loc. cit.*

5. Henri Stein, *Charles de France*. Paris, Picard, 1921 ; pp. 52 et 516.

la charge des places d'Étampes et de Dourdan « les deux clefs de la Beauce » au moment de la bataille de Monlhéry (14 juillet 1465). « Ledit Paviot, dit une lettre du temps à Louis XI, est délibéré de vous bien loyalement servir et vous en assure... Il veut estre à nous neuement¹ ».

Ces relations de Pierre Paviot avec le parti royal lui ont fait même attribuer un rôle de pacificateur pendant la guerre du Bien public, comme négociateur entre le roi, le duc de Berry et Charles de Melun².

Il possédait des biens assez considérables : seigneur de Boissy-le-Sec et du Roussay, comme son père, il était, en outre, seigneur de Jeurres³, fief dont il rendit foi et hommage à Jean de Foix, comte d'Étampes, le 21 juin 1481⁴. Nous ignorons s'il avait conservé le Mesnil-Paviot à Perriers-sur-Andelle, mais il avait d'autres terres en Normandie : en 1452 et en 1453, le roi lui accorde un délai pour le dénombrement d'un fief à Bléville-sur-la-mer⁵, au bailliage de Caux. Il vendit cette terre, qualifiée « noble fief entier de chevalier », le 18 décembre 1458⁶.

Pierre Paviot avait épousé :

1° — Blanche de Baillolet, dont il eut une fille, Marguerite, mariée à Julien d'Ouzonville, écuyer⁷;

1. Henri Stein, *op. cit.*, p. 109.

2. Léon Marquis, *Étréchy et les fiefs environnants*. Étampes, 1896, p. 20.

3. Commune de Morigny, canton d'Étampes.

4. Pièces originales, 2217.

5. Canton du Havre.

6. Pièces origin., 2217.

7. Hubert, *loc. cit.*

2° — Jacqueline ou Jacquette de Bar, fille de Jean de Bar, chevalier, seigneur de Baugy et de Savigny (contrat de mariage passé par devant Laurent Balin, notaire en la prévôté de Bourges, le 1^{er} septembre 1455¹).

Ce Jean de Bar, qui avait acheté en 1445 la terre de Baugy, près de Bourges, fut chambellan du roi, général des finances de 1444 à 1452, et plusieurs fois ambassadeur. Le duc de Berry, à la maison de qui était attaché Pierre Paviot, faisait des séjours à Baugy; il y demeure 26 jours en 1460².

3° — Enfin, d'après Mondonville³, Pierre Paviot aurait épousé en troisièmes noces « damoiselle Jacqueline », veuve de Philippon d'Ouzonville, dont le fils Julien épouse le 27 avril 1463 la fille du premier mariage de Pierre Paviot avec Blanche de Baillolet. Cette pièce nous apprend que Marguerite Paviot reçut en dot la terre de Forges, près de Montlhéry, qui lui venait de sa mère, et que Pierre Paviot, au mariage de sa fille, se qualifiait d'échanson du duc d'Orléans (Charles d'Orléans, le poète).

Du second mariage naquirent : Jean; Renée, mariée à François de Marche, écuyer, seigneur de Veiny; Louise, née en 1460, mariée en 1482 à Pierre Robé, écuyer, seigneur de Clermont.

Jean, II^e du nom, naquit à Boissy, le 7 août 1450⁴ ou le 7 août 1459⁵. Mondonville dit, en outre,

1. Le Prieur de Mondonville (Bibliothèque nationale, ms. franç. 24127, p. 287).

2. Henri Stein, *op. cit.*, p. 17.

3. Le Prieur de Mondonville, *loc. cit.*

4. Hubert, *loc. cit.*; Pièces origin., 2217. Mondonville, *loc. cit.*

5. Généalogie de Delimoges.

qu'il fut baptisé à l'église de Boissy et qu'il eut pour parrains le comte d'Armagnac, l'abbé de Saint-Jean et Jeanne de Villequier « femme de Messire Loys de la Rochelle, seigneur de Bruières-le-Châtel¹ ». Nous ne savons rien de plus sur lui, sinon qu'il épousa Marie de Villebresme, dont il eut de nombreux enfants :

Guillaume, né à Boissy-le-Sec le 16 septembre 1488, filleul de l'archevêque de Bourges, de Jacques Chambellan, conseiller du roi, et de Marie de Refuge, dame du Roussay, « sa grande-mère » ; Louis, né vers 1492 ; Charles, né le 24 avril 1495 ; Pierre, né le 21 octobre 1496 ; Marie, baptisée le 13 février 1491 ; Gabrielle, baptisée le 21 novembre 1493.

Jusqu'ici nous avons suivi, en confrontant leurs renseignements, les quatre généalogies des Paviot : celle d'Hubert, celle de d'Hozier², celle de Delimoges, celle de Mondonville et, à quelques détails près, nous avons pu accorder leurs indications. Mais, parmi les enfants de Jean II de Paviot, nous voyons le notaire de Boissy citer, après Guillaume et Louis, un certain Gérard qu'il est seul à nommer. Ce Gérard « prit alliance en Lorraine », nous dit Delimoges, sans donner d'ailleurs ni une seule date à son sujet, ni le nom de sa femme.

Notons, en passant, ce désaccord singulier entre deux de nos généalogistes qui puisent aux mêmes sources : Delimoges prend ses indications dans « les titres de MM. de Paviot », et Mondonville, lui aussi,

1. Canton d'Arpajon (Seine-et-Oise).

2. Pièces originales, 2217.

annonce que « les tiltres cy-après extraictz sont chez Monsieur de Boissi-le-Sec ». Nous verrons plus loin les raisons qui ont déterminé Delimoges à introduire, parmi les enfants de Jean II de Paviot, cet hypothétique Gérard et nous reviendrons sur ce personnage après avoir suivi en ligne directe la filiation des seigneurs de Boissy-le-Sec.

Guillaume de Paviot, seigneur de Boissy, du Roussay et de Jeurres, épousa le 24 juillet 1520 Anne d'Autry, fille de Ythier d'Autry, seigneur de la Brosse et de Châtillon-le-Roi, un des cent gentilshommes du roi, et de Anne-Philippe de Marafin¹.

Nous ne savons rien de sa vie ; il était mort avant 1535, comme le prouve un acte de souffrance concédé à sa veuve à cette date².

Son frère Louis, qualifié de seigneur du Roussay³, était commissaire ordinaire des guerres en 1530. Nous possédons une pièce qui le concerne et dont nous extrayons quelques passages parce qu'elle offre certains traits bien caractéristiques des mœurs batailleuses des gentilshommes du XVI^e siècle.

C'est une lettre de rémission⁴ donnée à Caderousse (Vaucluse), en septembre 1524, par François I^{er} à Louis de Paviot, « âgé de trente et ung ans ou environ », qui était à cette époque maître d'hôtel du comte de Saint-Pol (François II de Bourbon-Ven-

1. La famille d'Autry était originaire d'Auvergne ; la tante d'Anne, femme de Guillaume de Paviot, avait elle-même épousé un seigneur de Beauce, Simon II d'Allonville, seigneur d'Oysonville (cf. *Oysonville ; son château, ses seigneurs*. Chartres, Garnier, 1892, in-4°, p. 13).

2. Archives du Loiret, A 1195.

3. Pièces origin., 2217.

4. Archives nationales, JJ 237, fol. 43 v^o, pièce 88.

dôme). « Certain jour du mois d'août passé », les gens de la maison du comte de Saint-Pol, qui était à la suite du roi, « étaient logez à la souppée en l'hostellerie où pend pour enseigne la Madeleine ès faulxbourgs de Vierron (Vierzon?) » et Louis de Paviot avait pris place à la table du comte de Saint-Pol « par son commandement » lorsqu'il voulut « pour le devoir de son estat prendre garde ès affaires de la maison et visiter la table des gentilzhommes et principaux serviteurs ». Son indignation fut grande lorsqu'il vit « au hault bout de la table et au-dessus des gentilzhommes sise une lavendière suivant l'ostel, qu'on disait estre entretenue en concubinaige par ung nommé de Kepregent, l'un des gentilzhommes dudict hostel ». Ce manquement à l'étiquette avait déjà attiré à Olivier de Kepregent des observations du comte de Saint-Pol et des « parolles » des autres gentilshommes.

Louis de Paviot, cependant, secontint et dit « paisiblement » à cette femme : « Madame la lavendière, esse à vous à vous mectre là? Vous sçavez que le vous ay deffendu par deux ou troys foys. Ce n'est pas vostre estat de vous y mectre ». Mais Olivier de Kepregent, qui était assis en face de la lavandière, intervint et dit que c'était lui qui l'avait fait placer là. A quoi Paviot répondit : « Vous avez esté ès maisons des princes et grands seigneurs : où avez-vous veu qu'on face asseoir des lavendières aux tables des gentilzhommes? » L'argument était juste ; aussi Kepregent s'en irrita et répondit « fort haultement » : « Baillez-luy sa provision et elle n'y sera plus ». Paviot, tout en protestant de son amitié pour Kepre-

gent, lui dit: « Si feray-je, mais ce n'est pas à vous à me le commender ». Alors Olivier de Kepregent se leva de table « en grant collère » et dégaina son épée. Paviot, qui voulait en faire autant, fut saisi par deux ou trois gentilshommes, tandis que Kepregent quittait la salle. Paviot, s'adressant alors à la lavandière, lui dit: « Sang-Dieu, Madame, je vous chasseray ». Ainsi se serait peut-être terminé le débat, si Olivier de Kepregent n'avait eu la fâcheuse idée de rentrer dans la pièce. Il entendit les paroles de Paviot et lui jeta: « Par le sang-Dieu, vous ne scauriez ». Paviot ne put supporter ce défi et après un nouvel échange de paroles vives, « dont bonnement le suppliant n'est recordé », il mit « soudainement la main à ung poignard qu'il avoit et d'icelluy lui donna un coup à l'endroit de l'estoumach, dont peu après qu'il eut confession et pris quelque disposition, il alla de vie à trépas ». Cependant, Louis de Paviot ne fut pas inquiété, il affirma qu'il n'avait eu contre le défunt « onc haine ne malveillance, mais toute amour », que « le cas est venu par l'agression dudict deffunt » et, la grâce lui fut accordée. La vie humaine était de peu de prix au XVI^e siècle.

Nous ne savons presque rien des autres frères de Guillaume de Paviot.

Charles, né d'après Hubert en 1493, était tuteur de son neveu Jacques en 1544¹. Il fait partie des seigneurs « prêts à servir par eux-mêmes ou plutôt en présentant un homme d'armes à leur place ». Il

1. Henri Stein, *Le ban et l'arrière ban du bailliage d'Étampes en 1544* (*Ann. de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, t. XII, 1894, p. 28).

y a toute apparence que c'est de lui que parle Dom Fleureau¹ qui le qualifie de « gentilhomme des plus considérables du païs », à propos du vol commis en 1557 par son voisin Joachim du Ruth, seigneur de Venant, aux dépens de l'abbaye de Morigny. Charles de Paviot informa l'abbé du refuge des voleurs et dirigea l'attaque de leur repaire, avec des hommes réunis dans la contrée.

Nous ignorons de qui était fils un Charles de Paviot, aumônier du roi, qui donna, le 18 décembre 1538, à Paris, une somme de 60 livres parisis et en reçut quittance, en paiement d'une amende prononcée contre lui par le Parlement de Paris². Il doit s'agir cependant d'un Paviot de Beauce, car il est cité, comme aumônier du roi, en 1544, dans le bailliage d'Étampes et dispensé de la montre en raison de sa fonction³.

Mondonville le cite également : d'après lui, ce Charles, « qui fut d'Église », aurait été fils de Jean II et de Marie de Villebresme. Il faudrait alors admettre qu'il y eut deux frères nommés Charles, ce qui n'est guère vraisemblable. Nous trouvons bien deux Jacqueline à la génération suivante, mais la première pouvait être décédée quand naquit la seconde, tandis que nous savons par le ban et l'arrière-ban du bailliage que ces deux Paviot étaient vivants en 1544.

Guillaume de Paviot laissait comme enfants :

1. Dom Basile Fleureau, *op. cit.*, p. 549.

2. *Catalogue des actes de François I^{er}*, Paris, Imp. nation., 1889, in-4° ; t. III, p. 604.

3. Henri Stein, *op. cit.*, p. 30.

Jacques ; Philippe, mariée en Touraine, au seigneur de la Félonnerie ; et trois autres filles, Françoise, Perrette et Claude, dont nous ignorons les alliances.

Jacques II de Paviot, né en 1525, était archer, en 1544, dans la compagnie de Nicolas de Boussu, sieur de Longueval¹. Encore mineur, il était alors, comme nous l'avons vu, sous la tutelle de son oncle, Charles de Paviot. Il est cité comme seigneur de Boissy-le-Sec et du Roussay dans la convocation aux États réunis pour la rédaction de la coutume d'Étampes, en 1556².

Il épousa, en 1552, Jeanne, fille de François de Brisay, écuyer, seigneur de la Mothe-lès-Lorris, et de Marie de Hémard, dame de Denonville³, dont il eut :

Pierre ; Claude, dont nous reparlerons plus loin, qui est un garçon, contrairement à l'indication de Hubert, qui en fait une fille ; Suzanne, Louise, et deux autres filles nommées toutes deux Jacqueline, dont nous ne savons pas les destinées.

Jacques II de Paviot était mort avant 1577.

Son fils aîné, Pierre III, naquit en 1559. Il prit part aux guerres incessantes de la fin du XVI^e siècle et nous le trouvons gouverneur de Dourdan⁴ à une date qui n'est pas donnée par Dom Morin ; ce serait en 1589, d'après Forteau⁵. Il fut tué au siège de

1. Henri Stein, *loc. cit.*

2. Marc-Antoine Lamy, *Coutumes du Duché d'Étampes*. Paris, Charpentier, 1720, in-8°, p. 491.

3. Canton d'Auneau (Eure-et-Loir).

4. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*. Paris, Champion, 1883, in-4° ; t. II, p. 818.

5. Charles Forteau, Fiches inédites (Musée d'Étampes).

Rouen (siège fait par Henri IV contre les Ligueurs en avril 1592) et enterré dans l'église de Boissy-le-Sec¹.

Il avait épousé en secondes noces², en 1579, Suzanne de Lisle, fille de Toussaint de Lisle, seigneur de Châlo-Saint-Mard³, et de Anne Plermé, dont il eut :

Charles II ; Marie ; Élisabeth ou Isabelle.

Charles II de Paviot, né en 1580, entra, lui aussi, dans les armes. Il fut lieutenant des chevau-légers du marquis d'Alluyes⁴ ; en 1610, il était capitaine de la compagnie du duc d'Orléans⁵.

Mais il ne semble pas avoir poursuivi une longue carrière. En 1602, il épousa Marie de Rochechouart, fille de François de Rochechouart, chevalier des ordres du roi, seigneur de Jars⁶ et de la Brosse, et de Anne de Bérulle.

Il mourut le 24 mars 1644 et sa femme le 29 mai 1651. Ils furent tous deux enterrés dans l'église de Boissy-le-Sec, où une plaque de marbre noir, qui existe encore, et dont l'inscription a été publiée intégralement par M. Maxime Legrand⁷, relate une fondation faite par Marie de Rochechouart à l'église de Boissy.

Ce Charles de Paviot, l'année même de son maria-

1. Carrés d'Hozier, 484.

2. Hubert, *loc. cit.*

3. Canton d'Étampes.

4. Dom Morin, *loc. cit.*

5. Pièces originales, 2217.

6. Arrondissement de Sancerre (Cher).

7. Maxime Legrand, *Étampes pittoresque*. Étampes, Humbert-Droz, 1902, in-8° ; t. II, p. 61.

ge, le jeudi 13 juin 1602, reçut à Boissy-le-Sec, une visite bien singulière. Il vit arriver un étranger, qui, lui ayant dit se nommer Lestaleux et exercer la profession de notaire à Varennes¹ dans le bailliage de Clermont, déclara qu'il s'était mis en route le 7 juin, soit six jours auparavant, pour venir voir exprès Charles de Paviot, à Boissy, à la requête de Jacques et de Robert de Paviot, deux frères qui habitaient Varennes. Ses clients lui avaient « mis ès mains » plusieurs mémoires qui prouvaient leur filiation avec les Paviot de Beauce et l'avaient chargé de « reconnaître la maison dont ils sont sortis, de leur en apporter les armes, de savoir, enfin, si aucuns de ladite maison et race vivoient encore² ».

Charles de Paviot, bien qu'il fût sans doute meilleur officier de cavalerie que généalogiste, examina les mémoires et semble avoir reconnu sans difficultés, au moins d'après les dires de Lestaleux, que Jacques et Robert de Paviot étaient ses parents et « sortis de sa maison ». Il ajouta que cette maison « étoit ancienne de quatre à cinq cents ans », en quoi il exagérait quelque peu, « comme il fera voir par titres anciens quand il s'en sera de besoin ». Puis, il fit conduire Lestaleux dans l'église de Boissy-le-Sec, afin qu'il pût examiner les tombeaux de ses ancêtres. Le notaire vit sur les vitraux plusieurs Paviot « représentés comme priants », avec leurs armes, dont il fit une description minutieuse; le cimier des Paviot, un ange « à la face ressemblante à un hom-

1. Varennes-en-Argonne (arrond. de Verdun, Meuse).

2. Carrés d'Hozier, 484.

me » et les supports, « deux lions d'or qui ont la queue tortillée en haut jusque proche la tête » le frappèrent particulièrement. Il lut l'épitaphe du père de Charles, tué au siège de Rouen, puis, revenu au château, il demanda quels étaient les membres vivants de la famille. Charles répondit qu'il n'avait qu'un oncle, Claude de Paviot, et qu'ils étaient les seuls représentants de la maison. (Notons en passant que cette indication contredit Hubert : comme nous l'avons dit, Claude, enfant de Jacques II de Paviot et de Jeanne de Brisay, était un garçon. Nous trouvons d'ailleurs Claude de Paviot seigneur de Jeurres en 1604¹ et en 1605².)

Le notaire Lestaleux avait donc obtenu tous les renseignements qu'il désirait. Il prit le chemin du retour vers Varennes, où il était rentré le 21 juin.

Nous serions curieux de savoir ce que contenaient les mémoires communiqués par Lestaleux à Charles de Paviot. Malheureusement nous les trouvons plusieurs fois cités, sans qu'aucune analyse en soit faite. En tout cas, si Charles de Paviot reconnut devant Lestaleux que ces mémoires prouvaient sa parenté avec les clients du notaire de Varennes, il ne semble pas, néanmoins, avoir eu grande confiance dans leurs indications, car deux ans après la venue de Lestaleux, il voulut, lui aussi, vérifier sa généalogie. Et il ne se contenta pas d'affirmer l'ancienneté de sa famille, à un siècle près, mais il écrivit « de sa main, dans un petit livre couvert de veau noir, les

1. Transaction du 13 mars 1604, devant Amoïs, notaire à Étampes, citée par Hubert (*loc. cit.*).

2. Archives du Loiret, A 1195; Pièces originales 2217.

âges et généalogies de la maison de Paviot¹ ». Or, ce travail, fort consciencieux et fort méritoire de la part d'un ancien lieutenant de chevau-légers, ne fait aucune mention des clients de Lestaleux, ni de leur ascendance.

Qui étaient donc ces deux frères, Jacques et Robert de Paviot, qui revendiquaient une parenté avec les seigneurs de Boissy-le-Sec ? Pour comprendre leurs prétentions et connaître leur origine, il nous faut abandonner la Beauce pour la Lorraine et remonter à plus d'un siècle dans le passé.

*
* *

Le 20 décembre 1521, à Neufchâteau², le duc Antoine de Lorraine et de Bar, anoblissait un secrétaire et écuyer des cuisines de son frère Louis de Lorraine, évêque, comte de Verdun. Cet écuyer de cuisine se nommait François Paviette. Il reçut pour armes : *d'or à 3 losanges de gueules posés 2 et 1 au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent*³.

Le 19 août 1524, son frère Jacquot Paviette, habitant Bar-le-Duc, fut également anobli par le duc de Lorraine, à la requête du cardinal de Lorraine⁴. Ses armes comportaient une brisure de cadet et s'énonçaient : *d'or à 3 losanges de gueules au chef d'azur chargé de 3 cierges d'or allumés de gueules*⁵.

1. Le prieur de Mondonville, *loc. cit.*

2. Neufchâteau (Vosges).

3. Carrés d'Hozier, 484.

4. Carrés d'Hozier, 484.

5. Dom Pelletier, *Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois*, Nancy Thomas, 1758; in-fol., p. 618.

Jacquot Paviette est l'origine d'une lignée que nous ne suivrons pas, car elle n'intéresse pas les seigneurs de Boissy-le-Sec.

Quant à François Paviette, il connut une certaine fortune. Il avait été « écuyer des cuisines »¹, puis secrétaire de l'évêque de Verdun ; il devint contrôleur à l'hôtel du duc Antoine de Lorraine et mourut fort âgé, en 1583.

Il avait épousé, le 11 juillet 1525, Perrette de Vaux dont il eut un fils, Pierre, qui suit, et en secondes noces Jeanne du Hautois.

Pierre Paviette ou de Paviette, écuyer, épousa le 8 septembre 1549, Barbe Gratinot, fille d'un premier mariage de la seconde femme de son père. Nous ignorons s'il occupa une fonction publique, mais nous savons qu'il eut deux fils, Jacques et Robert, et deux filles, Françoise, mariée à Didier Simonnin, et Jeanne, mariée à François de Mouzay.

Jacques et Robert s'établirent à Varennes-en-Argonne, où Jacques devint « capitaine de Varennes pour la garde et force de la prévôté ». Robert fut nommé capitaine-prévôt, gruyer et receveur, par lettres du 4 septembre 1607.

Un certain nombre de pièces, concernant les deux frères, mais dont nous n'avons pas lieu de donner la liste complète, ont été inventoriées par d'Hozier². Elles portent parfois des annotations singulières. C'est

1. Sur ce titre et ces fonctions, voir : Piganiol de la Force, *Introduction à la description de la France*, Paris, 1752, 2 vol. in-12, t. I, p. 287 ; et *Ann. de la Société du Gâtinais*, XII, pp. 192-193.

2. Carrés d'Hozier, 484.

ainsi qu'en marge de la copie d'un partage du 5 août 1576, entre la veuve de François Paviette, sa belle-fille, veuve de Pierre Paviette et ses enfants, on lit, d'une écriture du XVIII^e siècle, la mention : « *Partout où se trouve ce nom de Paviette, on en a voulu faire Paviotte* ». Et dans un acte (accord en forme de partage) du 25 avril 1576, on lit de la même écriture du XVIII^e siècle, en marge : « *Une autre main a fait un o de cet e partout où se trouve ce nom (Paviette) dans le titre* ».

Cependant cette modification de *Paviette* en *Paviotte* n'est pas constante. Le 22 mars 1596, Jacques est bien qualifié Paviette, écuyer, seigneur d'Ignor, etc. Il en est de même le 14 janvier 1602, dans une vente d'héritages consentie devant notaire à Luzy¹ au profit de Jacques de Paviette, seigneur d'Ignor et de Luzy, capitaine de Varennes, y demeurant.

Moins de six mois après, le 7 juin 1602, les deux frères Jacques et Robert se faisaient nommer Jacques et Robert « de Paviot » et envoyaient, comme nous l'avons vu, le notaire Lestaleux à Boissy-le-Sec.

Le voyage de Lestaleux devait porter ses fruits. Forts des indications de Charles de Paviot, les deux frères introduisirent aussitôt une demande de changement de leurs armes. Cette requête fut agréée et le 22 juin 1603, Jean, baron du Chastelet et de Thou, conseiller d'État de S. A. Maréchal de Lorraine, etc., rendait à Nancy, au nom du duc de Lorraine, un arrêt favorable. Il y est exposé que « depuis

1. Canton de Stenay (Meuse).

quelque temps en ça, il est venu en notice aux deux frères être originaires de France du lieu de Boissy-le-Sec, proche d'Étampes, auquel lieu ayant envoyé un notaire du bailliage de Clermont, aurait apporté une attestation par laquelle il se reconnaît amplement leur ancienne noblesse et les armes de leurs prédécesseurs, par titres anciens en l'église, tant sur plusieurs épitaphes qu'aux vitres de ladite église ». Ces armes étaient inconnues aux deux frères « parce que leur père et mère avaient toujours fait séjour en Lorraine qui fut cause qu'ils eurent recours à Son Altesse leur vouloir donner armes ». Mais maintenant, ils supplient S. A. de leur laisser « reprendre leurs anciennes armes, en user partout sans aucune répréhension et quitter et laisser celles que ladite Altesse avait permis prendre à leur père et mère ». Ainsi en fut ordonné, sur le vu de la relation du voyage de Lestaleux: on reconnaîtra que c'était un peu insuffisant en matière de preuves de filiation.

A partir de ce moment, nous voyons le nom de « Paviot » remplacer dans toutes les pièces celui de « Paviette ». En 1604, ce sont les états de prévôt gruyer et receveur de Varennes donnés à Jacques « de Paviot », pour en jouir conjointement avec l'état de capitaine; en 1605, 1606, 1608, ce sont des ventes d'héritages et des procurations au même, toujours nommé Jacques « de Paviot ».

Nous n'analyserons pas toutes les pièces qui concernent les deux frères Jacques et Robert, notre seul but étant de chercher leurs rapports, véritables ou non, avec les seigneurs de Boissy-le-Sec. C'est

pourquoi nous ne suivrons pas la filiation de Robert, le cadet, qui eut trois enfants de sa femme Barbe Jacob.

Jacques, l'aîné, épousa Élisabeth de Mouzay. Il était mort en 1612 (hommage de fief de sa veuve au duc de Lorraine) et laissait Pierre, François, Élisée et Charlotte, mariée plus tard à Charles de Régnier, seigneur du Bellair, et Jeanne.

C'est le second de ses fils, François, époux de Marie Dey, qui continue la lignée. Il eut deux fils, Robert II, dont nous allons poursuivre la descendance, et Jacques II, dont une fille entra par son mariage dans la maison des Ligniville, grands-chevaux de Lorraine. Les deux frères Robert II et Jacques II étaient en 1658 l'un capitaine et l'autre lieutenant d'une compagnie d'infanterie « au régiment de Mgr. de Bourlemont pour le service du Roy ». Le 5 août 1659, Robert de Paviot, chevalier, capitaine d'une compagnie de dragons au régiment de M. le Maréchal de la Ferté, gouverneur général du pays de Lorraine et Barrois, assisté de son frère Jacques, épousa Anne-Madeleine de Chirlé, fille d'Albert de Chirlé, « cidevant lieutenant-colonel ès armées de Bavière », et de Judith de Niedbruck. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont l'aîné fut Jean-Albert que nous retrouverons plus loin, quand nous quitterons la Lorraine pour revenir à Boissy-le-Sec.

* * *

Cependant, il y avait 70 ans que Lestaleux était venu interroger Charles de Paviot à Boissy et les Paviette portaient paisiblement le nom et les armes

de leurs *cousins*? de Beauce, lorsque leur quiétude fut brusquement troublée. Au mois d'août 1672, le procureur général fiscal au comté de Clermont s'avisa de demander à Gérard de Paviot, fils de Robert et de Barbe Jacob, quelques précisions sur son nom de *Paviot* et d'ouvrir « une instance contre lui à ce sujet ». Nous savons, par des pièces postérieures, que le 5 août 1672, le lieutenant général civil et criminel rendit une sentence, qui malheureusement fait défaut dans les copies de d'Hozier. Mais le 11 août 1672, une enquête est faite par ledit lieutenant général à la requête de Gérard de Paviot, défendeur contre le procureur général fiscal, et les dépositions des témoins ont été conservées. Ce fut d'abord maître Claude Jacquet, greffier en la prévôté de Varennes, âgé de 80 ans environ, qui vint dire « qu'il avait connu Robert de Paviot, vivant père du défendeur, et avoir servi de greffier sous lui, dès l'an 1630 » : alors, Robert signait « Paviot » et non « Paviette ». Mais en 1608, le témoin était clerc au greffe de Varennes et connaissait déjà Robert qui avait succédé à son frère Jacques dans la charge. Or, à cette date, tout le monde appelait Robert « Paviette » et l'on continua de le nommer ainsi, même lorsqu'il signa « Paviot ». Son frère signait Jacques de « Paviette », mais Robert, comme prévôt, signa toujours « Paviot ».

Comparut ensuite Jean Boureulle, tailleur d'habits à Varennes, âgé de 74 ans environ, qui déclara que Jacques, frère de Robert et prévôt avant lui, s'était toujours appelé « Paviette ». Le témoin ajouta que « dès son jeune âge, il avait ouï dire à divers parti-

culiers que le nommé Lestaleux avait été au lieu de Boissy et qu'il avait rapporté qu'il fallait que lesdits Paviette changeassent de nom et que même il y avait quelque chose à ajouter à leurs armes, ainsi que leurs parents dudit Boissy l'avaient dit ».

Claude Périn, vigneron, âgé de 77 ans environ, « a dit à peu près comme le précédent ».

Nicolas Périn, serrurier, âgé de 72 ans environ, déclara que, fort jeune, il avait connu Jacques « qui ne s'appeloit que Paviette ». Il ajouta « qu'il avait été aux petites écoles avec les enfants desdits Jacques et Robert, qui s'appeloient aussi Paviette, mais environ de l'an 1610, ledit Robert qui s'appelait auparavant Paviette, commença à s'appeler Paviot et à faire appeler ses enfants Paviot, quoique néanmoins ordinairement on les appelait toujours Paviette ».

Enfin Gauthier Gervaise, cordonnier, âgé de 71 ans environ, déclara avoir connu Jacques et « l'avoir vu enterrer ». Il se nommait « Paviette ». Son frère Robert succédant à sa charge avait pris le nom de « Paviot », encore que bien des gens continuassent à le nommer « Paviette ». Son fils Jacques¹ s'était appelé « Paviot » et avait succédé à son père dans la charge de prévôt.

En dépit de cette enquête, quelques années plus tard, on s'inquiète de savoir si vraiment les Paviette et les Paviot sont bien une même famille. Le 30 janvier 1678, deux experts, greffiers au bailliage de Clermont, sont chargés de confronter les signa-

1. Jacques, marié à Cornélie d'Est,

tures apposées sur deux actes : un partage du 29 janvier 1592 où signait « J. Paviette » et une déclaration d'immeubles du 1^{er} mars 1606, signée « J. Paviot », et de dire s'il s'agit de la même personne. Après examen, les experts déclarent juger « en leur conscience, après avoir le tout exactement considéré, que celui qui a signé le partage a pareillement signé la déclaration d'immeubles ».

A la suite de cette expertise, le 19 février 1678, Robert de Paviot obtenait un jugement confirmant sa noblesse et le renvoyant des fins et conclusions prises contre lui par le procureur général du bailliage de Clermont, sentence rendue sur le rapport des experts au sujet des signatures.

Ainsi se terminait la contestation qui portait sur les noms de *Paviette* et de *Paviot*, appliqués à une même famille, mais dont la solution n'apportait aucune preuve généalogique sur l'ascendance commune des Paviette de Lorraine et des Paviot de Beauce. La copie de ces actes, qui est au fonds d'Hozier, porte encore en marge, d'une écriture du XVIII^e siècle, la mention suivante, assez suggestive : « *De la lettre e on a fait habilement et nouvellement la lettre o. Il y avait dans l'original Paviette* ».

Nous pouvons maintenant examiner avec quelque précision la prétention des Paviette à descendre des Paviot de Beauce, bien que nous ne possédions pas les fameux mémoires que Jacques et Robert Paviette avaient remis « *ès mains* » de Lestaleux, lorsqu'ils le dépêchèrent à Boissy auprès de Charles de Paviot.

S'il faut en croire la généalogie dressée par le no-

taire Delimoges, Jean II de Paviot, seigneur de Boissy, né en 1450, aurait eu un fils Gérard, « qui prit alliance en Lorraine ». Nous avons fait remarquer déjà que le notaire de Boissy était le seul à citer ce Gérard. De plus, la mention de cette alliance en Lorraine n'est appuyée d'aucune précision. Delimoges ajoute seulement que Gérard « eut pour fils *François de Paviot*, chevalier, qui prit alliance à la maison de Vaux en Champagne. Dudit mariage dudit François est issu Pierre de Paviot, chevalier, qui prit alliance à la maison de Pouilly ». Voilà donc l'écuyer de cuisine du duc de Lorraine, *François Paviette*, rattaché aux seigneurs de Boissy-le-Sec, comme petit-fils de Jean de Paviot, grâce à un intermédiaire, Gérard, inconnu de tous, sauf de Delimoges. Admettons un instant que ce Gérard ait bien été le père de François Paviette, anobli en 1520. Il faudrait supposer que François eût ignoré le nom de son père, Paviot et non Paviette, qu'il n'eût connu ni son pays d'origine, ni sa noblesse, ni non plus l'illustration relative de sa famille, car les Paviot avaient occupé au XIV^e et au XV^e siècle des charges assez considérables en France pour que leur descendant méritât mieux qu'un poste aux foyers des cuisines de l'évêque de Verdun.

Il faudrait admettre également que le Conseil du duc de Lorraine n'eût pris aucune information avant d'anoblir ce Paviette qui était déjà noble, en France, et se nommait *Paviot* et non *Paviette*.

Il est singulier que toutes ces invraisemblances n'aient pas attiré l'attention du baron du Châtelet et de Thou qui accorda si facilement, en 1603, aux deux

frères Paviette le changement de leur nom et de leurs armes. Aussi bien, il y eut dans les pièces des falsifications certaines. On a voulu transformer *Paviette* en *Paviotte* (nom qui n'est indiqué dans aucun titre original) parce qu'il est aisé de passer de *Paviotte* à *Paviot*, soit en laissant tomber la dernière syllabe, soit en faisant sonner la finale, comme dans la langue d'oc.

Nous pouvons donc conclure que la parenté des deux familles reste bien incertaine et qu'il fallut pour rattacher les Paviette aux Paviot de Beauce beaucoup d'indulgence ou de complaisance aux juges de Lorraine, beaucoup d'indifférence aux Paviot de Boissy-le-Sec, et un grand désir de se créer une lignée ancienne aux petits-fils de l'écuyer des cuisines de l'évêque de Verdun.

Mais des rapports plus étroits, et ceux-là bien réels, ne devaient pas tarder à s'établir entre les deux familles. Pour les connaître, il nous faut maintenant revenir en Beauce.

*
* *

Charles II de Paviot avait laissé de son mariage avec Marie de Rochechouart un seul fils, né en 1613¹, nommé Charles, comme son père, et trois filles : Jacqueline, mariée en 1632, à Jacques de Courtenay, seigneur du Chêne, de Changy², etc., Louise.

1. C'est par erreur qu'Hubert (*loc. cit.*) fait naître Charles de Paviot en 1603 : l'acte de décès de ce Charles, que nous citons plus loin, donne d'après l'âge du défunt, la date de 1613.

2. Le P. Anselme, *op. cit.*, I, 524 E.

qui épouse François de Cugnac, baron d'Imonville, et Charlotte, dont nous ignorons le mariage.

Charles III de Paviot, seigneur de Boissy-le-Sec, Le Rotoir et autres lieux, est le membre de cette famille dont l'histoire nous est la mieux connue. Il vécut une longue existence à Boissy-le-Sec, entouré, comme nous le verrons, d'une famille nombreuse, de parents et d'amis et se mêla peu aux affaires publiques. Nous le trouvons en 1666 gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi¹, fonction peu absorbante qu'il ne conserva pas longtemps.

Il épousa :

1° — Le 16 mai 1633, Madeleine de Galteau, qui appartenait à la famille des seigneurs de Puiset-le-Marais²; elle était morte avant 1666 ;

2° — Denise de Roques, de treize ans plus âgée que lui, qui mourut à Boissy-le-Sec le 14 octobre 1680³ ;

3° — Françoise de Lusignan, avant 1687⁴.

Il eut de sa première femme trois filles : Marie, Madeleine et Jacqueline, et de sa seconde femme deux fils, auxquels il donna des prénoms héroïques : Alexandre et César⁵.

Marie de Paviot fut mariée le 6 janvier 1673 à François Le Clerc de Fleurigny, seigneur baron de La Forêt-le-Roi.

1. Minutes de Delimoges, notaire royal à Boissy.

2. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 59. Puiset-le-Marais, canton de Milly, arrondissement d'Étampes.

3. Registres paroissiaux de Boissy-le-Sec.

4. Registres paroissiaux de La Forêt-le-Roi, commune voisine de Boissy, canton de Dourdan.

5. Carrés d'Hozier, 484; et Registres paroissiaux de Boissy.

Nous ne suivrons pas les descendants de ce couple, mais nous devons noter qu'une fille de Marie de Paviot, nommée Marie-Denise, épousa le 16 janvier 1699 Charles de Cugnac, baron d'Imonville, son cousin.

Nous parlerons plus loin du mariage de Madeleine de Paviot.

Quant à Jacqueline, elle ne contracta pas moins de quatre alliances. Née vers 1645, elle était déjà veuve le 27 mai 1663 de « noble homme, seigneur de Machault »¹. Le 15 janvier 1664, elle épouse, à Boissy, Pierre des Mazis, chevalier, seigneur de la Varenne, fils de Henri des Mazis, seigneur de Brières-les-Scellés². Elle se remarie, à Boissy-le-Sec encore, le 18 septembre 1684, avec Jean-Baptiste Cochon, seigneur de Bonneval, « de la paroisse de Sainte-Marie de Paris », qui meurt le 6 mai 1688. Enfin, toujours à Boissy, Jacqueline épouse son dernier mari, Jean-Baptiste Le Bastoury, seigneur de Mariville, « de la paroisse de Saint-Séverin de Paris », un des cent chevaliers-légers de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis. En 1714, nous la trouvons marraine à La Forêt-le-Roi, veuve pour la dernière fois. Elle mourut le 27 décembre 1719, sans doute ailleurs qu'à Boissy, où elle ne devait plus avoir de demeure, mais elle fut enterrée dans l'église, en la seule présence de sa nièce, « Madame de la Forêt-le-Roi », dernière représentante de sa famille.

Les deux fils de Charles de Paviot ne se mariè-

1. Registres paroissiaux de Boissy-le-Sec.

2. Brières-les-Scellés, canton d'Étampes.

rent pas et en eux s'éteignit la lignée mâle des Paviot de Boissy-le-Sec.

L'aîné, Alexandre, seigneur de Beaumont, figure rarement dans les registres paroissiaux. Il meurt le 2 mars 1687, à l'âge de 40 ans.

Son frère César est, au contraire, constamment parrain, à Boissy-le-Sec, où de nombreux César perpétuent pendant plusieurs générations son prénom impérial et aussi aux environs de Boissy, à Abbéville¹ en 1668, à Corbreuse² en 1662, où il tient sur les fonts baptismaux le fils de Charles de Saint-Périer, seigneur de Durant³, qu'il nomme César-Joachim. Ce prénom fut cette fois d'un heureux augure, car le filleul de César de Paviot devint lieutenant-général des armées, commandant l'artillerie des départements d'Alsace et de Flandre, commandeur de Saint-Louis. César de Paviot mourut en 1677.

Madeleine de Paviot nous intéresse particulièrement. Née vers 1644, elle signe, comme marraine, en 1662, dans le plus ancien registre paroissial conservé aujourd'hui à Boissy-le-Sec. Pendant plusieurs années, nous retrouvons souvent sa signature à ce titre. Mais, le 2 février 1678, le parrain qui signe avec elle nous est connu déjà : c'est Jean-Albert de Paviot, seigneur de Nantillois⁴, fils de Robert de Paviot et de Anne-Madeleine de Chirlé, qui avait quitté la Lorraine et se trouvait chez ses « cousins » de Boissy-le-Sec. Jean-Albert avait dix-huit ans et Madeleine

1. Canton de Méréville, arrondissement d'Étampes.

2. Canton de Dourdan.

3. Commune de Corbreuse.

4. Arrondissement de Montmédy (Meuse).

au moins trente-quatre : malgré cette grande différence d'âge, les jeunes gens étaient fiancés et le mariage fut célébré à Boissy-le-Sec, le 21 février 1678. Il avait été précédé d'un contrat (20 février 1678), passé devant Pierre Le Guay, notaire, commis sous Henri Pinguenet, notaire royal à Étampes¹.

Ce contrat réunissait à Boissy-le-Sec un cortège de parents et d'amis, où nous retrouvons des noms familiers de notre région. Madeleine était assistée « de Charles de Paviot et de sa belle-mère Denise de Roques, de François de Fleurigny, son beau-frère, d'Alexandre de Paviot, son frère, de Jacqueline de Paviot, sa sœur, de Marie de Galteau, veuve de Paul de Vidal, seigneur d'Argeville, sa tante, de Charles, André et Catherine de Vidal, ses cousins et cousine, d'Henri des Mazis, seigneur du Tronchet², de Anne de Tiraquau, son épouse, de N. de Marolles, épouse de Louis d'Allonville, seigneur du Plessis-Saint-Benoît³, son cousin issu de germain, de Madeleine et de Jacques d'Allonville, ses cousins, de Charles de Laslier, seigneur de Noirsyman, son cousin issu de germain, de François de Fleurigny, son cousin, de Charles de La Barre, son cousin, de Marie-Louise de Fleurigny, son alliée, d'Anne Le Gras, sa cousine, de Charles de Saint-Périer, seigneur de Durant, son allié, de Marie de Saint-Périer, son amie, de Pierre d'Alègre et de Hélène des Fiefs son épouse, ses amis ».

1. Carrés d'Hozier, 484.

2. Commune de Châlo-St-Mard, canton d'Étampes.

3. Canton de Dourdan.

Jean-Albert était assisté de son père et de sa mère « étant alors au lieu de Boissy-le-Sec ».

La future épouse apportait ce qui lui revenait de la succession de sa mère, « montant à la somme de 6000 livres ». Jean-Albert était reconnu par ses parents fils aîné et principal héritier. Il recevait la jouissance des terres du Lucher, Farcheviller et Ancheviller, sises au pays de Lorraine, bailliage d'Allemagne, et « encore la jouissance de la maison en fief de Boulay, située dans ledit bailliage d'Allemagne ». Ses parents lui promettaient enfin le logement dans la maison et seigneurie de Nantillois, « si mieux n'aimait faire son habitation dans la maison de Chespy, sise au même pays ».

Ainsi, par ce singulier mariage, se trouvait réalisée la fusion des deux familles *Paviette* et *Paviot*, et les descendants du nouveau ménage pourraient prétendre, enfin à juste titre, sortir de la « maison et race » des seigneurs de Boissy.

Jean-Albert se préoccupa d'ailleurs de fournir à ses enfants une généalogie qui les fit entièrement Paviot. C'est lui qui requit Julien Delimoges, le 18 janvier 1695, de lui délivrer, « pour lui servir et valoir ce que de raison », un extrait des titres de famille de son beau-père. C'est dans cet « extrait » que nous trouvons introduit l'hypothétique, mais indispensable Gérard, qui assure le passage des Paviette aux Paviot. Nous avons vu ce qu'il fallait penser de cette filiation.

Cependant cette fusion difficile des Paviot de Beauce avec les Paviette de Lorraine n'était pas acceptée officiellement partout. Nous trouvons, dans des preu-

ves faites pour l'admission à l'école militaire du fils de Jean-Albert¹, une généalogie qui ne remonte qu'à François Paviot, en 1520: les *Paviette* sont oubliés, mais leurs descendants ne sont pas rattachés aux anciens seigneurs de Boissy-le-Sec.

Jean-Albert et Madeleine de Paviot vécurent d'abord à Boissy-le-Sec avec Charles de Paviot. Ils figurent avec lui à de nombreux actes d'état civil. Ils semblent ensuite avoir habité La Forêt-le-Roi, chez les Fleurigny, car c'est là que naissent leurs enfants, Charlotte, Claude-Louis et Jean-Baptiste-François, baptisé le 8 septembre 1687².

Puis, ils quittèrent définitivement la Beauce pour s'installer en Lorraine, à Nantillois. Ils n'intéressent plus désormais l'histoire de notre région. Nous savons que leur fils Jean-François épousa Marie-Françoise de Ryan, dont il eut des descendants mâles³.

En 1789, nous trouvons cités, au bailliage de Clermont-en-Argonne, François-Henri de Paviot, chevalier, seigneur en partie de Cunel, capitaine commandant au régiment de Neustrie, et Henri de Paviot, chevalier, seigneur en partie de Cunel, etc., demeurant en son château de Nantillois⁴. Nous savons, par un extrait des registres de Nantillois, que le premier, tout au moins, était le petit-fils de Jean-Albert et de Madeleine de Paviot.

1. D'Hozier, Pièces originales 2217.

2. Registres paroissiaux de La Forêt-le-Roi.

3. Carrés d'Hozier, 484.

4. La de La Roque et E. de Barthélemy, *Catálogo des Gentilshommes en 1789*. Paris, Dentu, 1866; 2^e livraison, p. 34.

*
* *

Le départ de sa fille et de son gendre ne laissait plus à Charles de Paviot l'espoir de transmettre après lui la seigneurie de Boissy-le-Sec à un Paviot. Ses deux fils étant morts, il devait être le dernier de cette longue lignée qui avait vécu à Boissy depuis le début du XIV^e siècle.

Nous savons de lui ce qu'apprennent seulement les actes officiels. Cependant, on en garde l'impression qu'il fut particulièrement estimé de ceux qui l'entouraient. De 1662, date à laquelle débutent les registres paroissiaux de Boissy jusqu'à sa mort, nous le trouvons constamment mêlé à la vie des habitants de son pays, à titre de parrain et surtout de témoin aux mariages. Sa signature, où l'initiale de son prénom est redoublée en forme d'X manuscrit, est souvent accompagnée de celle de son fils César, de sa femme ou d'un seigneur voisin. Car il y avait alors à Boissy-le-Sec et dans les environs beaucoup de « personnes de qualité », suivant l'expression du temps. Nous voyons paraître dans les actes, outre la nombreuse famille des Paviot, dont quelques membres signent fort jeunes (Charles signa le 5 avril 1680 pour Henri de Fleurigny, âgé de moins de sept ans, en portant la mention : « pour mon petit-fils »), les d'Alègre, les Saint-Étienne, les Sabrevois, les des Mazis, les Saint-Périer, dont tous les enfants sont filleuls des Paviot, les Poilloüe, enfin. Deux membres de cette famille, Alexandre et Françoise, habitaient Boissy, et Françoise de Poilloüe mourut au château le 1^{er} mars 1670.

Charles de Paviot s'occupait également de ses terres et passait, pour des locations fort peu importantes, des actes compliqués, devant Julien Delimoges, avec la minutie que l'on apportait alors aux moindres transactions. Il ne négligeait pas non plus de faire observer ses droits féodaux. Il possédait « justice haute, moyenne et basse en titre de prévosté sur ses hostes audit Boissy et sur ceux du Rotoüer »¹.

Nous le voyons demander foi et hommage à son gendre Jean-Albert de Paviot à cause de « la maison et fief de Vaucouleurs et terres en dépendant... assis audit lieu et terroir de Boissy »². Ce fief appartenait à Jacqueline de Paviot et à son troisième mari, Jean-Baptiste Cochon, seigneur de Bonneval, qui en avaient fait donation entre vifs à Jean-Albert et à Madeleine de Paviot, le 1^{er} juin 1695; il était mouvant et relevant en plein fief, foi et hommage du seigneur de Boissy, à cause de son château de Boissy. Donc le 20 juillet 1695, Albert de Paviot, venu exprès de Nantillois à Boissy, se présente devant la demeure de son beau-père, « en devoir de vassal, sans ceinturon, espées, dagues, ny esperons, teste nue, a mis un genouil en terre, demandé à haulte et intelligible voix par trois diverses fois sy le dit seigneur de Boissy ou aultres ayant pour luy pouvoir de recevoir ses vassaulx en foy estoient audit lieu et chasteau..., et a ledit sieur de Nantilloy, en signe d'humilité, baisé l'un des jambages de la

1. Dom Basile Fleureau, *op. cit.*, p. 40.

2. Minutes de Delimoges.

principale porte dudit chasteau ». Ainsi s'observait encore avec fidélité la coutume d'Étampes, en matière de droit féodal, à l'aurore du XVIII^e siècle.

Charles de Paviot vécut fort âgé; en 1695, on note que sa signature s'altère et que sa main a tremblé. En 1697, le 27 mars, il n'assiste pas au quatrième mariage de sa fille Jacqueline. Il était très malade sans doute, car il meurt quatre jours après, âgé de 84 ans.

Il fut enterré dans l'église de Boissy, où reposaient tous les siens, par le vieux Le Brys, prieur-curé de Boissy-le-Sec, qui avait inhumé déjà ses deux fils, marié ses filles Madeleine et Marie et trois fois sa fille Jacqueline, ayant dressé tous les actes de la paroisse pendant près d'un demi-siècle, de 1662 à 1710.

Charles de Paviot laissait une situation de fortune fort embarrassée. Depuis Pierre, échanson du duc Louis d'Orléans, qui possédait des terres de Dourdan jusqu'à Morigny et même en Normandie, le domaine des Paviot s'était réduit à Boissy-le-Sec et au hameau voisin du Rotoir. En outre, le bon Charles, dernier des Paviot de Boissy, ne semble pas avoir géré sa fortune avec beaucoup d'ordre. En 1690, la succession de Madeleine de Galteau, sa première femme, morte plus de trente ans auparavant, n'était pas encore réglée, et nous voyons sa fille, Marie de Paviot, veuve de François de Fleuri-gny, imputer sur cette succession à venir une somme de quatre cent trente six livres qu'elle devait « de toute la marchandise de viande à elle fournye »

par la veuve Louis Le Floq, marchande bouchère à Dourdan.¹

La mort de Charles de Paviot entraîna une liquidation difficile. Jacqueline et son quatrième mari, d'abord héritiers bénéficiaires, renoncent à la succession, « les effets mobiliers d'icelle succession ayant été consommés et vendus en justice pour le paiement des officiers du bailliage d'Étampes qui en avaient fait le scellé et ensuite l'inventaire ». Cependant la terre de Boissy-le-Sec ne sortit pas immédiatement de la famille, elle dut être rachetée par Charles de Cugnac, baron d'Imonville, mari de la petite fille de Charles de Paviot, qui est seigneur de Boissy-le-Sec dans un acte du 30 décembre 1701².

Mais Charles de Cugnac ne conserva pas longtemps la seigneurie qui était depuis plus de quatre cents ans dans la famille de sa femme : le 20 décembre 1710, nous apprenons par un acte de foi et hommage au duc de Vendôme, à cause de son duché d'Étampes, que Charles Boyetet, seigneur de Mérouville, conseiller secrétaire du Roi, demeurant ordinairement à Orléans, avait acquis, le 2 décembre de la même année, la terre et seigneurie de Boissy, de dame Madeleine Le Cellier, épouse non commune en biens de messire Jean Longueau, sieur de Launay³.

Le nouveau seigneur de Boissy ne paraît pas avoir joui dans ce paisible village de la popularité qu'y connurent Charles de Paviot et les siens. Les

1. Minutes de Delimoges.

2. *Ibid.*

3. Archives du Loiret, A 1195.

registres paroissiaux contiennent très rarement des actes portant sa signature; nous ne trouvons plus les familles amies des Paviot qui assistaient avec eux aux baptêmes et aux mariages des villageois. Charles Boyetet était en fort mauvais termes avec le curé de Boissy, Roger, qui, en 1710, avait remplacé le vieux Le Brys. Au milieu de quelques pages restées blanches dans le premier registre de 1661-1670, Roger exhale sa rancœur et se répand en plaintes amères. Après avoir rappelé ses droits méconnus au sujet des dîmes novales, il ajoute : « Ce seigneur, qui fait le dévôt et véritable hypocrite, Charles Boyetet, plein d'ambition, m'a fait tout le mal qui se peut imaginer. Il m'a fait un procès pour les droits honorifiques; il prétendait que je lui donnerais de l'eau bénite par présentation et à tous ceux qui se voient dans son banc, jusqu'à ses servantes. Il veut se rendre le maître de tout; il s'est emparé des lettres et papiers de l'église depuis l'année 1712 sans vouloir les rendre. »

Nous ne suivrons pas la filiation des Boyetet qui conservèrent Boissy-le-Sec durant tout le XVIII^e siècle. En 1789, nous trouvons cité à Boissy Charles-Hector-François Boyetet de Boissy, lieutenant au régiment de Royal-Guyenne¹. Puis, ce sont les temps modernes dont il n'y a pas lieu de nous occuper ici.

* * *

Il ne demeure aujourd'hui des Paviot et de leur seigneurie que des documents d'archives et quelques

1. Maxime Legrand et Léon Marquis, *Les trois États du bailliage d'Étampes*. Étampes, Brière, 1892, in-8°; pp. 91 et 114.

rare vestiges monumentaux. Boissy est un village agricole où l'aisance des habitants permet la reconstruction des maisons, qui efface les souvenirs du passé.

Cependant, le nom du fief de Vaucouleurs est conservé. La rue où s'élève la modeste mairie se nomme rue de Vaucouleurs et une ferme, en bordure de cette rue, est connue encore comme ayant appartenu « au sire de Vaucouleurs »¹. C'est là, sans doute, le fief dont Jean-Albert de Paviot rendit foi et hommage à son beau-père en 1695. Cette ferme montre encore une porte basse (fig. 2), certainement antérieure au XVI^e siècle, qui s'ouvre dans un grand bâtiment, aujourd'hui une étable, mais qui conservait il y a une trentaine d'années, nous a dit M. Sagot, des restes d'une décoration fort ancienne.

L'église de Boissy contient, nous l'avons vu, une plaque relative à une fondation de Marie de Rochouart, en 1652. La dernière verrière du collatéral droit est ornée de quelques débris de vitraux du XVI^e siècle, assemblés sans art; on y reconnaît un moine, une Samaritaine, et une Nativité, mais il ne reste plus trace des « Paviot représentés comme priants, avec leurs armoiries », qu'y vit Lestaleux en 1602.

Devant le banc d'œuvre, quatre pierres tombales sont encastrées dans le carrelage du sol, mais le passage des fidèles en a effacé les inscriptions et les effigies. C'est à peine si l'on distingue encore, sur l'une d'elles, la silhouette d'une femme à larges

1. Renseignements dus à l'obligeance de M. Sagot, ancien maire de Boissy-le-Sec.

manches, dont le costume paraît remonter à la fin du XVI^e siècle. Les cloches datent seulement de 1838.

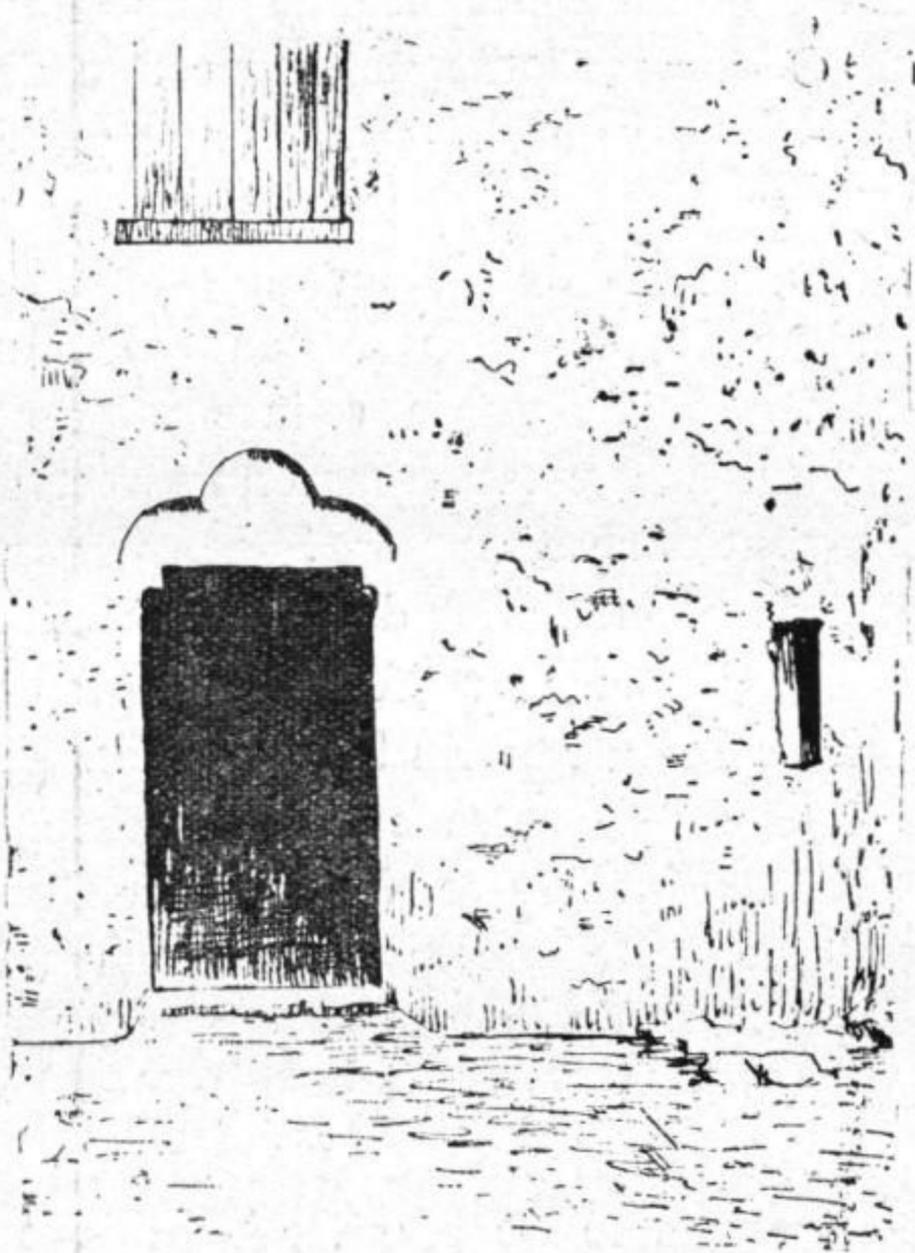


Fig. 2. — Une porte du fief de Vaucouleurs à Boissy-le-Sec.

Le château seul a conservé quelques souvenirs de ses anciens possesseurs. La grosse tour d'angle ainsi que la tour de l'enceinte, du côté du village, sont anciennes, malgré des remaniements, mais elles n'offrent pas de détails d'une décoration bien artistique. La cave du château paraît remonter au XIV^e siècle¹; tous les autres bâtiments ont été modifiés au XVIII^e siècle.

¹ Maxime Legrand, *op. cit.*, p. 59.

Nous connaissons cependant un objet qui rappelle plus immédiatement la famille de Boissy. C'est un livre qui appartenait jadis à une Paviot. Il a fait partie de la bibliothèque du vicomte de Janzé, qui passa en vente à Paris du 20 au 24 avril 1909¹. Cet ouvrage est un bréviaire latin pour les religieuses de l'ordre de Fontevrault, publié à Paris chez Jérôme de Marnef et la veuve de Guillaume Cavellat, en 1587. C'est la reliure qui doit attirer notre attention. Elle est en maroquin vert; les plats et le dos sont entièrement ornés de compartiments, de filets, de palmettes et de petits médaillons de feuillages dont chacun renferme une grande fleur, un gland ou l'emblème du Saint-Esprit. Cette jolie reliure est du style de celle qui sortirent à la fin du XVI^e siècle des ateliers de Nicolas et de Clovis Ève. On sait que cette décoration en compartiments, avec des fleurs de soucis et de marguerites et l'emblème du Saint-Esprit, a été attribuée aux livres reliés pour Marguerite de Navarre, sœur de Henri III et première femme de Henri IV. Mais on doute aujourd'hui que ces reliures ait été exécutées uniquement et spécialement pour elle, car les fers de reliure étaient conservés longtemps dans les ateliers et servaient postérieurement à leur composition. Il est donc probable que les motifs imaginés d'abord pour Marguerite, avec ses fleurs préférées et l'emblème de l'ordre créé par son frère, ont servi ensuite à décorer des reliures qui ne lui étaient pas

1. *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le vicomte de Janzé*. Paris, Henri Leclerc, 1909, in-8°; n° 21.

destinées. Ainsi s'explique la présence du nom poussé aux petits fers dans la réserve centrale des plats de ce livre : *Jacqueline de Paviot*.

Nous pouvons en conclure que ce livre n'a pas appartenu d'abord à la « Reine Margot », puis, à Jacqueline de Paviot, mais que celle-ci a fait mettre son nom sur un livre relié dans le style des reliures primitivement exécutées pour la sœur de Henri III.

Rien ne nous permet de savoir quelle Jacqueline de Paviot posséda ce beau livre. Peut-être, d'après la forme *Jacqueline*, s'agit-il de la femme de Jacques de Courtenay, mariée en 1632, car la fille de Charles III de Paviot, qui se maria quatre fois, signe toujours *Jacqueline*.

Nous terminerons, avec la description de ce livre, cet aperçu rapide sur la maison de Paviot. C'est cette reliure qui suscita notre curiosité et nous conduisit à rechercher à quelle génération pouvait appartenir Jacqueline de Paviot, dont le nom de famille est connu de tous ceux qu'intéresse l'histoire des environs d'Étampes. Et c'est ainsi que nous prîmes connaissance des Paviette et des efforts qu'ils firent pour se rattacher à une maison de Beauce, beaucoup plus ancienne et plus illustre que la leur. Il nous a paru que cette tentative, qui fut couronnée de succès, méritait une publication, et qu'il n'était pas sans intérêt de faire revivre en même temps les ombres d'une famille qui joua un certain rôle dans notre région.

R. et S. de SAINT-PÉRIER.



VENEUX-NADON

UN NOM DE LIEU QUI DISPARAIT



AR un récent décret du 4 février 1922, la commune de *Veneux-Nadon* a été autorisée à changer de nom et à s'appeler désormais *Veneux-les-Sablons*¹.

Jadis unis à Moret, avec lequel ils ne formaient qu'une paroisse, émancipés à la Révolution, ces deux hameaux ignorés ont pris depuis lors une importance grandissante, qu'ils doivent à leur situation en lisière de la forêt de Fontainebleau, sur les croupes du coteau gâtinais qui domine le confluent du Loing et de la Seine, dans l'un des beaux sites de la vallée et, de plus, à la bifurcation de la voie ferrée du Bourbonnais².

1. C^{en} de Moret, arrond. de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

2. La population, qui aurait compté une cinquantaine de feux vers le milieu du XVI^e siècle, si l'on s'en rapporte au nombre des maisons usagères reconnues par Barrillon dans la réformation forestière de 1669, ne semble pas avoir augmenté au XVII^e; mais, de 51 feux en 1709, elle s'éleva rapidement à 146 feux en 1759, à 723 habitants en 1790, à 821 en 1819; elle en comptait 1506 au dernier recensement (1921).

Au moment où l'ancien nom de Nadon s'efface ainsi de la carte administrative, nous avons essayé, en guise d'adieu, de retracer dans ces quelques pages l'histoire du vocable communal dont il a fait partie.

* * *

C'est en 1790 que l'appellation de Veneux-Nadon a été consacrée par l'érection en commune des deux villages. Cette appellation toutefois n'était pas nouvelle : elle était de style officiel et s'était spontanément formée, au cours des deux siècles précédents, dans le langage des bureaux, par l'habitude d'accoler les deux noms de Veneux et de Nadon, comme les deux hameaux étaient eux-mêmes unis d'ancienneté dans leur humble histoire.

Cette histoire, durant le moyen âge, reste enveloppée d'une obscurité quasi complète. Les documents sont muets, silence qui s'explique par ce fait que, co-paroissiens de Moret, les habitants de Nadon et de Veneux confondaient leur vie spirituelle et administrative avec celle de leurs voisins ; de plus, la seigneurie du lieu se trouvait démembrée entre le Roi et trois seigneurs ecclésiastiques, les religieux Trinitaires de Fontainebleau¹, chapelains du

1. Saint Louis avait aliéné, entre autres biens à Fontainebleau et aux environs, une partie de son domaine de Moret en faveur des religieux de l'Ordre de la Trinité et de la Rédemption des Captifs (qui l'avaient accompagné en Égypte et en Terre Sainte), à charge de fonder au château une chapelle et un hôpital pour les pauvres malades des lieux circonvoisins, déserts et arides (juillet 1259. déc. 1260). Les 170 arpents aliénés à Moret par la charte de décembre 1260 correspondent à la contenance du *fief du Veuve*, dit encore *fief du Clos Ministre*, possédé par les Trinitaires jusqu'à la Révolution et qui comprenait toute la plaine du Veuve, entre les larris des Sablois et la bouche du Loing.

château, le prieur de Pont-Loup¹ près Moret et le prieur de Saint-Mammès, dont les titres féodaux ont en grande partie disparu.

Mais, au XVI^e siècle, l'individualité des deux hameaux se dégage nettement. Par lettres patentes du 9 novembre 1528, les habitants de Veneux et Nadon sont exemptés de la taille¹, privilège qu'ils partagent avec la plupart des localités riveraines de la forêt, en raison des dégâts du fauve qui peuple la forêt royale. Dès ce moment, nous les voyons aussi en possession immémoriale de droits d'usage en forêt, qu'ils renouvellent pour leur compte, de règne en règne, pendant trois siècles. Ils en viennent ainsi, pour la gestion et la sauvegarde de leurs intérêts propres, à agir séparément du corps de la paroisse et à constituer, surtout en matière fiscale, une cellule administrative distincte, avec un syndic et des collecteurs particuliers².

C'est ainsi que, depuis François I^{er}, les deux écarts ont pris figure de « paroisse », au sens administratif du mot sous l'ancien régime, et que nous rencontrons dans les textes les expressions suivantes pour désigner la communauté ou ses représentants : « les manans et habitans des hameaux de

1. Arch. communales, orig. parch.

2. Nous avons reconstitué la liste de ces syndics, anciens administrateurs de la communauté, en remontant, non sans quelques lacunes, jusqu'au XVI^e siècle : elle figure dans le musée local qui, depuis 1912, décore la mairie. Quant à l'histoire même de cette communauté, toute remplie des vicissitudes de la lutte qu'elle dut soutenir durant trois siècles pour conserver ses privilèges et maintenir du même coup vis à vis de Moret son autonomie communale, nous espérons la retracer quelque jour ; elle offre d'ailleurs cet intérêt de déborder le cadre purement local et d'être liée, en ce qui concerne les privilèges fiscaux et forestiers, à celle des autres paroisses riveraines de la forêt de Fontainebleau.

Veneux et Nadon » [ou « des Sablons »], « le syndic des habitans des Sablons et de Veneux », et, couramment, au XVIII^e siècle, « les habitans, la communauté, la paroisse (*sic*), le syndic de Veneux et Nadon, de Veneux-Nadon ». La contraction des deux noms (Veneux-Nadon) s'est faite d'elle-même par habitude administrative. Souvent le nom d'un seul village était employé pour les deux. Par contre, il arrivait quelquefois que des officiers, des employés ou des scribes, trompés par l'usage de plus en plus courant du nom « des Sablons » au lieu de celui de « Nadon », réunissaient trois noms et commettaient ce pléonasme : « la paroisse de Veneux-Nadon et des Sablons »¹.

Dès le XVII^e siècle, en effet, le vocable de *Nadon*, qui prévalait encore au siècle précédent dans les minutes des notaires comme dans les actes administratifs, tombait en désuétude dans la bouche même des habitants, remplacé par celui *des Sablons*²; le vieux terme, comme aujourd'hui, ne survivait plus guère qu'en trois « lieux-dits » situés aux abords du village, à l'orée de la forêt : la *Fontaine-Nadon*, à

1. La même erreur par superfétation se retrouve dans les cartes du XVII^e siècle : celles de H. Picard (Châlons, 1624), de Jean Boisseau (Paris, s. d.) portaient trois villages alignés entre *Morét* et *Bis*, savoir : *Les Sablons*, *Veneux* et *Nadon* (alias *Nadol*). Au XVIII^e siècle, de Fer (1697-1705), Jaillot (1723) et leurs successeurs rectifient et n'indiquent plus que *Les Sablons* et *Veneux*.

2. Le nouveau nom du village était tiré des dunes qui pincerlaient à la lisière des bois et qui ont aujourd'hui à peu près disparu par l'exploitation du sable. On disait jadis du « sablon », des « sablons » :

Dans ces heureux sablons, où loin du bruit des armes.....

(Le P. Le Moine, *Élégies sur les triomphes de Louis XIII.*)

La rue des Sablons, à Fontainebleau, a gardé son nom des sables qui formaient des amas de ce côté de la ville.

mi-chemin des Sablons et de Veneux; les *Ventes-Nadon*, canton forestier sur la lisière; la *Porte-Nadon*, entrée de la forêt sur le nouveau grand chemin ouvert par Henri IV de Fontainebleau à Moret.

Cependant, jusqu'aux dernières années de l'ancien régime, on rencontre encore dans quelques documents le nom de *Nadon* pour désigner le village lui-même. Mais, au cours du XIX^e siècle, le souvenir que représentait ce nom archaïque s'était si bien effacé que, dans le pays même, personne n'aurait su dire à quelle localité il avait appartenu. Pas un « autochtone » toutefois, dans le langage courant, ne l'appliquait au village de *Veneux*, qui dans la bouche des gens du lieu, s'appelle « Veneux » tout court. Seuls, les étrangers ou les nouveaux venus, trompés par l'usage administratif et par la cartographie moderne, étaient portés à confondre les deux localités et à joindre à « Veneux » le nom de « Nadon »¹.

On peut se demander pourquoi, en 1790, lorsque les deux hameaux, définitivement séparés de Moret, furent érigés en commune, l'appellation des Sablons, déjà consacrée par un long usage, ne prévalut pas. La raison en fut, sans doute, la force de la tradition qui, depuis trois siècles, avait fait de ces deux noms accolés : *Veneux-Nadon* comme la raison sociale de la communauté d'habitants.

1. Les cartes modernes (État-major; Service vicinal) désignent Veneux en caractères romains (comme chef lieu) sous le nom de *Veneux-Nadon* et indiquent *Les Sablons* en italiques, comme étant un hameau. Le dernier recensement de la population (1921) par le Ministère de l'Intérieur fait la même erreur et considère Veneux comme chef-lieu.

*
* *

Quelle est maintenant l'étymologie de ces deux noms et peut-elle jeter quelque lueur sur l'obscur origine des deux villages ?

VENEUX. — Nous ne nous arrêterons pas à la forme *Venosus* que donne Michelin, sans la justifier, et que nous tenons pour fantaisiste¹. Mais les textes du Moyen-Age nous livrent le nom de Veneux sous plusieurs formes.

Dans le premier registre des *Olim*, ces vénérables recueils des arrêts rendus par la Cour du roi dès le temps de saint Louis, nous voyons les habitants de Veneux figurer parmi les ramagers de la forêt de Bière auxquels leur privilège est confirmé par un arrêt du mois de novembre 1271. Le nom, mal lu dans l'édition du comte Beugnot et vérifié par nous sur le manuscrit, est écrit en français : *Veneus*².

En 1311, dans un autre arrêt de la Cour du roi, rendu contre les habitants de Saint-Mammès, paroissiens de Moret, qui prétendaient se dérober, pour moudre leurs grains, à la juridiction banale du prieur de Moret³, nous voyons que ce prieur avait déjà obtenu un arrêt semblable contre les habitants des

1. Michelin, *Essais historiques... sur le départ. de Seine-et-Marne* (1829).

2. Le comte Beugnot, *Les Olim...*, tome I, p. 876 (Collect. des Doc. inédits sur l'histoire de France), supposant une forme latine comme celle des localités précédemment énumérées dans le texte, a lu à tort : *Veneiis*, forme reproduite par plusieurs auteurs. Le manuscrit (Arch. nat., X^{1a} I, fol. 187 v^o) porte, sans doute possible, en français : *Veneus*.

3. Il s'agit du prieur de Pont-Loup-lez-Moret.

villages des Bordes¹ et de *Veneuse* (*sic*), également de la paroisse de Moret².

On voit que, dès le XIII^e siècle, le nom du village avait pris sa forme définitive.

Mais, au début de ce siècle, c'est une forme romane qui, dans son archaïsme, va nous fournir une hypothèse étymologique intéressante et, semble-t-il, assez vraisemblable.

Dans un texte renfermant les fiefs en mouvance du roi sous Philippe-Auguste et rédigé en 1220, sous la rubrique du bailliage de Sens, figure Hugues d'Épisy (Hugo de Espiri) comme seigneur pour tout ce qu'il a « apud Moretum et ad *Vendorf* ». Cette forme à désinence germanique, qui nous paraît singulière, est doublée un peu plus loin par une forme romane : Hugo de Herespiriaco est homo domini Haoini de h c quod tenet apud *Venoors*³.

Nul doute que l'un et l'autre termes s'appliquent à notre village de Veneux. Ce fief de Hugues d'Épisy, nous le connaissons par des documents postérieurs⁴. Outre les seigneuries d'Écuellenes, Ravannes, Montchavant et Épisy, sur la rive droite du Loing, le fief

1. Agglomération disparue, dont le nom est demeuré dans un lieu-dit situé au-dessous de Moret, entre la *Pierre Morin* et le *Clos Ministre*, à l'entrée de la plaine du Veuve.

2. Comte Beugnot, *Les Olim*, tome II, p. 539-540. La lecture *Veneuse*, vérifiée sur le manuscrit (Arch. nat., X^{1a} III, fol. 128), n'est pas douteuse.

3. *Recueil des Histor. de la France*, tome XXIII, pp. 660, 662 (*Scripta de feodis ad regem pertinentibus*). Nous avons contrôlé les deux formes sur le précieux manuscrit du Trésor des Chartes, *Regale registrum Guarini* (Arch. nat., JJ. 26, fol. 59^{ro} et 60^{vo}) : la lecture de l'une et de l'autre est bien exacte.

4. Nous devons ces documents, extraits des minutes des notaires de Moret, à l'obligeance de M. Georges Lioret.

d'Épisy comprenait encore, au XVIII^e siècle, deux « extensions » sur la rive gauche dans la seigneurie de Moret : l'une de 31 arpents, au lieu dit « Le Bois Gréau », l'autre, de 7 arpents, au lieu dit « Les Grands Vignes ». Le « Bois Gréau » est situé entre l'ancien Nadon et Veneux, au bord de la vieille route de Bourgogne; les « Grands Vignes » se trouvent sur le coteau même de Veneux, à la sortie du village vers By. La localité de *Vendorf-Venoors*, sur laquelle s'étendaient au commencement du XIII^e siècle les dépendances du fief d'Épisy, n'est donc autre que Veneux.

Or, si *Vendorf* reste pour nous une forme mal explicable, peut-être une erreur de lecture du scribe qui, sous la direction de Guérin, évêque de Senlis, a transcrit le registre des fiefs relevant du roi, la forme *Venoors*, par contre, nous paraît traduire régulièrement en langue romane la forme latine *venatores*, qui a donné en français *veneurs* en passant par la forme intermédiaire : *ven-e-eurs*. Dans notre texte (*Venoors*) l'o redoublé n'est qu'une manière pour le scribe de rendre le son diphtongue sorti de l'o long latin de *venatores*, lequel donne en langue d'oïl tantôt *ou*, tantôt et plus souvent *eu*. La forme actuelle *Veneux* procède d'un adoucissement de la finale (de *eurs* en *eux*) assez fréquent et tel qu'on le rencontre dans le pays même, en un terme de vénerie : *piqueux* pour *piqueurs*.

Si notre étymologie est exacte, Veneux devrait donc son nom à la population de chasseurs qui, dès les temps primitifs, avait choisi pour habitat la crête

du coteau, entre la forêt et le fleuve, au voisinage d'une source dont nous allons parler; ou encore, peut-être, à l'installation en cet endroit, dans le haut Moyen-Age, d'une vénerie royale : *villa Venatorum*, appelée ensuite, par ellipse : *Venatores* tout court et, en langue romane : *Veneurs*¹.

NADON. — Aucun texte ne nous a livré jusqu'ici le nom de ce village avant le xvi^e siècle. Michelin, qui ne s'embarrasse pas de citations, donne cette forme latine originelle : *Nato*; pure invention, sans doute. Mais, à défaut d'une forme ancienne pour nous éclairer, nous rencontrons dans un autre nom de lieu une analogie si étroite avec le nôtre que nous croyons pouvoir proposer la même étymologie comme très vraisemblable.

Le nom de Nadon, nous l'avons dit, ne s'applique pas seulement au village : il est encore celui d'une source, la *Fontaine-Nadon*, qui naît sur la lisière de la forêt, à mi-chemin des Sablons et de Veneux, et dont le rû se perd bientôt dans les fissures du calcaire sous-jacent, avant d'avoir atteint la *Vallée Sèche*.

La fontaine a-t-elle pris son nom du village, ou le village a-t-il tiré le sien de la fontaine? L'apparence serait pour la première hypothèse : « la fontaine de Nadon » (notre vieille langue, on le sait, n'employait pas, au génitif, la préposition *de*; ex. : Hôtel-Dieu, etc.) Mais, si ancien que puisse être l'habitat primitif qui s'est appelé Nadon, son existence aux

1. Notre éminent confrère, M. Maurice Prou, membre de l'Institut, nous signale, d'après Auguste Longnon, *Les noms de lieu de la France* (fasc. 1^{er}, pages 133-134) des exemples d'ellipse analogues en d'autres noms de lieux : *Gueux* (Marne, Oise) = Gothi; *Francs* (Gironde) = Franci.

temps reculés du Moyen-Age reste problématique, tandis que les sources, dès les temps préhistoriques, ont été l'objet des soins et du culte des hommes, qui s'établissaient à leur portée. Que celle-ci ait reçu son nom la première, dès l'époque celtique ou gallo-romaine, on n'en saurait être surpris, d'autant moins que c'est une source naturelle, une source d'affleurement, et qu'on peut, par suite, la croire très ancienne¹.

Disons tout de suite qu'aucun monument, aucun vestige, épigraphique ou autre, n'a été, à notre connaissance, trouvé autour de la fontaine, — comme à la Fontaine Saint-Aubin², par exemple, — qui permette de faire remonter son nom à une époque plutôt qu'à l'autre. On peut être tenté de voir dans le suffixe « on » l'indice d'une origine celtique, cette terminaison se retrouvant, comme on sait, en beaucoup de noms de localités situées auprès d'une source et qui tirent leur nom de la langue gauloise. L'analogie que nous avons rencontrée nous laisse croire que nous sommes plutôt en présence d'un mot d'origine gallo-romaine, forme altérée du nom de personne : *Adon* (en latin : *Ado-Adonem*).

Ce terme d'*Adon* s'applique déjà à des localités et, dans le Gâtinais même, nous le retrouvons dans

1. Elle émerge à la limite des marnes vertes, avec un certain nombre d'autres sources, au rebord du plateau forestier qui domine la vallée de la Seine. M. Paul Malherbe, dans une intéressante étude sur *l'Hydrologie de la région de Moret* parue dans le *Bulletin de l'Assoc. des naturalistes de la vallée du Loing* (1920, pp. 101-114) lui consacre un chapitre technique, à la suite duquel il pose la question de l'origine du nom.

2. L. Damour, *Un souvenir de l'époque gallo-romaine au Bois-Gautier* (forêt de Fontainebleau). Fontainebleau, 1874.

une commune de l'arrondissement de Gien, située sur un ruisseau du même nom¹. Mais, non loin de nous également, un cas se rencontre, tout à fait semblable à celui de Nadon : dans la commune de Louâtre², il existe une ferme et un moulin à eau appelés *Nadon*, anciennes dépendances d'un prieuré du même nom qui relevait de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux. Or, cette ferme et ce moulin sont désignés dans les textes du XIII^e siècle sous la forme courante de *Adon*, que nous voyons, au XVII^e, muée en *Nadon*³. Ce dernier nom paraît donc ici le résultat d'une allitération : *Molendinum Adonis*, le *Moulin Adon*, le *Moulin Nadon*, enfin *Nadon* tout court. C'est par une allitération semblable que *Fontanam Adonis* aurait donné la *Fontaine Adon*, puis la *Fontaine Nadon*, et que le village aurait pris lui-même le nom de *Nadon*.

Dans l'un comme dans l'autre cas, nous trouvons dans les textes anciens la forme : *Nadons*. S'il faut attacher quelque importance à cette graphie, il serait permis de voir dans l's final un souvenir du génitif latin *Adonis*.

L'origine gallo-romaine du nom de Nadon serait d'autant moins pour surprendre après la notice que

1. Canton de Briare.

2. Aisne, arr. de Soissons, canton de Villers-Cotterets.

3. A. Matton, *Dict. topographique du départ. de l'Aisne*, p. 195 : « In molendino de Adon », 1231 (*Cartul. de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons*, fol. 65). — Cf. Henri Stein, *Pierre Tristan, chambellan de Philippe-Auguste et sa famille* (Bibl. de l'École des Chartes, 1917, p. 143, 144 : ...nemoris sui quod est super Adon; ...villam que dicitur Adon (1210); — p. 146 : ...domum suam de Adon (1223); — p. 147 : ...gran-chiam suam de Adon (1225); — p. 151 : ...un molin que nous avons à Adon; ...ou devant dit molin de Adon (1265). Au XVII^e siècle, la forme est *Nadons* (Maîtrise des Eaux et Forêts de Villers-Cotterets, 1671).

M. Georges Lioret consacrait, il y a quelques années, dans nos *Annales* aux antiquités gallo-romaines dans la région de Moret¹.

A cette époque, une voie romaine, allant d'Autun à Lutèce, par la rive gauche de la Seine, après avoir franchi le Loing à Moret, montait vers la forêt et se dirigeait en droite ligne vers les Basses-Loges. Cette voie, qui passe entre Nadon et Veneux, n'est autre que la vieille route de Bourgogne, peu à peu abandonnée depuis le temps d'Henri IV et qui, largement ouverte à travers la futaie, toute sillonnée d'ornières, évoque, dans sa mélancolique solitude, le souvenir des grands chemins d'autrefois. Sur le terroir même de Nadon, aux abords de cette ancienne voie, on a retrouvé, ici et là, diverses pièces de monnaie romaines : l'une à l'effigie de Germanicus, une autre à l'effigie de l'empereur Vitellius² ; une troisième à l'effigie d'une impératrice du III^e siècle³. Certes, la fréquentation de cette route aux premiers siècles de notre ère n'implique pas nécessairement l'existence, à ses abords, des localités que nous connaissons aujourd'hui. Mais la découverte d'une villa antique sur « les Gros », au-dessus de Moret, non loin des larris de Roussigny, dont le nom n'est

1. Georges Lioret, *Les fouilles des Gros à Moret* (t. XXV, 1907, p. 117).

2. Ces deux pièces sont en la possession de M. Edmond Rigault, membre de la Société, qui les a trouvées lui-même.

La première est un moyen bronze frappé en l'honneur de Germanicus César, fils de Drusus, pour perpétuer le souvenir de la campagne de Germanie, l'an de Rome 770 (16 après J. C.) ; — la seconde est un denier d'argent d'un très beau relief (Vitellius, proclamé empereur par ses soldats en 69 après J. C., ne régna que huit mois).

3. Cette pièce, trouvée par M. U. Rabotiu, était une monnaie de bronze, aujourd'hui malheureusement égarée.

lui-même qu'un vestige du nom romain de *Lucinīacum*; la présence, entre Nadon et Moret¹, de débris à la lisière des bois, nous feraient penser qu'à l'époque gallo-romaine des défrichements ont été opérés sur les reins de la forêt, au rebord du coteau, et que c'est peut-être à cette époque que remontent les premières manses de paysans qui ont pris le nom de *Nadon*.

ABEL RIGAULT.

1. Au témoignage de M. Bergeron-Champonaire, de Moret.





UNE CHARTE INÉDITE
DE L'ABBAYE DE FERRIÈRES
ET LA
GÉNÉALOGIE DES CLEMENT DU MEZ



ANDRÉ DUCHESNE a laissé des *Extraits de quelques Titres estant en l'Abbaye de Ferrières*¹ dont Gaignières voulut avoir une copie en sa possession². Dans cette compilation, du plus haut intérêt pour l'histoire de la célèbre abbaye, figure une charte de Hugues de Toucy, archevêque de Sens, de 1154, qui fixe plusieurs points de la généalogie des Clément de Châteaulandon, seigneurs de Mez-le-Maréchal.

On connaissait déjà un diplôme de Louis VII³, daté de son palais de Lorris, la septième année de son règne (1143), par lequel ce prince « déclare qu'il accorde à perpétuité à l'église de Ferrières sa part du four banal de Bransles; il confirme l'achat de l'autre part du même four et quelques terres, vendues

1. *Bibl. nat.*, coll. Duchesne, LXXVII, f° 69.

2. *Bibl. nat.*, ms. latin 17048, p. 555.

3. *Arch. nat.*, J 519, original. Édité par Mabillon, *De re diplomatica*, p. 643. — A. Luchaire, *Actes de Louis VII*, n° 121.

à ladite église par le comte Aubry, et enfin il ordonne à tous les habitants de cuire leur pain audit four et non ailleurs' ». Le texte en a été publié deux fois, et il est regrettable que la dernière édition soit déparée par une faute de lecture, substituant *Alberico comite* à *Alberico Clemente*². Dans la *Gallia*, l'analyse du diplôme a été accompagnée de cette remarque que l'acquisition d'une part du four avec les terres en dépendant avait été réalisée par l'abbé Amaury, l'année précédente, c'est-à-dire en 1142³.

Sur ces entrefaites, le jour de Pâques (31 mars 1146), saint Bernard prêcha la croisade devant une grande assemblée tenue à Yézelay. A l'exemple de son aïeul Robert de Châteaulandon, qui s'était enrôlé sous la bannière de Godefroy de Bouillon, Aubry II Clément prit la croix et fit ses préparatifs de départ. Dans les premiers mois de 1147, postérieurement au 15 janvier⁴, avec l'assentiment de sa femme Sanceline, de sa mère Mahaut [de la Ferté, veuve de Robert II Clément], de son frère Robert III, de son beau-père Rainard de Gasson, ainsi que de ses suzerains, Adam I [de Courtenay, vicomte de Melun et] seigneur de Chailly-en-Gâtinais, assisté de ses petits-fils Joscelin et Adam II, Aubry Clément vendit à l'abbé Jean, pour le prix de mille quarante-cinq sous, diverses dépendances de sa seigneurie du Mez

1. *Annales du Gâtinais*, t. XVI, p. 340.

2. *Annales du Gâtinais*, t. XVIII, p. 239.

3. *Gallia christiana*, t. XII, p. 163.

4. Le prédécesseur de l'abbé Jean, qui fit l'acquisition, mourut le 15 janvier 1147 (*Gallia*).

qu'il tenait d'Adam, fils d'Étienne de Courtenay. Cette mouvance est à rapprocher de la fondation du prieuré de Néronville, où l'on a vu le même Étienne, fils de Joscelin de Courtenay, approuver, comme suzerain, les libéralités du chevalier Dimon : il en résulterait que la seigneurie du Mez serait entrée dans la famille des Clément par l'alliance de Robert I de Château-Landon avec Béline, fille de Dimon dont l'origine n'est point connue, mais qui pourrait bien être un fils cadet soit de Joscelin soit d'Aimon I^{er}; un lien de parenté l'unissait certainement aux Courtenay.

Les biens vendus sont ainsi désignés : au Mez, une ouche que tient Girbaud; au Bois des Chênes, une autre ouche qui est du fief de Martin, et au Mez, un marais que limite de deux côtés la terre des religieux et des deux autres côtés celle dudit Aubry, et qui est du fief dudit Martin, et cinq deniers de cens pour une haste de terre labourable qu'un certain Isembard tenait d'Aubry, et deux arpents de pré dans les rouches du Mez, qui sont du fief de Martin, et une ouche qui se trouve dans la vallée d'*Ardroue* et qui est du fief de Martin, et une parcelle de pré dans la vallée de Rainard (sans doute le chevalier de Gasson son beau-père); en outre, de l'autre côté de la rivière, au lieudit *Badas*, une parcelle de pré pour laquelle il est payé sept deniers et une obole de cens, qui est entourée de tous côtés par la terre du Mez faisant partie de l'acquisition; en outre, au Mez, la moitié de deux moulins avec la moitié des eaux, pêches et poissons, sous cette clause que tous les hommes

d'Aubry iront moudre aux mêmes moulins comme de coutume.

Cette vente avait sans doute pour but de procurer à Aubry Clément des ressources pécuniaires pour la route : mais il ne négligea point le salut de son âme. Non content de confirmer à l'abbaye de Ferrières ses dispositions précédentes, il stipule, au cas où il viendrait à mourir au cours de l'expédition, qu'il lui lègue une terre du Mez, enclavée dans celle précédemment vendue, et une vigne qui payait six deniers de cens au chévecier de l'abbaye de Ferrières, ainsi que deux ouches sises en la paroisse Saint-Martin d'Égreville, au lieudit Bertaucourt¹.

Au mois de juin 1147, en compagnie de son frère Robert (le futur gouverneur de Philippe-Auguste), Aubry Clément s'achemina vers Constantinople avec le gros des croisés. Il y trouva la mort, sans doute en janvier 1148, dans les embuscades que la perfidie des Grecs dressa aux Français près de Laodicée.

A la fin de 1149, Robert III Clément revint sain et sauf de la croisade pour prendre la tutelle des deux enfants en bas âge qu'avait laissés son frère aîné. Leur mort prématurée lui valut la totalité de la seigneurie du Mez dont il voulut réparer les brèches. Dans ce but, il contesta la validité de la vente de 1142 parce qu'il ne l'avait point ratifiée ; le conflit prit naissance au sujet de la moitié du four de Bransles et d'une terre sise au même lieu que l'abbé

1. Ce lieu dit est déjà mentionné dans une charte de 1189 relative au prieuré de Pontfraud (*Annales du Gâtinais*, 1908, p. 40).

Amaury avait achetées à Aubry II Clément pour vingt-deux livres, avec l'assentiment dudit Robert. Puis il récusait les autres transactions.

Le litige durait depuis plusieurs années, lorsque l'intervention de Hugues de Toucy, archevêque de Sens, amena un accommodement entre les parties : l'abbé Rainard versa trois cents sous parisis à Robert Clément et, moyennant cette indemnité, celui-ci renonça à ses prétentions sur la moitié du four et sur la terre de Bransles, précédemment vendues par son frère. Puis il se rendit à Sens et là, devant le prélat entouré des dignitaires de son église et du chapitre, il renouvela son désistement, confessa toutes les concessions faites aux religieux et sollicita l'absolution pour les peines ecclésiastiques qu'il avait encourues. Afin d'en perpétuer le souvenir, un acte solennel fut dressé en 1154, la onzième année de l'épiscopat de Hugues¹.

On a écrit qu'aucun document ne permettait d'affirmer si Robert III Clément, le gouverneur de Philippe-Auguste, était le fils ou le petit-fils de Robert II et de Mahaut : notre chartre ne laisse plus de doute à ce sujet. En voici le texte :

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Hugo, Dei gratia Senonensis archiepiscopus, notum fieri volumus tam presentibus quam futuris quod Johannes, abbas Bethleemensis sive Ferrariensis ecclesie, emit illa que subter annotata sunt, de Alberico Clemente et uxore illius Sanselina, laude et concessu Mathildis matris ejusdem Alberici, et Roberti fratris

1. A la Chancellerie de Sens, l'année commençait au 1^{er} janvier, ainsi que nous l'a démontré l'étude des actes de ce prélat; la onzième année de son pontificat finissait aux premiers mois de 1154.

sui, et Rainardi de Gaazun domini sui, patris videlicet uxoris sue: laude quoque Ade de Calliaco et nepotum illius, Joscelini et Ade, de quorum beneficio idem Albericus possidebat; emit, inquam, hec, precio mille et XLV solidorum, scilicet apud Mansum oscam unam quam tenet Girbaudus, ad lignum quercuum oscam aliam que est de feodo Martini, et apud Mansum unum maresium quod circumvallat ex duabus partibus terra ejusdem ecclesie, et ex duabus aliis partibus terra predicti Alberici, et est de feodo ejusdem Martini, et quinque denarios de censu quos Isembardus tenebat de Alberico de una hasta terre arabilis, et duos arpennos pratorum in roscheris de Manso qui sunt de feodo Martini, et unam oscam que est in valle que dicitur Dardroue et est de feodo Martini, et partem prati in valle Rainardi'. Item ex alia parte fluminis que dicitur Baças, partem prati de qua solvuntur septem denarii et obolus de censu, quam circumdat undique terra de Manso, que terra est de eadem emptione. Item ad Mansum, medietates duorum molendinorum cum medietatibus omnium aquarum, piscationum et piscium, eo pacto quod omnes homines Alberici ad eosdem molendinos jure consuetudinario semper molent. Item apud Mansum, quandam terram quam circumdat undique terra hujus emptiois et vineam suam de Manso, de qua sex denarios de censu capicerio reddebat ejusdem ecclesie, dedit si tamen in expeditione Hierosolymitana obierit, et in parrochia Sancti Martini de Acrivilla ad Bertocurt sunt adhuc due osche. Postmodum autem, cum mortuus esset prefatus Albericus Clemens in expeditione Hierosolymitana et Robertus frater ejus inde reversus huic emptiois calumniari cœpit, cum ad laudem suam facta fuisset, propter medietatem furni de Branlia cum quadam terra que in eadem villa est, quam medietatem cum terra abbas Amauricus emerat xxii libras de eodem Alberico Clemente preter assensum et laudem fratris sui ejusdem Robertis Clementis. Cum vero hec calumpnia diu inter monachos et Robertum agitata fuisset, tamen, Deo

1. Cet article justifie le titre de suzerain donné par Aubry à son beau-père, Rainard de Gasson.

volente, hoc pacis compositione terminata fuit : abbas siquidem Rainardus, qui nunc Deo propitio eidem ecclesie præest, Roberto ccc solidos parisiensis monete dedit ut medietatem furni et terram que quidem non laudaverat et prescriptam emptionem quam sane prius concesserat, totum ecclesie Ferrariensi concederet et laudaret. Quod ipse, ante nos veniens, in presentia nostra ac personarum ecclesie nostre et canonicorum, benigne concessit et laudavit, et quia injuste calumpniatus fuerat, a nobis absolutionem requisivit et habuit. Actum publice Senonis, in palatio, anno Dominice incarnationis M° C° L° III°, Ludovico rege juniore regnante anno XV..., episcopatus nostri XI°.

G. ESTOURNET.





MAIRE ET CURÉ
D'AILLANT-SUR-MILLERON (LOIRET)
EN 1791

—
LETTRE INÉDITE
—

*Aillant-sur-Milleron, près Chatillon-sur-Loing,
ce 12 janvier 1791.*

Monsieur,

Je vous prie de faire part à l'Assemblée nationale du zèle que Monsieur Vié, curé de notre paroisse, a témoigné dans tous les tems pour le mentien de la Constitution. Vous avez vu sans doute l'adresse des cytoiens d'Aillant en réponse à celle des cytoiens de Paris à tous les François. Le discours patriotique qu'il a prononcé à l'occasion de la Fédération, il a montré pareil zèle pour les frères de Nancy, en faisant au service que nous avons célébré un discours analogue et des plus touchans. Depuis la tenue de l'Assemblée nationale il a pris plaisir à nous lire lui-même et faire entendre tous les décrets ; enfin le 6 janvier, jour des Rois, après avoir prévenu la municipalité, la milice nationale sous les armes et tous les cytoiens réunis à l'issue de la grand messe, il a fait un discours où il nous a peiné toute sa soumission aux décrets en nous engageant à les suivre et les soutenir et les défendre, nous a assuré que le serment civique n'avoit rien selon lui qui fût contraire à la religion, et qu'il étoit d'un bon cytoien de le prêter avec plaisir ; aussi l'a-t-il fait d'une manière satisfaisante pour la paroisse, et qui doit l'être pour toute la nation. Nous

n'avions pas besoin de cette circonstance pour être sûre de ses sentimens; nous ne les avons pas moins reçus avec toute la tendresse et l'amitié que nous lui avons toujours juré parce qu'il l'a toujours mérité. J'espère que vous ne laisserez pas ignorer ma lettre à l'Assemblée nationale qui sera sûrement flattée de connaître les bons patriotes. Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

HAMARD,

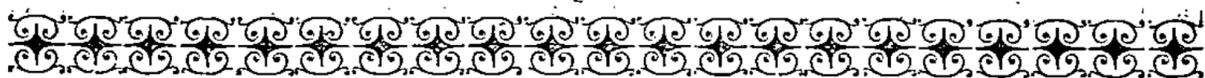
maire d'Aillant.

Les officiers de la milice nationale ont voulu se joindre aussi pour signer ce juste témoignage, aux autres confrères ne sachant pas signer, à l'exception de Monsieur le curé qui est officier municipal.

DUPERRIN. MAJARS. SARRIAU. CHAPELÉU¹.

(1) *Archives nationales*, C § 2, n° 403 bis. — L'orthographe de l'original a été respectée.





NÉCROLOGIE

Maxime LEGRAND

Tour à tour, nous avons le regret d'enregistrer la disparition de la plupart de ceux qui, à Étampes, s'intéressaient à nos travaux et y avaient pris, dès l'origine, une part active.

Après Léon Marquis, après Charles Forteau, dont les travaux locaux sont bien connus, voici que nous a été enlevé, en septembre dernier, après de longues et pénibles souffrances vaillamment supportées, notre cher collaborateur et ami Maxime Legrand. Il était de cette phalange de chercheurs provinciaux qui s'initient d'eux-mêmes aux recherches archéologiques et historiques, qui se créent une atmosphère d'érudition adéquate à leurs goûts, qui savent agréablement tirer parti de leurs connaissances et de leurs lectures. Avocat mais sans occupation fixe, accordant au travail tout le temps qu'il ne consacrait pas aux œuvres de bienfaisance, à la prospérité du musée d'Étampes, ou aux soins qu'exigeait une santé précaire, il a donné sa mesure dans des publications bien conçues, sérieusement documentées, élégamment présentées, dont nos *Annales* ont toujours signalé les mérites, et dont quelques-unes ont paru ici même. Un goût très marqué pour la numismatique lui avait permis d'enrichir son cabinet d'une collection fort appréciée. Le charme de sa conversation égalait sa modestie.

Il laisse le souvenir d'un homme affable, accueillant, toujours prêt à rendre service, fidèle à ses amitiés, et dont la perte nous est particulièrement cruelle et sensible.

H. S.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

Le 5^e *Bulletin de la Société des amis du Musée d'Étampes* (1922) contient deux brèves notices qui méritent d'être remarquées : l'une de M. le comte R. de SAINT-PÉRIER sur le tumulus hallstalien de Puiset-le-Marais, découvert en 1878. (quel-objets en provenant appartiennent audit musée); l'autre de M. J. GORNEAU sur la remise des aigles à Étampes sous le Premier Empire. En outre M. MAX. LEGRAND y a inséré, sous un titre un peu général (*La poterie au moyen-âge*), une double étude sur les creusets du musée d'Étampes et sur le carrelage émaillé de Saint-Georges de Milly.

*
* *

Dans le *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing* (1923, p. 182-188), on trouvera une intéressante contribution à l'étude du préhistorique due à M. E. VIOT, qui a concentré ses recherches sur la région de Montbouy, où divers objets ont été recueillis; le paléolithique et le néolithique ont fourni quelques matériaux intéressants, mais la période romaine a laissé dans ce coin du Gâtinais des souvenirs beaucoup plus importants avec la villa de Craon, l'amphithéâtre de Chennevières et deux camps à proximité.

Le même *Bulletin* (p. 118-147) renferme un travail très étendu, abondamment illustré, de M. GEORGES LIORET sur les temps préhistoriques dans le pays de Moret; on y trouvera, rassemblés avec un très grand soin et une parfaite connaissance des lieux, tous les faits ou témoignages avérés et certains qui ont été produits ou publiés depuis un demi-siècle. C'est une excellente mise au point, qui sera toujours consultée avec profit.

* * *

Un travail considérable de M. HENRI NAEF sur la conjuration d'Amboise (*Mémoires et documents publ. par la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXI, 1922, pp. 327-730) fournit quelques renseignements nouveaux et intéressants sur un gentilhomme, Jean de Saint-Martin, sieur de Lemery, venu de Barville en Gâtinais à Genève en 1550, et sur sa famille; sur Philippe de Corquilleroy et Adrien de Villemougis, cadet de Briquemault, deux des conjurés, et leurs familles qui se rattachent à notre région directement.

* * *

M. MAURICE LECOMTE nous a gratifiés d'une *Petite histoire de Montereau-fault-Yonne* (Montereau, Claverie, 1923; in-8 de 124 p.), où l'auteur a su résumer tout ce que l'on sait de cette ville; utilisant de nombreux travaux de détail précédemment publiés, il les a très intelligemment mis en œuvre; et ainsi se présente un ensemble vivant, destiné surtout au grand public, où le tableau des trois derniers siècles est brossé avec autant d'habileté que de sûreté de main; le côté économique et industriel, les manifestations d'activité commerciale, la période révolutionnaire, ont particulièrement attiré l'attention de l'auteur, qui mérite une fois de plus notre gratitude pour cette nouvelle collaboration à notre histoire locale.

* * *

Après avoir écrit plusieurs monographies sur Gien, sur Beaulieu-sur-Loire, et sur Courcelles-le-Roy, notre collègue M. PIERRE PINSSEAU vient, de son côté, de leur donner un pendant en publiant un nouveau livre intitulé : *Briare-le-Canal et ses seigneurs* (Orléans, Houzé, 1923; in-8 de 168 p.). Depuis la station gallo-romaine de « Brivodurum » jusqu'à la ville industrielle moderne, tout est passé en revue et analysé avec grand soin, à l'aide de nombreux documents inédits; malheureusement, la ville de Briare n'a pour ainsi dire rien conservé d'ancien, mais des vestiges de constructions antiques, poteries, vases, monnaies et médailles, objets funéraires et

tombeaux ont été découverts à différentes époques, et M. Pinsseau en donne une très utile nomenclature; et, si le moyen-âge demeure peu connu, par contre la création du canal, au confluent de la Loire et de la Trézée, qui permit d'établir des relations commerciales directes avec Paris dès le règne de Henri IV, a apporté à cette localité un regain de vitalité qui ne s'est plus démenti. Un plan et quelques gravures ornent ce volume dont l'apparition a été fort bien accueillie.

* * *

Quelques intéressantes précisions sur les origines de la Congrégation des chanoines réguliers, venue de Windesheim en France, à l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon, nous sont apportées par le R. P. DEBONGNIE (*Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, 1924, p. 465-476) qui les a extraites d'une chronique écrite dans les premières années du XVI^e siècle par un chanoine de Saint-Séverin.

* * *

On se souvient peut-être de l'article que nous avons consacré (*Annales*, t. XXXIII, p. 1-6) au traité du Lys, conclu en 1308 entre la France et la Serbie. Celui qu'a donné plus récemment M. L. de VOÏNOVITCH à la *Revue d'histoire diplomatique*, 1919-1920, p. 258-278, sur le même sujet n'apporte aucune précision nouvelle; les noms propres auraient gagné à être rectifiés, comme nous avons tenté de le faire, et l'on ne comprend pas pourquoi l'auteur donne à ce document le nom inexact de « traité de Melun ».

* * *

Dans l'*Abeille de Fontainebleau* du 6 juin 1924, notre collègue M. Sven BLOM appelle l'attention sur Joseph Adam, receveur des domaines à Fontainebleau au début du XIX^e siècle, puis maire de Samois en 1819; se fondant sur les démarches que ce personnage fit pour sauver le château de Fontainebleau pendant la Révolution (cf. *Annales du Gâtinais*, 1912, p. 314), M. Blom verrait avec plaisir que son nom fût donné à une rue de la ville. Nous nous associons volontiers à cette juste réclamation.

* * *

Une nouvelle Société archéologique du Giennois a été fondée à Gien le 26 décembre 1922. Son président est M. Georges Devisme, notaire à Gien. Dans une de ses réunions de l'année 1923, dont le procès-verbal nous a été communiqué, M. Devisme a présenté le sceau original du chapitre Saint-Étienne de Gien, en cuivre jaune (XIII^e siècle), de 0^m385 de haut sur 0^m045 de large, où est représenté le saint debout (le moulage du fragment appartenant à la collection des Archives nationales ne paraît pas être exactement décrit dans l'inventaire); puis M. Chevallier a montré la croix en cuivre doré et ciselé du chanoine Fernault, dernier trésorier du chapitre de Saint-Étienne (1734-1800).

* * *

On publie depuis quelques années la correspondance intégrale de saint Vincent de Paul. Sept volumes ont déjà paru. Nous y avons relevé quelques détails sur la paroisse de Valpuiseaux, où Vincent vint prêcher en 1649; il parle du pillage de ce village au moment de la Fronde (1652) et des maladies qui dévastèrent la région d'Étampes en 1652-1653.

* * *

M. Jean BARENNE a écrit dans la *Revue du Monde catholique*, t. CCIII (1923), p. 47-60, un petit chapitre d'histoire rurale sur le domaine des Messis, à Chevannes, près de Corbeil, ayant appartenu à la famille de Selye; les documents auxquels il a puisé lui ont permis de remonter jusqu'à 1537 et de poursuivre cette étude jusqu'au début du XIX^e siècle.

* * *

Notre collègue M. Eug. MOUSSOIR a inséré dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de la Pharmacie*, 1924, p. 272-274, une courte note sur le « Recueil de formules de médecine » de G. Lecoq (1767) : G. Lecoq était né à Moret en 1697.

* * *

Deux conférences de M. l'abbé SCHWAB ont été imprimées par ses soins; la première est intitulée : *Une Station néolithique vers 2500 ans avant Jésus-Christ; Paley préhistorique* (Nemours, impr. Vaillot, 1922; in-8 de 16 p. et pl.); — la seconde : *Le cimetière mérovingien de Paley (V^e au VIII^e siècle)* (Nemours, impr. Vaillot, 1923; in-8 de 30 p. et pl.). Cette dernière brochure est consacré à l'étude des fouilles pratiquées dans ce village il y a une vingtaine d'années. Toutes deux auraient gagné à être allégées de certaines considérations générales qui appelleraient diverses observations.

* * *

A mentionner une petite étude de Dom L. GOUGAUD sur les relations de l'abbaye de Fleury-sur-Loire avec la Bretagne et les îles Britanniques aux X^e et XI^e siècles (*Mémoires de la Société d'Histoire de Bretagne*, t. IV, 1923, p. 3-30); une autre étude du même sur le séjour d'Abbon de Fleury à l'abbaye de Ramsey, en Angleterre, entre 985 et 987 (*Revue d'histoire ecclésiastique*, 1922-1923); et un nouveau travail de M. L. LEVILLAIN sur l'abbé Loup de Ferrières dans le *Moyen-Age*, 1921, p. 193-217, où sont étudiées quelques lettres de ce personnage relatives au règne et aux voyages de Charles le Chauve.

* * *

Le tome IV des *Récits d'une Tante; Mémoires de la comtesse de Boigne* (Paris, 1922; in 8 de 313 p.), contient un chapitre intitulé « Fontainebleau en 1834 ».

D'autre part, M. G. LACOUR-GAYET a donné un article à la *Revue des Études napoléoniennes* (t. XIX, 1922, p. 41-60), sur Napoléon à Fontainebleau en 1814; et dans la même Revue, t. XXI (1923), p. 146-150, M. E. DÉBORDE DE MONTCORIN a parlé du passage de Napoléon à Moret en 1815.

* * *

En signalant l'existence au British Museum d'un important atlas du xvi^e siècle, riche de 78 cartes (*Geographical Journal*,

1921, p. 234), M. E. C. ABENDANON émet l'avis qu'il proviendrait des collections du palais de Fontainebleau et doit être identifié avec le recueil indiqué dans un inventaire de 1682.

* * *

Au cours de la réfection des enduits des murs intérieurs de l'église de Villiers-sous-Grez, ont été naguère découverts des fragments d'inscriptions commémoratives de deux défunts, N. Amiot (1594) et Marie Cornillau (1595). L'enlèvement du badigeon a également fait apparaître des traces de litres funéraires aux armoiries des d'Argouges, seigneurs du lieu. Lire l'article de M. Léon Petit dans l'*Action républicaine* (Nemours) du 21 avril 1923.

Après une récente visite à l'église de Ferrières-Gâtinais, M. Henri Carpentier a bien voulu nous signaler quelques nouvelles déprédations commises par les visiteurs, notamment à la porte conduisant à l'ancien cloître, et au côté gauche du tombeau de l'abbé de Blanchefort. Des précautions paraissent indispensables à prendre, et le service des Monuments historiques a été informé.

Parmi les monuments récemment classés, on cite les églises d'Arville et de Beaumont-en-Gâtinais (Seine-et-Marne); la maison sise 3, rue Gambetta, à Gien (Loiret). Parmi les objets mobiliers, en Seine-et-Oise, on a pris la même mesure à l'égard d'une pierre tombale (1546) de l'église de Maisse, d'une cloche de bronze (1663) en l'église de Moigny, des fonts baptismaux en pierre de l'église de Boigneville.

HENRI STEIN.





LE COLLOQUE DE FROIDE - FONTAINE

(1144)

I



EN 1142 le roi Louis VII entama contre Thibaud, comte de Blois et de Champagne, une guerre qu'il poursuivit pendant trois années avec un visible acharnement.

Les causes en sont assez complexes. D'abord le roi reprochait au comte de ne l'avoir point suivi dans son expédition contre le comte de Toulouse (1141). Déjà, trois ans auparavant, Thibaud lui avait refusé son appui pour châtier l'insurrection des Poitevins. Pourtant, à chaque fois, il avait été régulièrement convoqué à l'ost suivant la loi féodale. Sa défection empêcha l'expédition de Toulouse de donner le plein effet qu'en attendait le roi.

L'élection à l'archevêché de Bourges d'un candidat auquel Louis VII était hostile et à qui, pour cette raison, il interdit l'accès de sa ville épiscopale,

Per. 80

42477



fut le motif principal du dissentiment, Thibaud ayant accueilli dans ses États l'archevêque élu. Le pape au contraire soutint la validité de l'élection et mit en interdit le roi et sa terre.

Une querelle de famille vint encore envenimer le différend : le sénéchal de France, Raoul de Vermandois, ayant répudié sa femme Éléonore, nièce de Thibaud, pour se marier avec Adelaïde de Guyenne, sœur de la reine, le roi prit naturellement parti pour sa belle-sœur et Thibaud pour sa nièce ; le conflit prit alors un degré d'acuité extraordinaire.

Le légat du pape, envoyé de Rome pour examiner cette dernière question, excommunia les évêques qui avaient prononcé la dissolution du premier mariage, ainsi que Raoul et sa nouvelle femme, et mit leur terre en interdit.

« Ainsi, dit d'Arbois de Jubainville, quelque entreprise que fit Louis VII, il échouait et Thibaut lui apparaissait comme le complice ou l'allié de ses ennemis triomphants¹ ». Le roi n'était pas à ce moment l'homme dévôt et mou qu'il fut à la fin de sa vie. Son ardeur juvénile était soigneusement entretenue, cela ne fait aucun doute, par la reine Éléonore, d'autant plus influente qu'elle était très séduisante.

Louis VII se décida donc à prendre les armes. Son plan était d'arracher à Thibaud les comtés de Troyes, Bar-sur-Aube et Vitry, pour les donner à Eudes le Champenois, cousin germain de Thibaud. Ce prince, en effet, qui aurait dû posséder la Cham-

1. *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, II, p. 347.

pagne par voie d'héritage, avait été exclu de la succession familiale par son père Hugues, qui le considérait, disent les uns, comme un bâtard adultérin, ou, disent les autres, comme inapte à la génération, suivant l'avis des médecins. Toujours est-il qu'il s'était vu dépouiller de la Champagne au profit de Thibaud son cousin.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de suivre dans leur complet développement les péripéties de la lutte; ce sont surtout — et on verra plus loin pourquoi — les négociations fréquentes l'ayant accompagnée qui importent à notre sujet. Je mentionnerai seulement comme faits d'armes la prise par le roi de Vitry-en-Perthois, au cours de laquelle 1300 personnes, dit-on, périrent dans l'incendie d'une église, où elles s'étaient réfugiées, et l'occupation de Reims et de Châlons par Robert, frère de Louis VII. Je signale également la prise de Châtillon-sur-Marne et de Châtillon-sur-Loing mentionnée par les *Annales de Sainte Colombe de Sens* et qu'aucun historien moderne ne paraît avoir relevée.

Bourquelot¹ prétend que le roi mit le siège devant Provins, qui n'aurait échappé à sa fureur que par une vigoureuse résistance. Cette assertion est contredite par d'Arbois de Jubainville, et, semble-t-il, avec raison. « Pour atteindre, dit-il, de Paris, Troyes et Bar-sur-Aube, la route était de traverser la Brie, dont Thibaut était maître et où il possédait, tant par

1. *Histoire de Provins*, I, 101.

lui-même que par ses vassaux, une multitude de forteresses capables de soutenir un siège, et d'embarrasser, par les courses de leurs garnisons, la marche d'une armée ennemie. Louis prit au nord, traversa l'évêché de Reims et celui de Châlons, alors vacant, et dont les biens temporels étaient entre ses mains en vertu du droit de régale ».

Thibaud, dont la situation semblait désespérée, eut recours à saint Bernard, qui lui prodigua conseils et appui. Grâce à lui, les démarches tentées en cour de Rome par les envoyés de Louis VII n'eurent aucun succès. Finalement le comte de Blois, auquel des ouvertures de paix avaient été présentées, demanda qu'on lui rendît Vitry; en compensation il s'engageait à faire lever l'excommunication lancée contre Raoul de Vermandois et sa femme.

La paix fut signée sur ces bases à Vitry même et probablement au mois de janvier 1143 (1142 ancien style), si l'on s'en rapporte aux itinéraires de Louis VII dressés par Luchaire. Les signataires étaient Suger, abbé de Saint-Denis, et Joscelin, évêque de Soissons, du côté du roi; Bernard, abbé de Clairvaux, et Hugues, évêque d'Auxerre, du côté du comte¹.

Sur le vu d'une lettre pressante de saint Bernard, le pape Innocent II leva l'excommunication et l'interdit prononcés contre le comte de Vermandois. Le roi de son côté rendit Vitry.

1. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, p. 65. — H. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, II, 355.

Mais de nouvelles complications surgirent presque aussitôt : l'Église n'avait retiré sa condamnation qu'à la condition — il est vrai tacite et non exprimée — que le sénéchal reprendrait sa première femme. Ce dernier, ayant continué de vivre avec la belle-sœur du roi, fut encore une fois menacé des censures ecclésiastiques. Le roi furieux prévint saint Bernard qu'il reprendrait les hostilités si une nouvelle excommunication était fulminée contre Raoul. Saint Bernard ne crut pas devoir, comme il en était prié, faire une démarche auprès du Saint-Siège pour éviter d'en arriver à cette extrémité, et l'excommunication fut lancée une seconde fois contre le sénéchal et sa femme et leur terre mise encore en interdit.

Louis VII, au lieu de soumettre le nouveau conflit au tribunal arbitral, qui avait jugé le premier, reprit les armes, après s'être allié préalablement avec le comte de Vermandois.

Thibaud aux abois, comme l'année précédente, se préoccupa aussi de chercher des alliés. Dans cette vue il fiança son fils Henri avec une fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et l'une de ses filles avec Yves de Nesle, comte de Soissons, s'assurant ainsi l'appui de ces deux puissants personnages. Mais le roi contesta à Thibaud, vassal rebelle, le droit de contracter des unions pour ses enfants sans le consentement de son suzerain. Une correspondance s'engagea à cet égard entre Louis VII et les négociateurs de la première paix, notamment saint Bernard. Ce dernier, dit d'Arbois de Jubainville, « multipliait les démarches auprès du roi, s'efforçant d'obtenir de lui qu'il s'en remît à la décision du

tribunal arbitral créé par le traité. Louis consentit enfin à la réunion d'une conférence, qui se tint à Corbeil », probablement à la saint Michel (29 septembre), si l'on s'en rapporte aux itinéraires de Louis VII combinés avec un passage des *Annales de Sainte Colombe de Sens* qui n'a été utilisé encore par aucun historien. A Corbeil « se trouvèrent avec le roi l'évêque d'Auxerre, l'abbé de Clairvaux, et probablement aussi l'évêque de Soissons et l'abbé de Saint-Denis. Bernard y exposa son plan de pacification; mais, dès les premières paroles, Louis s'emporta; et, sans vouloir entendre d'explications, rompit l'assemblée. L'évêque d'Auxerre et Bernard, ne perdant pas courage, lui envoyèrent André de Baudement avec une lettre, où, reprochant au prince sa vivacité, ils le priaient d'écouter leur ambassadeur chargé de lui développer le projet et de leur rapporter la réponse. De nouvelles démarches, où s'employaient saint Bernard et Suger, et auxquelles l'évêque de Soissons resta étranger, ne furent pas inutiles. Il fut convenu qu'une seconde conférence entre les médiateurs et le roi aurait lieu à l'abbaye de Saint-Denis, le jour de la fête du saint patron, 9 octobre 1143 »¹.

A cette assemblée, Bernard rencontra la reine Éléonore, et, au cours d'un entretien particulier, réussit, par des adjurations pressantes, à se la rendre favorable.

La paix fut donc conclue — *du moins on l'a cru jusqu'à présent* — aux conditions posées par l'abbé

1. H. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, II, 377-378.

de Clairvaux. Raoul de Vermandois resta excommunié, et cette censure ne fut levée qu'après la mort de sa première femme en 1147. Par contre le pape leva l'excommunication et l'interdit lancés contre le roi à l'occasion de l'élection à l'archevêché de Bourges.

Voilà succinctement exposées, d'après l'état de nos connaissances actuelles, les tractations diverses auxquelles donnèrent lieu les hostilités déclarées entre Louis VII et Thibaud. Nous avons suivi pas à pas le récit de d'Arbois de Jubainville, le plus complet sur la matière de tous ceux que nous connaissons; cet auteur en effet n'y consacre pas moins de 40 pages de sa belle *Histoire des comtes de Champagne*, et ses conclusions ont été adoptées sur presque tous les points par les historiens, qui, après lui, se sont occupés de la question.

Le dénouement de la querelle laissa pourtant quelques doutes dans l'esprit de ce savant, car il ajoute dans une note : « cet événement, évidemment antérieur au 9 mars 1144, date de la mort de Célestin II, est postérieur au 8 octobre 1143, date de la conférence de Saint-Denis, où la paix semble avoir été conclue. Nous ne saurions dire rien de plus précis, mais on peut supposer que le traité de paix ayant été conclu entre Louis VII et Thibaut en octobre 1143, la ratification par le pape n'aura eu lieu qu'en 1144, ou au moins la nouvelle de cette ratification ne sera parvenue en France que dans les premiers mois de l'année 1144. Voilà pourquoi

la réconciliation de Louis et de Thibaut est datée de 1144 par plusieurs auteurs¹ ».

J'ai souligné à dessein les hésitations de l'éminent historien et j'en apporte aujourd'hui l'explication : *la paix ne fut pas signée en 1143, mais bien en 1144, comme l'affirment à juste titre plusieurs chroniqueurs, et non à Saint-Denis, mais dans un endroit que je vais faire connaître tout à l'heure.*

II

Abandonnons un instant cet exposé historique — un peu long peut-être, mais cependant nécessaire à l'intelligence de ce qui va suivre — pour aborder l'étude des textes.

En 1886, notre collègue M. L. Auvray, alors élève de l'École de Rome, eut l'occasion d'étudier, à la bibliothèque du Vatican, un cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Bourg-Moyen à Blois, et, entre autres choses curieuses, y découvrit une charte de Thibaud, comte de Blois, ainsi datée : *Actum est in colloquio regis Ludovici et comitis Theobaldi, inter Monasterolum et Moretum, anno ab incarnatione Domini M^o C^o XL^o III^o².*

« Évidemment, déclare M. Auvray, il s'agit ici des préliminaires de la paix conclue entre le roi Louis VII et Thibaud IV..... La date de cette paix — 1144 — nous est attestée par bon nombre de chroniques. Mais nous ne connaissons aucun autre

1. *Op. cit.*, p. 381.

2. Pièce 22 du cartulaire, fol. 22.

texte que la chartre de Thibaud IV qui indique le lieu où se sont tenues ces conférences préparatoires et où probablement la paix elle-même a été conclue. »

La découverte du savant bibliothécaire, on le voit, a fait faire à la question un pas en avant, même deux, puisqu'elle établit : 1° que la paix fut signée en 1144 et non en 1143 ; 2° dans un endroit sis entre Montereau et Moret et non à Saint-Denis.

Cette découverte, un érudit provincial l'avait déjà faite au XVIII^e siècle. Nous lisons en effet dans une lettre de l'abbé Lebeuf à Fenel¹, datée de Paris, 1^{er} novembre 1743 : « Voici une chose importante que M. Polluche d'Orléans m'a communiquée. Il a vu, dans les archives de l'abbaye de Bourg-Moyen à Blois, mention d'un accord du roi et du comte de Blois fait entre Moret et Montereau, l'an 1144 ou 1145. Ce lieu n'est point autrement spécifié. Aurait-ce été en pleine campagne, *sub dio*? Je lui ai dit que j'ai vu entre ces deux villes, lorsqu'on vient de Moret à Fossard, sur la gauche du grand chemin, tout sur le bord, la place d'un petit châtel carré², dont il reste les fossés de la motte carrée et que cela m'a paru à peu près à égale distance des deux villes. Ne pourriez-vous pas savoir comment cela s'appelle? Il n'y a là ni maison, ni chaumière, mais cela a dû être habité. J'y entrai une fois pour voir si j'y découvrirais des tuiles antiques. Je n'y vis rien ».

1. *Lettres de l'abbé Lebeuf*, II, p. 431.

2. Cet édifice n'existe plus aujourd'hui. (Note des éditeurs des *Lettres de l'abbé Lebeuf*.)

Les observations de l'abbé Lebeuf et de M. Auvray sont bien d'accord entre elles ; il ne pouvait du reste en être autrement, puisqu'elles sont puisées, cela ne peut faire aucun doute, à la même source, c'est à dire au cartulaire de Bourg-Moyen, qui, je ne sais comment, passa entre les mains de la reine Christine, puis, après la mort de cette dernière, à la bibliothèque du Vatican. Les remarques qu'ajoute à ces observations M. Auvray, si elles apportent des précisions utiles, contiennent une légère inexactitude. C'est à tort en effet que ce savant déclare qu'il n'existe point d'autre texte faisant mention du lieu où se tint le colloque. Il y en a au moins un, et plus explicite que la charte de Thibaud, c'est un arbitrage des évêques Thibaud de Paris, Joscelin de Soissons et Hugues d'Auxerre, mettant fin à un différend entre les monastères parisiens de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Victor, au sujet des annates de Notre-Dame d'Étampes. Il est ainsi daté : *Actum publice in nostra et suprascriptorum presentia, inter Moretum et Mosteriolum, apud Frigidum Fontem, ubi ad colloquium regis Ludovici et comitis Theobaudi conveneramus, anno ab incarnatione Domini M° C° XL° III°¹.*

Donc c'est à Froide-Fontaine, actuellement dans la commune de la Grande-Paroisse, canton de Montereau, arrondissement de Fontainebleau, département de Seine-et-Marne, qu'eut lieu le colloque de la paix.

Rien n'est plus étrange que la situation de cet écart par rapport au chef-lieu de la commune, ou

1. Arch. nat., K 23, no 11².

plutôt de la paroisse, comme on disait sous l'ancien régime. Froide-Fontaine et la ferme de la Colonne toute proche, — qui du reste portait aussi jadis le nom de Froide-Fontaine¹, — sont séparés de La Grande-Paroisse par la Seine. A cet endroit, le fleuve exceptionnellement large rend à peu près impossible toute communication entre les deux portions de territoire. Presque partout, — sauf dans les villes placées sur les cours d'eau, où l'agglomération se fonda simultanément sur les deux rives — presque partout, dis-je, les rivières formaient des séparations naturelles entre les territoires paroissiaux ; il est extrêmement rare de rencontrer, comme c'est ici le cas, un territoire de cette nature chevauchant un grand cours d'eau. On ne peut songer à expliquer ce fait anormal par un déplacement du lit de la Seine², la topographie s'opposant à cette hypothèse. Chose plus extraordinaire encore, les deux portions du territoire appartiennent à des régions différentes, La Grande-Paroisse est en Brie, Froide-Fontaine en Gâtinais.

La Grande-Paroisse, appelée autrefois Celles (*Cellæ*), fut donnée par Childebert I^{er} à l'église de Paris en 528 ; depuis cette époque, on rencontre dans les archives de Notre-Dame de très nombreuses mentions de Celles et de ses hameaux (Champigny,

1. Elle ne s'appelle « La Colonne » que depuis l'érection d'une colonne commémorant la rencontre de Louis XV et de Marie Leczińska, au moment de leur mariage. La carte de Cassini ne mentionne en effet que Froide-Fontaine. La colonne érigée sur la route y est appelée « obélisque de la reine ». Ce n'est que dans les cartes modernes qu'on rencontre juxtaposés la ferme de La Colonne et le château de Froide-Fontaine.

2. Comme à Marolles-sur-Seine, qui est aussi une commune du canton de Montereau.

Charmant (lieu disparu), La Roche, Montgelard, Rubrette, Tavers), mais jamais il n'y est question de Froide-Fontaine, ce qui semblerait indiquer que cette localité n'a pas toujours dépendu de la paroisse de Celles, ou tout au moins qu'elle ne dépendait pas de la seigneurie religieuse que l'église de Paris tenait du roi mérovingien.

Cette situation bizarre n'a du reste aucune importance dans la question qui nous occupe, sauf peut-être dans le cas où Froide-Fontaine aurait été un alleu relevant uniquement de son possesseur; l'endroit aurait offert ainsi un caractère d'indépendance absolu pour les deux belligérants.

Aussi bien le choix de ce lieu pour y tenir un congrès semble avoir été fait à dessein et par raison de commodité; il se trouve en effet à peu près à égale distance de Moret, qui était au roi d'après un échange fait par Philippe I^{er} (1067-1068), et de Montereau, dont le château était tenu en fief de l'archevêque de Sens par les comtes de Blois et de Champagne depuis le XI^e siècle.

Muni d'une autorisation donnée avec un aimable empressement par la propriétaire actuelle de ce domaine, Madame la comtesse Robert de Vogüé, et accompagné de M. Maitrat, fermier de La Colonne, j'ai vainement cherché l'emplacement du petit châtel carré signalé par l'abbé Lebeuf. Peut-être se trouvait-il à un certain endroit sis tout au bord de la grande route, mais il est maintenant impossible de trouver là une trace quelconque de constructions, le terrain y ayant été complètement bouleversé pour en tirer l'argile qu'il contenait.

Dans un cercle presque complet formé par ce terrain, une vigne, un jardin et la ferme, se trouve un lieu dénommé « le château », limité au couchant, dans une déclivité extrêmement rapide, par une ancienne rampe d'escalier; au dessous existe une fontaine, sans aucun doute la froide fontaine qui donna son nom au château disparu et possède un débit suffisant pour alimenter l'importante ferme de la Colonne; enfin, tout à fait au bas de la colline, il y a des communs en partie ruinés et servant maintenant à loger des ouvriers agricoles.

Tout indique qu'il y eut un château dans ce site pittoresque, mais de ce château aucun vestige ne subsiste.

Revenons au congrès de la paix.

Quels étaient les personnages qui y prirent part? En premier lieu, bien entendu, le roi et le comte; ensuite le tribunal arbitral, qui avait siégé déjà à Corbeil et Saint-Denis, à savoir : pour le roi, Suger et l'évêque de Soissons; pour le comte, saint Bernard et l'évêque d'Auxerre. Tous ces noms figurent dans les documents qui nous sont parvenus; mais ces documents mentionnent d'autres personnes présentes à Froide-Fontaine pendant le colloque. C'est ainsi que la charte relative à Notre-Dame d'Étampes désigne en outre Thibaud, évêque de Paris; Samson Mauvoisin, archevêque de Reims; Bernard, archidiacre de Paris; enfin le prieur et deux religieux de Saint-Martin-des-Champs et cinq chanoines de Saint-Victor. Ces huit derniers personnages ne se sont certainement dérangés que pour l'arbitrage qui

concernait spécialement leurs monastères respectifs. Mais il ne saurait en être de même des trois dignitaires ecclésiastiques qui précèdent; eux, certainement, n'auraient pas fait ce long déplacement pour une affaire d'aussi mince importance que le différend entre Saint-Martin-des-Champs et Saint-Victor. La vérité est sans doute que Louis et Thibaud ont voulu élargir le cadre du tribunal arbitral primitif et donner ainsi plus de solennité à ses décisions.

La charte de Thibaud en faveur de Bourg-Moyen nous fournit un nom supplémentaire pour le tribunal arbitral, celui de Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, puis ceux de deux ecclésiastiques chartains d'ordre secondaire, qui, de toute évidence, avaient pour unique mission de représenter l'abbaye de Bourg-Moyen.

La *Gallia christiana* et l'abbé Lebeuf (*Histoire d'Auxerre*) donnent aussi à cet égard quelques détails.

En combinant toutes ces sources, nous arrivons, pour le congrès de 1144, à la composition suivante :

Le roi,
Le comte Thibaud,
Suger,
Saint Bernard,
L'archevêque de Reims,
Les évêques de Soissons, d'Auxerre, de Paris,
de Chartres,
Un archidiacre de Paris.

S'il y eut d'autres membres, leurs noms n'apparaissent pas dans les actes que nous connaissons actuellement. En tout cas, il n'y est pas question

des grands officiers de la Couronne, et cela se conçoit, les questions en litige étant à peu près exclusivement du domaine ecclésiastique.

On n'a aucune idée précise sur la durée du colloque. Il y a tout lieu de croire cependant qu'il dut se prolonger pendant un temps assez long et les séances y furent sans doute assez nombreuses, puisque nous voyons quelques-uns de ses membres souscrire aux deux actes précités, rédigés à Froide-Fontaine et complètement étrangers à la question de la paix, circonstance qui implique, semble-t-il, en même temps que le déplacement de ces personnages, celui de leur chancellerie, de leurs notaires ou de leurs clercs.

Suivant toute apparence, ces deux actes ne furent pas les seuls qui aient été établis en ce lieu de Froide-Fontaine. Une modification aux conditions de l'arbitrage ci-dessus entre Saint-Martin-des-Champs et Saint-Victor paraît être dans ce cas; il en est sans doute de même de la donation d'une prébende de Notre-Dame au monastère de Saint-Martin-des-Champs par Thibaud, évêque de Paris, et, à propos de cette donation, d'un autre arbitrage tout à fait semblable au précédent, entre les mêmes parties, prononcé aussi par des membres du congrès, presque dans les mêmes termes (formules identiques, é cedillés, etc.). On trouvera ces documents non datés aux pièces justificatives, ce qui permettra au lecteur de se rendre compte de leur affinité avec ceux qui sont pourvus d'une date certaine.

On remarquera que tous les actes que j'ai cités jusqu'à présent, datés ou non, concernent, au moins en partie, Saint-Martin-des-Champs.

Je soupçonne fort que Thibaud, récemment nommé évêque de Paris, et qui, auparavant, était prieur de Saint-Martin-des-Champs, aura profité de la réunion à Froide-Fontaine de nombreux dignitaires ecclésiastiques pour faire régler en faveur de son ancien monastère ces questions d'annates et de prébendes. Le rédacteur unique de tous ces documents pourrait bien être un clerc de ce prélat.

En ce qui a trait aux actes qui ne possèdent point de date, Robert de Lasteyrie¹ assigne à l'un d'eux celle de septembre 1144, parce qu'il a été suivi de deux autres actes concernant le même objet, le dernier seulement portant la date susvisée. Or, rien n'est moins certain que la simultanéité des trois chartes, car au moyen-âge tout comme aujourd'hui, les formalités prenaient du temps, surtout lorsque trois autorités différentes devaient, comme c'est ici le cas, concourir au but final.

A signaler également que le recueil des chartes de Preuilly, dont je poursuis la publication avec la collaboration de mon ami Maurice Lecomte, mentionne l'approbation, en 1144, à Montereau, par le comte Thibaud, d'une donation faite à cette abbaye, donation amortie par Louis VII, au même endroit et à la même date, et sans aucun doute, par conséquent, à l'aller ou au retour de Froide-Fontaine, ou même pendant le congrès. On trouvera également ces deux documents aux pièces justificatives.

1. *Cartulaire général de Paris*, p. 292, n° 312.

Quelle est la date exacte du colloque? Il n'est guère possible de le dire. Joseph Depoin, affirmatif sans preuves suffisantes, prétend que ce devait être dans la semaine de Pâques tombant cette année-là le 26 mars. Ce n'est pas certain. Il est clair, toutefois, que le fait ne peut être que postérieur à cette solennité religieuse, puisque la charte de Thibaud pour Bourg-Moyen et l'arbitrage relatif à Notre-Dame d'Étampes sont datés de 1144. Le style employé est certainement celui de Pâques; donc, si le congrès avait eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 26 mars 1144 les actes porteraient la date de 1143 (ancien style).

Je suis convaincu que mes collègues de la Société du Gâtinais trouveront quelque intérêt aux conclusions de ce mémoire modifiant un point de notre histoire générale et en précisant quelques autres, ce qui prouve une fois de plus que l'histoire nationale est une synthèse dont les éléments sont souvent tirés de l'histoire locale.

ALBERT CATEL.



lin 80

42417

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1142 (et probablement 1143 et 1144)

.... Fuit etiam hoc anno bellum inter regem et comitem Theobaldum, set rex per omnia sublimior opida et munitiones comitis ferro et igne cepit, nam infra triginta dies Castellionem super Maternam fluvium et in Campania Viteriacum cum aliis quibusdam opidis cepit et retinuit. Castellionem vero super Lupam igne consumpsit. Pacificantur *iterum*¹ die sancti Michaelis.

- A. Extrait du manuscrit intitulé *Annales Sanctæ Columbæ Senonensis* à la Bibliothèque du Vatican, fonds de la reine Christine de Suède.
- B. Publications. 1. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica; Scriptorum*, I. — 2. Abbé Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, I, 207. — 3. *Historiens de France*.

II.

Froide-Fontaine, 1144.

Sigillum Teobaldi Parisiensis episcopi, Gosleni Suessionis (sic), Hugonis Autisiodorensis, de pacto inter canonicos Sancti Victoris et monachos Sancti Martini, pro annuali ecclesie de Stampis².

1. Le mot *iterum* indique que cette paix n'était pas la première. Il s'agit sans doute du congrès de Corbeil ou de celui de Saint-Denis.

2. Les *e* cédillés dans les originaux des documents dont nous donnons ici le texte, sont représentés par des *e* italiques.

Theobaldus, Dei gratia episcopus Parisiensis, Goslenus Suessionensis, Hugo Autisiodorensis, universis fidelibus tam posteris quam presentibus in perpetuum. Notum fieri volumus quod querelam illam, que inter ecclesiam Sancti Martini de Campis et ecclesiam Sancti Victoris erat, precepto domini Celestini pape discutiendam suscepimus. Unde autem querela illa orta sit ad majorem evidentiam paucis aperimus. Proinde sciendum est quod in ecclesia Beate Marie Stampensis monachis Sancti Martini de Campis prebenda una imperpetuum data est. Cumque canonici Sancti Victoris, qui in predicta Beate Marie ecclesia, sicut et in aliis regalibus ecclesiis annualia prebendarum sibi jam olim data et privilegiis confirmata obtinerent, annuale prebende monachis date, jure sibi debito, vellent habere, nolebant monachi dare. Tandem res in querelam ducta et usque ad audientiam domini Celestini pape perducta, ab eodem ipso domino papa, sicut supradictum est, nobis discutienda, et, si fieri posset terminanda commissa est, quam hoc modo terminavimus. Primo quidem decrevimus ut ecclesia Beati Victoris illius prebende que ecclesie Sancti Martini data erat, annuale suum ex integro haberet, quod et factum est. Deinde etiam quia de eadem prebenda que monachis data erat, jam de cetero ecclesia Sancti Victoris annua'e habitura non erat, nostra consideratione nostroque consilio; dominus Odo, prior Sancti Martini, et totus conventus ejusdem loci communi assensu statuerunt ut pro recompensatione annualis supradicte prebende per singulos annos ecclesie Sancti Victoris decem solidos in festo sancti Remigii et persolvant et mittant. Hanc autem pacem et pacis conventionem, quam precepto domini pape inter utramque ecclesiam fecimus, ne aliqua valeat oblivione deleri, scripto commendavimus, et, ne possit a posteris infirmari, sigillorum nostrorum auctoritate firmavimus et etiam ad testimonium quorundam nomina, qui hujus pacis compositioni interfuerunt adscripsimus : Sanson, Remensis archiepiscopus, et magister Bernardus Parisiensis archidiaconus. De monachis Sancti Martini, Odo prior, Manasses et Petrus. De canonicis Sancti Victoris, Hugo, Romanus, Gauterus, Adelardus et Ernuis.

Actum publice in nostra et suprascriptorum presentia, inter Moretum et Musteriolum, apud Frigidum Fontem, ubi ad colloquium regis Ludovici et comitis Theaubaudi conveneramus, anno ab incarnatione Domini M^o C^o XL^o III^o.

A. Original scellé. Arch. nat., K 23, n^o 11^o.

B. 1. Copie aux Arch. nat., collationnée sur A, du 26 septembre 1560, signée de J. Lemaire, sergent royal au Châtelet. — 2. Copie du XVII^e siècle, Arch. nat., L 876, n^o 89.

C. Publications. 1. Tardif, *Monuments historiques. Cartons des rois*, n^o 471, p. 256, d'après A. — 2. Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs* IV, p. 147.

III.

(S. d.)

[vraisemblablement du même lieu et de la même date que l'acte précédent.]

Modifications à l'arbitrage précédent.

Ego Theobaldus, Dei gratia episcopus Parisiensis, ego Goslenus, Suessionensis, ego Hugo, Autisiodorensis, notum fieri volumus quod inter monachos Sancti Martini de Campis et canonicos Sancti Victoris de annuali cujusdam prebende, que in ecclesia Beate Marie Stampensis predictis monachis in perpetuum data erat, precepto domini Celestini pape pacem composuimus et totam ipsius compositionis actionem nec istis sed aliis litteris commendatam et sigillis nostris firmatam canonicis Sancti Victoris perpetuo servandam tradidimus. Sed quia in compositione illius pacis nec ex debito sed ex gracia quiddam determinatum fuit, quodque ad tempus erat in litteris illis que pactum perpetuum continebant possi non debuit, iccirco solummodo propter determinationem que facta erat, et tamen in aliis litteris propter supradictam causam scripta non erat, has litteras scripsimus, et que sit determinatio evidenter ostendimus. Determinatum siquidem fuit quod canonici Sancti Victoris, que in predicta Beate Marie ecclesia annualia prebendarum habent, illius prebende, que monachis data est, tamdiu

nec annuale habebunt nec x solidos, qui ob recompensationem annualem eis a monachis per singulos annos dari constituti sunt, quamdiu personæ illa cujus supradicta prebenda fuit, redditus ejusdem prebende obtinebit. Quam cito autem ille redditus dimiserit, statim canonici annuale suum habebunt, ac deinde eisdem per singulos annos x solidos monachi dabunt. Et ne hujus deminationis (*sic*) pactum licet ad tempus sit, aliqua tamen cito subrepens oblivio deleat, scripto commendavimus et sigillorum nostrorum auctoritate (*sic*) firmavimus.

A. Original. Arch. nat., L. 900, n° 6. (Le sceau d'Hugues seul subsiste.)

Cet acte paraît avoir échappé à M. J. Depoin dans son *Recueil des chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*.

IV.

(S. d.)

[vraisemblablement : Froide-Fontaine, 1144]

Teobaldi, episcopi Parisiensis, [de] decem solidis in recompensatione datis canonicis Sancti Victoris a monachis Sancti Martini, pro annuali prebende Sancte Marie Parisiensis.

Theobaldus, Dei gratia Parisiensis ecclesie episcopus, omnibus Christi fidelibus, tum posteris quam presentibus, in perpetuum. Notum fieri volumus quod prebendam unam in ecclesia Beate Marie Parisiensis, assensu capituli, monachis Sancti Martini de Campis imperpetuum habendam concessimus. Ecclesia vero Sancti Victoris, que in prefata Beate Marie ecclesia annualia prebendarum habet, hujus ipsius prebende, quam monachis dedimus, annuale suum ex integro habuit. Sed quia de eadem prebenda, que ecclesie Sancti Martini imperpetuum data erat, jam de cetero ecclesia Sancti Victoris annuale habitura non erat, ne in hoc dono ecclesia Sancti Victoris lederetur, si unius prebende annuali beneficio imperpetuum privaretur, consilio et consideratione domni Hugonis, Autisiodorensis episcopi, et domni Bernardi, Clarevallensis abbatis, et nostra, communi assensu statuerunt monachi Sancti

Martini ut pro recompensatione annualis supradicte prebende sibi date, per singulos annos in festo sancti pasche, ecclesie Beati Victoris decem solidos et persolvant et mittant. Quod, ne valeat oblivione deleri, scripto commendavimus, et ne possit a posteris infirmari, sigilli nostri impressione firmavimus. Hec sunt nomina clericorum qui interfuerunt : magister Robertus Pullanus, Ivo, Parisiensis archidiaconus, magister Gauterus, canonicus, Guido de Cala, Germundus, canonicus.

A. Original scellé. Arch. nat., L 888^a, n° 6.

B. Publications. 1. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, n° 313, p. 292. — 2. J. Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin des-Champs*, t. II, n° 277, p. 144.

V.

(S. d.)

De recompensatione annualis prebende ecclesie Sancte Marie date monasterio Sancti Martini de Campis.

Ego Hugo, Dei gratia Autisiodorensis episcopus, ego Bernardus, Clarevallensis abbas, notum fieri volumus tam posteris quam presentibus quod dominus Theobaldus, Dei gratia Parisiensis episcopus, in ecclesia Beate Marie, assensu capituli, prebendam unam monachis Sancti Martini imperpetuum dedit. Ecclesia vero Sancti Victoris, que in prefata Beate Marie ecclesia annualia prebendarum habet, hujus ipsius prebende que monachis data fuit annuale suum ex integro habuit. Sed, quia de eadem prebenda, que monachis imperpetuum data erat, jam de cetero ecclesia Sancti Victoris annuale habitura non erat, ne in hoc dono ecclesia Sancti Victoris lederetur, si unius prebende annuali beneficio imperpetuum privaretur, quia id ex precepto predicti Theobaldi episcopi, assensu utriusque capituli, videlicet Sancti Martini et Sancti Victoris, consilio nostro et considerationi nostre impositum est, decrevimus et statuimus ut monachi Sancti Martini, pro recompensatione annualis supradicte prebende sibi date, per singulos annos ecclesie Sancti Victoris, in festo sancti pasche, decem solidos

et persolvant et mittant. Quod, ne valeat oblivione deleri, scripto commendavimus, et, ne possit a posteris infirmari, sigillorum nostrorum impressione firmavimus¹.

A. Original scellé des sceaux de l'évêque Hugues et de saint Bernard. Arch. nat., L 883 A, n° 7.

B. Copie du XVI^e siècle. Bibl. nat., lat. 14679, p. 28.

C. Publications. 1. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, p. 292, n° 312. — 2. J. Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, II, p. 143, n° 277.

VI.

[Froidefontaine,] 1144.

*Donavit comes Theobaldus decimam furni de Escaumant
et de Monticiis canonicis Sancte Marie.*

Existencium presencie et futurorum posteritati, ego Theobaldus, Blesensis comes, notum fieri volo quod do et imperpetuum concedo canonicis regularibus Sancte Marie Blesensis, pro remedio anime mee, decimam furnorum meorum de Escaumant et de Moltiz de Madonesio, illis videlicet canonicis qui ecclesiis illarum duarum villarum deservient. Ut autem stabile et inconvulsum deinceps permaneat, hanc cartulam sigilli mei auctoritate corrobore. Actum est hoc in colloquio regis Ludovici et comitis Theobaldi, inter Monsterolium et Moretum, anno ab incarnatione Domini M^o C^o XL^o IIII^o. Hujus rei testes sunt : Gufridus, Carnotensis episcopus, Hugo, Altissiodorensis episcopus, Bernardus, Clarevallensis abbas, Robertus, capicerius Sancte Marie Carnotensis, Robertus, custos Domus Dei de claustro Carnotensis ecclesie, Guillelmus, clericus meus, qui hanc sigillavit.

A. Copie du XIII^e siècle. Cartulaire de Bourg-Moyen, Bibl. du Vatican, mss. Ottoboni 2966, fol. 22. (D'après les transcriptions de MM. Maurice Prou et Lucien Auvray, alors élèves de l'École de Rome, communiquées par M. Lucien Auvray.)

1. Après avoir rapproché cette chartre de celles qui concernent Notre-Dame d'Étampes, on ne peut douter qu'elles émanent du même clerc. Les parties en cause et les arbitres sont à peu près les mêmes, l'affaire identique, le style semblable; on peut en conclure que cet acte, comme les précédents, a été rédigé à Froide-Fontaine.

VII.

Montereau, 1144.

Sous le sceau de Louis VII, roi de France, et avec l'assentiment d'Hilduin, seigneur féodal, Joubert de Samoïs, sa femme Ermengarde et leurs enfants donnent à l'abbaye de Preuilly tout ce qu'ils possèdent sur le territoire d'Échou.

Notum sit presentibus et futuris quod Josbertus de Sameis cum uxore sua Ermengardi, presente et laudante Alberto filio suo cum aliis fratribus suis Petro et Garnerio et Isabella sorore, dedit in elemosina ecclesie Sancte Marie Pruliacensi et fratribus ibidem Deo servientibus quicquid habebat in pratis et terris et nemoribus, scilicet in omni territorio de Heschos et quicquid in eodem territorio alius ab eo tenebat jure perpetuo possidendum, domino Helduino de Maiolis concedente et laudante, de cujus feodo predicta omnia tenebat. In cujus rei confirmatione presentium nomina testium subtitulantur: predictus Helduinus, Petrus Rufus, Evrardus et Hugo; nepotes ejus, Joscelinus de Chailluis, Arnulphus de Dantillecio, Girardus et Guncelinus, filius ejus, Hunbaldus, Hato et Rogerius, fratres ejus, Paganus de Corcellis, Rogerius Richier, Hugo, prepositus de Mosterolio, ubi ista omnia facta sunt, qui omnes in Pruliacensium fratrum parte testes existunt. In parte vero Josberti et uxoris ejus, hos subnotavimus testes, scilicet Hugonem de Bello Visu, Humbertum Luferle¹, Theobaldum de Haimant, Havinum, filium Guidonsi Revelli, Godefridum de Cellis, Simonem de Verno, Stephanum de Serun. Postea vero ut hoc donum ratum atque inviolabile permaneret, auctoritate sigilli domini Ludovici, regis Francorum et ducis Aquitanorum, confirmatum est, voluntate atque precatu predicti Josberti, ne de eodem dono ullus temerarius deinceps aliquam injuriam vel violentiam Prulliacensi ecclesie inferre presumeret. Facta sunt hec omnia anno ab incarnatione

1. L'original devait sans doute porter : *Li Ferle*.

Domini millesimo centesimo sexagesimo' quarto, indictione septima, epacta quatuordecima.

- A. Original perdu.
- B. Copies : 1. Arch. nat., K 192, n° 131-6³. — 2. Bibl. nat., ms. latin 5469, p. 70, avec indication que le copiste a vu le sceau et le contre-sceau (un cheval) bien entiers.
- C. Analyse. Arch. de Seine-et-Marne, H 328, p. 562.
- D. Publication. Catel et Lecomte, *Chartes et documents de l'abbaye cistercienne de Preuilly*, p. 22.

VIII.

1144.

« Parchemin constatant la donation faite à l'abbaye de Prully par Josbert de Samois et Ermengade, sa femme, du consentement et approbation d'Albert, son fils, et de ses autres [fils] Pierre et Garnier et d'Isabelle, leur fille, de tous les droits à eux appartenant dans leurs terres, prez et bois dans tout le territoire d'Eschou, et de tout ce que un autre y possédoit sous le nom dudit donateur, et ce à perpétuité, la présente donation revêtuë d'acte d'amortissement d'Heldevin de Marolles, duquel étoient mouvans lesdits biens; donné le tout, confirmé et approuvé par Thibault, comte palatin, seigneur suzerain. Il y a un double qui est l'amortissement fait par Louis 7 roi de France en la même année et scellé du sceau de ses armes, ces deux pièces cotées sous la même charte et passées sous Nigelle, second abbé de Prully. »

- A. Original perdu.
- B. Analyse ci-dessus. Arch. de Seine-et-Marne, H 3 8, p. 562.
- C. Publication. Catel et Lecomte, *Chartes et documents de l'abbaye de Preuilly*, p. 23.

1. Erreur de copie. L'année 1164 ne s'accorde nullement avec l'indiction et l'épacte annoncées. C'est 1144 qu'il faut lire. Cette date est d'ailleurs confirmée par la copie de la Bibl. nat. (lat. 5469) et par l'acte suivant daté lui-même de 1144 dans l'*Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly*, aux Archives de Seine-et-Marne.



L'INVASION

A MONTEREAU ET AUX ENVIRONS

EN FÉVRIER 1814

— SUITE —

LA CHARGE DE PAJOL

Il n'était pas encore quatre heures.

Le capitaine Biot, aide de camp du général Pajol, se dirigeait vers la brigade de dragons du général Grouvel qui, abritée derrière les vignes au-dessus des coteaux de la Seine, dominait la vallée.

L'officier gravissait un terrain en élévation lorsque, tout à coup, il aperçut distinctement l'ennemi traversant Montereau au pas de course, pour opérer sa retraite sur Fossard.

En hâte il fit demi-tour et, de toute la vitesse de son cheval, s'en fut près du général Pajol lui rendre compte de ce mouvement rétrograde.

Pajol vit aussitôt le parti qu'il pouvait tirer de cette retraite : s'emparer des ponts avant que les Wurtembergeois, les ayant repassés, ne puissent se rallier et les détruire. Pajol était un excellent général de cavalerie, au jugement sûr, au coup d'œil rapide ; sa décision fut prise sur-le-champ.

— Allez à fond de train, commanda-t-il à Biot, dire au général Delort de charger tête baissée sur les

ponts avec sa brigade et d'y arriver avant l'ennemi; vous resterez avec lui. Je vous suis en personne, à la même allure, avec les deux autres brigades¹.

Biot partit au galop remplir sa mission.

Immédiatement Pajol suspendait le feu de son artillerie² qui, postée au premier coude de la route, mitraillait les Wurtembergeois entassés dans le faubourg.

Le général Delort fut étrangement surpris de l'ordre qu'il recevait. Ses cavaliers, jeunes conscrits, n'étaient-ils pas des enfants, sachant à peine se tenir à cheval? Beaucoup d'entre eux, incorporés au dépôt de Versailles depuis quinze jours seulement, ne pouvaient tout à la fois conduire leurs chevaux et manier le sabre; ils avaient besoin des deux mains pour exécuter un à droite ou un à gauche³. Que pouvait-on attendre de ces apprentis cavaliers? Les instructeurs avaient bien dit à Versailles :

— Si vous reculez, vous êtes f...! Si vous restez en place, vous êtes f...! En avant, et pointez!...⁴.

Mais s'ils ne pouvaient se tenir au galop qu'en se cramponnant au pommeau de leur selle, comment descendraient ils la grande route de Paris, étroite et pavée, qui dévale en pente raide jusqu'au milieu du faubourg Saint-Nicolas, puis tourne brusquement à angle droit pour arriver au pont de Seine?

— Je crois, en vérité, qu'on perd la tête de me

1. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 180.

2. *Pajol*, t. III, p. 146.

3. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 181.

4. Carnet du capitaine Dampoux, journal *Le Matin*, 2 mars 1914.

faire charger avec de la cavalerie pareille, répondit le général Delort à l'aide de camp de Pajol.

Biot expliqua au général Delort ce qu'il avait vu de la retraite de l'ennemi, « ce qui, je le crois bien, raconte Biot dans ses souvenirs, le décida à tenter l'aventure ».

Il fallait une véritable audace¹ pour lancer au galop, dans une pente aussi dangereuse par sa rapidité et ses tournants, des jeunes cavaliers sans expérience.

Pajol eut cette audace et Delort l'exécuta. Il fit décrocher les gourmettes pour que, lancés, ses soldats ne puissent retenir leur monture, et, prenant la tête de sa brigade, il commanda :

— Pelotons à droite!... Marche!... En avant!...

Peu après : — Au trot!

Puis : — Sabre!... Main!

Ensuite, au milieu de la pente : — Au galop!...

Enfin, arrivé presque en bas de la côte, il lança le suprême commandement :

— Chargez!²

Les escadrons s'élançèrent en une course vertigineuse, se ruant pêle mêle dans le tournant du chemin. Cette avalanche humaine descendait de plus en plus vite; les chevaux, excités par l'éperon, que les recrues, pour plus de solidité, avaient enfoncé dans leur ventre, bondissaient, le cou allongé, les naseaux grands ouverts.

La tête de colonne, tel un bélier ouvrant une brèche, s'enfonçait dans le faubourg.

1. Pajol, *ouvr. cité*, p. 147.

2. Colonel Biot, *ouvr. cité*, p. 181.

Loin devant le premier peloton, le général Delort, le sabre à la main, emporté par le galop rapide de son cheval, faisait des prodiges. Il était suivi par le 3^e régiment de hussards; un officier et dix-huit hommes, c'était là tout l'effectif du régiment! Derrière, s'allongeant, ondulant, se gonflant comme une immense couleuvre, suivaient d'autres régiments, si squelettiques, si réduits à quelques hommes, que les uniformes se mêlaient entre eux.

Tout cela passa comme la foudre.

Le général Pajol suivait à la tête des deux autres brigades. Souffrant encore de la terrible blessure reçue le 16 octobre 1813 à Wachau, il portait le bras gauche en écharpe.

La seconde brigade, celle du général du Coëtlosquet, comprenait à peine quatre cents chevaux.

Enfin la dernière, celle des dragons du général Grouvel, comptait cinq cents cavaliers.

En pénétrant dans le faubourg, entre les deux rangées de maisons qui se resserraient au fur et à mesure qu'elles se rapprochaient du pont, la colonne fut accueillie par une bordée de coups de fusils tirée par deux bataillons du régiment autrichien de Colloredo, embusqués dans les habitations. Mais la charge était si rapide que le centre seul essuya les coups de feu, au milieu des cris, des clameurs, du cliquetis des armes et du martellement alternatif et symétrique des sabots des chevaux sur les pavés. Une longue file de bras se leva brandissant des sabres; et, heureuse manœuvre qui semble tenir du prodige, la colonne tourna à droite! Comme le flot

d'un ruisseau dans un égout un jour d'orage, elle s'engouffra avec une rapidité folle sur le pont de Seine.

Ces jeunes gens sans expérience des combats, lâchés en une masse terrible et formidable, ne connaissaient pas d'obstacles : ils sabraient.

Les chevaux complètement emballés, fous de douleur sous l'étreinte de l'éperon et la pression du mors, franchirent le pont en véritable ouragan.

Les régiments devaient périr ou passer.

Ils passèrent, et si impétueusement que l'ennemi n'eut pas le temps de mettre le feu aux deux pièces chargées à mitraille, braquées en tête du pont de Seine. Là furent mortellement atteints de coups de feu deux cavaliers : un lancier du 7^e régiment de chevaux-légers polonais et un chasseur du 10^e.

Ce furent les seules pertes françaises dans cette charge foudroyante.

Le général Delort avait crevé et dépassé les bataillons wurtembergeois et autrichiens qu'il écrasait de la masse de ses chevaux et taillait à coups de sabre. Il franchissait le pont de l'Yonne et, toujours lancé au galop de charge, Delort culbutait la grande garde des Autrichiens, postée depuis le matin au débouché du pont d'Yonne, face à l'hôtel des Anges. La déroute était à son comble, la confusion et le désarroi si grands que c'est à peine si quelques hommes s'apercevaient de la présence des cavaliers français au milieu d'eux¹.

1. Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 307. Prince royal de Wurtemberg au prince de Schwarzenberg, Bazoches, 18 février 1814.

Pajol, à la tête des autres brigades, arrivait comme une trombe sur le pont de Seine qui, miné, éclatait à cet instant tragique.

L'explosion, fort heureusement, n'enlevait que la clef de voûte¹; la mine avait fusé, et un entonnoir sur clef fut son seul effet.

A la vue de la cavalerie, les Wurtembergeois ouvraient la fusillade; malheureusement, le cheval de Pajol fut tué² et s'abattit sous lui. Le général, fortement contusionné dans la chute, sentit ses blessures se rouvrir. Il se releva et, s'arrêtant un moment, ordonnait au général Grouvel et à ses dragons, la Seine étant franchie, de se jeter sur la route de Bray, tandis que lui-même rejoignait dans Montereau les généraux du Coëtlosquet et Delort. Ce dernier venait d'être blessé d'un coup de feu, à l'extrémité de la ville. Il avait, pendant toute la charge, galopé en avant de sa brigade, donnant l'exemple et montrant le plus grand courage. Il fit mettre bas les armes, dans Montereau, à une partie du régiment autrichien de Zach, blessa lui-même et prit le général Schæfer qui commandait la brigade autrichienne appartenant à la division Bianchi³.

L'héroïque charge de cavalerie ordonnée par le général Pajol, n'avait pas été sans danger; dans un mouvement si prodigieux de rapidité, où la tête de colonne recevait l'impulsion de la queue, il aurait été

1. Général Philippe de Ségur, *Du Rhin à Fontainebleau*. — Pajol, t. III, p. 146.

2. *Souvenirs du colonel Biol*, p. 183. — Général Philippe de Ségur, *ouvr. cité*.

3. Delort au major général, Montereau, 19 février (Archives nationales, AF IV 1669).

impossible en cas d'attaque, par un retour en force de l'ennemi, de s'arrêter. Et bien peu de jeunes cavaliers auraient pu faire demi-tour.

Heureusement les pauvres chevaux, épuisés d'un tel effort, s'arrêtèrent d'eux-mêmes à l'entrée de la chaussée des Arches; et puis les généraux ennemis étaient trop occupés à railler les fuyards épouvantés par cette chevauchée audacieuse, ou rétablir un peu d'ordre dans leur retraite précipitée sur Fossard.

Du haut de Surville, l'empereur avait applaudi à cette brillante et victorieuse charge qui lui conservait intacts les ponts de Montereau.

Aussi, en voyant les trois brigades passer les ponts dans leur course effrénée, il s'écria :

Il n'y a plus que Pajol, dans mes généraux, pour savoir mener de la cavalerie¹.

DÉROUTE DES ALLIÉS

La pièce de fort calibre que Napoléon avait fait installer sur le cavalier de Surville, était servie par les marins et quelques artilleurs à cheval de la garde. Elle tira six coups sur le gros des ennemis ralliés dans la plaine de Saint-Maurice. Ce fut tout ce qu'elle put faire, l'ennemi, fuyant avec rapidité, se trouva bientôt hors de portée².

1, *Pajol*, t. III, p. 147.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 51. — A cette époque la portée efficace de l'artillerie était de 1200 à 1300 mètres.

Napoléon, lorsque ce canon commença à tirer, se trouvait sur un autre cavalier, un peu plus au couchant, observant avec une longue vue la fuite de l'ennemi¹. Il fit alors établir à mi-côte, au dessous du château de Surville, deux² batteries d'artillerie légère de la garde à pied, conduites par Digeon. L'empereur pointa lui-même la première pièce³. Ces batteries⁴ enfilèrent la route de Fossard, et chaque boulet, rebondissant sur les pavés, ricochant contre les murailles, faisait une trouée formidable, renver-

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 58; note de Tondu-Nangis.

2. Général Guillaume de Vaudoncourt, *ouvr. cité*.

3. Pajol, *ouvr. cité*, t. III, p. 147. — Dans son *Manuscrit de 1814*, p. 130, le baron Fain écrit : « Napoléon pointa lui-même les pièces, commande lui-même les décharges; l'ennemi fait de vains efforts pour démolir nos batteries, ses boulets sifflent sur le plateau de Surville comme les vents déchainés : mais le soldat murmure de ce que Napoléon, cédant à l'attrait de son ancien métier, reste ainsi exposé aux coups de l'ennemi; c'est dans cette circonstance qu'il leur dit gaiement ce mot que tous les canonniers de l'armée ont retenu : « Allez, mes amis, ne craignez rien; le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu. »

4. Le général Philippe de Ségur écrit : « L'Empereur portant ses batteries de 12 sur le plateau de Surville... ». L'artillerie à cheval de la garde et sa réserve ne comprenait par batterie que 4 canons de 6 A et 2 obusiers de 5 pouces 7 lignes. L'artillerie à pied de la garde comprenait par batterie : 3, 5 ou 6 canons de 6 et 1 obusier de 5 livres 7 pouces. La réserve de l'artillerie à pied de la vieille garde comprenait par batterie 6 ou 7 canons de 12 et 2 obusiers de 6 pouces. Le canon de 6 pesait 900 livres; avec l'obusier de 24, qui pesait 600 livres, ils étaient les plus légers et portaient de 4 à 500 toises.

D'après Ségur, ce sont donc les bouches à feu de la réserve de l'artillerie à pied de la vieille garde qui auraient été mises en batterie sur le plateau de Surville.

On peut croire Ségur, son récit se trouve confirmé par celui du général Boulart, commandant l'artillerie à pied de la garde. « C'est dans cette dernière circonstance que l'empereur, qui s'était porté au château de Surville, d'où l'on dominait parfaitement et la ville et le pont, pointa lui-même sur l'ennemi, dont les masses ennemies encombraient le pont, les pièces d'une de mes batteries que j'avais fait établir sur une terrasse à côté du château. » Boulart, *Mémoires militaires*, p. 315.

(A) Poids en livres du boulet.

sant quinze ou vingt hommes à la file¹, portant ainsi le comble à la déroute² dans cette cohue. C'est alors que les Monterelais se vengèrent cruellement sur l'ennemi des mauvais traitements qu'ils avaient subis.

Les uns accouraient rejoindre les colonnes d'attaque, s'offraient pour guides; d'autres, anciens militaires, ramassaient les fusils³ que les fuyards avaient jetés à terre et les déchargeaient sur les troupes en retraite; d'autres, enfin, se faisaient des armes des tuiles de leurs maisons, des meubles les plus pesants, « la plupart, montés sur leurs toits, embusqués derrière leurs contrevents, faisaient pleuvoir tous les genres de mort sur la foule éperdue de leurs oppresseurs. Il n'y eut point de pitié pour les blessés même; la ville entière fut transformée en un champ de carnage⁴ ». Dans une grande cour, des ennemis furent tués par des Monterelais⁵. Plusieurs tirailleurs de Colloredo, qui s'étaient retranchés dans les maisons du faubourg Saint-Nicolas, au moment de la charge des cavaliers de Pajol, furent désarmés par les habitants et lancés par les fenêtres.

Les femmes, même, s'en mêlaient. Une grande et jolie personne, d'une douce physionomie, fit massacrer plus de vingt ennemis! Elle eut l'audace de prévenir des militaires français que des fuyards s'étaient réfugiés pendant la déroute dans la grange

1. *Pajol*, t. III, p. 147.

2. Commandant Weil, *ouvr. cité*, p. 307.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 61.

4. Général Philippe de Ségur, *Mémoires*, t. III, p. 242. — Beulart, *Mémoires*, p. 315-316.

5. Général Griois, *Mémoires*, t. II, p. 299.

de son père, faubourg Saint-Maurice, entre le pont de Seine et la route de Bray. Elle fit poster ces soldats à la porte de derrière, sur la route, puis elle engagea les réfugiés à s'évader par cette porte, les assurant qu'ils n'avaient rien à risquer, ce qu'ils firent, loin de se douter dans quel effroyable piège ils allaient tomber¹.

Pendant la déroute, les Autrichiens cherchaient à s'échapper par toutes les issues; au carrefour du pont de Seine, beaucoup se glissaient dans un escalier de pierre, sorte de couloir, qui permet de descendre du carrefour à la rue Basse. Sur le palier de cet escalier, Dutel, cabaretier-boulangier, et son mitron, armés chacun d'un merlin à fendre le bois, guettaient, suivant leur expression, « les *kaiserlicks* » au passage et les assommaient². C'était une façon cruelle de se venger des ennemis qui lui burent tout son vin, lui volèrent sa farine et son bois³.

Les habitants et les soldats se vengèrent aussi par la moquerie des Autrichiens et des Wurtembergeois; partout où ceux-ci étaient passés dans l'orgueil du triomphe, ils annonçaient qu'ils allaient à Paris! Aussi, en les voyant fuir en débandade, chacun leur criait en dérision : « Nach Paris! Nach Paris!⁴ »

L'infanterie française pénétra dans les masses ennemies par les trouées qu'y faisait la cavalerie, elle cernait les groupes et les obligeait à mettre bas

1. Général baron Boulart, *Mémoires*, p. 316.

2. Tradition locale; communication de M. Constant Bezou.

3. M. Dutel accusa les pertes suivantes : Vin, 2000 francs; farine 150 francs; bois, 600 francs; portes et fenêtres cassées, 200 francs, (Montereau, Archives municipales.)

4. Général Griois, *Mémoires*, t. II, p. 299.

les armes. Elle précipita les derniers combattants du haut du plateau de Surville, les acculaient et les capturaient dans la ruelle aux Loups, dans le chemin creux de Boulains, dans l'avenue montante du Calvaire¹.

Pour dégager le faubourg, on les dirigeait aussitôt sur Valence. Les deux régiments autrichiens d'Hiller et de Colloredo, criblés par la mitraille, furent presque anéantis².

Un jeune sous-lieutenant du 133^e régiment de ligne, nommé Négré de Mussals, suivi de cinq hommes de sa compagnie, arrêta, au débouché du carrefour du pont de Seine, deux cents Autrichiens commandés par le comte de Zach, au moment où ils tentaient de passer de l'autre côté du pont. Leur ayant fait mettre bas les armes, puis retenus prisonniers, il conduisit leur chef à l'empereur. Napoléon détacha sa croix et en décora le jeune sous-lieutenant³.

La brigade du général prince Hohenlohe-Kirchberg formait l'arrière-garde; elle tenait position à la ferme de Motteux avec ses deux régiments d'infanterie wurtembergeoise, le 4^e et le 6^e, plus une batterie à pied de six pièces de 6 et un gros de cavalerie; soit, en tout, près de cinq mille hommes. Cette brigade parvint à recueillir le prince royal de Wurtemberg qui, lui-même, fut à plusieurs reprises sur le point d'être pris; il ne dut son salut qu'au dévouement des officiers qui l'entouraient et à un

1. Appelé aujourd'hui « Chemin Blanc ».

2. Le régiment d'Hiller ou de Zach perdit 25 officiers et 1025 hommes; le régiment de Colloredo, 28 officiers et 804 hommes.

3. *Biographie des hommes illustres*, t. IV, p. 528. — Paul Quesvers, *ouvr. cité*, note de Tondu-Nangis, p. 57.

retour offensif exécuté par un bataillon d'infanterie qui, arrêtant un moment les Français, parvint à le dégager¹.

A cet instant, le prince de Wurtemberg donnait l'ordre au général von Jett de couvrir, avec sa brigade de cavalerie et une batterie, le repli du IV^e corps wurtembergeois sur La Tombe.

Le prince de Hohenlohe tenta de protéger cette retraite en s'accrochant aux abords du faubourg Saint-Maurice, où les hommes se ralliaient dans le pré de la Villotte². Ses troupes ne purent approcher du pont qu'à portée de canon; les artilleurs tirèrent à peine quelques boulets et les tirailleurs pas même vingt coups de fusil³. C'est en vain que Hohenlohe essaya de grouper les fuyards; le 6^e régiment, alors en tête de colonne, fut culbuté et le prince tué aux premiers rangs de sa brigade⁴.

L'empereur voulut compléter les résultats de la charge de Pajol; il lança ses escadrons de service⁵.

1. Prince royal de Wurtemberg au prince de Schwarzenberg, Bazoches, 18 février 1814. — Commandant Weil, *ouvr. cité*, t. II, p. 307.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 59.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 60; note de Tondu-Nangis.

4. Général Guillaume de Vauloncourt, *Histoire des campagnes de 1814 et 1815 en France*, t. I, p. 391.

5. L'empereur, en temps de guerre, avait constamment près de lui quatre escadrons de différentes armes de la cavalerie de vieille-garde, plus connus en campagne sous la dénomination de guides. L'escadron des chasseurs à cheval avait un service spécial. L'officier commandant le peloton d'escorte suivait constamment Sa Majesté; il n'y avait que le prince de Neuchâtel qui put lui disputer le pas. L'empereur s'établissait-il dans un logement : cet officier stationnait dans l'appartement le plus près du sien. Les chasseurs de son peloton étaient pied à terre, tenant à la main les rênes de la bride des chevaux, à la porte de la maison occupée par l'Empereur, qui avait toujours là un cheval de ses écuries, sellé, bridé et tenu par deux piqueurs. Le peloton d'escorte chargé de ce service était relevé toutes les deux heures. *Souvenirs du capitaine Parquin, 1803-1814*, p. 128.

Depuis que le général Lion avait été légèrement blessé le 14 février à Vauchamps, ils étaient commandés par le général Dautancourt. Trois de ses escadrons, les polonais, les chasseurs et les dragons¹, l'empereur ayant voulu conserver près de lui les grenadiers, se lancèrent sur le pont de Seine qu'ils franchirent avec rapidité, les chevaux faisant feu des quatre fers. A ce moment un homme à plat ventre le long du parapet glissait des pièces de bois pour aider au passage². La vue de ces soldats d'élite produisit l'effet accoutumé, tout s'enfuit devant eux. Le maréchal Lefebvre et le général Dautancourt bondissaient à leur tête, le sabre haut levé. Ils tournèrent à gauche dans le faubourg Saint-Maurice, encombré des voitures de l'arrière-garde. Cette cavalerie ne pouvait passer qu'à coups de sabres; l'écume sortait de la bouche du maréchal tellement il frappait³. Ceux qui échappèrent aux coups de ces cavaliers ne durent leur salut qu'en se cachant sous les fourgons. Arrivés sur la route de Bray, à travers la plaine, entre la Seine et l'Yonne, le maréchal fit

1. « Arrivé sur une hauteur, l'empereur distingua de cette position l'ennemi qui défilait sur le pont de Montereau. Il dit au maréchal Lefebvre :
— Prends tout mon état-major; je garde près de moi Monthyon, un tel et un tel; pars au galop; va t'emparer du pont. L'affaire est manquée. Je vole à ton secours avec ma vieille garde.

Et nous voilà partis. Descendus au bas de la montagne avec cet intrépide maréchal, nous arrivâmes sans être arrêtés; nous tournons à gauche par quatre sur le pont, ventre à terre. Toute leur arrière-garde n'était pas passée. En arrivant sur le milieu du pont, une brèche ne fut pas un obstacle pour nous, à cause de la rapidité avec laquelle nous étions conduits; nos chevaux volaient. J'étais monté sur mon beau cheval arabe pris à la bataille de Hanau » — Lorédan Larchey, *Les Cahiers du capitaine Coignet*, p. 244.

2. *Les cahiers du capitaine Coignet*, p. 244.

3. *Ibidem*.

poursuivre la charge. Il fut battu en front par une grêle de boulets et d'obus, tandis que l'ennemi, en se retirant par la rive gauche de l'Yonne, le canonait et le prenait en flanc et d'écharpe¹. Il n'en continua pas moins d'avancer pour permettre à l'armée de prendre le temps nécessaire de déboucher au delà des ponts; aussi les escadrons reçurent-ils ce feu avec le plus grand calme, malgré la perte de plusieurs braves. Fort heureusement, le soleil ayant fait fondre la glace, des prés submergés en de nombreux endroits, les projectiles ennemis, d'ailleurs mal dirigés, étaient pour la plupart engloutis par le terrain humide.

L'empereur, voyant les escadrons de service en danger, avait fait poser sacs à terre à un bataillon de chasseurs à pied de la garde, qui, au pas de course, s'élança à leur secours. Ramenés par une masse de cavalerie, Lefebvre et ses escadrons gagnaient Montereau en toute hâte, lorsque les chasseurs, à plat ventre le long de la chaussée, laissèrent passer le maréchal et sa petite troupe pour accueillir par un violent feu de file la cavalerie wurtembergeoise. Elle arrêta net son élan, laissant le terrain jonché d'hommes et de chevaux². Le maréchal Lefebvre put rentrer dans le faubourg Saint-Maurice et rejoindre l'empereur à Surville.

— Votre rapidité dans cette charge, dit-il, me donne deux mille prisonniers. Je vous croyais pris.

1. *Notes sur les campagnes de 1813 et 1814*, extraites des mémoires et du journal manuscrit du général Dautancourt, major du régiment de lanciers polonais de la garde. (Archives Guerre.)

2. *Les cahiers du capitaine Coignet*; p. 244.

— Vos chasseurs nous ont sauvé, répondit simplement le maréchal¹.

Quant à Coignet, il raconte dans ses cahiers combien il fut heureux d'avoir sabré tout à son aise, grâce à son cheval, qu'il embrassa en mettant pied à terre.

Les Wurtembergeois en fuite tentèrent de se rallier au pré de la Villotte, où commence le chemin de la Procession, puis cherchèrent à s'abriter derrière le bois de Motteux; leurs mouvements étaient lents et embarrassés. Plusieurs pièces d'artillerie légère, en batterie au carrefour de la Nitrière, sur la route de Bray, harcelaient les fuyards. Un canon de 12 les mitraillait d'une embrasure improvisée, pratiquée en enlevant une pierre au bahut du parapet du pont d'Yonne².

La cavalerie française poursuivit l'arrière-garde wurtembergeoise jusqu'à La Tombe, mollement, prétendit le prince de Wurtemberg dans son rapport journalier. La vérité semble être que la nuit vint mettre fin au combat en faisant cesser la poursuite. Les Wurtembergeois, en retraite sur Bray, mirent le feu à tous les villages; cependant, grâce au calme de l'air, les incendies ne s'étendirent point. Des cavaliers wurtembergeois, chasseurs à cheval aux manteaux verts, pillèrent le château de Barbey. C'est à La Tombe que les dégâts furent le plus considérables : sept maisons incendiées. Partout, les portes, les fenêtres, les volets, furent arrachés et les

1. *Les cahiers du capitaine Coignet*, p. 245.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 61.

meubles brisés; les chevaux, ainsi que toutes les bêtes à cornes, furent emmenés. Ces reîtres pillèrent les effets mobiliers des habitants et consommèrent les subsistances¹, moutons, volailles, la récolte de 1813 composée surtout de seigle². Partout ce n'était que révoltants spectacles, les rues ou la route étaient jonchées de débris de toutes sortes dédaignés, ou que les bandits ne pouvaient emporter.

Grâce à la gelée qui, le soir, vint raffermir la terre, les canons et les équipages échappèrent à la poursuite des cavaliers français. L'infanterie wurtembergeoise parvint à se rallier à Bazoches-lès-Bray et dans les alentours.

Quant aux troupes ennemies, mises dans l'impossibilité de s'enfuir par le faubourg Saint-Maurice, elles traversèrent la ville et rejoignirent la route de Bray en passant l'Yonne sur un ponton que, par précaution, elles avaient établi d'avance à l'endroit dit l'île de Chardon³, situé entre la rivière et le chemin des Processions. La cavalerie se retira par la grande route; elle fut poursuivie jusqu'à moitié chemin de Fossard par des troupes de toutes armes qui menaient avec elles une pièce de campagne. Elles tirèrent plusieurs coups de canon, dont quelques-uns se logèrent dans les bâtiments de la poste aux chevaux à Fossard, appartenant à M. Beltante.

L'artillerie ennemie, rétrogradant par Cannes,

1. *Archives municipales de Montereau*, H 2, 16. Selon une note de M. Chabrol, maire de La Tombe, les dégâts s'élevèrent à 85705 francs.

2. Le maire de la commune de La Tombe à M. le comte de Plancy, préfet, 9 septembre 1814.

3. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 60.

s'arrêta près du moulin et, de là, parvint à démonter quelques cavaliers français qui, de l'autre côté de l'Yonne, dans la grande plaine de Saint-Maurice, poursuivaient les Wurtembergeois. L'artillerie française démonta à son tour cette batterie, l'obligeant à se retirer sur Villeneuve-la-Guyard¹.

Le 2^e corps de Gérard et la garde impériale traversèrent Montereau, à la poursuite de l'ennemi, qu'ils suivirent jusqu'à Fossard². A Varennes, entre sept et huit heures, des chasseurs à cheval arrivaient couverts de poussière et de sang³.

Les débris de la brigade Hirsch, régiments Jérôme Colloredo et Hiller, se retirèrent à neuf heures du soir sur Cannes; le feu de sa batterie empêcha les Français de s'étendre par la route de Bray. Cette brigade se relia avec le régiment de dragons Riesch et le régiment d'infanterie comte Albert Gyulay⁴, établis aux environs de Fossard et chargés de recueillir éventuellement la division Hardegg⁵ aux prises, à Moret, avec Allix.

Dans Montereau, le désordre était à son comble, des schakos, des fusils, des débris de toute nature abandonnés par l'ennemi⁶ jonchaient la Grande-Rue. A chaque minute des escadrons, des bataillons et des compagnies d'artillerie française passaient les

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 61.

2. *Souvenirs du colonel Biot*, p. 183.

3. Récit de Mme veuve Legrand, née Adélaïde Gauthier, de Varennes.

4. De la division Bianchi, 1^{er} corps.

5. Commandant Weil, *ouvr. cité*, p. 309.

6. *Nouvelles apportées par un officier supérieur arrivé cette nuit de Montereau*. Melun. 19 février 1814, au matin. (Correspondance du préfet de Seine-et-Marne). — G. Bertin, *La campagne de 1814*, p. 135.

ponts. A la tombée de la nuit, toutes les maisons, tous les bâtiments de la ville et des faubourgs étaient remplis de militaires. Les rues, les places, les cours, les jardins, les ponts, et jusqu'au delà de Surville et de Courbeton, tout était encombré de soldats, de chevaux, de parcs d'artillerie, d'équipages, d'ambulances, de voitures de réquisition qui transportaient les vivres et les fourrages¹. Cette foule, mêlée, sans ordre, campa où elle put. Les habitants s'empressèrent d'offrir aux troupiers les rafraîchissements qu'ils pouvaient donner.

La première colonne de prisonniers fut dirigée sur Melun avant le crépuscule. Une autre passa la nuit au bivouac sous la garde des Bretons; le lendemain, l'escorte des gardes nationales de la ville la conduisit jusqu'au Châtelet².

A mesure que l'armée avançait sur Montereau, « les trainards », des maraudeurs, de faux malades, des écloppés redoutables, des cantiniers interlopes, rôdaient sur le champ de bataille. A ces brigands se joignirent d'indignes habitants des communes environnantes. Ces êtres chauves-souris dépouillèrent rapidement les blessés et les morts. Et, lorsqu'en grand nombre les Monterelais relevèrent charitablement les blessés des deux partis pour les conduire à l'hospice, de malheureux soldats furent trouvés complètement nus. Les mains hideuses qui volaient

1. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, p. 62.

2. Paul Quesvers, *ouvr. cité*, pp. 63, 64.

les héros tombés au champ d'honneur vendaient leurs glorieuses dépouilles¹!

LA NUIT

DISPOSITIF POUR PASSER LA SEINE

L'empereur établit alors son quartier général au château de Surville. La garde logea aux environs, dans la cour et les jardins du château².

A cinq heures, Napoléon se mettait au travail; il adressait ses ordres au prince Berthier :

« Montereau, 18 février 1814,
» cinq heures soir.

» Mon cher cousin, donnez ordre au général Pauthod de faire ramasser les fusils et les shakos qui se trouvent sur le champ de bataille et de faire

1. On a remarqué que plusieurs habitants de la ville moururent d'une espèce de typhus pestilentiel pour avoir accumulé, dans leurs demeures, les habits et hardes qu'ils achetaient à vil prix à ceux qui dépouillaient les morts, et aussi aux gardes nationaux qui vendaient leur vieille défroque pour revêtir les capotes et culottes d'uniforme qu'on leur distribuait. Ces vieilles hardes, imprégnées de toutes sortes de souillures, entassées dans les habitations, produisirent une fermentation putride dont les miasmes furent fatales aux spéculateurs. (Tondu-Nangis, *La bataille de Montereau*, p. 62.)

Faut-il supposer qu'à Forges cette sorte de typhus devint la cause de nombreux deuils survenus pendant les deux mois qui suivirent la bataille? Alors que, dans ce petit village, la moyenne des décès était de deux à trois par an, du 28 février au 2 mars 1814 quatorze personnes moururent, dont : trois au-dessous de dix ans, cinq au-dessous de vingt ans, six au-dessus de cet âge.

2. Boulart, commandant l'artillerie à pied de la garde, écrit, dans ses Mémoires, avoir bivouaqué dans les jardins du château, p. 315.

prendre les capotes, les shakos et les gibernes des prisonniers pour bien équiper les gardes nationaux.

» Donnez ordre au quartier général de se rendre à Montereau, même au quartier administratif. Donnez le même ordre à tous les parcs. Donnez ordre que la route de l'armée soit par Paris, Melun et Montereau¹ ».

Puis il adressait des instructions pour l'armée.

Le prince Alexandre les transmettait immédiatement aux maréchaux Macdonald, Oudinot, Ney, aux généraux Allix, Charpentier, Boyer de Rebeval, Lucotte, Ismert, Pajol, Gérard, Sorbier et Léry. Puis il terminait ainsi :

« Donnez ordre à l'ordonnateur de faire venir une grande quantité de pain, vu que nous aurons de la peine à en trouver dans la Champagne Pouilleuse, en nous approchant de Troyes. Il faudrait faire donner à la troupe du pain pour quatre jours.

» Demandez aux généraux Pajol et Gérard quels sont ceux auxquels je dois la conservation du pont de Montereau, en attendant que j'aie le temps de les récompenser tous.

» NAPOLÉON. »

L'empereur recevait dans son cabinet, à Surville, l'envoyé du prince Eugène, le comte Tascher de La Pagerie, son aide de camp, son cousin, son affidé.

— Où est Eugène ? Quand arrive-t-il ? fut la première question de l'empereur².

1. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, lettre 21296.

2. Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. IX, p. 295.

Dans sa dépêche, Eugène s'excusait de ne pouvoir quitter l'Italie, replié derrière le Mincio, presque enveloppé, ayant sur les bras les Autrichiens et les Napolitains¹.

— Tascher, tu vas partir tout de suite pour retourner en Italie; tu ne t'arrêteras à Paris que pour voir ta femme, sans communiquer avec qui que ce soit. Tu diras à Eugène que j'ai été vainqueur, à Champaubert et à Montmirail, des meilleures troupes de la coalition; que Schwarzenberg m'a fait demander cette nuit, par un de ses aides de camp, un armistice, mais que je n'en suis pas dupe, car c'est pour me leurrer et gagner du temps. Tu lui diras que si les ordres donnés au maréchal Victor, pour se porter dès hier de Nangis sur Montereau, avaient été ponctuellement exécutés, il en serait résulté la perte du corps bavarois et des Wurtembergeois pris au dépourvu par ce mouvement, et qu'alors, n'ayant plus devant lui que des Autrichiens, qui sont de mauvais soldats, il les aurait menés à coups de fouet de posté; mais que rien de ce qui avait été ordonné n'ayant été fait, il a fallu recourir à de nouvelles chances²....

Dès le reçu des instructions de l'empereur, peu après cinq heures, le major général expédiait les ordres pour les mouvements de l'armée.

1. Le plan de Napoléon communiqué à Eugène était que celui-ci abandonnât l'Italie, remontât la Bourgogne, la Franche-Comté et, débouchant par Langres et Belfort, prit en flanc l'armée de Schwarzenberg. Eugène, s'abritant derrière des considérations politiques, gagna du temps pour ne pas exécuter le plan de l'empereur. Et Napoléon apprit à Montereau que la plus étonnante des opérations de guerre qu'il eut imaginées échouait par la désobéissance du vice-roi.

2. Extrait du rapport du comte Tascher de La Pagerie au vice-roi d'Italie.

Au duc de Reggio, échelonné le 18 au soir sur la route de Nogent, depuis la forêt de Sourdu jusqu'à Provins, il ordonnait de se mettre en marche le 19 au matin avec son corps pour se diriger sur Montereau, de manière à passer les ponts de bonne heure. Une arrière-garde devait rester à Provins pour masquer ce mouvement et contenir l'ennemi. Malheureusement, le courrier du prince de Wagram s'égarait en route et ne remettait l'ordre au maréchal que le 19, à onze heures et quart¹. A une heure après-midi, Oudinot se mettait en mouvement.

Le duc de Tarente, en marche sur Bray, fut avisé, le 18, dès trois heures, par Berthier, que l'armée s'emparait de vive force des ponts de Montereau. Le maréchal devait, suivant les intentions de l'empereur, modifier sa route et, avec son corps, passer ces ponts en laissant un rideau de troupes pour masquer son mouvement². A cinq heures et demie, ordre nouveau et précis lui était adressé, Napoléon supposant que l'ennemi avait coupé le pont de Bray, de passer ceux de Montereau le lendemain 19, à la pointe du jour, en laissant deux escadrons de cavalerie en observation à Bray³. Macdonald, arrivé à Saint-Sauveur le 18 à la chute du jour, faisait connaître, dès 7 heures, au prince Alexandre, les emplacements du 11^e corps, la prise, sur la route des Ormes à Bray, d'un convoi de quatorze caissons de cartouches et d'un quinzième

1. Duc de Reggio à Berthier, Provins, 19 février, midi. Correspondance, Campagne de France. (Archives Guerre.)

2. Berthier à Macdonald, Montereau, 18 février 1814, 3 heures soir. Registre de Berthier, Ordres et lettres. (Archives Guerre.)

3. *Ibidem*.

« *renfermant, dit-on* », des papiers de comptabilité et des assignats russes. Un officier de cette nation et 60 hommes, Russes, Autrichiens, Bavarois, escortaient ces équipages. Macdonald signalait avoir vu, le 18 dans le courant de l'après-midi, filer de la cavalerie bavaroise et des bagages remontant la Seine, et avoir compté jusqu'à quarante bouches à feu en batterie à partir du pont. Il terminait son rapport en indiquant que, malgré une fusillade qui dura jusqu'à la nuit, il avait peu de monde à regretter¹. Macdonald ne reçut qu'à neuf heures du soir, à Saint-Sauveur, l'ordre de Berthier expédié à cinq heures et demie. Aussitôt il répondit que, le 19, à quatre heures du matin, ses troupes se mettraient en marche par Vimpelles, Égligny et Saint-Germain-Laval.

Deux divisions de la jeune garde, venant de Guignes sous les ordres de Ney, s'avançaient vers Nangis. Dans cette dernière ville, l'aide de camp de Berthier joignit à une heure et demie du soir le maréchal et lui transmit l'ordre verbal de se mettre en route pour Montereau². Le prince de La Moskowa avisa le major général que ses deux divisions arriveraient à Nangis à quatre heures. A cinq heures, Berthier renvoyait à Ney l'ordre de ne partir que le lendemain 19, au jour³.

Vraisemblablement, la division Curial continua sa route dans la nuit et, entre neuf et dix heures, arriva

1. Macdonald à Berthier, Saint-Sauveur, 18 février, sept heures soir.

2. Ney à Berthier, une heure et demie, le 18 février. Correspondance, Campagne de France. (Archives Guerre.)

3. Berthier à Ney, Montereau, 18 février, cinq heures soir. Registre de Berthier. (Archives Guerre.)

en vue de Montereau. La division Cürial s'installa dans le château de Forges. Elle trouva cette habitation, dont les propriétaires étaient absents, encombrée de morts et de blessés; plusieurs gisaient étendus sur le billard. Le mobilier, fort élégant, avait beaucoup souffert de la présence des Wurtembergeois. Ils ne s'étaient fait aucun scrupule d'emporter le drap du billard pour se tailler des pantalons, et les rideaux, tentures ou autres objets de ce genre pour se faire des couvertures à eux et à leurs chevaux¹.

Berthier écrivait au général Charpentier que, maître de Montereau et des ponts, après avoir fait trois mille prisonniers et pris plusieurs pièces de canon, il lui envoyait un homme du pays qui descendait la Seine en bateau, pour lui porter ses ordres. Il devait se rendre à Fossard après avoir réparé le pont de Moret. Berthier le priait de donner des nouvelles de tout ce qui s'était passé à Fontainebleau, si le château était endommagé, et d'envoyer quelqu'un à Fossard pour communiquer avec le quartier général².

Au général Boyer de Rebeval, il ordonnait de quitter Corbeil le 19 au matin. Avec sa division de jeune garde, il se rendrait à Melun, tandis que le détachement de cavalerie d'Ismert qui, à Corbeil, ou à Essonnes, serait remplacé par les cavaliers de Lucotte, se mettrait en marche le même jour pour Montereau³.

1. Girod de L'Ain, *Dix ans de souvenirs militaires*, p. 366.

2. Berthier à Charpentier, Montereau, 18 février, cinq heures soir. Correspondance, Campagne de France. (Archives Guerre.)

3. Berthier à Boyer, Montereau, 18 février, cinq heures (*Ibidem*). — Berthier à Ismert (*Ibidem*).

Au comte Sorbier, il donnait l'ordre de faire distribuer, sans délai, des cartouches à tous les corps. Il lui recommandait de faire venir une grande quantité de munitions de Paris¹.

La cavalerie du général Milhaud n'ayant pu franchir la Seine à Bray, le pont était gardé et défendu par quatre bouches à feu bavaroises, ce général avisait de Châtenay, où il était à 9 heures du soir, que ses trois divisions chevauchaient vers Montereau².

Le major général indiquait à Gérard que l'intention de l'empereur était que toutes ses troupes traversassent le fleuve pendant la nuit. Les deux divisions de la « Réserve de Paris » qui, le lendemain, devaient se rendre à Bray avec leur artillerie et leur approvisionnement, s'installèrent au faubourg Saint-Maurice. Les deux divisions du 2^e corps, sous Duhesme, passèrent la nuit à Fossard avec leur artillerie³. Les routes de Sens et de Bray étaient fortement tenues, les hommes ayant été réapprovisionnés en cartouches⁴.

Le major général ayant demandé à Gérard quels étaient ceux à qui l'empereur devait la conservation des ponts, le général répondit : « La conservation des ponts de Montereau est due principalement à la division du général Château et à la division Duhesme.

» Le général Château a été grièvement blessé en donnant l'impulsion à ses troupes. Je prie Votre Altesse de recommander cet officier général à la bienveillance de l'empereur. »

1. Berthier à Sorbier, Montereau, 18 février, cinq heures (*Ibidem*).

2. Milhaud à Berthier, Châtenay, 18 février, neuf heures du soir. (*Ibidem*).

3. Gérard à Berthier, Montereau, 18 février, cinq heures. (*Ibidem*).

4. Berthier à Gérard, Montereau, 18 février, cinq heures. (*Ibidem*).

LE RAPPORT DE PAJOL

Le corps de Pajol se mit en mouvement le soir même. A neuf heures et demie, la brigade des dragons du général Grouvel¹ occupa Fossard pour communiquer avec le général Charpentier qui devait l'y retrouver, venant de Fontainebleau²; les deux autres brigades bivouaquèrent à Varennes³. Des postes de cavalerie occupèrent la route de Pont-sur-Yonne et jetèrent des partis sur Sens. Le général Léry, commandant le génie, ayant vérifié l'état⁴ du pont de Moret, des cavaliers se rendirent dans cette ville pour rétablir le passage et assurer les communications avec Nemours⁵. La division des gardes nationales de Pauthod resta sur la rive droite de la Seine⁶.

Pajol, descendu chez M. Jauvet, adjoint au maire de Montereau, envoya le rapport suivant par le capitaine-adjoint arrivé, de la Place de Paris à l'état-major de Pajol, dans les premiers jours de février. Ce *brave* officier qui, de toute la journée,

1. Gérard à Berthier, Montereau, 18 février. Correspondance, Campagne de France. (Archives Guerre.)

2. Berthier à Pajol, Montereau, 18 février, cinq heures du soir. Registre de Berthier, Ordres et lettres. (*Ibidem.*)

3. Pajol à Berthier, Montereau, 18 février, neuf heures et demie. Correspondance, Campagne de France. (*Ibidem.*)

4. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, lettre 21296.

5. *Pajol, ouvr. cité*; p. 148.

6. Pajol à Berthier, Montereau, 18 février, neuf heures et demie du soir.

fut invisible, apparut le soir de la bataille, juste au moment de porter le rapport à l'empereur. « Napoléon, croyant récompenser un officier ayant participé à cette brillante affaire, lui donna la croix¹. »

« Montereau, le 18 février 1814.

» Monseigneur,

» Je suis parti ce matin avec mes troupes du Châtelet, pour me porter sur Montereau.

» A six heures, j'ai rencontré à Valence des escadrons de hussards du prince Ferdinand, que j'ai fait charger jusqu'à la tête du bois, par lequel ils se sont retirés, sous la protection de leur infanterie, qui le défendait.

» J'ai aussitôt fait attaquer cette infanterie, que j'ai bientôt forcée à la retraite et, après plusieurs charges, j'ai obligé l'ennemi à abandonner le bois.

» Maître du débouché, j'ai voulu continuer ma route sur Montereau, mais l'ennemi, qui s'était renforcé, m'a bientôt attaqué avec 10 pièces de canon, 4 à 5000 hommes d'infanterie et plus de 2000 chevaux, ce qui m'a forcé à me contenter de garder la tête du bois de Valence, que j'ai conservée depuis sept heures du matin, contre toutes les forces de l'ennemi, jusqu'à midi, où les troupes du général Victor sont arrivées, qui, attaquant l'ennemi sur sa droite, l'ont forcé de se dégarnir un peu de mon côté.

» Enfin, après la plus forte canonnade et les attaques les plus vives et les plus réitérées, l'ennemi s'est décidé à la retraite.

1. *Souvenirs du colonel Biot*, p. 184.

» Saisissant le moment où il l'effectuait sur Montereau, et où il n'était pas maître de revenir sur ses pas, j'ai fait charger la brigade Delort sur la grande route, avec ordre d'arriver au pont de Seine avant l'ennemi, ce qu'il a effectué avec la plus grande valeur.

» C'est là que, me mettant à la tête de ma cavalerie, j'ai fait plus de 3000 prisonniers, et que j'ai empêché de détruire les ponts.

» J'ai beaucoup à me louer de cet officier général, du général du Coëtlosquet et du général Grouvel, qui, dans cette journée, ont donné des preuves du plus grand mérite et du plus grand courage.

» Nombre d'officiers et de soldats se sont particulièrement distingués : les aides de camp Biot et Mondragon.

» J'aurai l'honneur d'adresser à Votre Altesse les noms de ceux pour lesquels je sollicite des récompenses de Sa Majesté.

» Je dois dire que le corps de gendarmerie s'est très bien conduit¹.

» PAJOL. »

En accusant réception de ce rapport, le prince de Wagram annonça à Pajol que Sa Majesté, satisfaite de sa belle conduite et des troupes placées sous ses ordres, désirait connaître nominativement ceux qui s'y étaient distingués.

Il nous reste maintenant à examiner ce qui, dans la nuit du 18 au 19, se passait entre Montereau et Moret. Hardegg, aventuré sur le Loing, pourrait-il,

1. Pajol, *ouvr. cité*, Pièces justificatives, p. 376.

l'armée française tenant la grande route de Bourgogne, s'échapper sans encombre d'une situation aussi critique? Il y réussit grâce à son sang-froid, à son habileté et à sa ténacité en exécutant une marche de nuit des plus pénibles.

A peine le général Dautancourt eut-il terminé sa charge dans la plaine de Saint-Maurice, qu'il reçut l'ordre de pousser, à la tête des trois escadrons de service, une reconnaissance vers Ville-Saint-Jacques. Il devait reconnaître par quel chemin le corps de Hardegg battait en retraite. Dautancourt rencontra une colonne qu'il jugea s'élever à 5000 hommes¹, comprenant de la cavalerie, de l'infanterie et de l'artillerie, venant de Villecerf et s'enfuyant en hâte, vers sept heures du soir, par Voulx, en direction générale de Sens.

Quand, dans l'après-midi du 18, le général autrichien Hardegg se réfugia à Moret, il réquisitionna toutes les voitures disponibles et, tandis qu'elles se préparaient, il dressa un état des provisions qu'il pouvait emporter. Les voitures chargées, il les fit diriger par la route de Montereau. Les troupes suivirent; l'artillerie autrichienne prit position au sommet de la montée Saint-Lazare et des hauteurs voisines, d'où elle canonna la ville pendant plusieurs heures². Hardegg, informé du résultat de la bataille de Montereau, ne se hâta pas de battre en retraite. Il manœuvra pour interdire à Allix le passage du Loing à Moret, lui empêchant ainsi de se jeter à

¹ Elle ne s'élevait en réalité qu'à 2500.

² G. Lioret, *1814 et 1815 à Moret et dans les environs*, p. 65. — *Journal de l'Empire*, rapport du maire de Moret.

Fossard dans le flanc des Wurtembergeois en déroute. Hardegg employa habilement son artillerie, et Allix, pour faire cesser cette canonnade, adressa un parlementaire au général autrichien. Celui-ci consentit à entrer en pourparlers, à condition que les Français ne traverseraient point le pont du canal du Loing avant minuit¹. Allix accepta. Il ne croyait pouvoir avec 1500 hommes forcer le passage défendu par 4000 Autrichiens. Il manquait de munitions et de pierres à feu². Ses soldats, debout depuis le milieu de la précédente nuit, avaient besoin de repos; il remit la poursuite au lendemain et rendit compte au major-général qu'il avait fait 80 prisonniers et tué ou blessé le double.

Hardegg mit immédiatement à profit le répit que lui accordait Allix. A cinq heures et demie, il décampa à la faveur de la nuit. Évitant la route de Fossard, déjà occupée par Pajol, il prit le chemin qui passe devant Ravannes et tourna à gauche en direction de Villecerf. Il dirigea sa cavalerie par Écuellen, Montarlot, Villecerf, réquisitionnant toutes les voitures et les chargeant de provisions. Pressés, inquiets surtout de connaître où se trouvait Napoléon, les Autrichiens prirent un guide³. Ne pouvant les renseigner sur la présence de l'empereur, ce malheureux fut menacé d'être fusillé; il réussit à s'échapper. Hardegg arriva à Villecerf à sept heures,

1. G. Lioret, *ouvr. cité*, p. 67. — J. Perrin, *Sièges de Sens*, p. 103.

2. Allix à Berthier, Moret, 18 février 1814. (Archives Guerre) « ... Envoyez en poste des cartouches d'infanterie et des pierres à feu, j'en manque. »

3. Archives nationales, A F IV 1669.

et détacha cent chevaux pour protéger sa retraite. Cette cavalerie se heurta, à Ville-Saint-Jacques, aux 450 cavaliers du colonel Ordener, arrivés le 18 au soir de Fontainebleau¹. Les Autrichiens s'enfuirent à leur approche². Placé sous les ordres du général Charpentier, le colonel Ordener poussa la reconnaissance jusqu'à Noisy-le-Sec, où il coucha avec son régiment. Le lendemain 19, au matin, il aperçut 30 cavaliers ennemis qui, de retour à Villecerf, s'enfuirent aussitôt dans la direction de Sens³, dès qu'ils eurent constaté que la division n'était pas suivie.

Le général Dautancourt, que nous avons vu en exploration sur les chemins parcourus par Ignace Hardegg, était rentré le 18 au soir à Montereau⁴. Il coucha au château de Surville. Le lendemain, au petit jour, à la tête de ses trois escadrons du service de l'empereur, il fit une nouvelle reconnaissance sur Ville-Saint-Jacques et ne rencontra que quelques cavaliers d'arrière-garde⁵. Hardegg s'était enfui par Dormelles, Voulx, Blennes, Saint-Sérotin, Pont-sur-Yonne, où il se trouva hors d'atteinte.

Les deux divisions de Bianchi avaient échappé; celle d'Hardegg par Voulx, la brigade Hirsch et la brigade Schæffer, cette dernière décimée, par Fossard, Villeneuve-la-Guyard, Pont-sur-Yonne et

1. G. Lioret, *ouvr. cité*, p. 68.

2. Charpentier à Berthier, Fontainebleau, 18 février, neuf heures trois quarts du soir. (Archives Guerre.)

3. Archives nationales, A F IV 1669.

4. Archives nationales, A F IV 1669.

5. Archives nationales, A F IV 1669.

Sens. Quant aux Wurtembergeois, défaits, ils se ralliaient aux environs de Bray-sur-Seine.

Les Bavares avaient pu à Bray, et les Russes à Nogent, se retrancher derrière le fleuve.

Le but de Napoléon n'était pas atteint; indécise, la bataille de Montereau laissait l'orage se reformer sur la Seine.

(A suivre.

ANDRÉ ALLAIRE.





UNE TROUPE
DE
COMÉDIENS DE CAMPAGNE
A PITHIVIERS EN 1625



PITHIVIERS, on a toujours aimé le théâtre, peut-être parce qu'on en était souvent privé.

Dès le temps de François I^{er}, en 1528, on voit une troupe d'amateurs, jeunes gens de bonnes familles de la ville, entreprendre d'y représenter deux mystères, « deux Jeux et Miracles de monsieur saint Jacques ».

Cent ans plus tard, le fils d'un pasteur protestant des environs, passé de Chilleurs à Fontainebleau, Josias de Soulas, est un des plus brillants comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, où, sous le nom de Floridor, il crée les rôles de Dorante et de Cinna, pour le grand Corneille qui est parrain de deux de ses enfants, puis crée pour Racine le Pyrrhus, d'*Andromaque*, le Néron, de *Britannicus*, et le Titus, de *Bérénice*.

A cette époque, sous Louis XIII, la passion du théâtre était générale, et à Pithiviers même, des troupes de comédiens ambulants venaient jouer les pièces en vogue, pour divertir une petite société qui

comprenait alors quantité de gentilshommes de la ville et des environs, les Baillif de Mainvilliers, les Vigny et les Bragelonne, les Guéribalde et les d'Aussy, de Bondaroy, les Gauville, de Javeroy, les La Taille, des Essarts et de Trétinville, les Cambray, les d'Estrées de Marnay, les Corday, les Bouville et les Hauteroche, d'Estouy, les Barville, du Buisson et de Boissy, les du Rousseau et les La Grange, d'Escrennes, les Grailly, les du Monceau, les Bougy, de Fortemaison, les Neufcarre, les Lalande, de Mareau, les Montmorency-Fosseuse et les de Garges, d'Yèvre-le-Châtel, etc., dont les noms reviennent à chaque instant dans les registres paroissiaux et les minutes de notaires. A côté d'eux, beaucoup de bourgeois vivant noblement, ayant acquis à beaux deniers comptants des charges leur permettant de se dire conseillers du roi et d'être exempts de l'impôt de la taille; puis les officiers des troupes de garnison venues en quartier d'hiver, enfin les fonctionnaires de la maison du roi, résidant à Pithiviers lorsqu'ils n'étaient pas de service à Paris, comme Philippe du Montet, chef du gobelet du roi, Olivier-Rousse, huissier des offices de la reine mère, oncle du fameux curé janséniste Jean Rouse; trois maîtres d'hôtel du roi : Théodoric des Étangs, sieur d'Escrennes, Albert Boulhard, sieur de Chambaudoin, et François Dubois, sieur de Boynes; David de Chancy, maître de la musique du roi, et Jean Blanquet de La Haye, valet de chambre du roi, dont le fils Jacob devait devenir amiral et vice-roi des Indes.

C'est une de ces troupes de comédiens, et la première connue, que nous allons trouver à Pithiviers

en 1625, d'après deux documents fort curieux que nous avons découverts en feuilletant d'anciennes minutes de notaires, et qui nous ont paru dignes d'être reproduits, en raison de leur rareté et de l'intérêt réel qu'ils présentent¹.

De ces premières troupes de comédiens, allant çà et là à l'aventure, bien reçus et libéralement traités dans une ville et obligés dans une autre de se serrer la ceinture, on peut se faire une idée en lisant *Le Roman Comique*, de Scarron, ou *Le Capitaine Fracasse*, de Théophile Gautier. Souvent elles avaient pour chef un opérateur, c'est-à-dire un de ces chirurgiens ambulants, plus ou moins habiles aux opérations grandes et menues, et empiriques prétendant posséder des secrets merveilleux, à qui l'attrait du spectacle servait de miroir aux alouettes pour empaumer le public et lui débiter élixirs, baumes et orviétans. Depuis le grand succès de Mondor et de Tabarin, ces opérateurs s'étaient avisés d'essayer de l'art dramatique. On sait qu'en 1653, la troupe de Molière fut devancée à Pézenas par une troupe de comédiens ambulants, engagée par le prince de Conti et dirigée par Cormier, un ancien opérateur du Pont-Neuf. De même, une des bonnes actrices du temps, M^{lle} du Parc, née Marquise de Gorla, celle à qui le grand Corneille adressa de si jolies stances et qui fut la Dorimène de Molière et l'Andromaque de Racine, était la fille d'un opérateur, Jacques de Gorla,

1. Nous ne saurions trop féliciter M^e Barué, notaire à Pithiviers, du soin qu'il apporte à la conservation de ses anciennes minutes, et le remercier de la complaisance qu'il a mise à nous les communiquer.

venu du pays des Grisons à Lyon, où il se qualifiait de « premier opérateur du roi en cette ville¹ ».

Au cours du XVIII^e siècle, des opérateurs de province étaient encore directeurs de troupes, et ce singulier mélange de chirurgie, de vente de médicaments et de représentations théâtrales, qui nous semble si bizarre, était d'usage courant, ainsi que le prouve notre troisième document. De nos jours, nous avons vu leurs derniers descendants, bien déchus, simples charlatans et arracheurs de dents, débiter leurs drogues sur les marchés et dans les foires, sans avoir plus rien de commun avec l'art dramatique, se contentant d'ineptes parades pour attirer et retenir les badauds.

Cette façon assez basse d'exploiter la crédulité publique peut expliquer la médiocre estime que Molière professait pour les médecins de son temps.

Des documents que nous analysons, il semble bien résulter que Roland Garnier, maître opérateur de Meaux en Brie, était à la fois le directeur et le poète d'une troupe de comédiens de passage à Pithiviers. Il était décédé depuis peu lorsqu'un notaire de la ville, M^e Gouault Dupin, fut chargé de dresser l'inventaire du petit avoir qu'il avait laissé après lui, et qui restait indivis entre sa jeune veuve et deux enfants en bas âge. Outre sa garde-robe, ses bijoux et argenterie, son argent monnayé et ses créances, on y voit figurer ce qu'on peut appeler ses instruments de travail. A côté d'un coffre et de pots à mettre les onguents, dont un appelé l'onguent divin,

1. Loiseleur, *Les points obscurs de la vie de Molière* (1877), pp. 154, 167 et 380.

et de trois bons ouvrages de médecine et de chirurgie, on y remarque une pièce de tapisserie de Bergame à piliers figurés, qui peut avoir servi de toile de fond pour la scène, et deux ouvrages à noter : d'une part, les poésies d'*Horace*, en latin et en français, qui montrent en Garnier un lettré ayant des goûts relevés, et, d'autre part, le répertoire d'Alexandre Hardy, auteur alors en vogue et particulièrement fécond, qui composa en nombre considérable pastorales, comédies et tragi-comédies, et alimenta presque seul la scène française jusqu'à l'apparition de Pierre Corneille et de Rotrou.

Le décès n'était pas d'hier, car on y mentionne un prêt de cinq pistoles fait depuis par la veuve à Mathias Meslier, comédien du roi, qui avait peut-être subvenu aux besoins de la troupe après la mort de Garnier. En tout cas, on ne trouve pas trace de ce décès sur les registres paroissiaux de Pithiviers, soit que le décès fût survenu dans une autre ville, soit qu'on se fût heurté à l'intransigeance du clergé catholique, qui avait amené Jean de Gondy, premier archevêque de Paris, à prescrire en 1623 de priver de la sépulture ecclésiastique les comédiens qui refuseraient, en cas de retour à la santé, de renoncer « à leur profession infâme et indigne d'un chrétien ».

La troupe était alors logée à l'hôtellerie de l'Écu de France, située à l'angle sud-ouest de la place du Martroi, et dont le jeu de paume touchait aux rem-

1. *Dictionnaire des cas de conscience*, de Pontas, I, 746, et *Dictionnaire des cas de conscience*, de Lamet et Fromageot, I, 797 et s., d'après Loiseleur, *op. cit.*, p. 342.

parts de la ville, hôtellerie sur l'emplacement de laquelle on a, de nos jours, percé une rue, qui en a gardé le nom de *rue de l'Écu*.

L'inventaire est dressé à la requête de Marie du Ponceâu, veuve de Roland Garnier, et de noble homme M^{re} Jacques Duhamel, sieur d'Orimont, docteur en médecine, demeurant à Châteauneuf-en-Thimerais, qui vient d'être, le jour même, nommé curateur des deux enfants, fillette de quatre ans et garçonnet de six ans, nés du mariage Garnier. Un sergent royal au Châtelet de Paris, M^e François Desforges, demeurant à Pithiviers, est chargé de faire la prise des meubles et objets inventoriés.

La personnalité du curateur mérite de retenir l'attention. Il est facile d'y reconnaître l'écrivain Dorimont, qui composa plusieurs comédies, imprimées séparément de 1639 à 1692, c'est-à-dire même après sa mort, et réunies quelquefois en deux volumes in-12. Bien oublié aujourd'hui, on le mentionne encore parfois en raison de l'aventure arrivée à l'une de ses pièces. Un libraire d'Amsterdam, J. Lejeune, voulant publier en 1679 le théâtre de Molière et n'ayant pu avoir copie de sa pièce de *Don Juan*, qui ne fut imprimée qu'en 1682, imagina de lui substituer une tragi-comédie où Dorimont avait traité le même sujet sous le titre du *Festin de pierre*, supercherie qui fut bientôt découverte¹. Ce sujet avait tenté plusieurs auteurs dramatiques, puisque Claude La Rose,

1. *Dictionnaire de biographie universelle classique*, éd. Gosselin, 1829, p. 884.

sieur de Rosimond, avait également donné, en 1669, un *Festin de pierre ou l'Athée confondu*, tragi-comédie en cinq actes et en vers.

Notre inventaire a l'avantage de nous révéler la véritable personnalité de Dorimont qui, comme les autres comédiens de l'époque, avait adopté un nom de théâtre, sans oublier la particule, plutôt par affectation de noblesse que par droit réel à s'en prévaloir. Il s'appelait Jacques Duhamel et se disait docteur en médecine à Châteauneuf-en-Thimerais, aux confins de la Normandie.

Pourtant, depuis la découverte de M. Mugnier, on attribue les pièces de Dorimont à un autre comédien, Nicolas Droin ou Drouin, né en 1628, et qui, sous le nom presque identique de Dorimond, joua, de 1658 à 1663, en Savoie, à Paris et aux Pays-Bas¹. Mais comment croire que ce comédien ait pu, dès l'âge de onze ans, composer la première de ces pièces, imprimée en 1639? N'est-il pas plus vraisemblable d'admettre que ce second Dorimond tirait son surnom de ce que le plus clair de son répertoire consistait dans les pièces du premier d'Orimont?

Le nom de Jacques Duhamel, sieur d'Orimont, fait immédiatement songer à un autre Jacques Duhamel, avocat à Rouen et auteur dramatique, qui a laissé, outre des ouvrages de jurisprudence publiés en 1610 et 1612, plusieurs pièces de théâtre : *Sichem ravisseur*, tragédie, Rouen, 1606; *Lucelle*, tragi-comédie de Lejars, mise en vers, Rouen, 1607, et

1. F. Mugnier, *Le Théâtre en Savoie*; F. Faber, *Le Théâtre en Belgique*; Lémazurier, *Galerie historique des Comédiens*; H. Lyonnet, *Dictionnaire des Comédiens*.

Acoubar ou la Loyauté trahie, tragédie avec chœurs, Paris, 1586, in-12, et Rouen, 1603 et 1611¹. On est bien tenté de voir en Dorimont un fils de ce premier Jacques Duhamel, dont les nom et prénom concordent avec les siens et qui, comme lui, se rattachait à la Normandie.

C'est vraisemblablement au jeu de paume de l'Écu de France que la troupe donna ses représentations. Dorimont y avait sans doute remplacé Garnier comme poète et metteur en scène, chargé de remanier et d'adapter les pièces de théâtre aux ressources en personnel dont il disposait et au premier rang duquel se trouvait la jeune veuve.

Marie du Ponceau ne fut pas longtemps à convoler en secondes noces, puisque l'inventaire au décès de son premier mari fut dressé aussitôt après son second contrat de mariage et pour sauvegarder les droits de ses enfants, au profit desquels, en bonne mère, elle stipula d'ailleurs de sérieux avantages, en outre de son douaire personnel. Qu'on ne s'étonne pas de la voir convoler aussi vite. Le droit canonique permettait alors aux veuves de se remarier dès qu'elles le jugeaient à propos, sans être obligées d'attendre l'expiration du délai de dix mois. Ainsi plus tard, le 29 juillet 1652, on verra le fameux Du Croisy épouser en secondes noces la comédienne Marie Claveau, dont le premier mari, Nicolas de Lécole, sieur de Saint-Maurice, était mort trois semaines auparavant².

1. *Dictionnaire de biographie universelle classique*, éd. Gosselin, 1829, p. 913.

2. Chardon, *Nouveaux documents sur les comédiens de campagne* (1905), p. 7.



Ici Marie du Ponceau contracte un nouveau mariage avec un jeune bourgeois de Paris, Guillaume Gaboureau (ou plutôt Gaboreau, d'après les deux signatures), fils d'un drapier de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, auparavant décédé, frère d'un chirurgien de Mondeville, près de La Ferté-Alais, et cousin d'un autre drapier de la paroisse Saint-Merry. On ne peut s'empêcher de songer au dénouement du *Roman Comique* de Scarron. En un temps où la passion du théâtre était générale, on vit, bien avant Molière, des fils de famille amenés à s'enrôler dans une troupe de province pour les beaux yeux d'une comédienne.

Les principaux témoins du mariage, du côté de la future, sont Jean Gassot et Mathias Meslier, son gendre, qui s'intitulent comédiens ordinaires du roi, sans que l'on ait pu vérifier si cette qualité était bien justifiée. Ce sont d'ailleurs deux personnages assez connus. Jean Gassot est à la fois le père de Philbert Gassot, dit Du Croisy, admis dès 1658 dans la troupe de Molière, où il devait créer le rôle de Tartufe, et le beau-père de Bellerose, comédien de l'Hôtel de Bourgogne, regardé comme l'acteur le plus parfait de son temps et comblé des faveurs du cardinal de Richelieu. Quant à Mathias Meslier, son premier gendre, il eut de son mariage avec Nicolle Gassot une fille, Charlotte Meslier, qui épousa plus tard Guillemay du Chesnay, sieur de Rozidor, un des comédiens du roi¹.

Pour le personnel féminin de la troupe, outre la

1. *Dictionnaire* de Jal, pp. 190 et 413.

veuve Garnier et peut-être la petite Charlotte Meslier dans les rôles d'enfant, il comprenait certainement Nicolle Gassot, fille de Jean Gassot, alors mariée à Mathias Meslier et qui, devenue veuve cinq ans après, se remaria le 9 février 1630 avec Pierre Le Messier, dit Bellerose, qui disputait à Floridor les premiers rôles des pièces du grand Corneille.

Henri Chardon avait cru devoir émettre un doute sur la filiation de Nicolle Gassot, en raison de la grande différence d'âge existant entre elle et Du Croisy. Notre contrat de mariage doit faire cesser tout doute à cet égard, puisque son premier mari, Mathias Meslier, y est qualifié de gendre de Jean Gassot. Mais, d'un autre côté, rien ne prouve que, comme on l'a supposé, ce père de Du Croisy ait été un gentilhomme beauceron¹.

A côté de ces noms connus, le contrat en mentionne deux autres, ceux de Didier Minette, un joueur d'instruments de musique, qui devait diriger ou figurer à lui seul l'orchestre de la troupe, et d'un maître bouquetier, Isaac Petitjean, venu de Paris pour fleurir la mariée, peut-être parent de Pierre Petitjean, bourgeois de Paris qui, en avril 1646, devait être l'un des témoins du mariage du père du fameux comédien Baron¹. Cependant, comme il déclare ne pas savoir signer, peut-être faut-il voir en lui un simple valet de comédie, porteur du nom que devaient immortaliser *Les Plaideurs*, de Racine.

On ne trouve aucune trace de la célébration du mariage dans les registres paroissiaux de Pithiviers,

1. Chardon, *op. cit.*, pp. 7 et 8.

1. *Dictionnaire de Jal*, p. 111.

et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Le *Roman Comique* de Scarron nous montre les curés d'Alençon refusant de marier Destin avec l'Étoile, et Léandre avec Angélique, et donnant pour raison de leur refus que, ces comédiens ne produisant pas de certificat du curé de leur paroisse, il leur était interdit de les marier « comme vagabonds et gens sans aveu ». En pareil cas, pour des gens qui ne relevaient d'aucune paroisse, étant aujourd'hui dans un lieu et demain dans un autre, il fallait donc ou faire intervenir un prélat dénué de préjugés, comme l'évêque de Séez, ou s'adresser à quelque pauvre desservant, désireux d'augmenter son maigre casuel. Peut-être fera-t-on un jour une trouvaille à cet égard dans quelque paroisse minuscule des environs.

En résumé, indépendamment de leur intérêt purement local, les documents qu'on va lire permettent d'identifier et de rattacher l'un à l'autre deux auteurs dramatiques du temps de Louis XIII, de préciser les liens de parenté de plusieurs comédiens en renom, et de fournir des renseignements détaillés sur une des premières troupes de comédiens de province que l'on connaisse.

J. DEVAUX.

*
* *

I. *Contrat de mariage de la veuve d'un comédien de campagne avec un jeune bourgeois de Paris (5 mai 16 5)*

Du lundi cinq^me jour de may, avant midi, l'an mil six cens vingt cinq, en l'hostellerie de l'Ecu de France, à Pithviers.

Au traicté de mariage et par icelluy faisant de la personne de honorable homme Guillaume Gaboureau, bourgeois de Paris, demurant en la rue St Martin, paroisse de St Nicolas

des Champs, fils de deffunt honorable homme Marin Gaboureau; vivant marchand drappier demeurant en ladite ville de Paris, et de deffunte honorable femme Marie Hubert, estant de présent en cette ville de Pithviers.

A la personne de damoiselle Marie du Pouceau, veufve de deffunt noble homme Raolland Garnyer, vivant m^e opérateur, demeurant à Meaulx en Brie, estant aussi de présent en ceste ville de Pithviers,

Et avant aucunes fiançailles faictes ne foy promise entre les parties, si comme elles disoient,

Ont huy, en la présence de moy notaire, etc, ledit Gaboureau en présence et des advis, conseil, consentement et délibération de Jacques Gaboureau, M^e chirurgien, demeurant à Mondeville, son frère, de Jacques Vincent, marchand drappier, demeurant à Paris, paroisse de St Mederic, son cousin du costé paternel, d'une part,

Et ladite damoiselle en présence et des advis, conseil, consentement et délibération de noble homme M^e Jacques Duhamel seigneur d'Orimont, docteur en médecine, demeurant à Chasteauneuf en Thimerais, honorable homme Jehan Gassot et Mathias Meslier, son gendre, comédiens ordinaires du Roy, estant de présent en ceste ville, M^e Isaac Petitjean, m^e boucquetier, demeurant en ladite ville de Paris, estant aussi de présent en ceste dite ville, et Didier Mynette, joueur d'instrumens de musique, demeurant à Nancy en Lorraine, estant aussi de présent en ceste ville de Pithviers, tous affins et amis dudit deffunt sieur de Garnier et de ladite damoiselle sa veufve, d'autre part,

Esté faictz, passez et accordez les traicté de mariage, dons, douaire, promesses, conventions et choses qui ensuivent :

C'est assavoir que lesdites parties ont d'une part et d'autre promis et promettent avoir et prendre l'un l'autre par nom, foy, loy et sacrement de mariage, si Dieu et notre mère sainte Eglise se y accordent et consentent, à tous et tels droits, parts et portions de biens meubles que lesdits futurs espoux ont à présent et conquests immeubles qu'ils pourront cy après faire et avoir à l'advenir, pour par eux en joyr en communauté, du

jour de la consommation du présent mariage, selon et suivant la coustume de ladite ville et prévosté de Paris, renonçant par lesdits futurs espoux et mesmes ladite future espouse à toutes autres coustumes, et à tout droit escript ou non escript et autres choses à ce contraires.

Pour ledit mariage faisant, a esté entre les futurs espoux expressément accordé que pour par ladite damoiselle future espouse faire ce que la communauté de biens d'entre elle et Jehan Garnier, aagé de six ans ou environ, et Marie Garnier, aagée de quatre ans ou environ, enfans dudit deffunt sr Garnier et d'elle, ladite damoiselle sera tenue, auparavant la consommation du présent mariage, faire faire inventaire, prisée et estimation des biens meubles demeurez par le trespas et succession du deffunt sr Garnier, communs et à partir entre elle et lesdits enfans, et conclure audit inventaire pour la validation d'icelle, comme aussi par ledit mariage faisant, a esté expressément accordé que ladite Marie Garnier mineure sera, avecq lesdits futurs espoux et aux fraiz et despens de ladite présente communauté, nourrie, logée et entretenue d'habits, nourriture et vestemens nécessaires, jusques à ce que ladite Marie ait atteint et acquis l'aage de quinze ans accompli, sans pour lesdites nourriture et entretenement prétendre ne demander par lesdits futurs espoux à ladite mineure aucun payement ne récompense, et en fin dudit temps seront lesdits futurs espoux tenuz rendre à ladite Marie Garnier le droit et pourtion qui lui appartiendra en la prisée et estimation des biens meubles demeurez par le trespas de deffunt son père, selon l'inventaire qui en sera comme dit est fait; et outre sera ledit futur espoux tenu fournir, payer et bailler à ladite Marie Garnier, pour aider à la pourveoir et marier, lorsqu'elle sera nubille, la somme de trois cens livres tournois, et audit Jehan Garnier la somme de cent livres tournois, aussi pour aider à le pourveoir et marier, lorsqu'il en sera en aage et capable.

Et pour consommation du présent mariage, a ledit futur espoux donné et donne à ladite future épouse, au cas qu'elle le survive, que de leur mariage il n'y ait aucuns enfans vivans nés ou procréés, de la somme de trois cens livres tournois, à

prendre par ladite future espouse, après partage fait, sur la part et pourtion des biens meubles et, à deffault de meubles, sur les conquests immeubles que ledit futur espoux délaissera par son trespas à ses héritiers; et ledit douaire sera et demeurera propre à ladite future épouse et aux siens, sans estre tenuz de faire aucun rapport. Et où dudit mariage auroit ung ou plusieurs enffans vivans, en ce cas ledit douaire sera et demeurera réduict et modéré à la somme de cent cinquante livres tournois, à prendre et pour estre propre comme dessus.

Présens lesdits parens et amis pour tesmoings; ledit Petitjeau a déclaré ne savoir signer.

(Signé :) G. Gaboreau, Marie du Ponceau, J. Gaboreau, J. Duhamel, Jehan Gassot, Meslier, Minette, Vincent et Dupin.

(Minute de G. Dupin, notaire à Pithiviers.)

*
* *

II. *Inventaire après le décès d'un opérateur, poète et metteur en scène d'une troupe de comédiens de campagne*

(5 mai 1625)

Inventaire, prisée et estimation des biens meubles et debtes actives demeurées et délaissées par le trespas et succession de deffunt noble homme Raolland Garnier, vivant me opérateur, demeurant à Meaulx en Brie, communs et à partir entre damoiselle Marie du Ponceau, veuve dudit deffunt pour la moictié, Et Jehan, aagé de six ans ou environ, et Marie, aagée de quatre ans ou environ, enffans et héritiers dudit deffunt et de ladite damoiselle Marie du Ponceau pour l'autre moictié, lesdits meubles trouvez en l'hostellerie de l'Ecu de France audit Pithviers. En laquelle est demeurant Jehan Penot, marchand hostellier, demeurant audit Pithviers, en laquelle est à présent logée ladite damoiselle, et par elle représenté, ledit inventaire fait par moy, Gouault Dupin, notaire, à la prière et requeste de ladite damoiselle, de noble homme Me Jacques Duhamel, sieur d'Orimont, docteur en médecine ;

demeurant à Chasteauneuf en Thimerais, estant aussi de présent logé en ladite hostellerie, ou nom et comme curateur, ce jour d'huy esleu et créé par justice pour curateur ausdits mineurs, au fait du présent inventaire; comme aussi en la présence de M^e François Desforges, huissier sergent royal au Chastellet de Paris, demeurant audit Pithviers, appelé par lesdits veuve et sieur Duhamel pour procedder à ladite prisée et estimation desdits meubles, ce qu'il auroit faict selon qu'elle est contenue en fin de chaque article dudit inventaire, et au fur et à mesure dudit, selon et ainsi qui ensuit.

Du lundi cinq^e jour de may mil six cens vingt cinq,

Un grand coffre de bois de chesne fermant à clef, prisé et estimé par ledit Desforges à la somme de soixante solz tournois LX s.t.

Dans ledit coffre a esté trouvé un manteau de grôs de Naples, doublé de satin fort usé à usage dudit deffunt, prisé et estimé à la somme de XX l.t.

Un autre man'eau de drap noir, doublé de velours noir fort usé, audit usage XXIV l.t.

Un vieil pourpoint et un huit de chusses de satin fait à bandes, audit usage X l.t.

Une douzaine de serviettes de toile ouvrée, à demi usées XLVIII s.t.

Deux draps de lit de toile de lin fort usez, prisez. IV l.t.

Une pièce de tapisserie de Bergame faicte à pilliers figurez, prisée X l.t.

Une bague d'or sur le chaton de laquelle est une turquoise enchassée XX l.t.

Trois pots de terre pleins d'onguent, l'un appelé onguent divin, et les deux autres à pio, prisez et estimez à huit livres VIII l.t.

Un coffre de bois de chesne fermant à clef servant à mettre des unguents LX s.t.

Cinq cuilliers et une sallière d'argent poisant ensemble un marc trois onces d'argent, prisez et estimez, à raison de XXII l. t. le marc d'argent, à la somme de. XXIX l. XII s.

Cinq livres françois imprimez in-octavo, reliez en parchemin

l'un intitulé *Les secretz de M^e Jean Liebault*, L'autre *Epitome des Préceptes de médecine et de chirurgie*, de Pigraye, L'autre *Les œuvres d'Horace Flacce* en latin et françois, L'autre *L'Hospital des fols incurables*, Et le cinquiésme *le Théâtre d'Alexandre Hardy, poète du Roy*, le tout prisé estimé à la somme de quarante solz tournois XL s.t.

Et a ladite damoiselle mis en recepte et déclaré la somme de cent neuf livres dix solz tournois tant en or que argent qu'elle a dit estre de ladite communauté. CIX l. X s.t.

Somme de la prisée et estimation desdits meubles, compris lesdits deniers clairs et contant : deux cens quaranté cinq livres dix solz tournois.

Ce fait, a ladite damoiselle dit estre deub à ladite communauté par Mathias Meslier, comédien du Roy, cinq pistoles, vallans la somme de trente six livres dix solz tournois, pour prest qu'elle lui a fait depuis le deceds dudit deffunt sieur Garnier. XXXVI l. X s.t.

Comme aussi a ladite dam^{lle} déclaré qu'elle n'a aucunes debtes passives de ladite communauté, et que pendant icelle n'ont esté faictes aucunes acquisitions d'héritages, rentes ni autres immeubles quelconques, et n'y avoir par conséquent aucuns pappiers, lettres, tiltres ne enseignemens, et n'en savoir aucuns.

Faict les an et jour susdicts, en présence dudit Desforges.

(Signé :) Marie du Ponceau, J. Duhamel, Deforges, Dupin.

(Minute de G. Dupin, notaire à Pithiviers)

*
* *

III. *Requête d'un opérateur, directeur d'une troupe de comédiens, au bailli de Pithiviers (5 mars 1734)*

A Monsieur le Bailli de Pithiviers,
ou Monsieur son Lieutenant,

Supplie humblement le sr Gallet des Châteaux-Vieux, opérateur privilégié de M. le premier médecin du Roy, de MM. les Médecins, Chirurgiens et Phatmaciens de la ville de Paris qui composent la Commission établie pour la vérification des

remèdes par arrest du Conseil d'Etat du 17 mars 1731, et de Mgr l'Intendant de cette généralité d'Orléans,

Remontre que son intention estant de venir passer le Caresme prochain en ceste ville pour y exercer sa profession, tant par la représentation de pièces dramatiques et ballets sur un théâtre public, que pour offrir ses services au public pour ce qui concerne les opérations de chirurgie qu'il pratique, et vendre et distribuer son baume et son orviétan, conformément à son dit brevet et privilège, et ainsi qu'il a ci-devant fait dans plusieurs autres villes, il a cru devoir recourir à votre autorité.

A ce qu'il vous plaise, Monsieur, à la vue de son brevet, privilège et certificat ci-joints, permettre au suppliant de faire élever un théâtre sur la place publique de cette ville pour y représenter avec sa troupe quelques ballets et pièces civiles et honnêtes, offrir ses services au public pour les opérations chirurgicales qu'il pratique sur le corps humain, vendre et distribuer son orviétan et son baume, après toutefois qu'il aura fait la composition de l'orviétan, drogues et substances, par devant vous, Monsieur, et en présence de MM. les Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens jurés royaux de ceste ville qui y seront à cet effet invités, soit dans l'hôtel de ville, l'auditoire public ou tel autre endroit qu'il vous plaira lui indiquer, et au surplus faire défenses à toutes personnes de le troubler ni inquiéter pour raison de ce.

Promettant de se comporter en homme d'honneur et ne point causer d'interruption au service divin, et ce pour jouir par le suppliant du bénéfice de ladite permission pendant tout le Caresme prochain, et de mettre son théâtre à bas pour Pasques fleuries.

Et il fera des vœux au ciel pour votre prospérité et conservation.

(Signé :) Gallet des Châteaux-Vieux.

Cette requête fut répondue d'une ordonnance du Bailli, autorisant l'opérateur à distribuer des remèdes, mais sans pouvoir exposer aucune personne masquée sur le théâtre, attendu le saint temps dans lequel on se trouve.

(Archives du bailliage de Pithiviers.)



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

Un journal local, *L'Écho de Pithiviers*, ayant demandé à notre érudit confrère, M. Jules DEVAUX, de consacrer dans ses colonnes de brèves notices sur les principaux personnages de la région qui se sont rendus célèbres au cours des siècles, M. Devaux n'a eu qu'à puiser dans ses cartons pour répondre à ce désir. C'est ainsi que les lecteurs de ce journal ont eu, au cours des années 1922 et 1923, la primeur d'une soixantaine d'excellentes notices biographiques sur les « gloires locales », hommes d'action et hommes de pensée, dont la plupart sont trop oubliés aujourd'hui et dont nous devons conserver le souvenir. Tous ceux qui connaissent et apprécient la méthode de travail de M. Devaux lui en sauront gré.

En voici la liste, que nous croyons devoir reproduire :

Gilon du Tournel (ou du Tourneau), fondateur du château d'Yèvre (XII^e siècle);

Jean d'Escrennes, sénéchal royal, fondateur de Carcassonne (XIII^e siècle);

Oudry, fils d'Héloïse de Pithiviers, évêque et chef du grand pèlerinage à Jérusalem en 1027;

Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, originaire de Châtillon-sur-Essonne (XII^e siècle);

Thibaut Gaudin, de la famille des seigneurs de Teillay-le-Gaudin, grand-maître des Templiers, mort en Orient en 1295;

Guillaume de Champeaux, professeur à Paris, théologien et philosophe, mort en 1121, que l'on a toujours supposé originaire de Champeaux-en-Brie et qui est plus que probablement frère d'Hédouin de Champeaux, seigneur de Bondaroy;

Pierre de Poitiers, littérateur et bibliothécaire, puis grand prieur de l'abbaye de Cluny, mort à Pithiviers en 1161;

Philippe de Beaumanoir, bailli du Gâtinais et jurisconsulte très distingué, allié aux Gaudigny (XIII^e siècle), et son fils Philippe, l'auteur bien connu du « Coutumier de Beauvaisis », romancier à ses heures ;

Geoffroi de Beaumont, légat du pape, chancelier et diplomate au service de Charles d'Anjou, puis comte-évêque de Laon, mort en 1272, dont un frère fut grand amiral du royaume de Naples, et un autre maréchal en Achaïe ;

Guillaume de Faronville, ambassadeur en 1269 au pays des Mongols, puis attaché à Charles d'Anjou, mort en 1310 ;

Nicolas Braque, argentier du roi, seigneur de Courcelles le-Roi, mort de ses blessures à la bataille d'Azincourt ;

Le Bègue de Villaines, ministre de Charles VI, seigneur d'Yèvre, grand d'Espagne, puis roi d'Yvetot, mort en 1406 ;

Guillaume de Tignonville (près Sermaises), prévôt de Paris et président de la Chambre des comptes ;

Jean de Gravelle, seigneur de Malesherbes, grand maître des arbalétriers de France sous Charles VII ;

Jean de Salazar, grand capitaine, seigneur par son mariage de Laas, de Denainvilliers et d'Escrennes, mort en 1479 ;

Louis de Gravelle, seigneur de Malesherbes et duc de Nemours, amiral de France, mort en 1516 ;

Janet d'Arbouville, seigneur d'Yèvre-le-Châtel, l'un des capitaines qui s'illustrèrent dans les guerres d'Italie ;

Lancelot du Lac, baron de Chamerolles et de Chilleurs-aux-Bois, également capitaine et gouverneur du duché d'Orléans, mort en 1536 ;

Anne de Gravelle, fille de l'amiral, femme-poète et musicienne très appréciée, grande amie de Marguerite d'Angoulême ;

Jean Pot, seigneur de Chemault, gendre de la précédente, ambassadeur auprès de Charles-Quint et du pape, puis en Angleterre, mort en 1571 ;

François Roussel, originaire de Pithiviers, seigneur de Mainvilliers, médecin de valeur, en même temps que poète ;

Jean de La Taille de Bondaroy, poète gracieux, homme de grand talent, mort en 1612 ;

Agrippa d'Aubigné, dont la biographie est mêlée à l'histoire des châteaux de Tignonville et de Nancray;

Julien Bordier, fils d'un échevin de Pithiviers, voyageur en Orient et agent des ambassadeurs français à Alep;

Robert Miron, prévôt des marchands de Paris, seigneur de Feillay-le-Gaudin et président du tiers-état aux États-Généraux de 614;

Charles de Beauclerc, seigneur de Tressonville à Aschères-le-Marché, ministre sous Louis XIII;

Jean d'Aussy des Coutures, originaire de La Neuville, capitaine et diplomate, mort en 1658;

François du Hallier, gouverneur de Lorraine et maréchal de France, seigneur de Nibelle et de Boiscommun, mort en 1660;

François Chasteigner, maréchal de camp, plus connu sous le nom de M. d'Andonville (dont il était seigneur), mort en 1666;

Lubin Baugin, académicien et peintre ordinaire du roi, né à Pithiviers, mort à Paris en 1663;

Damien de Martel, lieutenant général des armées navales, dont le tombeau existe dans l'église d'Autruy;

Jacob de La Haye, pithivérien d'origine, amiral et vice-roi des Indes, précurseur de Dupleix;

Thomas de Bragelonne, seigneur d'Engenville, et Guillaume de Sève, seigneur de Châtillon-le-Roi, tous deux premiers présidents au Parlement de Metz sous Louis XIV;

Jacques de La Grange, intendant d'Alsace et « conquérant civil » de cette province, seigneur d'Audeville, mort en 1710;

François du Montet, maréchal de camp et brigadier des armées du roi, né à Pithiviers en 1645, mort en sa terre de Guignonville en 1719;

Gabriel de Fénelon, petit-neveu de l'illustre archevêque de Cambrai, ambassadeur de Hollande et lieutenant général, baron d'Aschères, tué à la bataille de Raucoux en 1745;

Laureault de Foncemagne, d'une famille originaire de Boiscommun, et Duhamel du Monceau, seigneur de Demainvilliers, tous deux académiciens, dont les *Annales* ont publié d'intéressantes biographies;

Pierre Colardeau, le poète académicien qui, orphelin, fut élevé par le curé de Pithiviers, Louis Regnard;

Roland de La Galissonnière, seigneur par sa femme d'Égry et de Gaudigny, vaillant marin et gouverneur du Canada, mort à Nemours en 1756;

Étienne Billard, chirurgien de la marine, originaire de Vrigny;

Bourgeois de Boynes, ministre de la marine de 1771 à 1774, mort à Mousseaux en 1783;

Rolland d'Erceville, le président au Parlement de Paris ennemi des Jésuites, auteur d'un « Plan d'éducation » (1783), et victime de la Révolution;

Lamoignon de Malesherbes, autre magistrat réformateur, guillotiné en l'an II;

Lambert de Chamerolles, contrôleur général des finances à qui l'on doit la réhabilitation de Lally-Tollendal, également mort sur l'échafaud;

Le général Duportail, fils d'un maire de Pithiviers, ministre de la guerre en 1791;

Michel Leturcq, fils d'un magistrat de Boynes, adjudant général dans les armées de Bonaparte en Égypte et en Syrie;

Denis Poisson, auteur de grands travaux sur la physique mathématique, né à Pithiviers en 1781, dont la statue décore, comme celle de Duhamel du Monceau, une des places de sa ville natale;

Et, parmi les modernes, le baron de l'Empire René Delaporte, de Bazoches-les-Gallerandes; Aug. de Saint-Hilaire, d'Ascoux; le peintre Hipp. Lecomte et le sculpteur Jules Blanchard, de Puiseaux; Pierre Beauvallet, Pierre Favre, et l'amiral P. Gourdon, de Pithiviers; Alfred de Vigny, Berryer, Louis Veillot, Georges Cochery.

H. S.





TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXVII

I

COLLABORATEURS

MM.	Pages
ALLAIRE (André). — L'invasion à Montereau et aux environs en février 1814 (suite)	13, 94, 218
CATEL (Albert). — L'abbaye de La Nozaye	1
— Le colloque de Froidefontaine (1141)	193
DEVAUX (Jules). — Une troupe de comédiens de campagne à Pithiviers en 1625	250
DUGUÉ (R.). — L'instruction sous l'ancien régime en Gâtinais (Beaune-la-Rolande, Briare, Dadonville, Pithiviers, Puiseaux) . .	73
ESTOURNET (G.). — Une charte inédite de l'abbaye de Ferrières et la généalogie des Clément du Mez	177
LÉCOMTE (Maurice). — Le peintre Lantara (1729-1778)	37
RIGAULT (Abel). — Un village disparu : Nadon (Seine-et-Marne) . . .	164
SAINT-PÉRIER (comte R. et comtesse S. de). — Autour d'une énigme généalogique : les Paviot de Boissy-le-Sec et les Paviette de Lorraine	118
STEIN (Henri). — La grande foire de Gien	92
— Maire et curé d'Aillant-sur-Milleron (Loiret) en 1791	184
— Nécrologie : Maxime Legrand	186
— Chronique bibliographique gâtinaise	188, 267

II

FIGURES

L'« ostel » de Pierre Paviot à Richarville (Seine-et-Oise)	122
Une porte du fief de Vaucouleurs à Boissy-le-Sec (près d'Étampes) .	161
Reliure d'un volume ayant appartenu à Jacqueline de Paviot [hors texte].	162

III

BIBLIOGRAPHIE

1°) LIVRES

MM.	Pages
LECOMTE (Maurice). — <i>Petite histoire de Montereau-fault-Yonne</i> (1923)	188
PINSSEAU (Paul). — <i>Briare-le-Canal et ses seigneurs</i> (1923)	188
Récits d'une Tante : <i>Mémoires de la comtesse de Boigne</i> (1922). . .	191
SCHWAB (Abbé). — <i>Le cimetière mérovingien de Paley</i> (1923)	191
— <i>Une station néolithique : Paley préhistorique</i> (1922)	191

2° PÉRIODIQUES

<i>Bulletin de l'Association des Naturalistes de la vallée du Loing</i> (1923)	187
<i>Bulletin de la Société des Amis du Musée d'Étampes</i> (1922)	187
<i>Bulletin de la Société de l'Histoire de la Pharmacie</i> (1924)	190
<i>Geographical Journal</i> (1921)	191
<i>Mémoires de la Société d'histoire de Bretagne</i> (1923).	191
<i>Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de</i> <i>Genève</i> (1922)	188
<i>Moyen-Age</i> (1921)	181
<i>Revue des Études napoléoniennes</i> (1922-1923)	191
<i>Revue d'histoire diplomatique</i> (1920)	189
<i>Revue d'histoire ecclésiastique</i> (1924)	189
<i>Revue du Monde catholique</i> (1923)	190

3°) JOURNAUX

<i>Abeille de Fontainebleau</i>	189
<i>Action Républicaine</i> (Nemours).	192
<i>Écho de Pithiviers</i>	268

4°) NOMS CITÉS

Abendanon (E.-C.)	192	Legrand (Max.)	187
Barenes (Jean)	190	Levillain (L.)	191
Blom (Sven)	189	Lioret (G.)	187
Carpentier (Henri)	192	Moussoir (Eug.)	190
Debongnie (R. P.)	189	Naef (Henri)	188
Déborde de Montcorin (E.)	191	Petit (Léon)	102
Devaux (Jules).	268	Saint-Périer (R. de)	187
Devisme (G.)	190	Viot (E)	187
Gougaud (Dom)	191	Voïnovitch (L. de)	189
Lacour-Gayet (G.)	191		